

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRACIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE MENTOURI DE CONSTANTINE
FACULTE DES SCIENCES DE LA TERRE DE GEOGRAPHIE
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DEPARTEMENT D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME

N° D'ordre :

Série.....

MEMOIRE

Pour l'obtention du Diplôme de Magistère.

Option : Projet Urbain.

THEME DU MEMOIRE :

**LA CAPACITE DE CHARGE TOURISTIQUE
AU SEIN DE LA DEMARCHE DU PROJET URBAIN
POUR UN TOURISME DURABLE :
-Cas de Constantine-**

Présenté par Mr : BELBACHA Mohamed Lamine.



SOUS LA DIRECTION DE :

Dr AICHE Messaoud. M.C

Université de Constantine.

Membres de jury:

President:	Mr LABII Belkacem.	PR	Université Mentouri de Constantine
Rapporteur:	Mr AICHE Messaoud.	MC	Université Mentouri de Constantine
Examineurs:	Mr BOUCHARB Abdelouahab.	MC	Université Mentouri de Constantine
	Mr KABOUICHE Abdelatif.	MC	Université Mentouri de Constantine

Juin 2011

Dédicaces

Je dédie ce travail d'abord a mes très chers parents ; pour leur indéfectible soutien, leur amour inconditionnel et leurs encouragements durant toutes ces années : je leur témoigne tout mon respect et mon affection ; car sans eux je ne serai parvenu a rien, que dieu vous garde.

A mon épouse : sur qui j'ai toujours pu compter, mon soutien, ma source d'inspiration, merci pour la motivation que tu as su me donner, pour ta confiance, ta patience, et la précieuse aide que tu m'as apporté.

A mon frère et à mes sœurs : Saïd, Zoubeida et Cherifa, toujours présents et disponibles a mes cotés, que dieu vous protège ainsi que vos familles.

A toute ma famille : tantes et oncles, cousins et cousines, ainsi que ma très chers belle famille.

A tous mes amis et collègues, dont la liste est tellement longue.

Je vous dédie à tous ce travail, et je vous souhaite tout le bonheur du monde, que dieu le tout puissant veille sur nous tous.

Remerciements

Je remercie vivement mon directeur de thèse, monsieur Messaoud AICHE, Maître de Conférence au Département d'Architecture et d'Urbanisme de l'Université de Constantine, pour sa patience, sa confiance et sa générosité, et d'avoir accepté d'encadrer ce travail en me prodiguant d'excellentes recommandations et conseils qui m'ont permis d'aboutir à la production de ce mémoire.

Mes remerciements vont également aux membres du jury, pour leur contribution scientifique lors de l'évaluation de ce travail.

Je voudrais aussi exprimer ma gratitude envers tous mes enseignants de la post-graduation et de la graduation, ainsi que toutes personnes travaillant au sein du département d'Architecture et d'urbanisme de l'université de Constantine.

Mes plus sincères remerciements vont également au personnel administratif des directions du Tourisme, de la Culture, des Transports, de l'Environnement et toutes les autres administrations qui ont facilité mon travail en me donnant accès aux informations nécessaires.

A tous ceux qui m'ont aidé de près ou de loin pour réaliser ce modeste travail.

SOMMAIRE

CHAPITRE INTRODUCTIF.

INTRODUCTION GENERALE.....	1
PROBLEMATIQUE.....	3
Questions de recherche.....	6
Hypothèse.....	6
Les objectifs de la recherche.....	6
Méthodologie.....	7
LA STRUCTURE DE L'ETUDE.....	8

PREMIERE PARTIE :

ETUDES DES CONCEPTS THEORIQUES.

INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE.....	11
<u>Chapitre 1</u> : LE TOURISME ; UN MOTEUR DE DEVELOPPEMENT.....	12
Introduction.....	12
1.1. Genèse et Evolution du Tourisme à travers l'histoire : Du simple voyage au tourisme de masse.....	14
1.2. Les différents types de Tourisme.....	17
1.2.1. Le Tourisme balnéaire (la mer).....	17
1.2.2. Le Tourisme de montagnes (la montagne).....	17
1.2.3. Le Tourisme urbain (la ville).....	18
1.2.4. Le Tourisme rural (la campagne).....	18
1.2.5. L'écotourisme.....	18
1.2.6. Le Tourisme d'Affaires.....	19
1.2.7. Le Tourisme Culturel.....	19
1.2.8. Le Tourisme Cultuel (religieux).....	20
1.3. Les Impacts du Tourisme.....	20
1.4. Le Tourisme Durable.....	22
1.4.1. Définitions et Naissance du Concept.....	22
1.4.2. La Charte du Tourisme Durable.....	24

1.5. Le Tourisme en Algérie : situation actuelle et projection à l’avenir.....	29
1.5.1. Rétrospective du Tourisme en Algérie.....	29
1.5.2. Des Atouts naturels divers et un patrimoine culturel et historique unique.....	30
Conclusion.....	31
<u>Chapitre 2 : LE PROJET URBAIN.....</u>	32
Introduction.....	32
2.1. Définitions du Projet Urbain.....	33
2.1.1. Projet Urbain et Urbanisme de Régénération.....	33
2.2. Le Projet Urbain comme une nouvelle discipline ou simplement une complémentarité pour les autres disciplines?	34
2.3. Le Projet Urbain : Un nouveau mode de production de la Ville.....	35
2.3.1. Acteurs des processus : clients ou commanditaires et professionnels.....	36
2.3.2. Dynamique des processus : mode de coopération et temps du projet.....	38
2.4. Les Fondements du Projet Urbain.....	39
2.4.1. La dimension politique.....	40
2.4.2. La dimension sociale.....	40
2.4.3. La dimension économique.....	40
2.4.4. La dimension culturelle.....	40
2.5. Les échelles du Projet Urbain.....	40
2.5.1. Le Projet Urbain Politique ou Projet de Ville.....	41
2.5.2. Le Projet Urbain Opérationnel ou grande opération d'Urbanisme.....	41
2.5.3. Le Projet Urbain Architectural, centré sur un bâtiment.....	42
2.6. Les phases essentielles d’un Projet Urbain.....	42
2.7. Le processus de la démarche du Projet Urbain.....	43
2.7.1. Le projet urbain et la politique de la ville : de segmentation des politiques.....	43
2.7.2. Le Projet Urbain et l'unité de la Ville : optimiser les potentialités et recentrer les efforts.....	44
2.7.3. Le Projet Urbain et la démocratie locale : un pas vers la démocratie participative.....	45
2.8. Etude de cas : Le projet Urbain de Lyon.....	46

2.8.1. Zoom sur les grands projets du projet.....	47
2.8.2. Bilan et résultats.....	50
Conclusion	52
<u>Chapitre 3</u> : LA CAPACITE DE CHARGE TOURISTIQUE (CCT)	53
Introduction	53
3.1. Naissance du Concept	54
3.2. Définitions	54
3.3. Etude de cas	55
3.3.1. L'évaluation de la capacité de charge de l'île d'Elbe.....	55
3.3.2. L'évaluation de la capacité de charge du centre-Est de Rhodes.....	59
3.4. L'approche CCT en tant que partie de la démarche du Projet Urbain	62
3.5. Méthodologie pour le calcul de la CCT	64
3.5.1. Les dimensions de la CCT.....	64
3.5.2. Le processus pour la définition de la CCT.....	68
3.5.3. Les indicateurs de la CCT.....	69
Conclusion	71
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE	72

DEUXIEME PARTIE :

ANALYSE DU CAS D'ETUDE.

INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE	74
<u>Chapitre 4</u> : PRESENTATION DU CONSTANTINE ET DELIMITATION DE L'AIRE D'ETUDE	76
Introduction	76
4.1. Présentation de Constantine	76
4.2. Délimitation de l'aire d'étude	82
4.3. Quel périmètre pertinent ?	83
4.3.1. Le périmètre administratif de Constantine englobe en son sein plusieurs périmètres.....	83
4.3.2. Le périmètre socio-urbain.....	85
4.3.3. Le périmètre d'influence touristique.....	88

4.3.4. Le croisement thématique et périmètres	90
Conclusion	92
<u>Chapitre 5 : EVALUATION ET ANALYSE DES CARACTERISTIQUES</u>	93
Introduction	93
5.1. Analyse des caractéristiques physico-écologiques	93
5.1.1. Délimitation des zones naturelles.....	93
5.1.2. Les réseaux de transport.....	98
5.1.3. L'Approvisionnement en Eau Potable.....	108
5.1.4. Le traitements des déchets.....	113
5.1.5. Les structures d'accueil touristiques (l'hébergement).....	117
5.1.6. Les structures culturelles.....	125
5.1.7. Les infrastructures de télécommunication.....	134
5. 2. Analyse des caractéristiques sociodémographiques	139
5.2.1. Etude de la population.....	139
5.2.2. La formation professionnelle dans les métiers du tourisme.....	143
5.2.3. Le patrimoine socio culturel.....	146
5.2.4. La santé publique.....	147
5.2.5. La sécurité.....	151
5.3. Analyse des caractéristiques politico-économique	152
5. 3.1. Le Tourisme a Constantine a travers les instruments.....	152
a. Le Schéma National d'Aménagement du Territoire 2025 (SNAT).....	153
b. Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire Nord Est 2025 (SRAT)	155
c. Le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique 2025 (SDAT).....	156
d. Le Plan d'Aménagement de la Wilaya de Constantine (PAW).....	160
e. Le Plan Présidentiel de Modernisation de la Métropole de Constantine.....	160
f. Le Plan directeur de l'Aménagement et de l'Urbanisme de Constantine 2010 (PDAU).....	161
5.3.2. Etude de l'emploi.....	163
5.3.3. Les revenus du secteur touristique.....	167
5.3.4. Les investissements dans le secteur touristique.....	168

Conclusion	170
Chapitre 6 : ANALYSE DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	171
Introduction	171
6.1. Le niveau de développement du secteur touristique et son poids dans l'économie locale	171
6.2. Identification des attractions touristiques	173
6.2.1. Le Patrimoine Historique classé.....	173
6.2.2. Les monuments et édifices historiques.....	177
6.2.3. Sites et attraits naturels.....	195
6.2.4. L'Université de Constantine.....	199
6.2.5. La Culture Constantinoise.....	202
6.3. Définition du profil de l'aire d'étude	205
6.4. Définition du type de développement touristique souhaitable	208
Conclusion	209
Chapitre 7 : DEFINITION DES PROBLEMES ET ETABLISSEMENT DES DIRECTIVES	210
Introduction	210
7.1. Définition des problèmes	210
7.1.1. Les bouchons.....	210
7.1.2. Les contraintes.....	215
7.2. Les recommandations	215
7.2.1. La remise à niveau.....	217
7.2.2. la promotion de l'activité touristique.....	219
Conclusion	220
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE	221
CONCLUSION GENERALE	223
BIBLIOGRAPHIE	228
ANNEXE	234

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°	Intitulé	Page n°
1	les impacts du tourisme.	21
2	le nombre de touristes entre 1995 et 2010-cas du Maroc et de la Tunisie.	29
3	le nombre de touristes entre 1995 et 2010-cas de l'Algérie.	30
4	Les indicateurs de la Capacité de Charge Touristique.	70
5	Découpage Administratif de la Wilaya de Constantine.	81
6	Croisement Thématiques et Périmètres.	90
7	Identification du Périmètre Forestier.	96
8	Le Transport Aérien.	99
9	Le transport ferroviaire.	101
10	Le Réseau Routier de la Wilaya de Constantine.	102
11	les Transports en Commun Selon le mode d'Exploitation dans la Wilaya de Constantine.	104
12	les Bibliothèque dans la wilaya de Constantine.	129
13	Situation de l'internet par commune (au 31/12/2009).	138
14	le Taux d'Occupation de Logement dans la wilaya de Constantine.	141
15	Etablissements de formation professionnelle dans la wilaya de Constantine.	144
16	les formations professionnelles ayant trait au tourisme dans la wilaya de Constantine.	145
17	Le personnel de la santé dans la wilaya de Constantine.	147
18	Comparaison des ratios des personnels de la santé entre la wilaya de Constantine et l'Etat canadien de Québec.	148
19	les infrastructures de la Santé dans la wilaya de Constantine	149
20	Répartition des communes par agence d'emploi dans la wilaya de Constantine.	164

21	Répartition des placements par branche D'activité économique /agence durant l'année 2009 dans la wilaya de Constantine.	166
22	Les revenus du secteur touristique dans la wilaya de Constantine.	167
23	principaux investissements dans le secteur du tourisme à Constantine.	169
24	projets financés par l'ANSEJ et l'ANGEM dans le secteur du tourisme à Constantine.	169
25	Nombre de PME et d'emplois par secteur dans la wilaya de Constantine.	172
26	Les Biens Culturels Protégés de la Wilaya de Constantine.	173

LISTE DES CARTES.

Carte n°	Intitulé	Page n°
1	Les grands sites d'intervention publique du projet urbain.	51
2	Constantine, une Position Stratégique dans l'Est Algérien.	78
3	Situation Géographique de Constantine.	79
4	plan de la ville de Constantine lors de sa prise en 1837.	80
5	Découpage Administratif de la Wilaya de Constantine.	81
6	Le Périmètre Administratif.	84
7	les limites du Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de Constantine.	87
8	Destinations Touristiques dans des Périmètres Isochrone 90, et 120 min.	89
9	carte synthèse des croisements des différents périmètres et délimitation du périmètre pertinent (zone bleu foncé).	91
10	Localisation des Principaux Périmètres Forestiers.	95
11	Les principaux axes routiers de la Wilaya de Constantine.	102
12	Les différentes stations de transport de la Wilaya de Constantine.	107
13	Les Stations d'Épuration et les Décharges Publiques à Constantine.	115
14	les Hôtels et les Restaurants classés à Constantine.	125
15	les Equipements culturels à Constantine.	126
16	les pôles touristiques d'excellence.	159
17	les biens culturels protégés dans la wilaya de Constantine.	176

LISTE DES PHOTOS

Photo n°	Intitulé	Page n°
1	Les Gorges du Rhumel.	97
2	L'aéroport Mohamed Boudiaf de Constantine.	98
3	Nouvelle aérogare Mohamed Boudiaf de Constantine.	99
4	La gare ferroviaire de Constantine.	100
5	La gare routière de Constantine.	101
6	Le Futur Tramway.	105
7	Le Téléphérique de Constantine.	106
8	L'Hôtel Cirta.	120
9	L'Hôtel Panoramique.	120
10	L'Hôtel Arc En Ciel I.	121
11	L'Hôtel Arc En Ciel II.	121
12	Les Hôtel Accor et Mehri.	123
13	Les Hôtel Accor et Mehri.	123
14	Samara Hôtel.	123
15	Hôtel de la ville Ali Mendjli.	123
16	Le Palais de la culture Malek Haddad.	127
17	Le Centre Culturel Français.	128
18	Le Centre Culturel Arabe Mohamed El Aïd Al Khalifa.	128
19	Le Cinéma Rhumel.	130
20	Le Cinéma L'ABC.	130
21	Le Musée de Cirta.	131
22	Le Musée d'El Moudjahid.	132
23	Le Palais du Bey.	132
24	le Théâtre régionale de Constantine.	133
25	le Théâtre en plein air de Constantine.	134
26	Centre Hospitalier Universitaire Ibn Badis.	150
27	Hôpital Militaire Régional Universitaire de Constantine.	150
28	La vieille ville de Constantine.	177
29	Le Mausolée de Massinissa.	178

30	La ville antique de Tiddis.	178
31	Les bains de César.	179
32	Le Palais du Bey.	180
33	Le Palais du Bey.	180
34	Le Palais du Bey.	180
35	La mosquée Souk El Ghezal	181
36	La mosquée El Istiqlal (ex Eglise Sacré Cœur).	183
37	la mosquée El Amir Abdelkader.	183
38	La mosquée de Sidi Rached.	184
39	Le Pont des chutes	185
40	Le Pont de Sidi M'Cid.	185
41	Le Pont d'El Kentra.	186
42	La Passerelle Mellah Slimane (Perrégaux).	186
43	Le Pont de Sidi Rached.	187
44	Le Pont du Diable.	188
45	Le Pont de M'jez el gh'nem.	188
46	Le Pont de Boumerzoug.	189
47	Le Viaduc Trans-Rhumel.	189
48	Le chemin des touristes.	190
49	Le Monument aux Morts.	191
50	La statue notre Dame de la Paix	192
51	Le Musée de Cirta.	193
52	le Théâtre régionale de Constantine.	193
53	L'Hôtel Cirta.	194
54	L'Assemblée nationale populaire « APC ».	194
55	La Grande Poste.	194
56	Le Palais de Justice.	194
57	La Forêt de Djebel Ouahch.	195
58	Le jardin Ben Nacer.	197
59	Les Gorges du Rhumel.	198
60	L'Université de Constantine.	199
61	les instruments de musique.	204
62	Les bijoux traditionnels.	204

63	Les bijoux traditionnels.	204
64	La tannerie à Constantine.	204
65	les traditions des constantinoises.	205
66	les traditions des constantinoises.	205
67	les traditions des constantinoises.	205

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n°	Intitulé	Page n°
1	Valeurs critiques des indicateurs générant le passage d'un scénario à un autre.	51
2	les taxis en activité selon le mode d'exploitation dans la Wilaya de Constantine.	103
3	les Taxis en Activité selon l'âge dans la Wilaya de Constantine.	104
4	Types et Capacité d'Approvisionnement en Eau Potable dans la Wilaya de Constantine.	109
5	Nombre de Château d'Eau et de Station de Pompage dans la Wilaya de Constantine.	110
6	Capacité de Stockage d'Eau Potable dans la Wilaya de Constantine.	110
7	La Dotation journalière en eau potable par commune dans la wilaya de Constantine.	111
8	Taux de Raccordement en E.P et Déperditions par Commune dans la Wilaya de Constantine.	112
9	Les Quantités Quotidiennes de Déchets Rejetés par Décharge dans la Wilaya de Constantine.	113
10	Les Quantités Quotidiennes de Déchets Traités par Commune dans la Wilaya de Constantine.	114
11	L'Assainissement par Commune dans la Wilaya de Constantine,	116

12	La Capacité des Stations d'Épuration dans la Wilaya de Constantine.	117
13	La Capacité d'Accueil Hôtelière dans la Wilaya de Constantine.	119
14	Les Restaurants Classés et le Nombre de Couverts dans la Wilaya de Constantine.	124
15	Capacité de lignes et nombre d'abonnés au téléphone fixe dans la wilaya de Constantine.	135
16	Densité par habitant du Téléphone fixe dans la wilaya de Constantine.	136
17	Nombre d'abonnés par opérateur GSM dans la wilaya de Constantine.	137
18	les différents fournisseurs d'Internet et leurs capacités d'abonnement.	138
19	Evolution de la population dans la wilaya de Constantine entre 1977 et 2008.	139
20	évolution de la population de la ville de Constantine.	140
21	Répartition de la population par sexe et par groupe d'âge dans la wilaya de Constantine.	140
22	Evolution de la population dans la wilaya de Constantine entre le RGPH 1998 et le RGPH 2008.	142
23	Les structures privées de la santé dans la wilaya de Constantine.	149
24	Répartition de la demande d'emploi par tranche d'âge dans la wilaya de Constantine.	165
25	Poids des revenus touristiques par rapport au PIB de certains pays méditerranéens en 2007.	171

LISTE DES FIGURES.

Figure n°	Intitulé	Page n°
1	Les Hôtels classés dans la wilaya de Constantine.	118
2	Les Hôtels en construction dans la wilaya de Constantine.	122

LISTE DES ORGANIGRAMMES.

Organigramme n°	Intitulé	Page n°
1	Structure de la partie analyse de l'étude.	75
2	Les trois échelles du projet urbain et le processus de leur mise en œuvre.	216

CHAPITRE INTRODUCTIF

INTRODUCTION GENERALE

Le tourisme est une activité ancienne, qui a pris au XX^e siècle une dimension planétaire. Il constitue désormais un secteur économique fondamental dans de nombreux pays développés comme dans des pays en développement, qui en font un facteur essentiel de leur développement.

D'après l'O.M.T.* les voyages internationaux se situent à la troisième place dans le classement des « GRANDS » secteurs du commerce mondial. Le chiffre d'affaires du tourisme n'est précédé que par ceux des industries de pétrole et de l'automobile. Mais aujourd'hui le tourisme représente la première industrie de service dans le monde. (GOURIJA, S. 2007)

Nul ne peut ignorer de nos jours, le rôle capital que le tourisme peut jouer en tant que secteur moteur de développement économique et social des pays. Ce secteur est la principale source de créations d'emplois dans un grand nombre de pays. Non seulement dans l'industrie touristique elle-même mais aussi, par effets d'entraînement, dans d'autres secteurs. (GOURIJA, S. 2007)

L'impact économique du tourisme et des voyages est également considérable puisqu'ils sont à l'origine de la croissance de l'investissement en infrastructures et qu'ils constituent une source de devises d'une grande importance. A l'échelle mondiale on prévoit un nombre de touriste atteignant un Milliard ce qui constituera des revenus importants.

Toute fois, l'activité touristique doit être limitée par un seuil qui l'empêcherait de faire subir des pressions trop élevée sur l'environnement naturel et culturel, et par conséquent sur les ressources, les structures sociales, les modèles culturels, les activités économiques et l'utilisation des terres dans les communautés locales. Ceci est le principal souci et préoccupation des actuels gestionnaires et planificateurs locaux qui sont conscient que la seule option viable est d'atténuer l'impact de ces pressions par la prise de mesures spécifiques.

* Organisation mondiale du tourisme

Ces préoccupations sont d'autant plus importantes pour les politiques du fait que les sociétés modernes accordent d'avantage d'intérêts à tous ce qui touche a la protection de l'environnement, la qualité de vie et le développement durable. La question du développement touristique devient de plus en plus l'objectif d'une stratégie locale pour le développement durable; dans ce cas déterminer la capacité des systèmes locaux de soutenir le tourisme s'avère une question prioritaire.

PROBLEMATIQUE.

En Algérie le tourisme est devenu une priorité nationale, avec la consolidation d'un «schéma directeur d'aménagement touristique» qui met l'accent sur la mise en place de pôles d'excellences touristiques. C'est dans le cadre des Assises Nationales et Internationales du Tourisme de février 2008 que les autorités publiques ont lancé à Alger un plan international visant à faire de l'Algérie une destination reconnue mondialement à l'horizon 2025. (SDAT*. 2008)

« Le tourisme doit être une priorité nationale pour l'Algérie et il y a de nombreuses attentes de la part des algériens dans ce domaine. Il est devenu impératif de pousser le développement du secteur touristique, sachant que l'Algérie exporte actuellement plus de touristes qu'elle n'en reçoit » a déclaré le Président algérien, Abdelaziz Bouteflika, aux participants des Assises du Tourisme de février 2008.

Forts de la volonté politique affichée par le SDAT, et conformément aux orientations du Président de faire du tourisme un levier de croissance, le ministère du tourisme et de l'environnement souhaite que le tourisme puisse faire contrepoids aux hydrocarbures, source quasi-unique des revenus en devises à l'heure actuelle.

Constantine de part son statut de ville métropole, est désigné pour être une destination touristique de premier ordre. Malgré ses nombreux atouts et attraits naturels (les gorges du Rhumel, les forêts), culturels et Historiques (vieille ville, Tidis, le tombeau de Massinissa, les sept ponts...etc.), elle ne parvient pas actuellement à attirer un nombre significatif de touristes. Selon les statistiques fournies par la direction du tourisme, Constantine aura accueilli 1600 étrangers le 1^{er} trimestre 2008 dans les quatorze Hôtels répondant aux normes d'hébergement qu'elle dénombre, ce qui est très insignifiant par rapport à d'autres villes de même importance comme Sousse en Tunisie, qui a titre d'exemple au cours des six premiers mois de l'année 2007 a accueilli 598.789 touriste (FMDT**. 2007).

* Schéma Directeur d'Aménagement Touristique.

** Forum Magrébin Du Tourisme.

Malgré ses atouts, Constantine accuse un déficit réel dans plusieurs secteurs qui font qu'elle n'est pas une destination touristique privilégiée. En effet, sa capacité d'accueil touristique notamment en lits reste très limitée. On note aussi le manque d'établissements culinaire et restaurants classés, ainsi que l'insuffisance des moyens de transports modernes pour desservir la ville ou pour la relier aux autres villes voisines.

Le manque d'espaces verts aménagés qui peuvent servir de refuge pour les touristes loin de l'aire vicié du centre urbain, est très ressenti. Il faudrait ajouter à cela le manque de places de parking, l'engorgement des rues et voies de circulations et l'absence de voies piétonnes ainsi que le manque de sécurité. Tout cela représente des faiblesses qui peuvent être comblées par une politique touristique adéquate.

Il faudrait cependant admettre qu'un tel état de fait ne peut persister si on veut mener la ville de Constantine dans la voie de la métropolisation et du développement économique en amont du tourisme. Mais pour se faire nous devons effectuer des opérations de changements et de réaménagement sur l'urbain et préparer la ville de Constantine pour accueillir cette activité et faire face au déficit du développement.

Afin de réaliser et de mettre en place ce projet de ville nous devons avoir recours à un mode de production urbaine moderne ; une nouvelle manière de faire la ville. L'urbanisme fonctionnaliste et bureaucratique a montré ces limites, la logique hiérarchique basée sur une répartition par fonction a donné lieu à des villes sous forme d'entités spatiales juxtaposées et une perte du sens de la globalité. Dans cette optique, le Projet Urbain se dresse comme une démarche alternative qui traite simultanément et avec la même force, l'aspect, économique, social, paysager...etc.

Il constituerait ainsi un moyen pour la revitalisation de l'économie de la ville, l'accès à l'emploi, l'amélioration des services publics et ce, dans le cadre d'une réelle politique de la ville qui définit les objectifs et arrête les priorités.

Et dans un souci de durabilité et de sauvegarde des ressources, nous nous devons de minimiser les menaces d'un tourisme excessif sur l'environnement, le social et sur l'économique, d'où l'importance d'associer au projet urbain un outil de planification spécifique au tourisme, et qui devrait garantir sa durabilité, et qui est l'analyse de la capacité de charge touristique (CCT).

La CCT* ; sa définition, son évaluation et son application s'appuient sur les trois axes du développement durable et qui sont l'environnement, le social et l'économique. Elle doit être considérée comme une procédure faisant partie d'un processus de planification pour le développement touristique durable. Elle peut fournir un cadre général capable d'orienter les planificateurs et les décideurs. Ce cadre consiste en la définition d'objectifs, de buts et de mesures concernant le développement touristique dans la région sur la base de ses caractéristiques et particularités tout en respectant les capacités locales à le soutenir.

La CCT* implique l'ensemble des acteurs majeurs et compétents de la communauté en général, d'où la pertinence de cette approche comme méthode d'analyse et d'évaluation de l'activité et de sa viabilité au sein de la démarche d'un Projet Urbain visant à promouvoir le tourisme comme activité économique dans une ville au fort potentiel qu'est Constantine.

Considérant tout cela, diverses questions fondamentales s'imposent :

- Comment développer le secteur du tourisme à Constantine et en faire le moteur de la relance économique de la ville ?
- Quelle serait la capacité de charge en matière de tourisme de la ville de Constantine et quels en sont les besoins pour pouvoir assier les fondements d'un tourisme durable?
- Quels sont les moyens et démarches à suivre pour développer le tourisme à Constantine ?
- Comment impliquer tous les acteurs de la ville de Constantine autour d'un projet urbain de développement économique en amont du tourisme ?

* Capacité de Charge Touristique.

Questions de recherche.

Comme il n'est pas possible de répondre à toutes ces questions, nous allons centrer le travail sur la question principale suivante :

Constantine peut elle être une destination touristique ? Si oui quels sont les freins qui l'empêchent de le devenir ? Quel serait le type de tourisme à développer ? et comment garantir un développement économique à Constantine en amont d'une activité touristique durable et diminuer par là, les menaces qui peuvent peser sur l'environnement naturel et culturel de manière générale ? par quel méthode ? Et dans quelle démarche ?

Hypothèse.

La réponse à cette question n'est pas évidente et conduit à vérifier l'hypothèse suivante :

Constantine dispose de grandes potentialités touristiques qui lui permettent d'enclencher un développement durable en amont de l'activité touristique, cela étant possible à travers l'évaluation des capacités de charge touristique et dans une démarche de projet urbain dont l'articulation conduit à esquisser le profil touristique à développer et situer par là les contraintes qui empêchent l'évolution de l'activité touristique

Les objectifs de la recherche.

L'objectif principal de la recherche est de prouver que le développement économique en amont d'une activité touristique à Constantine passe par l'évaluation de sa capacité de charge touristique à travers la démarche du projet urbain. Autrement dit, prouver la relation qui existe entre le tourisme durable, la capacité touristique et la démarche du projet urbain.

D'autres objectifs secondaires peuvent être atteints à travers de cette étude, il s'agit de:

- Recenser les atouts touristiques de la ville de Constantine
- Mettre le doigt sur les faiblesses, les manques, et les freins en ce qui concerne l'infrastructure touristique à Constantine.

Tout en souhaitant que cela pourrait s'inscrire dans l'objectif national, celui de faire de l'Algérie une destination touristique d'excellence.

Méthodologie d'approche.

Du point de vue de la démarche et pour pouvoir vérifier notre hypothèse de départ, nous nous appuyerons sur la méthode de la capacité de charge touristique, combinée avec une enquête auprès des différents organismes. La revue de la littérature sur la question permet d'asseoir le cadre conceptuel de la recherche et couvre toute la partie théorique de notre travail. Il s'agit en fait d'analyser les concepts relatifs au thème de recherche à savoir : le tourisme durable, la capacité de charge, la démarche du projet urbain, etc.

L'analyse de données recueillies sur le terrain auprès des différentes administrations et tutelles, ainsi que l'analyse des potentialités (atouts) touristiques et des besoins (faiblesses) de la ville de Constantine permettra de définir les orientations du projet urbain touristique durable pour la ville de Constantine.

LA STRUCTURE DE L'ETUDE.

L'étude est scindée en deux parties distinctes. La première théorique et consiste à définir le cadre conceptuel qui la recouvre. Il s'agit d'analyser les concepts relatifs au thème de recherche : le tourisme, le projet urbain et la capacité de charge touristique, établir la relation qui existe entre eux, ainsi que l'identification des différents indicateurs et la méthodologie qui sera ensuite appliquée dans la deuxième partie.

Elle comporte trois chapitres :

- un premier chapitre sera consacré au tourisme, depuis sa genèse, son évolution, et jusqu'aux dernières tendances en vogue ces derniers temps, nous étudierons les différents impacts des touristes sur l'environnement et les sociétés qui les reçoivent, avant de nous intéresser au tourisme durable et ses fondements, finalement nous ferons le point sur le tourisme en Algérie actuellement et les perspective future de cette activité.
- un deuxième chapitre porte sur le projet urbain comme moyen d'intervention sur la ville, ses fondements, ses différentes échelles, ainsi que les principales phases et le processus du projet urbain qu'il faut suivre pour aboutir au développement de l'activité touristique.
- un troisième chapitre qui s'attèlera sur la définition du concept de « la capacité de charge touristique », nous étudierons sa naissance, ses définitions, ses domaines d'applications, et enfin sa méthode d'application (méthodologie).

La réussite du projet urbain de ville est tributaire du diagnostic, l'établissement d'un état des lieux et de l'activité de façon précise reste essentiel.

La deuxième partie pratique mettra en évidence la méthodologie d'analyse de la CCT pour l'établissement d'un état des lieux et d'un diagnostic précis de l'activité touristique de l'aire d'étude. Il sera établi à l'aide de renseignements et de données collectés sur terrain, auprès des différentes administrations. Le diagnostic permettra d'établir les différents obstacles au développement touristique (contraintes, bouchons) ainsi que la vocation de la région (types de potentiel) pour déterminer quel type de tourisme dont le développement est souhaitable. Enfin nous essayerons d'esquisser selon les résultats obtenus, les orientations et actions qui pourront contribuer à l'établissement du projet urbain touristique durable pour Constantine..

Cette deuxième partie sera constituée de quatre chapitres :

- La présentation et la délimitation de l'aire d'étude sera l'objet du premier chapitre, elle résulte du croisement de différents périmètres proposés et de plusieurs thématiques relatifs au développement touristique et sa gestion.

-Le deuxième chapitre sera consacré à l'analyse des caractéristiques des trois composantes de la CCT et qui sont aussi ceux du développement durable, à savoir physique-environnement, social-culturel et politique-économique, et cela à travers de leurs différents indicateurs : physique écologique (zones naturelles, transport, approvisionnement en eau, traitement des déchets, structures d'accueil touristique, structure culturelles, infrastructures technique et de télécommunications) socio culturel (population, santé, patrimoine socio culturel et la formation touristique) et politico économique (le tourisme à travers les instruments, l'emploi, les revenus du secteur touristique, les investissements).

-Le troisième chapitre s'intéressera à l'analyse du développement touristique, il doit définir son niveau de développement, identifier les attraits et atouts touristique, les classifiés pour pouvoir définir le profil touristique de l'aire d'étude, tous ces éléments nous permettront de déterminer objectivement quel type de tourisme il sera souhaitable de développer.

-Dans le quatrième chapitre, nous allons procéder à l'énumération ainsi que le classement des problèmes recensés précédemment suivant leur nature.

Ces problèmes peuvent être considérés soit comme des contraintes : des facteurs limitant le développement difficilement gérable. Ces facteurs ne sont pas flexibles, en ce sens que l'application des approches en matière d'organisation, de planification et de gestion, ou le développement de l'infrastructure appropriée ne peut agir dessus, ou des Bouchons: des facteurs que les gestionnaires peuvent manipuler, et sur lesquels nous pouvons agir par des programmes de développements ou des projets urbains adaptés.

Ce n'est qu'après avoir établi cette liste qu'on pourra définitivement dire si il y a possibilité de développement touristique s'inscrivant dans la durabilité, et cibler les différents points sur lesquels nous devons intervenir pour y parvenir.

L'établissement d'orientations et de suggestions de projets urbains ciblant les différentes faiblesses recensées sera l'aboutissement et la conclusion de cette étude.

PREMIERE PARTIE

Etudes Des Concepts Théoriques.

INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE

Au cours de cette première partie, nous procéderons à la définition du cadre conceptuel qui recouvre toute la partie théorique. Il s'agit d'analyser les concepts relatifs au thème de recherche, et établir la relation qui existe entre le tourisme durable, la démarche du projet urbain et la capacité de charge touristique.

Dans un premier temps, nous nous intéresserons au tourisme dans tous ses aspects, depuis sa genèse, son évolution, et jusqu'aux dernières tendances en vogue ces derniers temps. Nous étudierons les différents impacts des touristes sur l'environnement et les sociétés qui les reçoivent, avant de nous intéresser au tourisme durable et ses fondements. Finalement nous ferons le point sur le tourisme en Algérie actuellement et les perspectives future de cette activité.

Ensuite nous étudierons le projet urbain comme moyen d'intervention sur la ville, ses fondements, ses différentes échelles, ainsi que les principales phases et le processus du projet urbain qu'il faut suivre pour aboutir au développement de l'activité touristique.

Enfin, le dernier concept théorique est la capacité de charge touristique. Nous étudierons sa naissance, ses définitions, ses domaines d'applications, et enfin la méthode d'application (méthodologie) qui en découle.

Chapitre 1 : LE TOURISME ; UN MOTEUR DE DEVELOPPEMENT.

Introduction

Le tourisme constitue de nos jours un secteur économique fondamental dans de nombreux pays développés ; ainsi que dans les pays émergents. L'activité touristique génère un chiffre d'affaire qui d'après l'OMT ; se situe à la troisième place des grands secteurs du commerce mondial avec 12% du PNB mondial. En effet il n'y a que les industries du pétrole et de l'automobile qui la précèdent.

Etant la première industrie de service ; le tourisme est considéré comme une ressource à part entière et ouvre des perspectives d'avenir pour les nations. Il favorise l'ouverture de grands chantiers source de création d'emplois (**215 millions de personnes** soit 8,1% des emplois dans le monde) et moteur de développement économique et social, non seulement par le tourisme en lui-même, mais aussi par l'effet d'entraînement qu'il a sur pratiquement tous les domaines de l'activité économique, tels que l'agriculture, la construction (la réalisation des structures modernes et nécessaires), l'artisanat (dont les touristes sont les principaux consommateurs de ses produits), le commerce dans ses multiples formes, et surtout les services de transport. (UNEP. 2006).

D'après les statistiques de l'OMT, l'industrie du tourisme a connue un accroissement fulgurant. A titre d'indication le marché mondial est passé de 160 à 341 millions de touristes internationaux de 1970 à 1986, soit une augmentation de 113% en 15 ans avec une moyenne annuelle de 4,88%, et il a atteint en 2006 pas moins de 840 millions de touriste internationaux.

Le tourisme Mondial en quelques chiffres ;

- ❖ **Le Taux de croissance du Tourisme est de 5% par an et dépasse de 1,3% la croissance générale de l'économie mondiale.**
- ❖ **Le Tourisme déplace un sixième (1/6) de la population mondiale.**

- ❖ **842 millions de touristes en 2006 soit une progression de 4,5% par rapport à 2005.**
- ❖ **Pour le seul premier trimestre de l'année 2007, le tourisme mondial a enregistré 252 millions de personnes soit 6% de plus que le premier trimestre de l'année 2006. Un (1) emploi sur 12 provient du tourisme.**
- ❖ **Les gains produits par le tourisme international ont atteint, en 2004, 623 milliards de dollars US et 682 milliards de dollars US en 2005, soit une progression de 3,4% et de 800 milliards de dollars US pour 2006. (SDAT 2025.2008)**

L'effet du tourisme ne se résume pas qu'à ces aspects, mais il influe également sur la société, car il garantit un enrichissement social par la communication et les échanges culturels, qui s'opèrent avec la population de touristes qui visitent ces pays ; à condition d'observer les seuils tolérables a ne pas dépasser.

Les effets économiquement positifs peuvent s'accompagner d'autres effets néfastes notamment sur l'environnement si les capacités de charge des sites ne sont pris en considération d'autant plus que l'intérêt des touristes se tourne de plus en plus vers les zones relativement vierges et aux écosystèmes particulièrement fragiles.

Notons que la vision du monde sur le tourisme a évolué, elle ne se limite plus qu'à l'aspect quantitatif et économique qu'il génère, mais aussi aux conséquences liées à la croissance de l'activité.

Pour mieux comprendre le phénomène du tourisme dans le monde actuel, et pouvoir l'envisager comme une activité souhaitable et a développer a Constantine ; nous nous devons de l'étudier depuis sa genèse, son évolution, ses différents types, ces impacts et les tendances vers lesquelles il se dirige.

1.1. Genèse et Evolution du Tourisme à travers l'histoire :

Du simple voyage au tourisme de masse.

Bien que le tourisme aujourd'hui soit une activité aux dimensions planétaires, ses origines remontent à des temps anciens. Au début ; il était pratiqué sous forme de voyages, le plus souvent motivés par des nécessités (nomadisme, caravanes commerciales, transhumance). De très anciens récits de voyage nous parviennent jusqu'à nos jours tels que l'épopée d'ULYSSE dans l'antiquité, plus tard se fut le tour d'IBN BATOUTA et de MARCO POLO le vénitien racontant son voyage jusqu'à la chine en suivant la route de la soie.

C'est au 15eme siècle que le voyage a commencé a être considéré comme un moyen d'acquérir le savoir et la connaissance. En 1492 il y a eu deux événements majeurs, l'ascension du Mont Aiguille dans la dauphine, puis l'expédition d'Italie du roi Charles huit, en même temps que la découverte des Amériques par Christophe Colomb. En 1551 se fut l'édition de l'ancêtre de tous les guides de voyages par C. ESTIENNE intitulé « *le guide des chemins de France* », puis en 1581 Montaigne effectua son célèbre voyage en Italie dont il consigna les détails dans un journal retrouvé fortuitement plus de deux cents ans plus tard (1774), dans la même époque (16eme) apparurent les ancêtres des résidences secondaires appelées villégiatura.

Le 17eme siècle, quand a lui, était celui de l'invention du tourisme gastronomique. Au 18eme siècle, en Angleterre, une pratique qui concernait les nobles du pays et les bourgeois rentiers consistait à envoyer leurs jeunes fils à l'étranger, c'était des voyages initiatiques qui tendait a leurs inoculer la connaissance, le savoir et l'esprit de l'aventure et qui leurs permettrait d'acquérir ce dont ils auront besoins pour leurs future carrières diplomatiques.

D'après VASSALO, le terme Anglais « *travel* » et le français « *travail* » ont la même racine étymologique ; le voyage étant perçu comme un labeur et une source d'expérience utile pour leur réussite sociale ultérieure.

Peu après la fin du 18^{ème} siècle et le début du 19^{ème}, le phénomène inverse se produit, la classe aristocratique écartée du pouvoir politique par la révolution en 1789, se sont convertis en touristes rentiers, et comme le dit M.BOYER « *les rentiers de l'époque romantique ont valorisé le loisir et principalement le tourisme comme une dépense ostentatoire qui les différenciaient de l'acharnement puritain au travail et l'enrichissement* ». Cette nouvelle classe de touristes va donc cultiver l'oisiveté, et susciter de nouvelles destinations plus exotiques et plus stimulantes.

Jusqu'ici, on peut constater que le tourisme est une activité qui concerne une classe minoritaire aisée et désœuvrée qui avait comme destinations des régions riches en histoire (renommées) ou des zones au climat particulièrement agréable et doux comme les régions du sud de la France (Cote d'Azur) ou l'Italie. Ces voyages ont tous perdu leur esprit d'aventure et ne se font que dans des sentiers bien balisés empêchant le contact avec les autochtones et l'échange de culture, pour se réduire à un aspect particulièrement snobinard et hautin dénuée de toute curiosité.

Ce n'est qu'à la fin du 19^{ème} siècle et le début du 20^{ème} que la bourgeoisie par imitation du modèle aristocratique accède au tourisme, elle profite d'un aménagement de temps (alternance tourisme, travail), le cinéma et la photographie leurs permirent de voir à l'avance à quoi ressembler leurs destinations futures tuant tout effet de surprise. Désormais ; on voyage pour confirmer les images qu'on a vu précédemment et l'esprit de découverte a disparu.

L'essence même du tourisme se transforme, la démocratisation des moyens de transport ; notamment l'automobile, l'avion...etc., la multitude d'images provenant de toutes les régions du globe par le biais de la télévision et le cinéma, l'augmentation du niveau de vie et les nouveaux acquis sociaux, tous ces facteurs ont permis la naissance d'un nouveau type de tourisme : le tourisme de masse.

Cette consommation de masse du produit touristique constitue sans doute l'une des grandes révolutions du siècle, ce produit représente, à certains égards, l'accès démocratique à un privilège des classes dominantes. Il est la conséquence et le corollaire du travail dans une société urbanisée et bureaucratique pour la première fois dans l'histoire. Mentalités, argent et temps allaient se rejoindre, et se combiner pour

permettre l'apparition du tourisme de masse. Celui-ci s'est développé a peu près à la même époque dans les démocraties occidentales. C'est la France qui donne le ton en 1936 avec le front populaire, ouvrant ainsi la voie aux réformes sociales. La grisaille du paysage, la croissance urbaine, l'émiettement des taches rendent nécessaire une compensation. (GOURIJA, S. 2007).

Finalement, le tourisme est devenu un phénomène majeur de la fin de ce siècle, sa démocratisation a fait que les flux de touristes ne cessent d'augmenter, booster par la hausse du pouvoir d'achat et la révolution des transports. En somme ; la transition est accomplie d'un tourisme d'élite à un tourisme de masse.

A la fin des années 1970, des effets indésirables du tourisme de masse ont commencé à se sentir, les écosystèmes fragiles des zones exploitées et l'authenticité des cultures locales sont menacées, d'où une prise de conscience de la fragilité de la ressource, a ce sujet ; un article de R.WBUTLER paru en 1980 et s'intitulant « *le cycle de vie du lien touristique* » se conclue de la manière suivante « *Les attractions touristiques ne sont pas infinies et éternelles, mais doivent être considérées et traitées comme des ressources finies et non renouvelables. Elles pourraient être plus attentivement protégées et préservées. Le développement de lieu touristique doit être conservé dans les limites de capacité prédéterminées et son potentiel de compétitivité maintenu pendant une plus longue période* ».

C'est dans le même sens que l'OMT en 1993 a fait paraître un guide de développement touristique durable, et qui affirme expressément : « *l'environnement est la base des ressources naturelles et culturelles qui attirent les touristes. Par conséquent ; la protection de l'environnement est essentielle pour un succès à long terme du tourisme. La capacité de charge est un concept clé dans la planification du développement touristique durable* ».

C'est ainsi, qu'est née une nouvelle tendance du tourisme : « *le tourisme durable* » ; un tourisme qui donne autant d'importance aux besoins présents des touristes qu'à la pérennité de la ressource pour les générations futures.

Nous nous attarderons davantage sur cette nouvelle forme de tourisme qui nous intéresse dans notre étude.

1.2. Les différents types de Tourisme.

Il existe différents types de tourisme dans le monde ainsi que différents moyens de les classifiés, nous nous contenterons de citer les types les plus fréquents et les plus représentatifs tout en donnant une petite définition à chacun des types retenus.

Le tourisme peut être classé selon la destination :

1.2.1. Le Tourisme balnéaire (la mer).

Le tourisme balnéaire c'est le tourisme des vacances au bord de mer. Il constitue la forme de tourisme la plus répandue dans le monde. La côte, la plage, la mer et le soleil sont des attraits indéniables pour les touristes. D'ailleurs le tourisme balnéaire est la première forme touristique apparue. En France, les premiers bains de mer furent inaugurés en 1824 à Dieppe par la duchesse de Berry. (WIKIPEDIA. 2009).

1.2.2. Le Tourisme de montagnes (la montagne).

La montagne connaît deux types de fréquentation touristique aux caractéristiques contrastées : l'une liée aux sports d'hiver qui concerne une population assez restreinte, sur une période limitée et un territoire étroit aménagé pour la pratique du ski. L'autre, essentiellement estivale, concerne l'ensemble du territoire de montagne, notamment les espaces protégés et attire un public plus large pour des randonnées ou des campings.

Le développement des stations de sports d'hiver a entraîné une artificialisation des paysages montagnards pour la construction des domaines skiables eux-mêmes mais aussi pour tout le développement urbain induit (routes d'accès, lignes à haute tension, logements et commerces). La France compte le plus grand domaine skiable

d'Europe, avec 1 618 km², contre 840 km² pour la Suisse, 790 km² pour l'Autriche et 750 km² pour l'Italie. (Institut Français de l'Environnement. 2009).

1.2.3. Le Tourisme urbain (la ville).

Le tourisme urbain est l'une des formes les plus anciennes de l'activité touristique, mais la ville est une destination à part entière depuis la fin des années 1980. Ainsi, les villes ont pris conscience de ce « gisement touristique » et elles ont uni leurs efforts pour mener des actions en commun, notamment en matière de promotion ; des réseaux, associations ou clubs ont vu le jour ces dernières années.

Le tourisme urbain apparaît dorénavant comme un véritable enjeu pour les villes, par la production d'images valorisantes susceptibles d'accroître leur attractivité, mais aussi par les retombées économiques escomptées.

Cependant, la ville est une destination complexe, difficile à cerner et à appréhender, car elle est multiforme (tourisme d'affaires, tourisme d'agrément, vacances, courts séjours, tourisme de passage...) avec des durées de séjour qui peuvent varier fortement. (Le Bureau de la stratégie, Direction du Tourisme, France, septembre. 2002)

1.2.4. Le Tourisme rural (la campagne).

Le tourisme rural est un mode d'hébergements diffus des populations accueillis en zone rurale. Il est apparu dans les années 1970 en réaction à la construction des grandes concentrations touristiques. Il est représenté en France par la Conférence permanente du tourisme rurale (CPTR. 2009).

1.2.5. L'écotourisme.

L'écotourisme est un sous ensemble du tourisme nature, qui respecte une certaine éthique dont les composantes sont la protection de la nature et les retombées directes aux populations locales leur permettant de contribuer à leur bien-être. L'écotourisme est une forme de tourisme durable, c'est à dire qu'il tend à minimiser

l'impact sur l'environnement naturel pour sa préservation à long terme. Mais il ne se contente pas d'une approche écologique passive (économie d'énergie, utilisation d'énergies renouvelables, traitement des rejets...). Il implique également une participation active des populations locales et des touristes à des actions de sauvegarde et d'éducation à la sauvegarde de la biodiversité (reforestation, protection de la faune et de la flore, réintroduction d'espèces menacées...). (BLANGY, S. 1993)

1.2.6. Le Tourisme d'Affaires.

Le tourisme d'affaires désigne les déplacements à but professionnel. Il combine les composantes classiques du tourisme (transport, hébergement, restauration) avec une activité économique pour l'entreprise.

Le tourisme d'affaires comprend quatre types d'activités:

- les congrès et les conventions d'entreprise,
- les foires et les salons,
- les réunions de stimulation, séminaires et réunions d'entreprises,
- les voyages d'affaires individuels. (WIKIPEDIA, 2009)

1.2.7. Le Tourisme Culturel.

Le tourisme culturel est une forme de tourisme centré sur la culture, l'environnement culturel (incluant les paysages de la destination), les valeurs et les styles de vie, le patrimoine local, les arts plastiques et ceux du spectacle, les industries, les traditions et les ressources de loisirs de la communauté d'accueil.

Il peut comprendre la participation à des événements culturels, des visites de musées et monuments et la rencontre avec des locaux. Il ne doit pas seulement être considéré comme une activité économique identifiable, mais plutôt englobant toutes les expériences vécues par les visiteurs d'une destination au-delà de leur univers de vie habituel. Cette visite doit durer au moins une nuitée et moins d'un an, se passer dans un hébergement privatif ou marchand de la destination. Propose également aux candidats des programmes consistants à découvrir la culture d'un pays ou une région. (www.tourismeculturel.net. 2009).

1.2.8. Le Tourisme Cultuel (religieux).

Le tourisme religieux, par l'infrastructure commerciale qu'il suppose fait partie intégrante de l'industrie du tourisme, et par sa dimension spirituelle il est inclassable car échappant aux nomenclatures habituelles, comme le tourisme d'affaires et tourisme de loisirs.

Il existe trois grands types d'approche du tourisme religieux, dans une première approche on peut définir le tourisme religieux d'un point de vue spirituel comme la manière d'être relié à Dieu - Créateur en étant du même coup relié à sa création au monde entier.

Dans une deuxième approche le tourisme religieux peut se définir d'un point de vue sociologique comme l'accès à la culture émanant des grandes religions. Il se caractérise par l'attrait culturel qu'exerce l'art sacré. Le tourisme religieux devient alors un phénomène de société dont l'ampleur dépasse de loin l'attachement des croyants à leur propre religion.

Enfin le tourisme religieux peut se définir comme une complémentarité du culturel et du spirituel donnant lieu à une interaction valorisante pour l'Homme. (CHELINI, J. BRANTHOMME, H. 1982).

1.3. Les Impacts du Tourisme.

Afin d'avoir une vision plus claire sur les impacts du tourisme, nous avons choisis de les classer suivant leurs nature (positifs et négatifs) et par rapport a leurs types (physiques et écologiques, socio démographique et économique).

Types d'impacts /Nature d'impacts	Impacts positifs	Impacts négatifs
Physiques et Ecologiques	<ul style="list-style-type: none"> *Création des possibilités d'entretien du patrimoine existant. *Création d'un environnement agréable. *Développer les structures d'accueil. *Sensibilisation de l'opinion publique a l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> *La surexploitation des ressources naturelles. *L'augmentation de la pollution. *La dégradation des sites historiques. *L'augmentation de l'effet de serre à cause de l'augmentation du nombre de transports. *La dénaturation du paysage à cause de la construction de complexes hôteliers. *L'élimination d'une flore et d'une faune précieuses dûe à l'action directe de l'occupation de l'espace par les aménagements touristiques.
Socio-Démographiques	<ul style="list-style-type: none"> *La création d'emplois. *Favoriser des attitudes plus dynamiques et une sensation de bien-être des individus suite aux voyages et aux échanges faits avec les populations locales. * Les échanges culturels 	<ul style="list-style-type: none"> *Les transformations des cultures locales et le changement des valeurs Culturelles. *Le choc des cultures. *détérioration du patrimoine culturel local. *Etre exposées à des risques, notamment le climat, les maladies tropicales, les épidémies.
Economiques	<ul style="list-style-type: none"> *Moteur pour l'économie locale. *Augmentation des revenus des populations locales. 	<ul style="list-style-type: none"> *Augmentation des prix de l'immobilier par la spéculation. *Augmentation des prix des produits de consommations (inflation).

Source : UNEP, 2006(traitements auteur).

Tableau n°1: les impacts du tourisme.

Il est évident pour nous à travers ce tableau que l'activité touristique malgré tous ce qu'elle peut apporter comme développements qu'ils soient économiques ou autres, peut aussi être considérée comme une arme à double tranchant car pouvant avoir plusieurs impacts négatifs (économiquement, socialement et environnementale), et il est nécessaire d'en prendre conscience avant de se lancer dans une entreprise de développement de cette activité.

1.4. Le Tourisme Durable.

1.4.1. Définitions et Naissance du Concept.

Les effets économiquement positifs du tourisme ont été accompagnés par d'autres effets néfastes notamment sur l'environnement. La prise de conscience de l'opinion vis à vis de l'écologie ainsi que le changement d'intérêt des touristes qui se tourne de plus en plus vers les zones relativement vierges et aux écosystèmes particulièrement fragiles, ont donné au tourisme une nouvelle tournure poussant les dirigeants et décideurs à envisager une nouvelle approche plus durable de l'activité, d'où le concept du tourisme durable.

Un site touristique dépend surtout de ses spécifications naturelles et culturelles. En tenant compte de ces paramètres, nous pouvons avancer vers un développement durable du tourisme dans le respect de l'environnement et la préservation des identités locales. Cette conception est directement liée à celle du développement durable provenant du terme anglais « sustainable » qui exprime le caractère soutenable du développement durable.

Le développement touristique durable doit répondre aux besoins présents des touristes tout en préservant les ressources dont on aura besoin dans le futur. Afin d'y parvenir; le tourisme comme secteur économique doit faire l'objet d'une gestion durable. En effet ; un environnement pollué ou contaminé n'attire pas les visiteurs, seul un paysage préservé et les valeurs culturelles de la population locale sauvegardés peuvent être attrayants.

L'expression du tourisme durable, est une notion qui a une relation directe avec le concept de développement durable ; Elle décrit généralement toutes les formes de tourisme alternatif qui respectent, préservent, et mettent durablement en valeur les ressources patrimoniales (naturelles, culturelles et sociales) d'un territoire à l'attention des touristes accueillis, de manière à minimiser les impacts négatifs qu'ils pourraient générer.

Aussi le définit également Hervé Deperne dans son livre « *Le tourisme durable* » comme un tourisme respectueux de la qualité des sites, de l'équilibre des activités économiques, sociales et de loisirs ainsi que des communautés d'intérêts des collectivités territoriales engagées dans des projets d'équipements ou d'aménagements touristiques. (DEPERNE, H. 2007)

L'Organisation Mondiale du Tourisme définit le tourisme durable comme un « *Développement touristique durable qui satisfait les besoins actuels des touristes et des régions d'accueil tout en protégeant et en améliorant les perspectives pour l'avenir. Il est vu comme menant à la gestion de toutes les ressources de telle sorte que les besoins économiques, sociaux et esthétiques puissent être satisfaits tout en maintenant l'intégrité culturelle, les processus écologiques essentiels, la diversité biologique, et les systèmes vivants.* » (OMT). *Sous la condition que tous les acteurs concernés participent activement et s'engagent à respecter la mise en œuvre effective du tourisme durable (GTD).* » (WIKIPEDIA. 2009).

Cela veut dire que la définition du tourisme durable d'après l'OMT se résume dans les points essentiels suivant :

- **Exploiter de façon optimale les ressources de l'environnement** qui constituent un élément clé de la mise en valeur touristique, en préservant les processus écologiques essentiels et en aidant à sauvegarder les ressources naturelles et la biodiversité ;
- **Respecter l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil**, conserver leurs atouts culturels bâti et vivant, et leurs valeurs traditionnelles et contribuer à l'entente et à la tolérance interculturelles ;
- Assurer une activité économique viable sur le long terme **offrant à toutes les parties prenantes des avantages socioéconomiques** équitablement répartis,

notamment des emplois stables, des possibilités de bénéfices et des services sociaux pour les communautés d'accueil, et contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté.

Le tourisme durable s'inscrit donc dans une dynamique qui articule des modes de déplacements, de production et de consommation éco responsables, tout en associant étroitement les populations qui vivent, travaillent ou séjournent dans l'espace concerné au projet de développement touristique et aux retombées socioéconomiques, équitablement répartis. (WIKIPEDIA. 2009).

1.4.2. La Charte du Tourisme Durable.

Les participants de la Conférence mondiale du Tourisme durable, réunis à Lanzarote, îles Canaries, Espagne, les 27 et 28 avril 1995, Conscients que le tourisme est un phénomène de portée mondiale qui répond aux plus profondes aspirations de tous les peuples, ainsi qu'un important élément de développement social, économique et politique pour de nombreux pays.

Reconnaissant que le tourisme, de part son caractère ambivalent, puisqu'il peut contribuer de manière positive au développement socio-économique et culturel, mais aussi à la détérioration de l'environnement et à la perte de l'identité locale, doit être abordé dans une perspective globale. Conscients que les ressources sur lesquelles se base le tourisme sont fragiles et que la demande pour une meilleure qualité de l'environnement est croissante.

Reconnaissant que le tourisme offre la possibilité de voyager et de connaître d'autres cultures, et que le développement du tourisme peut favoriser le rapprochement et la paix entre les peuples, créant une conscience respectueuse de la diversité des cultures et des modes de vie.

Rappelant la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies et les nombreuses déclarations des Nations Unies, tout comme les conventions régionales sur le tourisme, l'environnement, la préservation du patrimoine culturel et le développement durable.

S'inspirant des principes énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement de 1992, ainsi que des recommandations de l'Agenda 21, Rappelant les déclarations préalables en matière de tourisme comme la Déclaration de Manille sur le Tourisme mondial (1980), la Déclaration de La Haye (1989), la Charte du Tourisme (1985) et le Code du Touriste.

Reconnaissant la nécessité de développer un tourisme qui réponde aux attentes économiques et aux exigences de la protection de l'environnement et qui respecte non seulement la structure sociale et les caractères physiques de la destination, mais aussi la population locale.

Considérant comme prioritaires la protection et la consolidation de la dignité humaine des populations locales tout comme des touristes. Conscients de la nécessité de créer un partenariat entre les principaux acteurs qui participent à cette activité, afin de forger l'espoir d'un tourisme plus responsable vis-à-vis de notre patrimoine commun.

En appellent à la communauté internationale et demandent, en particulier, aux gouvernements, aux pouvoirs publics, aux décideurs et aux professionnels du monde du tourisme, aux associations et aux institutions publiques et privées dont les activités sont liées au tourisme et aux touristes eux-mêmes, d'adopter les principes et les objectifs de cette Déclaration, qui sont les suivants :

1. Le développement touristique doit reposer sur des critères de durabilité. Il doit être supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales. Le développement durable est un processus encadré visant une gestion globale des ressources afin d'en assurer la durabilité, tout en permettant de préserver notre capital naturel et culturel, y compris les espaces protégés. Le tourisme étant un puissant instrument de développement, il peut et doit jouer un rôle actif dans la stratégie de développement durable. Une bonne gestion du tourisme doit donc garantir le caractère durable des ressources dont cette activité dépend.

2. Le tourisme doit contribuer au développement durable, en s'intégrant dans le milieu naturel, culturel et humain. Il doit respecter les équilibres fragiles qui caractérisent de nombreuses destinations touristiques, en particulier les petites îles et les zones écologiquement fragiles. Les incidences du tourisme sur les ressources naturelles, sur la biodiversité et sur la capacité d'assimilation des impacts et des déchets engendrés, doivent rester acceptables.

3. L'activité touristique doit considérer ses effets induits sur le patrimoine culturel et sur les éléments, les activités et la dynamique traditionnels de chaque population locale. La reconnaissance de ces facteurs locaux et le soutien de leur identité, de leur culture et de leurs intérêts doivent être des points de référence incontournables lors de la conception des stratégies touristiques, en particulier dans les pays en voie de développement.

4. La contribution active du tourisme au développement durable présuppose nécessairement la solidarité, le respect mutuel et la participation de tous les acteurs, du secteur public et privé, impliqués dans le processus. Cette concertation doit se baser sur des mécanismes efficaces de coopération à tous les niveaux : local, national, régional et international.

5. La préservation, la protection et la mise en valeur de la richesse du patrimoine naturel et culturel offrent un cadre privilégié pour la coopération. Cette approche implique que tous les responsables relèvent ce véritable défi qu'est l'innovation culturelle, technologique et professionnelle, et concentrent leurs efforts pour créer et mettre en œuvre des instruments de planification et de gestion intégrés.

6. Les critères de qualité visant à assurer la préservation de la destination touristique et le degré de satisfaction du touriste, critères définis de manière conjointe avec les populations locales et basés sur les principes du développement durable, doivent être des objectifs prioritaires lors de la formulation des stratégies et des projets touristiques.

7. Pour participer au développement durable, le tourisme doit se baser sur l'éventail de possibilités qu'offre l'économie locale. Les activités touristiques doivent

pleinement s'intégrer dans l'économie locale et contribuer de manière positive au développement économique local.

8. Toute option de développement touristique doit avoir une incidence effective sur l'amélioration de la qualité de vie de la population, et contribuer à l'enrichissement socioculturel de chaque destination.

9. Les gouvernements et les autorités compétentes doivent entreprendre des actions de planification intégrées du développement touristique en partenariat avec les ONG et les populations locales pour contribuer au développement durable.

10. Reconnaissant l'objectif de cohésion économique et sociale entre les peuples de la planète comme un des principes fondamentaux du développement durable, il est urgent que soient mises en place des mesures permettant un partage plus équitable des bénéfices et des charges engendrés par le tourisme. Cela implique un changement dans les modèles de consommation et l'introduction de méthodes de fixation de prix permettant l'intégration des coûts environnementaux. Les gouvernements et les organisations multilatérales devraient donner priorité et renforcer les aides directes ou indirectes destinées aux projets touristiques contribuant à l'amélioration de la qualité de l'environnement. Dans ce contexte, il convient d'étudier l'application harmonieuse au niveau international d'instruments économiques, juridiques et fiscaux, afin de garantir l'utilisation durable des ressources dans les activités touristiques.

11. Les régions vulnérables, aujourd'hui et à l'avenir, du point de vue de l'environnement et de la culture, doivent être considérées comme prioritaires pour la coopération technique et les aides financières en vue d'un développement touristique durable. Les régions particulièrement dégradées par des modèles touristiques obsolètes et à fort impact doivent aussi faire l'objet d'une attention particulière.

12. Le développement des formes alternatives de tourisme respectant les principes du développement durable ainsi que la diversification des produits touristiques constituent des facteurs de stabilité, à moyen comme à long terme. Il convient, dans ce sens, et en particulier dans le cas de nombreuses petites îles et des

zones écologiquement fragiles, de favoriser et de renforcer de manière active la coopération régionale.

13. Les gouvernements, l'industrie, les autorités et les ONG compétentes en matière de tourisme doivent encourager et participer à la création de réseaux accessibles de recherche, de diffusion d'information, et de transfert de connaissances et de technologies appropriées en matière de tourisme durable.

14. La définition d'une politique en matière de tourisme durable suppose le soutien et la promotion de systèmes de gestion touristique compatibles avec l'environnement, d'études de faisabilité permettant la transformation du secteur, tout comme la mise en œuvre de projets de démonstration et le développement de programmes de coopération internationale.

15. L'industrie touristique, en collaboration avec les organismes et les ONG dont les activités sont liées au tourisme, doivent définir le cadre spécifique de mise en œuvre des actions actives et préventives pour un développement touristique durable. Ils doivent élaborer des programmes afin de favoriser l'application de ces mesures dans la pratique. Ils sont chargés d'assurer le suivi des actions, d'informer des résultats obtenus et d'échanger leurs expériences.

16. Le rôle et les effets sur l'environnement du transport lié au tourisme doivent faire l'objet d'une attention particulière. Il convient dans ce sens de créer des instruments et de prendre des mesures afin de réduire la part des énergies et des ressources utilisées non renouvelables, et d'encourager les mesures visant à recycler et à réduire les déchets engendrés dans les installations touristiques.

17. Afin que le tourisme soit une activité durable, il est essentiel que les principaux acteurs intervenant dans les activités touristiques, les membres de l'industrie en particulier, adoptent et appliquent des codes de conduite favorisant la durabilité. De tels codes de conduite peuvent être des instruments efficaces pour le développement d'activités touristiques responsables.

18. Toutes les mesures nécessaires pour informer et favoriser la prise de conscience de l'ensemble des parties intervenant dans l'industrie touristique, qu'elles soient locales, nationales, régionales ou internationales, sur le contenu et les objectifs de la Conférence de Lanzarote doivent être mises en œuvre.

1.5. Le Tourisme en Algérie : situation actuelle et projection à l'avenir.

1.5.1. Rétrospective du Tourisme en Algérie.

Le tourisme en Algérie est un secteur qui présente un retard considérable par rapport aux pays du Maghreb ; à savoir le Maroc et la Tunisie. À titre d'indication (voir tableaux 2 et 3) ; les statistiques de l'année 2006 fournies par les ministères du tourisme algérien et tunisien respectivement, révèlent que le nombre des touristes était estimé à 1.640.000 touriste pour l'Algérie (soit une hausse de 13.5% par rapport à l'année 2005) contre 6.549.400 pour la Tunisie.

Pour ce qui est de la capacité d'accueil en hôtellerie ; pour l'Algérie, cette dernière a connu une augmentation de 30 % en 2006 soit 84 870 lits par rapport à l'année 2005, par contre les statistiques disponibles sur l'hébergement en Tunisie en 2006 ; la capacité totale d'hébergement était évaluée à 230 000 lits pour 825 établissements hôteliers. (MEDSTAT II: Etude pilote "Eau et Tourisme",2009 & INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE – TUNISIE 25-04-2009).

Pays	1995	2000	2005	2006	2010
Tunisie	4 120 000	5 058 000	6 378 000	6 500 000	10 000 000
Maroc	2 602 000	4 278 000	5 843 000	6 000 000	10 000 000

Source : SDAT, 2008

Tableau n° 2 : le nombre de touristes entre 1995 et 2010-cas du Maroc et de la Tunisie.

Pays	1995	2000	2005	2006	2007	2015
Algérie	519.600	866.000	1.443.000	1.640.000	1.741.000	2.500.000

Source : SDAT, 2008

Tableau n° 3 : le nombre de touristes entre 1995 et 2010-cas de l'Algérie.

- ❖ L'Algérie draine 1% de fréquentation en Méditerranée.
- ❖ Les entrées aux frontières ont été estimées à 1.741.000 touristes en 2007, soit une hausse de 6,5% (1.640.000 Touristes à fin 2006).

1.5.2. Des Atouts naturels divers et un patrimoine culturel et historique unique.

L'Algérie est riche d'un littoral de qualité d'environ 1200 Km de longueur, doté de sites exceptionnels à mettre en valeur. Elle dispose de sites urbains où se développe progressivement un tourisme d'affaires qu'il s'agit d'organiser, d'accompagner et de rehausser, elle recèle également un riche potentiel de plus de 200 sources thermales insuffisamment valorisées.

L'Algérie dispose d'un patrimoine archéologique et historique qui doit faire l'objet d'une mise en valeur et d'une mise en lumière de qualité. L'Algérie a la chance d'avoir un patrimoine singulier d'une valeur exceptionnelle: le Sud Saharien ou plutôt « LES SUDS », terres de rêve d'une grande diversité au caractère unique et sans concurrence mais qu'il convient de respecter tout en faisant un symbole du nouveau tourisme algérien.

Conclusion

A présent et en vue de tous ce que nous avons rassemblé et lu sur l'activité touristique dans le monde, il est devenu évident pour nous que le tourisme peut être un moteur de développement économique dont le potentiel est en constante progression. Il constitue une solution pour tous les pays en voie de développement, qui par leurs isolement ont conservé les principales ressources qui alimente l'activité touristique, et qui sont le patrimoine naturel et culturel, et afin de pouvoir développer une activité touristique viable nous devons réfléchir a garantir la pérennité de nos précieuse ressources en optant pour un développement touristique durable et saint, qui obéit aux règles du développement durable, et qui provoque l'adhésion de la population dans un cadre de bonne gouvernance.

La ville de Constantine, par son statut et ses potentialités offre un parfait terrain favorable à un développement touristique et qui s'impose même comme un impératif pour sa modernisation, et c'est maintenant a nous comme aux autorités de penser ce développement en garantissant sa pérennité et sa durabilité et cela en utilisant des outils de planification modernes, qui s'appuient sur les préceptes du **Développement Durable** et de la **Bonne Gouvernance**, un modèle d'action flexible et stratégique de planification qui nous permet constamment de réajuster et de recomposer nos objectifs par rapport a nos moyens, une démarche qui unie l'ensemble des acteurs (public, privé et citoyens) autour d'un intérêt collectif.

La démarche la plus appropriée est celle qui a déjà fait ses preuves dans de nombreuses villes et notamment dans le domaine touristique c'est celle du projet urbain.

Chapitre 2 : LE PROJET URBAIN.

Introduction.

Dans un but de modernisation de Constantine et de sa promotion, une relance de l'économie locale est nécessaire ; les potentialités de cette ville nous orientent vers une exploitation touristique rationnelle qui doit être la locomotive de ce développement. Pour se faire nous devons effectuer des opérations de changements et de réaménagement sur l'urbain et préparer la ville de Constantine pour accueillir cette activité.

Afin de réaliser et de mettre en place ce projet de ville nous devons avoir recours à un mode de production urbaine moderne ; une nouvelle manière de faire la ville. L'urbanisme fonctionnaliste et bureaucratique a montré ces limites, la logique hiérarchique basée sur une répartition par fonction a donné lieu à des villes sous forme d'entités spatiales juxtaposées et une perte du sens de la globalité urbaine qui se traduit par l'inégalité d'accès aux équipements. Par ailleurs, et face aux problèmes secrétés par la ville, les réponses se font selon des approches sectorielles (transport, logement, emploi, éducation...) en dehors de toute politique urbaine cohérente et en l'absence d'une vision globale.

Dans cette optique, le Projet Urbain se dresse comme une démarche qui traite simultanément et avec la même force, l'aspect, économique, social, paysager...etc. Il constituerait ainsi un moyen pour la revitalisation de l'économie de la ville, l'accès à l'emploi, l'amélioration des services publics et ce, dans le cadre d'une réelle politique de la ville qui définit les objectifs et arrête les priorités.

Ce mode de production et d'interventions urbaine et de planification nous le retrouvons dans la démarche du Projet Urbain et nous allons essayer d'en donner un aperçu dans ce chapitre.

2.1. Définitions du Projet Urbain.

Le terme projet urbain sous-entend à la fois une opération particulière d'aménagement et un concept très spécifique, une alternative à la planification traditionnelle. Il est alors entendu comme étant une pratique planificatrice ouverte et souple, comme le produit de la rencontre d'acteurs autour d'un territoire.

L'apparition de cette notion part d'un fantastique processus de retournement des idées qui, depuis trois décennies, a complètement renouvelé les concepts utilisés dans l'aménagement des villes. « *Il s'agit d'un concept et d'une manière d'agir en formation qui marquent un moment de transition entre la manière traditionnelle de penser l'urbanisme et une nouvelle approche, moins figée et plus ouverte aux transformations et aux débats* ». (INGALLINA, P. 2001)

2.1.1. Projet Urbain et Urbanisme de Régénération

La formule « projet urbain » a été employée en Europe à partir des années soixante-dix, pour s'opposer à l'urbanisme fonctionnaliste dans un contexte socio-économique en évolution. L'intervention sur la ville se situe aujourd'hui en effet dans un contexte de réurbanisation, favorisant des interventions par projet.

Il ne s'agit plus de réguler, guider et contrôler la croissance, bien souvent en périphérie de la ville mais de trouver des initiatives pour stimuler un développement des espaces centraux et ralentir l'étalement de la tache urbaine. C'est ce qu'on appelle « *l'urbanisme de régénération* », qui se caractérise par l'ampleur spatiale de la formation de friches, l'obligation qui contraint les pouvoirs publics à intervenir pour reconquérir ces espaces et le renouvellement des objectifs et des méthodes de l'aménagement. (INGALLINA, P. 2001)

Le montage des opérations de reconversion de friches est souvent long et difficile. Les responsables de l'aménagement ne peuvent plus envisager de concevoir un plan et de le mettre en œuvre de façon stricte tel qu'il a été élaboré. Il faut l'adapter à un environnement en évolution rapide et à un système d'acteurs complexe. Ce contexte qui a évolué est à l'origine d'enjeux nouveaux pour les planificateurs.

2.2. Le Projet Urbain comme une nouvelle discipline ou simplement une complémentarité pour les autres disciplines?

Par rapport à ces échelles de projet, qui réfèrent aussi à des disciplines spécifiques, les auteurs ne s'entendent pas pour définir le projet urbain et la tentative d'associer ce concept à une discipline existante est des plus contradictoire. Plusieurs auteurs associent projet urbain et urban design, tandis que d'autres soulignent au contraire la différence entre ces deux approches. D'autres très impliqués dans des réalisations concrètes soulignent que le projet urbain se situe à un niveau intermédiaire entre la planification et l'architecture ou entre le plan et le projet traditionnel. Enfin certains intervenants parlent d'urbanisme de projet, notamment pour qualifier l'urbanisme barcelonais des années quatre-vingt ou de système d'urbanisme de projet quand ce sont les projets particuliers qui composent le plan global.

L'urbanisme de projet réfère toutefois plus, aux pratiques du début du 20^e siècle et au mouvement City Beautiful, au mouvement moderne, et c'est justement pour s'en distancier qu'est employé, depuis les années soixante-dix, le terme « projet urbain ».

Cette hésitation pour rapprocher le projet urbain à des disciplines existantes ou au contraire marquer sa spécificité, montre que ce concept est en cours de définition. Il semble plutôt que d'enfermer le projet urbain dans l'une ou l'autre des disciplines ou échelles d'intervention, l'intérêt de ce concept se situe au contraire dans sa capacité de liaison et d'articulation. Ainsi les échelles identifiées doivent se conforter pour mieux dialoguer.

Le projet urbain ne relève pas d'une profession mais d'une compétence, ce n'est pas une procédure mais une démarche. Il s'agit de constituer une équipe pluridisciplinaire, de dépasser les logiques sectorielles et d'adopter une attitude ouverte. Il s'agit de composer avec l'existant. (INGALLINA, P. 2001).

2.3. Le Projet Urbain : Un nouveau mode de production de la Ville.

Pour beaucoup d'analystes français, la complexité actuelle des mécanismes de production urbaine révèle la crise des valeurs traditionnelles de l'aménagement, de la planification et plus globalement de " l'agir" sur la ville.

D'après Patrice Godier et Guy Tapie « L'une des hypothèses les plus couramment avancées, pour expliquer cette situation, est celle d'un changement de modèle d'action : un modèle flexible et stratégique de planification se substitue à un autre, déductif et linéaire, nommé modèle hiérarchique. Au pragmatisme éclairé du premier, produit du jeu permanent entre contraintes et ressources disponibles, s'oppose la vision linéaire du second, allant de la définition d'objectifs d'aménagement à la réalisation d'opérations, en passant par des étapes intermédiaires prévues dans le plan. Dans le premier modèle, l'élément essentiel est la capacité d'ajustement voire de recomposition des objectifs par rapport aux moyens ; dans le second, c'est le rigorisme taylorien d'une démarche rationnelle qui vise la recherche de la meilleure solution. »

Pour mettre en exergue ce passage d'un modèle hiérarchique à un modèle négocié, nous centrons notre analyse à la fois sur le rôle des acteurs qui pensent, gèrent et administrent la ville et sur les professionnels qui la traduisent en concepts synthétiques, en stratégies puis en espaces concrets. Nous complétons ce regard général par la connaissance de la dynamique des processus, en considérant le management des projets et leur gestion dans le temps.

2.3.1. Acteurs des processus : clients ou commanditaires et professionnels

2.3.1.1. Acteurs publics ; acteurs privés ; citoyens

En examinant le rôle de la puissance publique (dans toute sa diversité), la place et le rôle des acteurs privés et celui des citoyens (ou populations), nous posons un premier élément d'analyse des changements en cours dans la production de la ville.

En France par exemple, le rôle du pouvoir public est souvent au centre des préoccupations des chercheurs. Les stratégies des collectivités locales en matière de services urbains, le rôle des États centraux dans la capacité à encadrer, freiner ou innover en matière de développement urbain ou encore la définition du local ou du territoire (économique mais aussi d'entité politique, administrative et culturelle).

Les acteurs privés : banques, entreprises, promoteurs. Ceux-ci ont tenu, dans les années quatre-vingt, un rôle croissant dans les projets. Leur intégration ou leur association est même devenue un leitmotiv et une réalité pour définir le futur des villes. Aujourd'hui leur rôle tend à s'atténuer, avec des différences suivant les pays : au radicalisme anglais dans ce domaine, on peut opposer le pragmatisme espagnol ou la formule française, déjà ancienne, des sociétés d'économies mixtes.

Les relations entre acteurs publics et privés sont constitutives de la maîtrise d'ouvrage. Les uns et les autres se partagent et négocient ce rôle pour concilier les exigences de rentabilité, d'efficacité et de pertinence collectives ou politiques des projets. Ces relations déterminent en partie la structure des processus de production.

La population, les habitants, la communauté, la société retrouvent droit de cité pour ressourcer des interventions par trop technocratiques ou, inversement, si libérales qu'elles en viennent à nier toute capacité collective. Mais la participation des usagers/citoyens varie sensiblement suivant les projets: forte dans les politiques sociales, plus faible pour les autres types de projet. *« Ces nouvelles relations entre puissance publique-acteurs privés-citoyens font redécouvrir les enjeux politiques et sociaux de l'action urbaine. L'éventuelle substitution de "l'intérêt général", représentant un idéal communautaire, par "l'intérêt collectif", résultant de négociations et de compromis, pose la question du sens des projets et de leurs*

modalités de production. C'est une manière d'accéder à la connaissance des mécanismes de production de la commande urbaine et architecturale » (GODIER, P. et TAPIE, G. 1996).

2.3.1.2. Professionnels et Ingénieries : diversification des fonctions.

Les fonctions liées aux mécanismes de production des villes se sont profondément diversifiées elles intègrent une grande diversification des compétences:

- fonction stratégique et managériale concrétisée par des études socio-économiques stratégiques.
- fonction financière et économique pour le montage de projets.
- fonction juridique et réglementaire en vue de l'encadrement de projets ou de la réalisation urbanistique de ceux-ci.
- fonction urbanistique décrivant objectifs, usages attendus du foncier, règles d'intervention.
- fonction architecturale pour la composition de l'espace, des projets ou de l'aménagement.
- fonction technique pour les réseaux et voiries diverses.
- fonction communicationnelle en vue de la médiatisation du projet véhiculée en partie par les projets architecturaux, leurs images et leurs dessins.

Ces fonctions spécialisées appellent des compétences portées par de nouveaux professionnels dans le champ de l'urbain (juriste, économiste, voire sociologue, politologue, géographe) ou prises en charge par le socle de la maîtrise d'œuvre : l'urbaniste, l'architecte et l'ingénieur.

2.3.2. Dynamique des processus : mode de coopération et temps du projet.

2.3.2.1. Management et conduite du projet.

La complexité des montages financiers, le nombre d'acteurs impliqués, l'étalement des projets dans le temps, obligent à créer des instances collectives de concertation, de régulation et de décision. Les méthodes de travail et de conduite de projet sont basées sur le partenariat, la mise en réseaux ou la recherche d'une synergie entre acteurs.

La structuration de dispositifs de coopération particuliers (le design institutionnel) devient capitale pour intégrer la complexité et la durée, établir le consensus, organiser les actions et les mettre en œuvre. La conduite des projets devient un réel enjeu : qui est capable de faire travailler ensemble une série d'acteurs et de coordonner leurs actions ? Qui est en situation d'exercer cette coordination ? Autorité d'un acteur, expertise technique et charisme d'une personnalité se conjuguent fréquemment pour créer les conditions de la bonne gestion d'un projet.

Entendu comme technique d'animation et de gestion, le management s'exerce à deux niveaux : politique pour donner une identité au projet et en définir les modalités de concrétisation ; technique, s'appuyant sur des équipes pluridisciplinaires très qualifiées, pour lui attribuer une substance et le réaliser. L'articulation entre les deux devient ainsi une des clés des montages organisationnels des projets urbains.

2.3.2.2. Temporalité des projets.

La gestion temporelle des projets urbains pose de multiples problèmes : celui du décalage entre l'annonce des projets et leur réalisation effective; de la combinaison délicate entre échelles des projets, échelles auxquelles correspondent des rythmes de production différents ; difficultés dues à la contradiction entre les exigences de liberté posées par les investisseurs privés cherchant un rapide retour sur investissement et celles du contrôle assuré par la puissance publique; problèmes, enfin, d'articulation dynamique entre une vision à long terme et les aléas de la conjoncture.

La gestion de tels projets implique une reconsidération du rôle des instruments de planification classiques de la ville, se traduisant par la critique des vues planificatrices linéaires à long terme. L'histoire des villes donne de dures leçons à ceux qui ont cru au contrôle total du développement urbain.

Dans un environnement " incertain et aléatoire ", les projets actuels jouent avec les contraintes du temps en privilégiant des modes d'action itératifs liant objectifs et échéances temporelles (court, moyen, long terme). Cette nouvelle relation au temps ouvre vers un modèle d'action qui privilégie les démarches de projet plutôt que l'application de procédures, le partenariat plutôt que le centralisme autoritaire, l'expérimentation plutôt que la réglementation, la flexibilité plutôt que les certitudes technocratiques.

Avec ces quatre dimensions (relations entre acteurs publics, privés et citoyens ; le rôle des professionnels ; le management des projets ; la temporalité des projets), nous avons défini les principaux termes de notre modèle d'analyse et composé les éléments d'une même grille d'observation, appliquée à différentes expériences de projets urbains en Europe.

Soumises à ce regard transversal, les études de cas s'éloignent ainsi de simples monographies juxtaposées pour devenir l'objet d'une démarche comparée. Dans ces conditions, le choix des projets urbains retenus est primordial puisqu'il vise à établir une représentativité des processus de production urbaine en Europe. Nous explicitons maintenant le choix de chacun d'entre eux, montrant leur exemplarité et éclairant les acquis ou limites de nos analyses.

2.4. Les Fondements du Projet Urbain.

Lors de sa construction la démarche du Projet Urbain s'appuie sur des fondements particuliers dont principalement, les dimensions politiques, sociales, économiques et culturelles.

2.4.1. La dimension politique :

Le Projet Urbain est amenée à s'inscrire dans une politique de la ville claire en permettant de mettre en œuvre et de véhiculer ses principes, cette dimension renvoie à la nécessité de l'existence d'une entité politique volontariste et pragmatique qui porte le projet et anime ses cycles de vie.

2.4.2. La dimension sociale.

Le projet doit sa raison d'être en premier lieu à l'acuité de la question sociale, ainsi les valeurs véhiculées par cette notion quant à la solidarité, la réinsertion économique, la mixité urbaine, et la mise à niveau des territoires permettent de pallier les problèmes sociaux et de concilier le citoyen avec son espace urbain. L'objectif étant de cultiver chez tout un chacun un réel sentiment d'appartenance à la ville et de citoyenneté qui permettra de structurer le tissu urbain et assurer le lien social.

2.4.3. La dimension économique.

Faisant référence à la compétitivité acharnée entre les villes contemporaines et aux valeurs du marché, le Projet Urbain, par l'amélioration de l'image de la ville et la mise en exergue de ses potentialités (infrastructure, communication...) à drainer plus de visiteurs, d'investisseurs... en vue de l'épanouissement de l'économie locale.

2.4.4. La dimension culturelle.

Le Projet Urbain interpelle la culture des lieux de créer une identité collective et partagée par tous et permettre à tout un chacun de s'identifier et se repérer dans la totalité de la ville.

2.5. Les échelles du Projet Urbain.

Le concept de projet urbain recouvre de nombreuses situations et ambitions. Il y a un consensus sur l'idée qu'une certaine confusion, qu'un flou règne autour du sens de la notion de projet urbain. A travers sa double dimension de projet et d'urbain ; il témoigne de temporalités et d'échelles variées d'interventions sur la ville. Nous pouvons distinguer trois types de signification au projet urbain : le projet urbain

politique, le projet urbain opérationnel et le projet urbain architectural et urbanistique. (COURCIER, S. 2005, Le journal canadien de la recherche urbaine).

2.5.1. Le Projet Urbain Politique ou Projet de Ville.

Le projet urbain politique est un projet pour la ville, en tant que cité ; il propose des images collectives de l'avenir. Le projet doit permettre de toucher les décideurs et d'emporter l'adhésion de la population du quartier ou de la commune autour de l'affirmation d'une identité collective et d'une conception partagée de l'avenir collectif. Le projet urbain veut mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'une image future.

Le projet de ville et le projet d'agglomération ; Ces derniers, qui rejoignent les objectifs de la planification stratégique, nécessitent d'identifier les potentialités et les handicaps de la ville, les enjeux majeurs, d'organiser une démarche de consultation et de partenariat et de présenter un projet consensuel. Les projets adoptés vont privilégier le choix d'axes généraux de développement. Ils témoignent d'une réflexion sur les moyens et les acteurs du développement urbain. Les interventions sur la ville sont par la suite conçues de manière ciblée par l'intermédiaire de projets spécifiques.

2.5.2. Le Projet Urbain Opérationnel ou grande opération d'Urbanisme.

Le projet urbain opérationnel est représenté par des opérations urbaines d'une certaine ampleur, durant au moins une dizaine d'années, généralement multifonctionnelles, associant des acteurs privés et publics nombreux et nécessitant une conception et une gestion d'ensemble.

Ce sont des opérations urbaines complexes, qui réunissent des projets variés dans un programme, un plan et des formes d'ensemble. Ces opérations urbaines peuvent profiter d'un événement particulier (jeux olympiques ou exposition universelle) pour enclencher un projet pour la ville.

Ce qui est mis de l'avant dans ces opérations, c'est leur lien avec la ville; la capacité de ces projets a la fois de transformer la ville sur un espace particulier et de participer à une vision d'ensemble, donc de jouer un rôle structurant. Ces opérations ont un statut nouveau. Il s'agit de réaliser un équipement ayant une fonction urbaine spécifique (une gare, un hôpital, un musée, un palais des congrès, un complexe de loisirs, etc. ...) et d'impulser par et autour de celui-ci une dynamique urbaine (de croissance, de mutation, de restructuration).

2.5.3. Le Projet Urbain Architectural, centré sur un bâtiment.

Le projet urbain architectural est centré sur un bâtiment, ou un ensemble de bâtiments. Il s'agit d'une démarche architecturale et urbanistique intégrée. Le projet architectural est défini en relation étroite avec les éléments de la forme urbaine environnante. Le projet urbain est considéré comme instrument de médiation entre la ville et l'architecture. La prise en compte de la forme urbaine ou des formes urbaines dépasse le domaine strict des techniciens pour intégrer les aspects économiques, culturels et sociaux.

Les architectes insistent sur le travail du projet pour mieux distinguer la conception comme processus, qui participe elle-même à l'élaboration du programme, et la conception comme produit, comme mise en forme du programme. C'est un va et vient entre programme et produit qui permet de préciser et d'affiner le projet final.

2.6. Les phases essentielles d'un Projet Urbain.

Les différentes phases essentielles d'un projet urbain sont :

1. L'émergence ou la prise en compte des problèmes et la décision.
2. L'analyse (état des lieux et diagnostic partagé de développement durable).
3. L'évaluation des scénarios ou plan d'actions potentielles à l'aide des différents outils d'aide à la décision élaborée.
4. La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan d'action (à l'aide des outils et Recommandations sur les documents d'urbanisme, la participation des habitants et usagers et les cahiers de charges type ou recommandations pour la conduite de projets à l'échelle des bâtiments et des quartiers). (CHARLOT-VALDIEU, C. 2003)

2.7. Le processus de la démarche du Projet Urbain.

Le Projet Urbain essaye de mettre en réseaux de multiples acteurs et de se baser sur des montages technico-financiers spécifiques, tout en liant ses fondements de base.

Dans ce sens, la démarche du Projet Urbain rompt avec la fonction techniciste unique pour laisser œuvrer une pluridisciplinarité constructive, tout en s'appuyant sur de nouvelles fonctions (stratégique, management, urbanistique, communication, évaluation...)

2.7.1. Le projet urbain et la politique de la ville : deségmentation des politiques.

Imprégné par les idées de l'urbanisme fonctionnaliste, l'aménagement des villes s'est toujours basé sur une répartition par fonction. Cette répartition a donné lieu à des villes sous forme d'entités spatiales juxtaposées.

Ce processus de zonage a entraîné une perte du sens de la globalité urbaine qui se traduit par l'inégalité d'accès aux équipements, l'existence de pratiques différentielles et de disparités d'aménagement, selon les quartiers.

La ville finit par perdre son attrait aux yeux des citoyens, qui éprouvent par conséquent des difficultés à se situer et à se repérer dans la totalité de la ville, ce qui creuse l'écart entre l'habitant et son espace urbain.

Par ailleurs, et face aux problèmes secrétés par la ville, les réponses se font selon des approches sectorielles (transport, logement, emploi, éducation...) en dehors de toute politique urbaine cohérente et en l'absence d'une vision globale.

La politique de la ville, a toujours été une sommation horizontale des différentes politiques sectorielles, souvent l'une est préférentielle selon la conjoncture.

Dans cette optique, le Projet Urbain se dresse comme une démarche qui traite simultanément et avec la même force, l'aspect, économique, social, paysager...etc. Il constituerait ainsi un moyen pour la revitalisation de l'économie de la ville, l'accès à l'emploi, l'amélioration des services publics et ce, dans le cadre d'une réelle politique de la ville qui définit les objectifs et arrête les priorités.

2.7.2. Le Projet Urbain et l'unité de la Ville : optimiser les potentialités et recentrer les efforts.

Les politiques urbaines ont toujours privilégié les entités administratives au détriment de l'unité urbaine, ce qui a donné naissance à des villes dans la ville. Les entités d'une même ville n'ont de point commun que l'appartenance juridique à un même périmètre urbain. S'ajoute à cela la multiplicité des intervenants et la diversité des centres de décision. Dans ce contexte, les intérêts stratégiques de la ville se trouvent occultés. Convenablement instrumentalisé, le Projet Urbain, permet de transcender les découpages administratifs.

Il exige la cohérence des actions et la mise en réseau et la valorisation des potentialités et des compétences locales, l'objectif étant d'optimiser et de recentrer les efforts autour des intérêts généraux de la ville.

Parler de la politique de la ville signifie une certaine visibilité et la connaissance des objectifs à atteindre et par conséquent la mobilisation de tous les moyens et la prise des mesures institutionnelles et organisationnelles garantissant la mise en œuvre de cette politique, laquelle devrait recueillir l'adhésion de tous les acteurs et être conduite avec un certain pragmatisme et volontarisme.

Aujourd'hui nul ne peut contester le décalage existant entre les logiques du management local actuel et les exigences d'une politique de la ville laquelle, ne peut être engagée sans une réelle réflexion sur les outils juridiques, organisationnels et financiers actuellement en vigueur.

2.7.3. Le Projet Urbain et la démocratie locale : un pas vers la démocratie participative.

Toutefois l'originalité de la notion du projet urbain consiste en l'implication d'un acteur souvent marginalisé dans les actions concernant l'acte urbain, il s'agit en l'occurrence du citoyen dont l'implication aux projets urbains est incontournable via des mécanismes bien déterminés, l'objectif étant :

- Eviter l'exclusion et la disqualification sociale des populations résidentes ;
- Faire de la concertation une finalité et un moyen pour définir les projets en adéquation avec les choix des populations ;
- Insuffler un mouvement de modernisation des administrations pour mieux les adapter aux situations rencontrées en changeant les logiques de fonctionnement interne, leurs modes de régulation et les rapports avec la société civile ;
- Mettre en jeu dans la définition des modalités d'action et selon les choix nationaux, des éléments d'ordre éthique comme la référence aux valeurs, à la citoyenneté et au développement de nouvelles solidarités sociales ;
- Retisser des liens sociaux pour montrer à une opinion inquiète que la puissance publique prend les choses en main pour régler les problèmes ;
- Reposer la concertation sur le principe de responsabilisation des individus susceptible d'assurer sur le long terme le développement durable du tissu social en donnant un sens démocratique au projet.

Le Projet Urbain ne permet pas uniquement de réconcilier le citoyen avec son espace mais également avec son système de représentation social et politique. Ainsi ; ses désirs et envies sont questionnés et il participe étroitement à la conception de l'espace, il s'agit d'une réelle concertation qui dépasse celle stipulée par la loi (enquête publique, comités techniques...), concertations qui n'ont finalement de rôle que de légitimer des décisions prises du haut vers le bas.

En s'ouvrant sur son environnement, le Projet Urbain inaugure le passage d'une démocratie représentative (élus qui représentent les citoyens dans les comités..) à une démocratie participative où les élus font appel à tous les outils et moyens pour écouter les citoyens et les impliquer directement dans le destin de la ville et ce, dans le cadre du droit de tout un chacun à la ville, « la démocratie urbaine redonne son authenticité à toute démocratie »

2.8. Étude de cas : Le Projet Urbain de Lyon.

La métropole lyonnaise constitue un point fort de l'armature urbaine française, seul centre, qui sans faire contrepoids à Paris, apparaît comme un centre majeur en France, une agglomération forte et complexe, qui présente une grande diversité d'activités et de fonctions, et un cadre urbain de grande qualité. Par ailleurs elle se situe dans une région puissante et est intégrée à cette dorsale européenne dynamique, qualifiée aussi de « croissant fertile », qui forme un arc de Londres à Milan et où l'on trouve de nombreuses euro-métropoles.

C'est dans les années 80 que les lignes directrices du projet sont posées. Mais il faut attendre les années 90 et 2000 pour que tout ceci prenne corps et que les nouveaux quartiers s'animent : **Cité Internationale, Gerland, puis Confluence**. La conduite d'un projet urbain est une affaire au long cours. Toutes les phases de sa mise en œuvre sont complexes, impliquent de nombreux acteurs, des démarches de négociation et de concertation. Mais aussi d'importants moyens financiers et techniques. Le PU s'inscrit à la charnière entre différentes politiques publiques au rang desquelles les politiques foncières occupent une place importante.

De l'articulation des différentes politiques dépend en partie le succès des opérations d'aménagement urbain. Mais l'avancement du projet ne peut non plus s'affranchir de paramètres extérieurs aux processus de décision local, comme par exemple les crises économiques ou immobilières.

L'étude et l'aménagement des périmètres d'intervention sont généralement confiés à des sociétés d'équipements. Dans la région lyonnaise l'opérateur principal est la SERL, créée en 1958 (Société d'équipement du Rhône et de Lyon). Mais face à l'ampleur des programmes envisagés dans le projet urbain, face à l'ambition de

certains de ces vastes chantiers, d'autres opérateurs apparaissent aux côtés des collectivités, des « professionnels » de l'aménagement urbain (Bouygues, CGE). Le partenariat public-privé y occupe une place plus importante, voire majeure. La politique d'aménagement urbain est revisitée, même si la maîtrise publique perdure. Le cas de la Cité Internationale est à cet égard intéressant.

Pour chaque grande opération, des structures de pilotage sont formées. Elles sont appelées **Missions** à Lyon. Elles sont composées des élus des arrondissements concernés, de Lyon et de la COURLY, d'autres acteurs locaux. Ils travaillent en lien étroit avec les urbanistes, paysagistes, qui chaque fois sont chargés d'élaborer les plans d'ensemble. La démarche participative est de plus en plus retenue. Depuis 2003 elle est orchestrée dans le cadre des **Ateliers de dialogue urbain** (ADUL).

2.8.1. Zoom sur les grands projets du Projet

➤ Cite internationale

L'opération phare du projet urbain lyonnais. A l'extrémité nord de la ville de Lyon, sur la rive gauche du Rhône. Un secteur investi jusque dans les années 80 par les activités de foire (quai Achille Lignon), mais qui avec leur départ devient une friche, entre le Rhône et le Parc de La Tête d'Or. Un secteur proche du quartier de la gare de la Part-Dieu, centre d'affaires lyonnais, et une zone bien desservie en voies de communications (voies rapides sur berges).

Dans les années 80, les élus veulent placer Lyon dans le club des eurocités, renforcer ses fonctions directionnelles et son degré d'internationalisation. C'est cet espace qui va être retenu pour concrétiser cette ambition politique. Autour d'une idée simple : regrouper en un même lieu des équipements phares, un Palais des Congrès, un musée d'Art contemporain, mais aussi des bureaux, des restaurants et des hôtels prestigieux (HILTON). Créer en quelque sorte un nouveau quartier, un quartier de haut standing, qui puisse accueillir de grands événements et signifier la modernité de la ville.

Le principe du partenariat public privé séduit de plus en plus les collectivités. Le recours aux fonds privés permet de mener plus rapidement à bien les grands programmes d'ADT urbains (limite à l'augmentation des impôts locaux, souci des finances publiques). Ceci entraîne un renouveau de l'action publique intéressant, mais un renouveau qui a aussi ses contraintes : nouveaux rapports de force entre les acteurs publics et privés qui sont associés au projet dès sa définition. Et des tensions parfois quand le retour sur investissement s'avère moins prometteur qu'escompté. La Cité Internationale, au-delà du programme d'aménagement, a donc aussi été un terrain d'expérimentation de ces nouvelles manières de faire la ville (LAUMIERE, F. 2007).

➤ Gerland

Quartier de la rive gauche du Rhône, au nord du port E. Herriot : une ancienne zone d'artisanat et d'industrie (verrerie, chimie au XIX^e) marquée aussi dans la 1^{ère} moitié du 20^e par des activités de foires et les abattoirs (Halle Tony Garnier) Un espace façonné aussi par de nombreuses cités ouvrières, où se trouve le stade de Gerland et animé par le stade olympique. Dans les années 60, de nombreux établissements industriels sont transférés tandis que les abattoirs ferment. D'importants espaces sont libérés. Le remodelage du quartier est complexe. Il prend appui sur des **opérations prestigieuses** et sur des **interventions plus légères**, notamment d'aménagement des espaces publics. Il débute à la fin des années 1980.

Réhabilitation de la **Halle Tony Garnier**, (classée à l'inventaire de Monuments historiques en 1975). Elle devient une grande salle de spectacles, modulable pouvant aussi accueillir des manifestations à caractère plus scientifique. Puis par celle du stade (1998). A proximité : **ZAC du Parc Gerland** qui combine, un **parc** (le Parc des berges) et le **technopôle** de Lyon-Gerland, orienté vers les biotechnologies et la santé et doté de 3 pépinières. C'est également dans ce périmètre que se concentre une partie de l'offre de formation lyonnaise avec des écoles prestigieuses : ENS (1987) et une partie de l'Université Lyon 1. Depuis 1992 : Cité scolaire internationale (scolarisation des enfants des cadres étrangers). Aujourd'hui en cours d'aménagement : une ZAC résidentielle (Bon lait), un des plus important programme de logements de Lyon, et la ZAC Techsud (19ha), accueil d'entreprises et de centres de recherche, prolongement du technopôle (LAUMIERE, F. 2007).

Le projet d'aménagement de Gerland se situe donc à cheval **entre renouvellement urbain et développement technopolitain**. Il participe tout à la fois du rayonnement de la ville et de la restructuration de quartiers en déshérence, désormais repositionnés dans une logique de marché. C'est important pour attirer les investisseurs privés qui produisent aussi la ville : entreprises, promoteurs.

➤ **Confluence**

Il s'agit de transformer un ancien faubourg industriel et d'entrepôts en un espace intégré, s'appuyant sur **de nouvelles fonctions culturelles et de loisirs** avec un soin particulier accordé au traitement des espaces publics. Ce programme prend aussi appui sur une rappropriation du fleuve, avec par exemple la réalisation d'un bassin et de promenades. De gros travaux devraient aussi y être réalisés dont le déclassement de l'axe autoroutier en boulevard urbain. Un grand musée doit voir le jour : **Musée des Confluences** (sciences naturelles, ethnologie). L'architecture a été confiée à un architecte hollandais : Coop Himmelblau. Le quotidien Le Progrès, y installe son nouveau siège social.

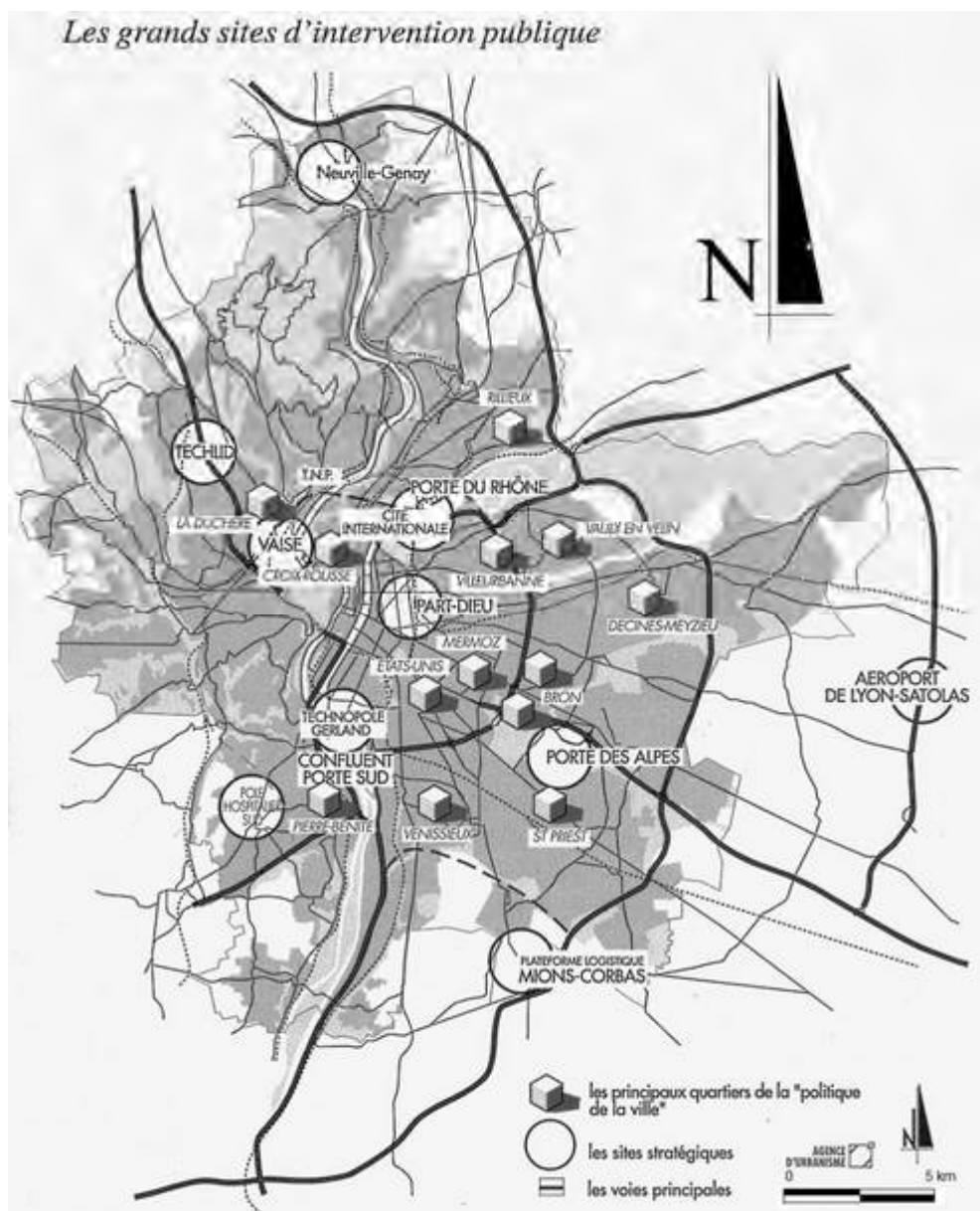
L'élargissement et l'amélioration de l'offre résidentielle fait aussi partie des objectifs de l'opération. (LAUMIERE, F. 2007).

➤ **Carre de soie** (Friches industrielles - Usines textiles Tase)

Opération qui débute dans le Nord Est lyonnais, 500 ha entre Villeurbanne et Vaulx en Velin, au contact immédiat de Lyon. Principal projet d'aménagement en cours qui ouvre sur le Canal de Jonage au nord. Restructuration d'un espace mêlant friches industrielles, hippodrome et équipements commerciaux. A terme un pôle de loisirs (sports d'eau) combiné à un nouveau quartier résidentiel (petits collectifs) et à un espace commercial organisé autour d'un multiplexe. Quartier relié au reste de Lyon via une 3ème ligne de tramway, prolongement de la ligne A du métro vers Vaulx en Velin, (articulation à la ligne de tramway Leslys, qui reliera La Part-Dieu à Lyon St Exupéry) (LAUMIERE, F. 2007).

2.8.2. Bilan et résultats.

- Une diversité de projets tels qu'on en voit peu en France.
- Un réel projet urbain, mené avec persévérance (abandon, relance) mais aussi difficultés, qui renvoie nécessairement à l'existence d'un pouvoir politique fort, de rapports de force favorisant la recherche de consensus, dans un contexte où le partenariat public-privé a tendance à se développer pour accélérer la réalisation des programmes et limiter l'envolée des prélèvements et pendant une période où la participation des populations est aussi de plus en plus demandée.
- Un projet qui a transformé la ville, a permis de réinvestir des espaces en friche, a fait et fait encore parler d'elle, lui permet d'organiser des manifestations de rang international, comme aucune autre ville française et peu de villes européennes peuvent le faire.
- Des opérations qui ont permis de renouer avec les fleuves, rivières et canaux, et ont permis d'étendre les zones « vertes » dans la ville et de les relier entre elles : Parc Tête d'Or et Parc Cité Internationale par exemple.
- Un projet qui, au-delà du renforcement des équipements, de la dynamisation économique et du rayonnement du territoire lyonnais, intègre la réponse à des besoins essentiels comme les logements. Tous les programmes intègrent la réalisation d'opérations immobilières.
- Mais en la matière force est de constater qu'un des enjeux du projet, qui visait à renforcer la cohésion sociale, favoriser la mixité urbaine est dur à relever. Même si la part des 20% de logements sociaux est respectée dans les programmes, les appartements mis sur le marché atteignent des prix élevés.
 - Autre critique peut-être : un projet qui profite avant tout à la ville centre, par le remodelage de ses friches et la transformation de quartiers populaires. Ceci au détriment peut-être d'opérations prestigieuses en périphérie. Certes. Mais ces programmes permettent de recentrer les hommes et les activités dans le cœur de l'agglomération. Faut-il le regretter alors que l'on mesure de plus en plus le surcoût lié à l'étalement urbain ?



Source: LAUMIERE, F. (2007).

Carte N°1 : les grands sites d'intervention publique du Projet Urbain de Lyon.

Conclusion.

L'originalité de la notion du Projet Urbain ne se limite pas à son ouverture sur de multiples acteurs et disciplines, mais également à la pertinence des nouvelles techniques qu'elle adopte, notamment, la communication, l'évaluation et le management du Projet.

L'objectif étant de sensibiliser les citoyens et les partenaires aux objectifs du projet d'une part, et d'autre part, de laisser une large place au débat à partir d'une prise en considération des idées initiales et d'une intense mobilisation des partenaires pour produire le projet. Les idées doivent être, le long du processus, discutées et amendées car l'évaluation doit faire partie de l'éthique de la démarche.

Finalement, le Projet Urbain est un ensemble de dispositifs des designs institutionnels qui sont le produit des interactions entre un projet et une société locale pour concilier des intérêts antagonistes ou dégager ceux consensuels.

Une des phases les plus importante pour la réussite du projet urbain est le diagnostique et l'établissement d'un état des lieux complet, pour se faire le choix d'une méthode d'analyse approprié est primordiale, une méthodologie adaptée au secteur du tourisme, qui en plus d'identifier le niveau actuel de développement, nous permettra d'identifier les obstacles et les contraintes au développement touristique, tout en tenant compte des critères de durabilité pour produire un tourisme supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales. Ce qui justifie notre choix de la méthode de diagnostique utilisée dans l'établissement de la capacité de charge touristique.

Chapitre 3 : LA CAPACITE DE CHARGE TOURISTIQUE (CCT).

Introduction

Les pressions exercées par l'activité touristique sur l'environnement naturel et culturel des destinations et son impact sur les ressources, les structures sociales, les modèles culturels, les activités économique et l'utilisation des terres, nous poussent à réfléchir avant de nous lancer dans une politique de développement touristique à Constantine, comment ne pas tomber dans les erreurs de nos prédécesseurs ? Dans quel sens faudra-t-il développer cette activité ? En recueillir les bénéfices tout en préservant tout ce qui nous est chère ? A savoir notre riche patrimoine naturel et culturel ?

En Europe depuis quelques années les chercheurs développent un concept et une méthode qui permet suivant les paramètres du Développement Durable de déterminer une limite de développement touristique acceptable et viable suivant les destinations, ce procédé passe par le calcul de la Capacité de Charge Touristique d'une destination suivant ses propres spécificités.

Les expériences réalisées sur terrain en ce qui concerne la capacité de charge touristique ne sont pas très nombreuses en Europe, cela est dû probablement à la difficulté de son application, et à la complexité du concept en lui-même, mais, cependant les pressions exercées par le tourisme, et le souci des gestionnaires et des planificateurs locaux de trouver une limite ou un seuil qui empêcherai le tourisme de nuire aux ressources naturelles et culturelles des destinations, a poussé les chercheurs à fournir des efforts afin de rendre plus opérationnel le calcul de la capacité de charge touristique.

3.1. Naissance du Concept.

La notion de capacité de charge est apparue aux Etats-Unis dans les années soixante. Elle a tout d'abord été utilisée dans l'élevage : « *un pâturage ne peut supporter qu'un nombre limité de bêtes a long terme. Dès que ce seuil est dépassé, le système subit des dommages a tels point ou il ne pourra plus servir du tout de pâturage* » (MANNING. 1996 in MOLLER. 1997). Plusieurs termes s'y rattachent : la capacité d'absorption, la capacité d'accueil, la limite acceptable de changement...

La notion même de la capacité limite est issue de la physique. Elle fait allusion à la déformation d'un solide qui se déroule en plusieurs phases. Le passage d'une phase à l'autre se fait par le franchissement de seuils.

La capacité de charge a commencée à être appliquée au tourisme en Amérique du Nord dans une optique de gestion de l'activité. En effet, l'élément essentiel du concept est le besoin (créer par une demande de la part des gestionnaires) d'une limite, d'un seuil dans l'activité touristique. Le lieu et le milieu qui supporte l'activité touristique est alors considérée comme le matériau qui subit une pression.

3.2. Définitions

Plusieurs définitions du concept ont été apportées :

« *Capacité de charge touristique : fréquentation touristique que peut admettre durablement le système socio-économique régional sans se modifier irrémédiablement* » (THUROT, J.M. 1980 in DEPREST. 2001).

« *... établir en terme mesurables le nombre de visiteurs et le degré de développement qui sont susceptibles de ne pas avoir de conséquences préjudiciables aux ressources...* » (Organisme Mondial du Tourisme 1995 in DEPREST. 2001).

« La capacité d'accueil se définit comme le point d'équilibre entre l'exigence d'une ouverture au public et l'impératif de conservation des caractères singuliers d'un site. » (VOURC'H. 1999).

3.3. Étude de cas.

Afin de mieux comprendre la concrétisation sur le terrain des mécanismes de la CCT, sa mise en œuvre, et comment exploiter les résultats qu'elle donne, Nous avons choisis d'effectuer une étude d'exemples :

Le premier exemple est celui de l'île italienne d'Elbe, réalisés Dans le cadre du projet "ISOLE" (Islands Satellite Observation for Local Exploitation) cofinancé par la commission Européenne, et qui est un exemple de limitation d'une exploitation excessif existante.

Le deuxième exemple est celui de l'île grec de Rhodes, c'est une étude menée dans le cadre du PAP (Programmes d'Actions Prioritaire), et qui a trait à la planification d'une nouvelle activité touristique dans une zone vierge.

3.3.1. L'évaluation de la capacité de charge de l'île d'Elbe

a- Caractéristiques principales de la zone.

Elbe est l'une des plus grandes des îles italiennes, après la Sicile et la Sardaigne. Elle est située à 10 km de la ligne de côte et s'étend sur une superficie de 224 km². Sa population d'environ 30.000 habitants est groupée en 8 municipalités. Elbe peut être gagnée soit par la mer, soit par avion.

b- Niveau de développement touristique.

Elbe est une destination très appréciée des touristes italiens et européens notamment parce qu'elle est dotée de structures touristiques bien développées. Selon les données publiées par l'autorité touristique provinciale, il y aurait eu en 2001

500.000 arrivées de touristes et le nombre de nuitées sur place s'est élevé à trois millions sur la même période.

c- Cadre méthodologique.

Le projet "ISOLE" (Islands Satellite Observation for Local Exploitation) cofinancé par la Commission Européenne a été conçu comme un outil pour améliorer le développement des petites îles. L'objectif était de ne pas influencer les gestionnaires avec des politiques de développement prédéfinies. L'analyse de la capacité de charge touristique s'est appuyée sur un modèle mathématique sophistiqué et sur un SIG (systèmes d'informations géographiques). L'analyse a été ciblée sur les composantes physico-écologique et sociodémographique de la capacité de charge. La finalité de l'étude était de développer un instrument de gestion territoriale, un outil permettant de prévenir les risques et de définir les limites de l'exploitation des ressources. L'intention était de déterminer la capacité de charge (en termes de nombre de touristes) avant qu'une crise liée à la sur fréquentation ne se produise.

d- Méthodologie

Le modèle méthodologique a été élaboré en cinq étapes:

1- Identification des facteurs limitant mesurables, des contraintes :

Ce sont les indicateurs que l'on peut aisément mesurer, il s'agit de :

- disponibilité en eau (250 litres par jour et par personne).
- capacité de traitement des déchets (90 tonnes par jour),
- utilisation des plages pour la baignade (une personne pour 2 m² de plage),
- pression démographique (un ratio de trois touristes par habitant a été retenu).

Les données entre parenthèses sont les valeurs retenues pour quantifier les indicateurs retenus dans le calcul de la capacité de charge).

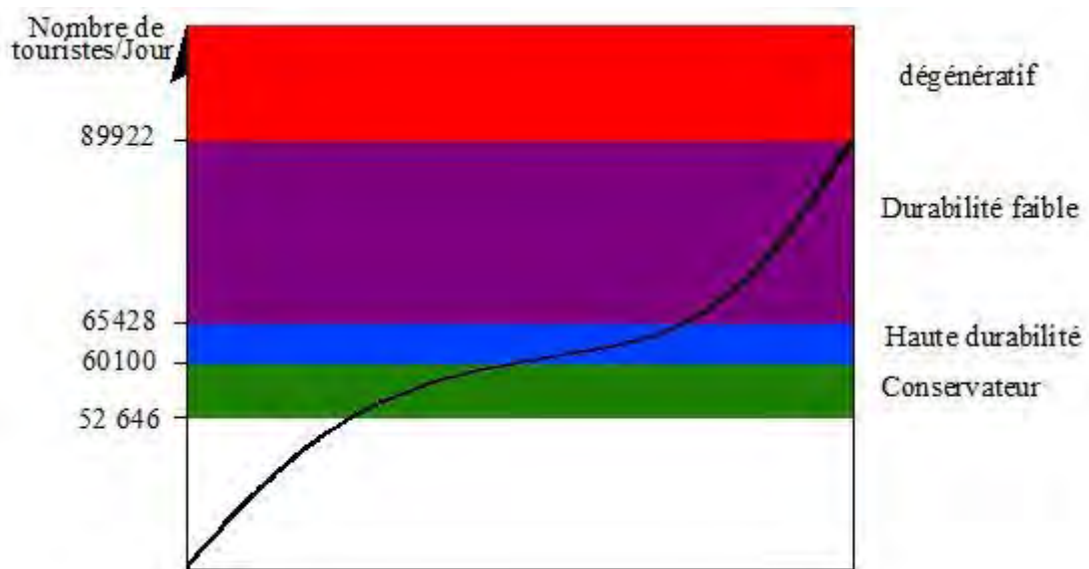
2- Définition de scénarios de durabilité :

Quatre scénarios ou niveaux de durabilités ont été établis par rapport et en corrélation avec les quatre indicateurs précédemment choisis : Conservateur/

disponibilité d'eau, haute durabilité/ capacité de traitement de déchets, durabilité faible/ utilisation des plages, et dégénératif/ pression démographique.

Le dépassement de la valeur critique du facteur limite génère le passage d'un scénario à un autre.

- le scénario conservatoire : lié à la contrainte de disponibilité de l'eau.
- le scénario de durabilité élevée: lié aux capacités de traitement des déchets.
- le scénario de faible durabilité : lié à l'utilisation des plages (la ressource).
- le scénario dégénéralissant : lié à la pression démographique.



Source : CAR/PAP, 2003.

Graphique n°1: valeurs critiques des indicateurs générant le passage d'un scénario à un autre.

3- Evaluation de la pression anthropique:

La croissance de la pression humaine (arrivée des touristes) provoque le passage d'un scénario à un autre. Le nombre de touristes a été corrélé à la valeur critique de chaque facteur :

- disponibilité en eau : 52646 Touristes par jour.
- capacité de traitement des déchets : 60100 Touristes par jour.
- utilisation des plages pour la baignade 65428 Touristes par jour.
- pression démographique 89922 Touristes par jour.

4- Comparaison entre la pression anthropique et les scénarios

La capacité de charge de l'île d'Elbe a été calculée à partir des données relevées pour l'année 1998 (nombre de visiteurs, de nuitées, capacité de traitement des déchets, approvisionnement en eau..). Pour la période d'avril à septembre 1998, qui correspond à la saison touristique, la fréquentation touristique et ses pressions ont été relevées et analysées de façon à vérifier dans quelle mesure la capacité de charge de l'île avait été ou non dépassée.

Il en est ressorti que pendant les 182 jours de la saison touristique, le scénario conservateur a duré 11 jours, celui du scénario à haute durabilité pendant 8 jours, celui de la soutenabilité faible pendant 38 jours et celui du scénario dégénératif a duré pendant 8 jours. En d'autres termes pendant 68% de la saison (123 jours sur 182) au moins un des seuils de capacité de charge a été dépassé mettant l'île dans un état critique sur le plan environnemental (CAR/PAP*, 2003).

5- Définition de la période critique :

Pendant la saison estivale de l'année 1998 (d'avril à septembre, 182 jours), le pique critique a été atteint lors de la troisième semaine du mois d'Aout.

e- Résultats et suivi

Bien que le modèle qui a été développé permette pratiquement la surveillance des flux de touristes sur une base journalière ainsi que l'identification des endroits critiques et des périodes de l'année durant lesquelles l'île excède sa capacité de charge, aucun plan d'action prévoyant des mesures de régulation des flux touristiques n'a été mis en œuvre. L'estimation de la capacité de charge de l'île d'Elbe n'a donc pas produit à ce jour de décision politique, ce qui en fait un instrument vide de sens puisque privé de dimension opérationnelle.

*centre d'activités régional pour le programme d'actions prioritaire.

Il convient encore de remarquer que si le modèle développé a suivi les lignes méthodologiques du PAP pour ce qui est de l'élaboration des données, il ne s'y réfère pas explicitement. Plus particulièrement si le modèle souffre d'une absence de mise en œuvre les raisons en tiennent peut-être à l'absence de définition et de choix d'un scénario de développement souhaitable pour l'île qui serve de cadre au développement et dans lequel la définition de la capacité de charge aurait représenté un objectif à atteindre assorti des mesures de gestion destinées à favoriser son application.

3.3.2. L'évaluation de la capacité de charge du centre-est de Rhodes

a- Contexte de l'étude

L'étude de la capacité de charge de la partie centre-est de l'île de Rhodes a été réalisée dans le cadre d'une étude pilote lancée par le PAP (Programmes d'Actions Prioritaire) en 1993 à la suite d'une croissance importante et très rapide du tourisme dans le nord de l'île qui commençait à montrer des signes de déclin. Les décideurs envisageaient de développer une seconde phase de tourisme dans la partie centre-est.

L'étude était destinée d'une part à fournir aux décideurs un support pour définir les bases d'une politique de développement touristique équilibré et d'autre part de servir aux institutions locales, aux experts et aux planificateurs de cadre de gestion d'un tourisme durable.

L'étude sur Rhodes était la seconde étude entreprise dans le cadre du PAP (après Vis en Croatie) et suivait les recommandations développées par celui-ci pour définir la capacité de charge.

b- Caractéristiques principales de la zone

Avec une superficie de 1.398 km² Rhodes est la quatrième plus grande île grecque. Elle est située dans le Dodécanèse (un ensemble de 12 îles) au sud de la mer Egée et sa population s'élève à 100.686 habitants, ce qui représente 60% de la population du Dodécanèse.

c- Niveau de développement touristique

Malgré sa distance de la terre ferme elle est très bien desservie par d'excellentes connections d'avion et de bateau. En termes touristiques, Rhodes est l'une des régions les mieux développées de Grèce : elle absorbe environ 20% du tourisme total.

La majeure partie du tourisme à Rhodes et dans le Dodécanèse se concentre sur une très petite zone dans le nord de l'île et autour de la capitale de l'île.

Le tourisme à Rhodes a connu une croissance considérable au cours des dix dernières années: en 1999 on enregistrait 1,6 million d'arrivées et 16,4 millions de nuitées dans le Dodécanèse pour 1 million de touristes et 10 millions de nuitées en 1989. Environ 95% du tourisme est international et provient principalement d'Allemagne et d'Angleterre.

d- Cadre méthodologique

La méthodologie s'est appuyée sur celle développée par le PAP et a abouti au calcul de la valeur des différentes composantes en retenant le seuil le plus bas. Le concept de capacité de charge a été appliqué dans le but de déterminer le nombre maximum de touristes pouvant simultanément visiter la destination sans provoquer une dégradation inacceptable de l'environnement (physico-écologique ou socio-culturel) ou une diminution de la qualité de l'expérience touristique.

Après une analyse des composantes qui caractérisent le tourisme de l'île, les possibilités de développement touristique ont été examinées à travers un certain nombre de scénarios, en prêtant une attention particulière aux instruments d'aménagement du territoire. Trois scénarios ont été retenus :

- Scénario de développement touristique intensif, selon le modèle réalisé dans le nord de l'île.
- Développement touristique à petite échelle.
- Développement touristique contrôlé.

L'étude a établi que le premier scénario allait produire des bénéfices économiques moindres que le troisième scénario qui lui assurerait un revenu similaire bien qu'en offrant une capacité d'accueil moindre.

La réalisation du second scénario a été jugée irréaliste en raison de la forte dépendance de l'île au tourisme.

Le troisième scénario a été retenu comme la seule option réalisable et a été présenté aux décideurs selon deux alternatives, à l'horizon 2010 :

- Avec un maximum de 25.000 lits et une orientation vers une population cible de touristes de classe moyenne.
- Avec un maximum de 36.000 lits et une orientation vers une population cible située entre tourisme de masse et de classe moyenne.

La capacité maximale a été déterminée sur la base des critères suivants : l'intensité de l'activité touristique, le niveau de satisfaction des touristes et les contraintes relatives aux aspects économiques et socio-culturels. Il a été estimé que les deux options permettaient d'assurer un revenu adéquat à la population locale et n'allaient pas causer une détérioration comparable à celle qu'avait subie le nord de l'île.

e- Résultats et suivi.

Bien que la méthodologie suivie à Rhodes ait longtemps été présentée comme un succès et un modèle, il semblerait selon les informations disponibles (source CAR/PAP, 2003) que malheureusement l'étude sur la capacité de charge n'ait pas été utilisée pour la planification du tourisme dans cette zone. Au contraire, en raison d'une nette augmentation de l'activité touristique en Grèce et à Rhodes, plusieurs zones qui avaient été proposées comme zones tampons dans le centre-est afin de développer un tourisme de qualité ont été malgré tout bétonnées.

Les responsables locaux ont certainement considéré qu'il était irréaliste de repositionner les choix touristiques et se sont abrités derrière le fait qu'une grande partie du sud de l'île avait été classé en zone protégée et que l'intérieur de l'île restait encore très protégé de la progression des activités touristiques.

Tout comme dans le cas d'Elbe, bien que l'analyse de la capacité de charge ait été assez loin et ait abouti à Rhodes à la détermination du scénario le plus favorable, la mise en application de ces recommandations a souffert de l'absence de décision politique et probablement de la pression des importants intérêts économiques et financiers en jeu.

3.4. L'approche: CCT en tant que outil de planification au sein de la démarche du Projet Urbain.

La CCT ; sa définition évaluation et son application doivent être considérées comme une procédure faisant partie d'un processus de planification pour le développement touristique durable, elle peut fournir un cadre général capable d'orienter les planificateurs et les décideurs, ce cadre consiste en objectifs, buts et mesures concernant le développement touristique dans la région sur la base de ses caractéristiques et particularités tout en respectant les capacités locales à le soutenir.

La CCT doit être réalisée dans un contexte de planification stratégique démocratique au niveau de la communauté et implique l'ensemble des acteurs majeurs et compétent de la communauté en général, d'où la pertinence de cette approche comme méthode d'analyse et d'évaluation de l'activité et de sa viabilité au sein de la démarche d'un Projet Urbain visant à promouvoir le tourisme comme activité économique dans une ville au fort potentiel qu'est Constantine.

La mesure globale de la Capacité de Charge de Tourisme ne doit pas obligatoirement aboutir à un nombre unique (seuil), comme le nombre de visiteurs. Même si on trouve cette limite, celle-ci n'obéit pas nécessairement à des critères objectifs, immuables et éternels. La mesure de la CCT doit fournir non seulement le niveau maximum mais aussi le niveau minimum de développement, à savoir le niveau minimum nécessaire au soutien des communautés locales.

La CCT peut contenir diverses limites de capacité de charge en fonction des trois composantes (physique écologique, sociodémographique et politico-économique).

“La capacité de charge est loin d'être un concept scientifique ou bien une formule pour obtenir un nombre, au-delà duquel le développement devrait cesser. Les limites éventuelles doivent servir de guide. Elles devraient être évaluées et suivies attentivement, et complétées par d'autres normes, etc. La capacité de charge n'est pas fixe. Elle se développe en fonction du temps et de la croissance touristique et peut être influencée par des techniques et de contrôles de gestion” (SAVERIADES. 2000).

3.5. Méthodologie pour le calcul de la CCT.

Les travaux d'une équipe de chercheurs du Laboratoire de planification environnemental de l'Université de l'Egée en Grèce sur la Capacité de Charge Touristique, ont aboutit en 2001 à un rapport intitulé : "DEFINIR, MESURER ET EVALUER LA CAPACITE DE CHARGE DANS LES DESTINATIONS TOURISTIQUES EUROPEENNES" cette étude vise à élaborer un cadre méthodologique compréhensif, lequel va à contribuer à la compréhension du concept de Capacité de Charge de Tourisme (CCT), à son analyse pratique, à son évaluation ainsi qu'à son application efficace dans les destinations touristiques européennes.

La lecture et l'analyse de leur rapport nous a permis de mieux comprendre ce qu'est la capacité de charge touristique et a avoir une idée plus claire sur comment on pourrait s'en servir et l'appliquer pour notre cas d'étude. Nous allons donner dans ces quelques pages qui suivent un aperçu plus ou moins détaillé de ce concept et surtout de la démarche.

3.5.1. Les dimensions de la CCT.

Nous pouvons analyser les impacts du tourisme dans une région en fonction des trois axes majeurs: environnement physique (naturel et artificiel, y compris l'infrastructure), social (population et structure sociale et dynamique) et économique (y compris les facteurs institutionnel et organisationnel). Ces axes peuvent aussi servir de base pour l'analyse et l'évaluation de la CCT en termes de composantes principales et distinctes mais étroitement liées.

Les considérations sur la capacité de charge tournent autour de trois composantes ou dimensions fondamentales et qui sont: la dimension physique écologique, sociodémographique, politico-économique.

- **Composante physique écologique**

Cette composante est constituée de deux parties distinctes ; fixe et flexible. La partie fixe concerne tous les aspects ou limites sur lesquels on ne peut sinon peut intervenir mais qui doivent être définis comme tels et correctement évalués. Elle se réfère aux capacités du système naturel (relief, écosystème, capacité écologique, etc.) ou aux capacités structurelles (patrimoine bâti, infrastructure.. etc.).

Les composantes “flexibles” se réfèrent plutôt aux systèmes d’infrastructure (ainsi qu’à leurs caractéristiques), comme l’approvisionnement en eau, le système d’égouts, l’électricité, les transports, les services (services de postes et de télécommunication, services de santé, services d’ordre public, banques, magasins et d’autres services).

Les limites de capacité des composantes d’infrastructure peuvent être dépassées par le biais des infrastructures, des taxes, des mesures organisationnelles et régulatrices, etc. De cette façon, on ne peut pas utiliser ces valeurs afin de déterminer la capacité de charge, mais plutôt en tant que cadre pour l’orientation et la prise des décisions sur des options de gestion/d’action notamment lors d’une planification.

On peut fixer les niveaux de capacité pour les composantes, par exemple, en termes de:

- Niveau acceptable d'encombrement ou de densité dans des zones/unités spatiales principales comme les parcs, les musées, les rues des villes, etc.
- Perte maximale acceptable des ressources naturelles (ex. eau ou terre) sans une dégradation considérable des fonctions des écosystèmes ou de la biodiversité ou encore sans la perte d’espèces.
- Niveau acceptable de la pollution atmosphérique, marine et sonore sur la base de la tolérance ou de la capacité assimilatrice des écosystèmes locaux.
- Intensité d’usage de l’infrastructure de transports et des services.
- Usage et multitude des services publics comme les réseaux d’adduction d’eau, l’électricité, la gestion, la collecte, le traitement et l’élimination des eaux usées et des déchets solides, et les télécommunications.

- Disponibilité d'autres infrastructures et services communautaires comme les services directement liés à la santé et la sécurité publique, aux logements et à la communauté, etc.

- **Composante sociodémographique.**

L'ensemble **sociodémographique** se réfère aux aspects sociaux qui sont importants aux communautés locales, étant donné qu'ils sont étroitement liés à la présence et la croissance du tourisme. Il s'agit des questions sociales et démographiques, comme l'effectif humain ou la main-d'œuvre formée disponible, etc. y compris des questions socioculturelles, comme le sens d'identité de la communauté locale ou les expériences des touristes.

Une partie peut être exprimée en termes quantitatifs, cependant la plupart d'entre eux nécessitent une recherche socio psychologique appropriée. Les seuils de la capacité sociale sont peut-être les plus difficiles à évaluer par rapport aux facteurs physique-écologique et économiques, étant donné que ces seuils dépendent en grande partie des jugements de valeurs. Les décisions sur le plan politique et économique pourraient influencer sur les paramètres sociodémographiques comme, par exemple, les politiques de migration.

La capacité de charge sociale est utilisée en tant que terme générique qui inclue tant le niveau de tolérance de la part de la population d'accueil que la qualité des expériences des visiteurs dans la région.

On peut exprimer les niveaux de capacité pour les composantes en termes de:

- Nombre de touristes et activités touristiques/types de loisir capables de s'absorber sans atteindre le sens d'identité, le mode de vie, les modèles sociaux et les activités des communautés d'accueil,
- Niveau et type de tourisme n'altérant pas considérablement la culture locale, directement ou indirectement, au niveau d'arts et métiers, de croyances, de cérémonies et d'us et coutumes,
- Niveau de tourisme qui ne déplaira pas à la population locale ou qui ne va pas s'emparer de l'usage des services et de l'infrastructure.

- Niveau de tourisme (nombre de visiteurs et compatibilité des types d'activités) dans une région sans diminution inacceptable des expériences des visiteurs.

- **Composante politico-économique.**

L'ensemble **politico-économique** se réfère aux impacts du tourisme sur la structure économique locale, les activités, etc. ainsi que sur la concurrence avec d'autres secteurs.

Des questions institutionnelles sont aussi incluses dans la mesure où celles-ci impliquent les capacités locales de gérer la présence du tourisme. Considérer les paramètres politico-économiques peut aussi être nécessaire afin d'exprimer la divergence des valeurs, des attitudes au sein de la communauté locale à l'égard du tourisme.

On peut exprimer les niveaux de capacité pour les composantes en termes de:

- Niveau de spécialisation en tourisme
- Perte de main-d'œuvre dans certains secteurs au profit du tourisme
- Revenu et distribution touristique sur le plan local.
- Niveau d'emploi dans le tourisme par rapport aux ressources humaines totales.

Ces dimensions aident à déterminer concrètement les questions que l'on doit se poser lors du calcul de la CCT, mais selon le cas d'étude leurs importances varient, ce qui implique que l'on attribue à chaque dimension un poids ou un coefficient différent selon son importance, et pour déterminer ces poids on doit se référer aux caractéristiques et particularités de la région et au type de tourisme présent ou souhaité dans l'interface tourisme/environnement :

- Les caractéristiques de la localité constituent la structure de base pour le développement touristique. On les retrouve dans les ressources locales, la fragilité des écosystèmes naturels locaux, le nombre de la population, la structure économique, la culture et l'héritage local, etc. Dans une certaine mesure, les caractéristiques de la localité déterminent sa résistance aux pressions du tourisme.

La dimension, la structure et le dynamisme de la société locale, la culture et l'économie peuvent constituer des facteurs importants exerçant une influence sur la capacité locale de faire face aux pressions et à l'impact du tourisme.

- Le type de tourisme détermine les caractéristiques principales de comportement touristique ainsi que les relations: communauté touristique/locale, économie touristique/locale et développement touristique/qualité environnementale. Le type de tourisme peut être exprimé en termes de motif(s) pour visiter un lieu, de mode de mobilité et de transport, de fréquence de durée du séjour, d'activités touristiques, etc. Dans ce contexte, il est important de considérer les différences entre les types de touristes en termes d'attentes, d'attitudes et de comportement, étant donné que ces facteurs déterminent les pressions et l'impact du tourisme sur un lieu.
- L'interface tourisme/environnement consiste en un composite des deux composantes susmentionnées, surtout en ce qui concerne la forme et le type du développement touristique (modèles spatiales), la phase dans le cycle de vie de la destination, le niveau des systèmes organisationnels et technologiques employés, le régime de gestion, etc. L'interface tourisme/environnement est exprimée en termes de contraintes dérivant des effets soit du tourisme sur l'environnement soit de la dégradation de l'environnement sur le tourisme.

3.5.2. Le processus pour la définition de la CCT.

Il comprend deux parties (elle suit le principe de cadre conceptuel pour la CCT, selon la description de Shelby et Heberlein (1986)).

- **Partie descriptive (A):**

Elle décrit le mode de fonctionnement de la destination touristique, tout en prenant en compte tous les aspects ; physique, écologique, social, politique et économique du développement touristique. Dans ce contexte, il est primordial d'identifier ce qui suit:

- Contraintes: des facteurs limitant le développement qu'on ne peut pas gérer facilement. Ces facteurs ne sont pas flexibles, en ce sens que l'application des approches en matière d'organisation, de planification et de gestion, ou le développement de l'infrastructure appropriée ne change pas les seuils associés à de telles contraintes.
 - Bouchons: des facteurs que les gestionnaires peuvent manipuler (nombre de visiteurs dans un lieu particulier).
 - Impacts: des éléments du système touchés par l'intensité et le type d'utilisation. Le type d'impact détermine le type de capacité (écologique physique, social, etc.). On doit mettre l'accent sur les impacts importants.
- **Partie évaluative (B):**

Elle décrit le mode selon lequel une région doit être gérée ainsi que le niveau des impacts acceptables. Cette partie du processus commence par l'identification (si celle-ci n'existe pas déjà) de la condition désirable/du type préférable de développement. Dans ce contexte, on doit définir les buts et les objectifs de la gestion, évaluer les champs alternatifs d'action et élaborer une stratégie pour le développement touristique. Sur cette base, on peut définir la Capacité de Charge de Tourisme.

Dans ce contexte, il est primordial d'identifier ce qui suit:

- Buts/Objectifs
- Critères d'évaluation: spécifier les niveaux acceptables du changement (impacts).

3.5.3. Les indicateurs de la CCT.

Afin de pouvoir déterminer la CCT on doit avoir des références dans des domaines précis où on peut mesurer les impacts et les conséquences du développement touristique d'où le choix d'indicateurs pertinents, quantifiables et représentatifs.

L'application de la CCT peut être assistée, guidée et suivie, à l'aide d'un ensemble cohérent d'indicateurs. Lors du processus de définition de la CCT, on peut développer une série d'indicateurs initiale qu'on peut finaliser après la décision finale portant sur la CCT du système global. Le processus est dynamique et, étant donné que la CCT n'est pas un concept fixe, ceci doit être considéré en tant qu'un outil guidant la formulation et l'application des politiques vers le tourisme durable.

Les indicateurs de la Capacité de Charge Touristique découlent logiquement des indicateurs du tourisme durable qui reste l'objectif numéro un à atteindre et sont classés suivant les trois composantes de la CCT et du développement durable et qui sont :

- Indicateurs physiques écologiques.
- Indicateurs socio démographiques.
- Indicateurs politico économiques.

INDICATEURS	Physique Ecologique	Socio Démographique	Politico Economique
Qualité de l'air	X		
Pollution sonore	X		
Eau	X		
Déchets	X		
Héritage culturel	X		
Infra touristique	X		
Terre	X		
Transport et mobilité	X		
Flux touristique		X	
Emploi		X	
Santé et Sécurité		X	
Revenus			X
Investissements			X
Dépenses et recettes publiques			X
Politique pour le développement touristique			X

Source : Rapport : « définir, mesurer et évaluer la capacité de charge dans les destinations touristiques européennes » .2001

Tableau n°4: les indicateurs de la capacité de charge touristique.

Conclusion

La CCT ; sa définition son évaluation et son application doivent être considérées comme une procédure faisant partie d'un processus de planification pour le développement touristique durable. Elle peut fournir un cadre général capable d'orienter les planificateurs et les décideurs, ce cadre consiste en objectifs, buts et mesures concernant le développement touristique dans la région sur la base de ses caractéristiques et particularités tout en respectant les capacités locales à le soutenir.

La CCT doit être réalisée dans un contexte de planification stratégique démocratique au niveau de la communauté et implique l'ensemble des acteurs majeurs et compétents de la communauté en général, d'où la pertinence de cette approche comme méthode d'analyse et d'évaluation de l'activité et de sa viabilité au sein de la démarche d'un Projet Urbain visant à promouvoir le tourisme comme activité économique dans une ville au fort potentiel comme Constantine.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

L'activité touristique est un moteur de développement dont le potentiel est en constante augmentation, mais il peut constituer une menace à cause de ses différents impacts sur l'environnement et les sociétés d'accueil, d'où l'importance d'une bonne gestion.

Constantine de part sa position et ses nombreux atouts peut prétendre au développement d'une activité touristique durable, et peut aussi compter sur le soutien des autorités qui affichent une réelle volonté politique dans ce sens.

Pour parvenir à ce développement, nous devons nous munir d'outils de planification et d'actions adéquats. La démarche du Projet Urbain politique (projet de ville) est un nouveau mode d'action, une pratique planificatrice ouverte et souple destinée à agir à l'échelle d'une ville et capable de fédérer les différents acteurs autour d'un projet global. C'est ce qui en fait la démarche la plus appropriée.

Afin de garantir la durabilité des ressources locales (environnementales et sociales), nous disposons d'un outil de planification et de gestion propre au tourisme, et qui a fait ses preuves dans de nombreuses destinations. C'est l'évaluation de la capacité de charge touristique. Elle étudie et établit un diagnostic des trois aspects du développement durable (environnement, social, économique), non seulement pour établir des limites d'exploitation qui serviront au gestionnaires, mais aussi elle identifie les différents points faibles du système, permettant ainsi au planificateurs de cibler leurs actions pour optimiser le développement de l'activité et son exploitation.

L'association du projet urbain et de la capacité de charge touristique est possible, et peut être un atout déterminant pour le développement d'un tourisme durable, cette association peut se faire en deux temps :

-Une des phases clés pour la réussite du projet urbain est le diagnostique, l'établissement d'un état des lieux détaillé du périmètre d'étude et de l'activité touristique existante, il peut se faire grâce a la méthodologie d'analyse de la CCT, pour mettre en évidence les différentes contraintes et bouchons, ainsi que pour l'inventaire de tous les attraits touristiques.

-Le deuxième point ce sont les limites d'exploitation établies par la CCT et qui serviront de repères pour la gestion et le pilotage du projet.

L'établissement de seuils de fréquentations détaillés demande un travail complet qui doit être effectué par toute une équipe pluridisciplinaire, c'est pourquoi nous consacrons la suite de notre travail pour le premier point de jonction entre le projet urbain et la capacité de charge touristique, et qui est le diagnostique, nous analyserons les données physique écologique, social culturel, et politique économique tel préconisée dans la CCT ainsi que l'analyse du développement touristique, pour établir les contraintes et bouchons ainsi que le type de tourisme et de développement souhaitable.

DEUXIEME PARTIE

Analyse du cas d'étude.

INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE.

La réussite du projet urbain de ville est tributaire du diagnostic, de l'établissement d'un état des lieux et de l'activité de façon précise.

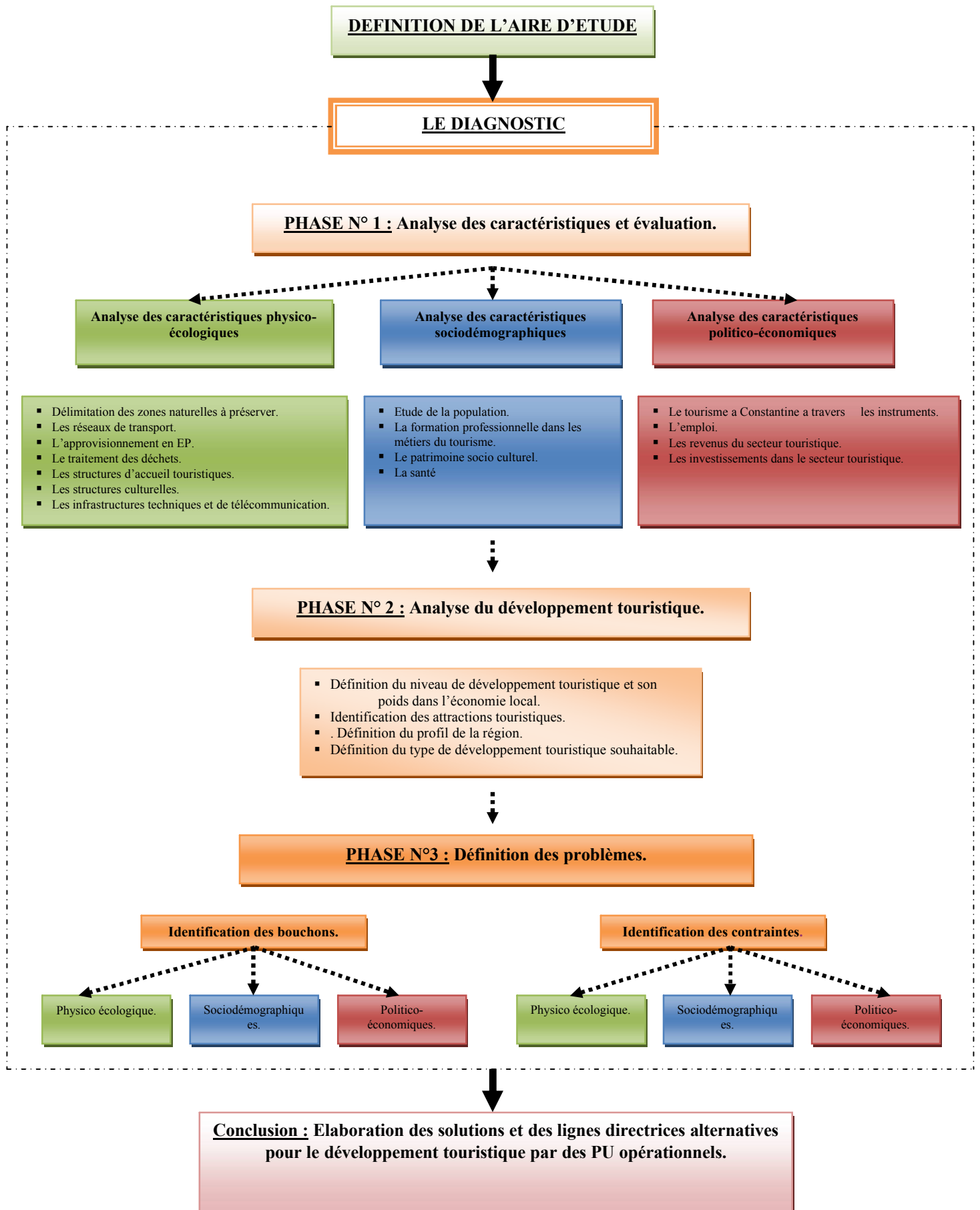
Au cours de cette partie, nous mettrons en pratique la méthodologie d'analyse de la CCT a travers ses trois composantes et qui sont aussi ceux du développement durable, a savoir physique-environnement, social-culturel et politique-économique, suivis par l'analyse du développement touristique.

Ses analyses nous permettrons d'établir les différents obstacles au développement touristique (contraintes, bouchons) ainsi que le profil de la région (types de potentiel) pour déterminer quel type de tourisme dont le développement est souhaitable.

Enfin nous essayerons de proposer suivant les résultats obtenus, des orientations d'actions qui pourront faire l'objet de projets urbains.

Mais avant de commencer l'analyse, nous devons d'abord établir l'aire d'étude sur laquelle nous l'appliquerons, et cela suivant des critères pertinents et des thématiques appropriées.

Organigramme n°1 : structure de la partie analyse de l'étude.



Chapitre 4 : PRESENTATION DE CONSTANTINE ET DELIMITATION DE L'AIRE D'ETUDE.

Introduction

Constantine est l'objet de notre choix comme cas d'étude, un choix sans doute motivé par un vécu personnel et un sentiment d'appartenance, mais aussi par la richesse de son histoire, son site exceptionnel ainsi que son patrimoine et son statut de métropole, et capitale de l'est Algérien. Mais de quelle ville s'agit-il ? La ville millénaire ou la métropole moderne, la ville proprement dit dans ces limites urbaines ou l'ensemble de la wilaya, ou alors tout son aire d'influence ? Avant d'arrêter notre choix nous nous devons d'étudier son Histoire, sa géographie, connaître ces différentes limites pour pouvoir choisir son périmètre le plus pertinent, qui fera finalement l'objet de notre recherche.

4.1. Présentation de Constantine.

Bâtie sur la cime du rocher, en haut des gorges du Rummel, Constantine, est une ville majestueuse véritable témoin de toutes les civilisations méditerranéennes, africaines et arabo-musulmanes. Cette forteresse antique, naturelle, sise au Nord-est du pays, est, depuis 2500 ans, un vieux site d'implantation humaine. Au long des siècles, elle s'est donnée une histoire fabuleuse dont les richesses archéologiques, ethno-anthropologiques et socioculturelles font d'elle une œuvre humaine exceptionnelle.

Capitale de la Numidie sous la dynastie des Massyles, de son nom antique Cirta, elle se fera commander durant 157 ans par Syphax, Massinissa, Micipsa et Jugurtha avant sa conquête par Jules César en 46 av/JC, elle portera le nom de Constantin Le Grand, lors de sa reconstruction en 311 après JC, et s'appela Constantine. Elle succomba aux invasions des vandales (V^o siècle) puis des byzantins (VI^o siècle). La conquête musulmane en 674, dirigée par Abou Mouhadjar Dinar, lia l'histoire de Constantine à celles des dynasties gouvernantes : Aghlabides, Fatimides, Zirides, Hammadides, Hafsides. Elle devint, avec la présence turque en 1522 (Empire

ottoman) la capitale du Beylek de l'Est. (Schéma de Cohérence Urbaine de Constantine. 2006).

C'est durant la période ottomane que la ville se tourna vers le deuxième versant, par la construction du pont Bab-El-Kantara (en 1712) qui mène vers el Mansourah, ainsi que l'ouverture des routes menant aux jardins et aux vergers situés dans les plaines de Hamma Bouziane.

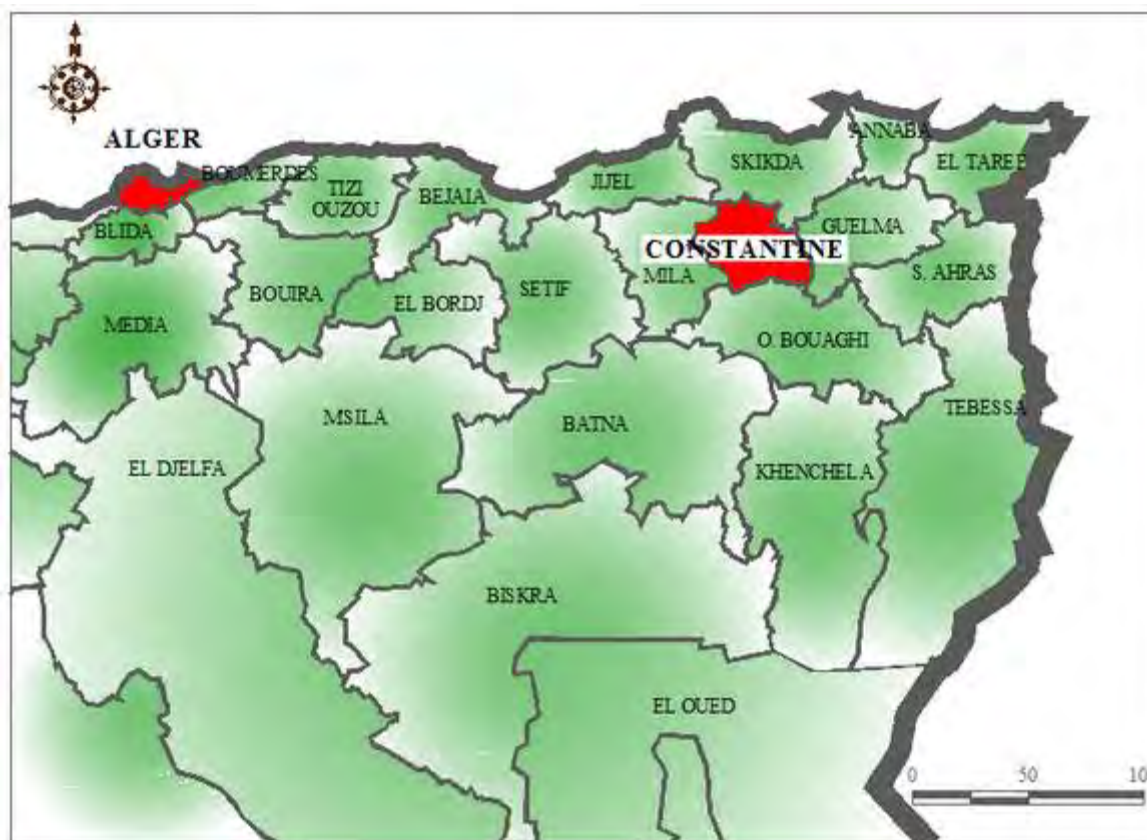
Constantine conserva son statut de capitale de l'Est algérien durant la colonisation française, et entra dans une autre ère de son histoire, qui fut marqué par une mutation de son paysage urbain, dominé par un cachet et un style européen, ainsi que la construction d'édifices nouveaux, et de ponts impressionnants (Sidi-Rached et Sidi-M'cid) inaugurés en 1912.

En 1962 avec l'indépendance du pays, Constantine sauvegarde son titre de capitale de l'Est du pays pour différentes raisons : son histoire profonde, riche en enseignements et en vestiges, permit à cette ville d'être classée patrimoine national en 1992.

Constantine figure parmi les principales villes de l'Algérie et possède une place de choix dans l'armature urbaine du pays et ce du fait de son importance historique, économique, géographique mais aussi démographique et culturelle.

Elle a une relation privilégié et directe avec Alger puisqu'elle lui est rattachée administrativement (politiquement) et économiquement.

Constantine fait office de ville carrefour, de par sa position géographique (centre de l'Est algérien), elle relie les villes des hautes plaines aux villes côtières (carte N°2).



Source : SNAT, 2004.(Traitement : Auteur)

Carte N° 2 : Constantine, une Position Stratégique dans l'Est Algérien.

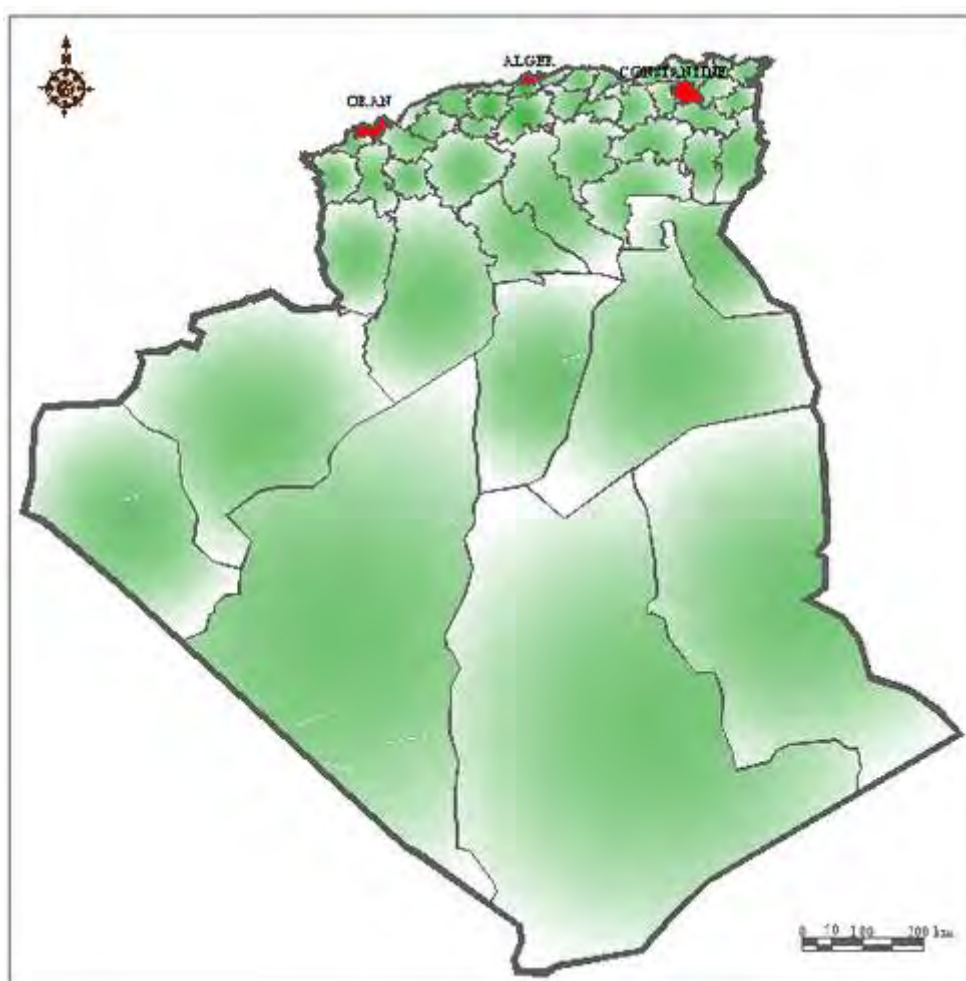
Constantine se situe dans les hautes plaines de l'est algérien, entre le littoral et les oasis sahariennes, à une altitude de 637metres. Sa superficie couvre une surface de 22.970 ha repartis en 12 secteurs. Sa population s'élève à plus de 938 475 hab. (source PDAU, 2010.). (Voir carte N°3).

La centralisation des infrastructures administratives, culturelles et commerciales fait de la ville de Constantine, un pole d'attraction où toutes les activités sociales se pratiquent.

Un des éléments fort de la ville de Constantine est son site accidenté donnant à la ville sa principale caractéristique. Le rocher sur lequel est assis le vieux Constantine est une table calcaire de forme trapézoïdale dont la partie la plus septentrionale s'élève à 644m au niveau du Kef Chkara et s'abaisse en sa pointe méridionale (Sidi Rached) à 534m. Les faces nord est et sud est sont coupées du reste de la ville par les gorges est de 35m atteint 200m en aval.

La façade nord ouest domine la vallée du hamma en une paroi verticale de 200m. (Voir carte N°4). Cet immense bloc rocheux isolé par des murailles vertigineuses sur trois faces possède un seul accès sur sa partie sud ouest une bande de terre large de quelques 300m le relie à la colline du Koudiat et donc le reste de la ville. L'occupation des différents sites a produit une composition éclatée et discontinue donnant des ensembles urbains distingués épousant le relief de chaque site.

Situé à 87 km des cotes méditerranéennes, Constantine jouit d'un climat continental, froid en hiver chaud et sec en été. Constantine se situe sur le parallèle nord de longitude 32,13°, et le méridien de 8,35° est. De part ces situations sur les hautes plaines, elle présente toutes les caractéristiques climatiques d'une ville de l'intérieur du pays. (PDAU. 2010)



Source : SNAT, 2004. (Traitement : Auteur).

Carte N°3 : Situation Géographique de Constantine.



Source : *Revue africaine* XXVI, 1868

Carte N°4 : plan de la ville de Constantine lors de sa prise en 1837.

Administrativement, elle est divisée en 12 communes et 06 Dairates (voir tableau N°1) :

Les dairates de Constantine, El khroub, Ain Abid, Zighoud youcef, Hamma Bouziane et Ibn Ziad qui sont elles même subdivisées en communes : Ain Smara, Ouled Rahmoune, Ibn badis, Beni hmidéne, Didouche mourad et Messaoud Boudjriou (voir carte N°5).

<i>Dairate</i>	<i>Communes</i>	<i>Codes Géographiques</i>	<i>Superficie Km²</i>
<i>CONSTANTINE</i>	<i>Constantine</i>	<i>25.01</i>	<i>183</i>
<i>EL KHROUB</i>	<i>El Khroub</i>	<i>25.06</i>	<i>255</i>
	<i>Ain Smara</i>	<i>25.09</i>	<i>123,81</i>
	<i>O.Rahmoune</i>	<i>25.10</i>	<i>269,95</i>
<i>AIN ABID</i>	<i>Ain Abid</i>	<i>25.07</i>	<i>323,80</i>
	<i>Ibn Badis</i>	<i>25.03</i>	<i>310,42</i>
<i>ZIGHOUD YUCEF</i>	<i>Zighoud Youcef</i>	<i>25.04</i>	<i>255,95</i>
	<i>Beni Hamidene</i>	<i>25.08</i>	<i>131,02</i>
<i>HAMMA BOUZIANE</i>	<i>H.Bouziane</i>	<i>25.02</i>	<i>71,18</i>
	<i>D.Mourad</i>	<i>25.05</i>	<i>115,70</i>
<i>IBN ZIAD</i>	<i>Ibn Ziad</i>	<i>25.12</i>	<i>150,77</i>
	<i>M.Boudjeriou</i>	<i>25.11</i>	<i>106,60</i>
<i>TOTAL WILAYA</i>		<i>25</i>	<i>2 297,20</i>

Source DPAT, 2010

Tableau N°5 : Découpage Administratif de la Wilaya de Constantine.



Source : PDAU, 2010. (Traitement : auteur).

Carte N°5 : Découpage Administratif de la Wilaya de Constantine.

4.2. Délimitation de l'aire d'étude.

Afin que le périmètre de l'étude soit pertinent, il se doit de permettre une gestion viable économiquement pour le Projet Urbain, ce qui veut dire qu'il doit obligatoirement inclure tous les espaces et les activités nécessaires à la rentabilisation des investissements privés et public qui seront faits.

Par ailleurs il doit aussi inclure toute la zone et les espaces de vie dont les habitants s'identifient en tant que Constantinois même si ils résident dans les communes avoisinantes, et cela pour que le projet urbain puisse s'appuyer sur le sentiment d'appartenance qui sera commun pour les habitants et garantira l'adhésion et l'unité nécessaire pour supporter le projet de développement de la ville de Constantine.

Les limites administratifs et politiques ont aussi une importance capitale pour la détermination de l'aire d'étude, car un périmètre qui englobe plusieurs tutelles conduira à ce que le projet soit en proie à la discorde des nombreux décideurs, qui chercheront certainement à tirer le plus de bénéfices pour leurs propres administrés, d'où l'importance de l'unité administrative des zones incluses dans le périmètre.

Enfin, le périmètre permet de rassembler les territoires où s'étend la Thématique du Projet Urbain pour garantir la continuité de l'activité et éviter sa segmentation, c'est-à-dire qu'il est préférable que les limites du périmètre prennent en considération la zone d'influence de l'activité, en l'occurrence ; le Tourisme.

En fait l'enjeu du choix du périmètre c'est la garantie de la cohérence du Projet, et l'unité au sein de ce territoire qu'elle soit sociale, économique ou administrative est la pierre angulaire pour la réussite du projet. (Schéma de Cohérence Urbaine de Constantine, sept 2006).

4.3. Quel périmètre pertinent ?

Pour pouvoir définir le périmètre le plus pertinent que possible, nous allons au départ ; explorer trois thématiques correspondant à trois périmètres qui sont le périmètre administratif, le socio-urbain, et le touristique. Le croisement de ces trois périmètres permet de définir le périmètre le plus pertinent pour notre travail.

4.3.1. Le périmètre administratif de Constantine englobe en son sein plusieurs périmètres.

a- Le périmètre de la Wilaya.

La ville de Constantine rayonne sur toute l'Aire de sa wilaya, d'une surface de 2 297,20 Km², elle est délimité au Nord par Skikda, a l'Est par Guelma, au Sud Oum El Bouaghi, et a l'Ouest par la wilaya de Mila, ce qui lui confère un emplacement stratégique de choix au cœur de la région Est de l'Algérie.

Le périmètre de la wilaya de Constantine recèle différents atouts et avantages diverses et variés ; tels que de nombreuses zones naturelles (chettaba, djebel Ouahch, el Meridj...etc.), des vestiges et ruines anciennes témoins de l'histoire de la région (Tidis, tombeau de Massinissa ...etc.) ainsi qu'un patrimoine urbain précieux dans la ville de Constantine en elle-même, tous ces attraits sont des facteurs qui encourages le développement du tourisme. En plus, le périmètre de la wilaya obéit parfaitement à la logique de gestion ; puisque ce territoire est placé sous une même tutelle.

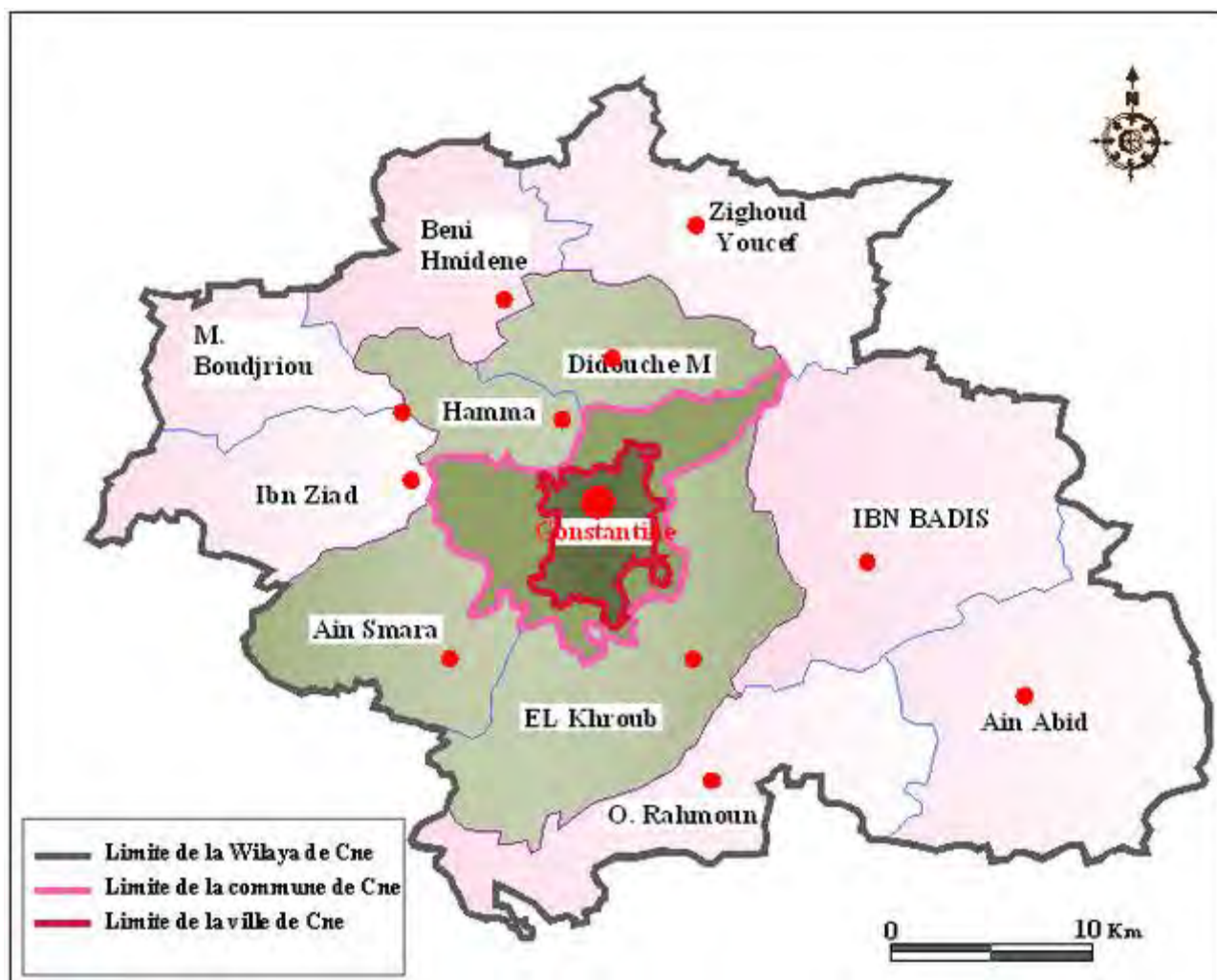
L'exploitation des potentialités de toute la wilaya, éviterai une trop importante centralisation de l'activité sur la ville de Constantine, une meilleure dispersion du tourisme serai plus profitable a l'ensemble des communes et leurs habitants, créant des emplois sur place et contribuera a diminuer les mouvements pendulaires journaliers.

Le périmètre de réflexion et de développement se doit d'englober toute la wilaya.

b- Le périmètre de la Commune.

C'est le périmètre qui peut être définie à partir du découpage administratif de l'Assemblée Populaire Communale de Constantine, d'une surface de 183 Km², ce périmètre englobe non seulement la ville de Constantine mais aussi les espaces naturels qui l'entoure, c'est le périmètre essentiel de base, celui sur lequel s'opéreront la plupart des politiques locales.

Ce périmètre englobe certainement beaucoup d'activités et d'attractions touristiques, mais cela suffira t il pour promouvoir l'activité ? Et pourquoi se priver des attraits et avantages présents dans les communes avoisinantes, et garantir une base foncière et populaire plus importante.



Source : auteur, 2010.

Carte N°6: Le Périmètre Administratif.

4.3.2. Le périmètre socio-urbain.

Ce périmètre englobe l'ensemble de la ville de Constantine, c'est la combinaison entre deux composantes ;

Une composante a caractère social suivant une logique identitaire, se traduisant par un sentiment d'appartenance a une communauté, liée par son histoire, ses us et ses coutumes, une communauté solidaire et qui peut se rassembler derrière un projet porteur de développement.

La deuxième composante est urbaine, car le paysage urbain de Constantine témoigne des différentes époques par lesquelles elle est passée, et raconte son histoire a travers une opposition de styles ; entre des modes de conceptions aussi différents les uns des autres, telles que ;

l'urbanisation arabo-musulmane avec la médina qui date d'avant 1837, extrêmement compact, et se composant d'une juxtaposition de maisons drainées par quelques voies sur lesquelles viennent se greffer des ramifications menant souvent à des impasses, elle se caractérise par des formes géométriques irrégulières et des matériaux de construction relativement vieux avec des façades presque aveugles et des toitures en pente de la tuile rouge, l'unité des hauteurs de ces constructions renforce leurs adaptations au relief , Le réseau viaire de cet espace pentu et irrégulier ne permet pas le passage des voitures et reste réservé à la circulation piétonnière, l'ensemble de ce tissu disparaît derrière des bâtiments coloniaux, et seul l'ensemble sud reste dégagé sur la pointe du Rocher.

Un urbanisme européen créé par l'ordonnance de 1844 et qui s'étale d'abord sur toute la partie haute du rocher et se caractérise par un tissu qui tend vers la régularité des formes, et remplit les conditions hygiéniques d'aération et d'éclairage avant de s'étendre à Coudiat aty et ses versants, dans un style moderne avec un plan régulier et de larges avenues, ainsi que des immeubles imposants dans un style colonial.

Et en fin, l'urbanisme post coloniale qui caractérise la périphérie de Constantine, avec ces Zones d'Habitations Urbaines Nouvelles, témoins des politiques d'après indépendance pour faire face aux besoins générés par les flux migratoires et l'explosion démographique, avec un tissu plus ou moins aéré mais mal organisés et qui présente beaucoup de poche urbaines qui ne sont pas utilisées d'une façon rationnelle, ainsi que des cartiers d'auto constructions dont les autorités se sont fixés le but d'éradiquer ou de restructurer.

C'est toute cette urbanité qui donne sa spécificité à la ville de Constantine et renforce son identité.

Le périmètre de la ville et d'autant plus pertinent qu'il sera plus facile d'y intégrer les nouveaux aménagements dans la mesure où il épouse les limites du PDAU (voir Carte N°7), Mais il a le désavantage d'exclure les zones naturelles qui ont pourtant une grande importance pour ce qui est de la diversité des attraits touristiques.

4.3.3. Le périmètre d'influence touristique.

D'un point de vue thématique, le périmètre touristique de Constantine devrait prendre en compte toutes les destinations et attraits touristique se trouvant dans un rayon permettant un déplacement journalier ou offrant des possibilités de circuits journalier.

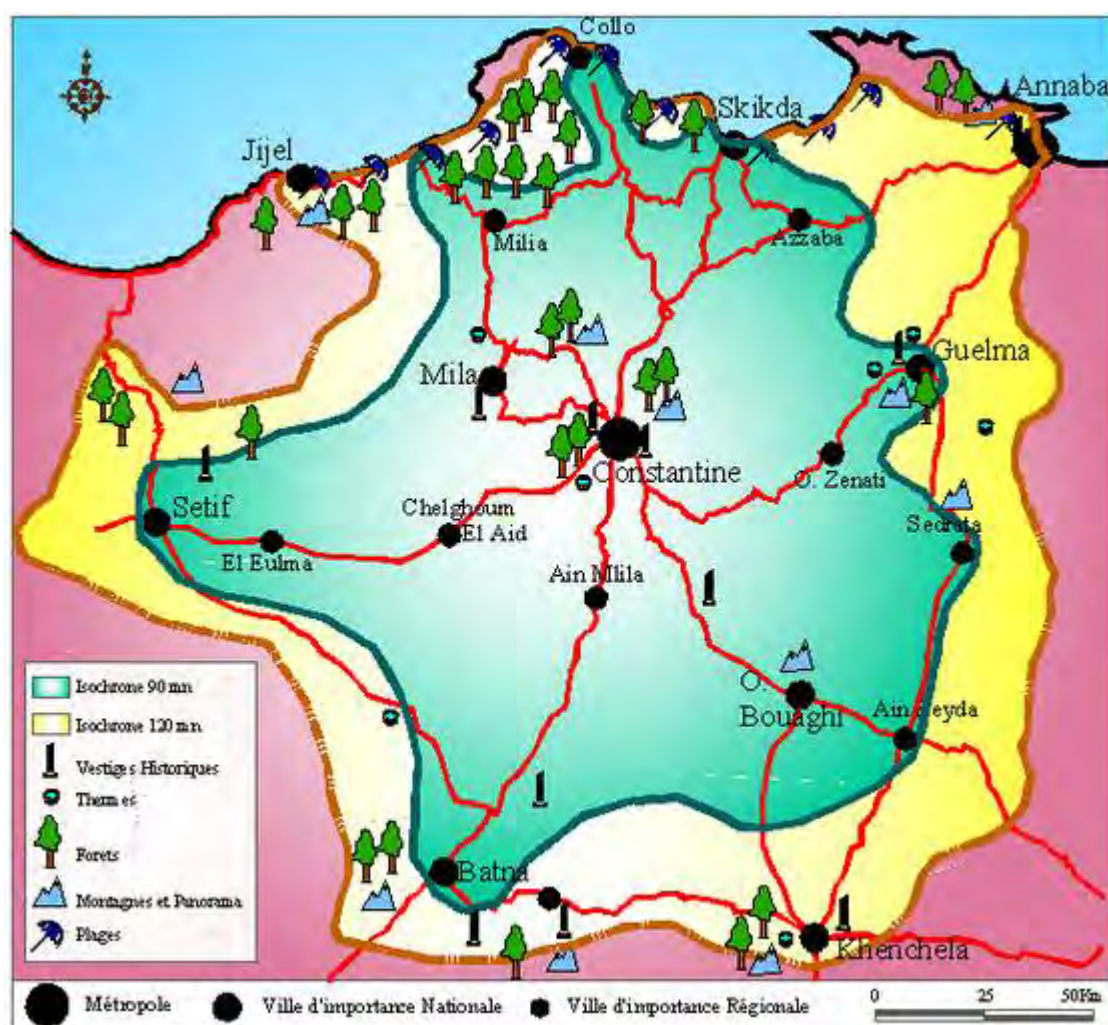
En effet la position géographique de Constantine lui permet de jouer le rôle de base arrière pour le tourisme dans toute la région. La proximité et la diversité des attraits présents a moins de 2 Heures de routes sont autans d'atouts qu'il faut exploités, notamment les plages se situant a Skikda, Jijel et même Annaba et qui offrent le choix d'une activité balnéaire en plus, ainsi que des stations thermales de renoms de Guelma et de Mila.

Dans la carte N°8 nous proposons deux périmètres, basées sur la thématique du tourisme et suivants un facteur de temps de déplacement.

- Un périmètre isochrone 90 min ; il englobe toute les destinations touristiques situées à moins de 90 minutes par voie de routes, il atteint les wilayas de Jijel, Skikda, Annaba, Guelma, Souk Ahras, Oum el Bouaghi, Khenchela, Batna et Sétif, offrant ainsi une grande diversité d'attraits et de type de tourisme, notamment ; le tourisme thermale avec les thermes de Mila (béni Haroun et Téléghma), et de Guelma (hammam Dbegh et Ouled Ali). un tourisme balnéaire grâce aux plages de Skikda, Collo et Sidi Abdelaziz. ainsi qu'un tourisme de montagne, avec le massif de Collo les montagnes de sidi Idriss (Mila) et Maouna a Guelma. Et en dernier on peut citer le tourisme culturel avec les nombreuse ruines et sites archéologique présent dans la région et témoignant de sa richesse Historique et dont les plus importants sont ; la vieille ville de Mila, Djemila, les vestiges romains de Guelma ainsi que de nombreux dolmens.

- un périmètre isochrone 120 min, plus vaste que le précédent, il offre d'autant plus de destinations mais dans les mêmes thématiques ; plus de thermes car il inclut ceux de Khenchela (Salhine), plus de plages depuis la ville de Jijel jusqu'à Annaba, les montagnes du massif de chélia et Chelaelae a Batna, et de nombreux sites archéologique majeurs comme Timgad et Madore.

Toute cette diversité de destinations et d'attraits permet d'organiser des circuits touristiques quotidiens sous forme d'excursions aux thèmes variés, par exemple une excursion thermale sera plus ludique si on fait des détours par des sites archéologiques ou culturels.



Source: auteur.2010.

Carte N°8 : Destinations Touristiques dans des Périmètres Isochrone 90, et 120 min.

4.3.4. Le croisement thématique et périmètres.

Pour définir le périmètre choisi nous allons effectuer un croisement entre les trois périmètres (touristique, administratif et socio-urbain) et les trois thématiques dans un tableau (tableau n°6), pour chaque thématique nous attribuerons deux points au périmètre qui remplit le mieux ses exigences, un point au périmètre intermédiaire, et aucun point au périmètre qui remplit le moins les conditions de cette même thématique.

En répétant cette opération pour les trois thématiques, puis en additionnant les points recueillis par chaque périmètre, celui ayant obtenu le plus de points est forcément celui qui remplit le plus d'exigences des thématiques, et donc le plus pertinent.

thématique \ Périmètre	Périmètre touristique	Périmètre administratif	Périmètre Socio-urbain
Thématique touristique (Diversité des attraits touristiques)	2	1	0
Thématique administratif Unité administratif	0	2	1
Thématique socio-urbaine Unité identitaire	0	1	2
Total	2	4	3

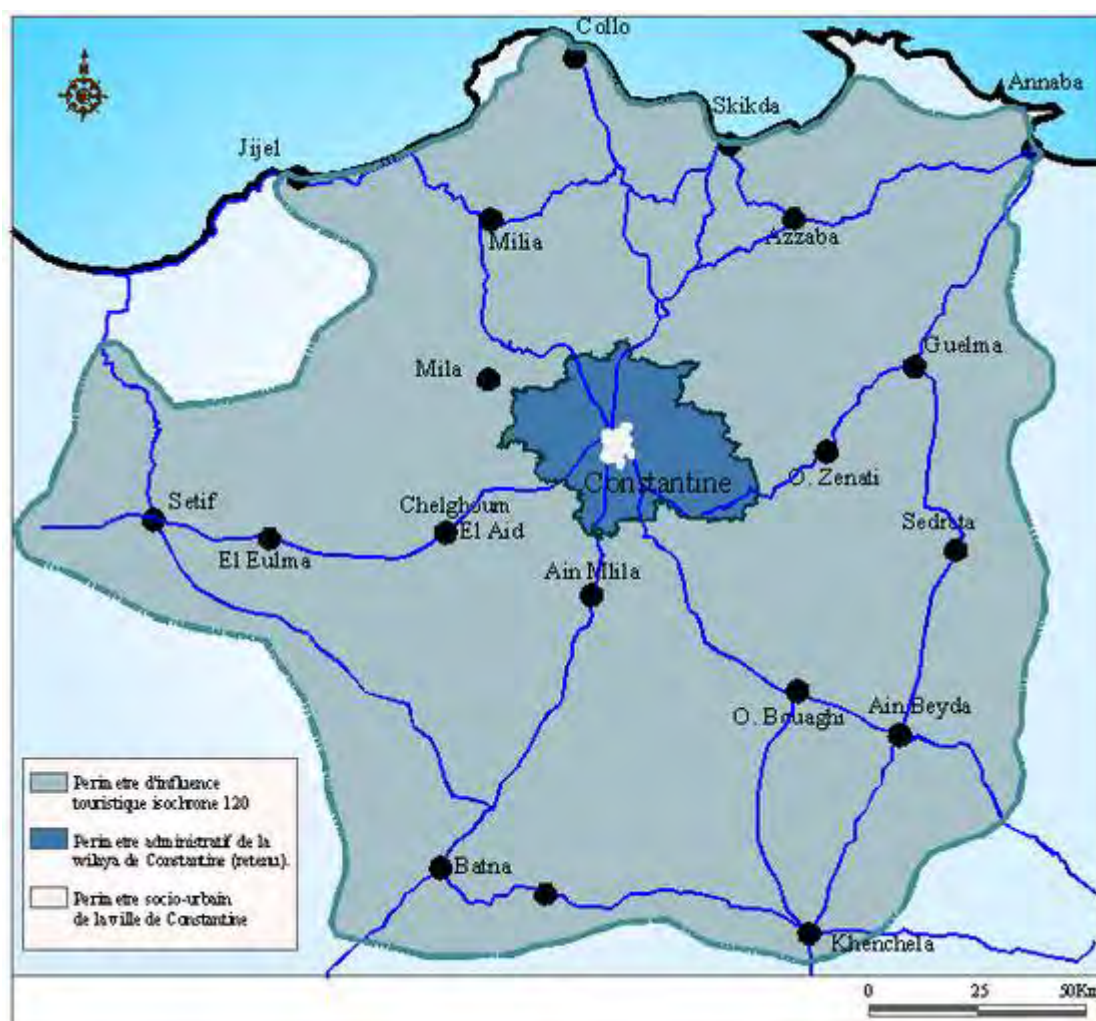
Source : Auteur, 2010.

- 0 : thématique faible dans le périmètre.
- 1 : thématique présente dans le périmètre.
- 2 : thématique forte dans le périmètre.

Tableau N°6 : Croisement Thématiques et Périmètres.

Dans le tableau ci-dessus, et suite aux croisements, nous constatons que le périmètre de la Wilaya, dit administratif est celui qui rassemble le plus de points (4points), suivis du périmètre socio-urbain et en dernier, le périmètre touristique.

Sachant que le périmètre qui réunit le plus d'éléments des trois thématiques, et forcément le plus pertinent, notre choix s'arrête sur le périmètre administratif de la Wilaya (voir carte n°9).



Source: auteur.2010.

Carte N°9 : carte synthèse des croisements des différents périmètres et délimitation du périmètre pertinent (zone bleu foncé).

Conclusion.

La délimitation de l'aire d'étude est la première phase de notre travail. Elle revêt une importance capitale et nous permet de poser un diagnostic juste et précis géographiquement notre champ d'action.

Notre choix résulte d'un croisement effectué de trois périmètres possibles (administratif, socio urbain et le périmètre d'influence touristique) et trois thématiques relatives au développement et la gestion du développement touristique (diversité d'attraits, statut administratif et unité identitaire).

Le périmètre de la wilaya nous semble le plus pertinent car offrant le plus d'éléments des trois thématiques, une grande quantité et diversité d'attraits touristiques, un statut administratif reconnu, ainsi qu'une identité sociale rassemblée autour d'une culture locale unique.

Chapitre 5 : ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU PERIMETRE PERTINENT (LA WILAYA).

Introduction.

Le diagnostique du périmètre d'étude passe par un état des lieux des différents secteurs, et comme préconiser dans la méthodologie de la capacité de charge touristique nous procéderons à l'analyse des caractéristiques des trois dimensions à travers leurs différents indicateurs: physique écologique (zones naturelles, transport, approvisionnement en eau, traitement des déchets, structures d'accueil touristique, structure culturelles, infrastructures technique et de télécommunications) socio culturel (population, santé, patrimoine socio culturel et la formation touristique) et politico économique (le tourisme à travers les instruments, l'emploi, les revenus du secteur touristique, les investissements).

5.1. Analyse des caractéristiques physico-écologiques

5.1.1. Délimitation des zones naturelles.

L'écotourisme est un secteur d'activité qui connaît une croissance constante depuis plusieurs années. En effet, au cours de ces deux dernières décennies, les activités éco touristiques se sont développées rapidement de façon plus ou moins homogène au sein du globe et ne cessent de croître.

Les principales zones naturelles dans la wilaya de Constantine ayant un potentiel d'attraction touristique sont les forêts et les gorges du Rhumel, et il est à noter l'absence totale de parc naturel classé mise à part L'arboretum de djebel Ouahch qui est situé dans la forêt périurbaine de mestaoua faisant partie intégrante de la forêt domaniale de djebel Ouahch. Il a été réalisé par l'administration des forêts de l'époque en 1906 sur 19 ha à 5 km au nord-est de Constantine pour mettre à l'essai certaines espèces ligneuses autochtones et allochtones rares ou rarissimes aux fins de diversifier les reboisements.

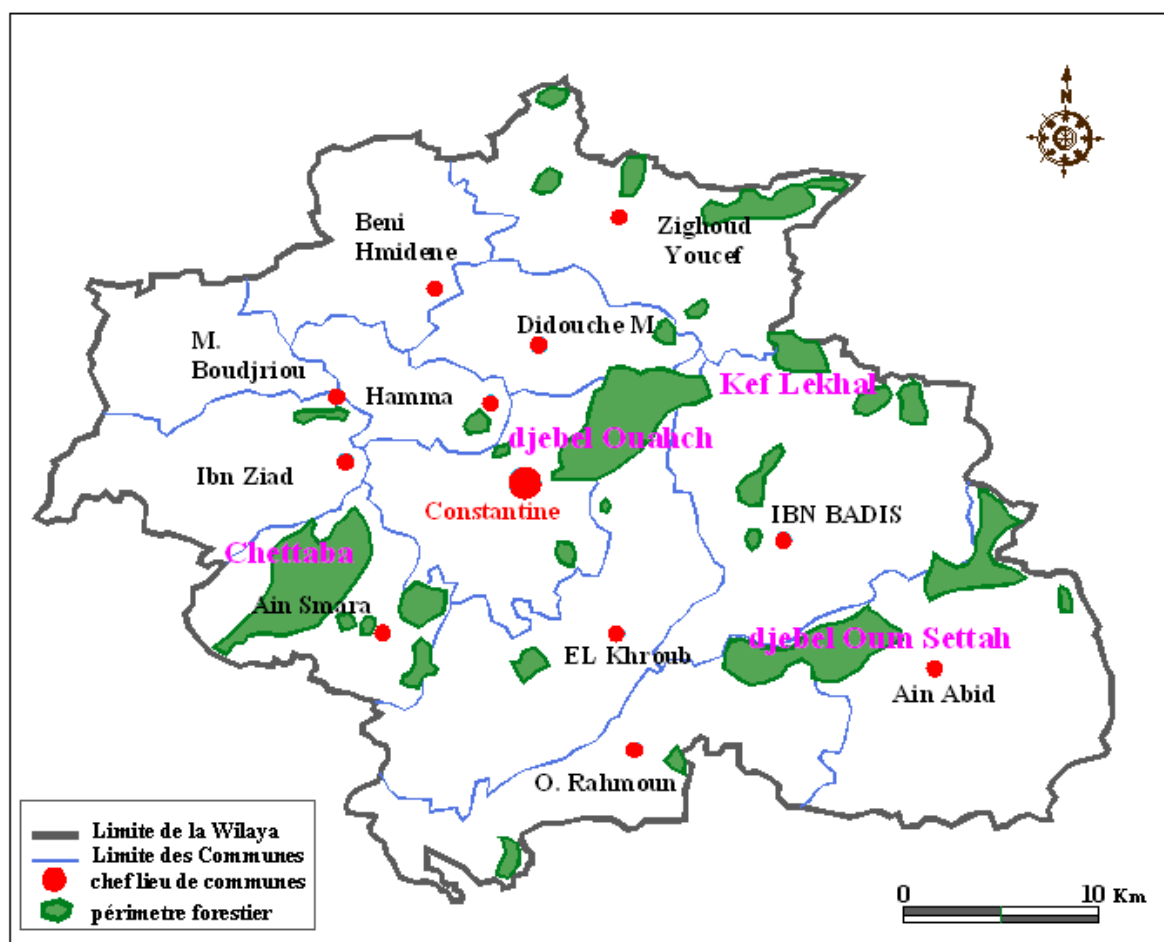
a- Les Forêts :

Dans la wilaya de Constantine les forêts occupent près de 12% de la surface totale, soit 27566 ha répartie sur les 12 communes. Mais les forêts les plus visitées et les plus étendues sont djebel Ouahch (Commune de Constantine), El Meridj (commune Ibn Badis) et la forêt de Chettaba (Communes de Ain Smara et Ibn Ziad). (Direction des forêts, Déc. 2009).

Les principales essences présentes sont ; le Pin d'Alep, le Pin Pignon, l'eucalyptus, le chêne vert, le chêne liège et les cyprès. (Voir tableau n°3).

L'intérêt pour les volets récréatif et touristique de la forêt croît constamment:

- La forêt devient un antidote à l'activité urbaine et une réponse à la recherche d'authenticité.
- les paysages constituent un des principaux critères dans le choix d'une destination.
- la diversité des activités pratiquées en forêt s'accroît: véhicules tout terrain (VTT), vélos de montagne, randonnées pédestre et équestre, observation du ciel avec télescopes;
- lieux privilégié par les familles pour les piqueniques.



Source : H, Zouaidia, 2006. (Traitement : auteur)

Carte N°10 : Localisation des Principaux Périmètres Forestiers.

Ces forêts sont toujours dans leurs état primaire, sans aménagements ni mobilier, et même si ca devrait faire le bonheur des écologistes, ce n'est pas le cas, l'exploitation anarchique de ces espaces est néfaste, on retrouve des tas de débris éparpillés un peu partout, ainsi que des actes de vandalismes sur les arbres. Un aménagement permettra de les protéger et de cantonner les visiteurs dans des zones préparées à les accueillir, et avec toutes les commodités requises (poubelles, sanitaires...). Le deuxième problème des zones naturelles, c'est l'insécurité, vu l'étendue de ces zones, c'est pourquoi l'aménagement de certaines partie permettra de rassembler les visiteurs et de mieux pouvoir garantir leurs sécurité.

Commune	Essence dominantes	Superficies Forêts (Ha)	Taux d'occupation des sols par les forets dans la commune (%)
Constantine	Pin d'Alep	4561	19,69%
	Pin Pignon		
Hamma Bouziane	Eucalyptus	198	2,78%
Ben Badis	Pin d'Alep	7114	22,91%
	Pin Pignon		
Zighoud Youcef	Pin d'Alep	3782	14,77%
	Chêne liège		
Didouche Mourad	Pin d'Alep	700	6,05%
	Pin Pignon		
El Khroub	Eucalyptus	2177	11,20%
	Pin d'Alep		
Ain Abid	Pin d'Alep	4060	12,53%
Beni H'midene	Pin d'Alep	410	3,12%
	Cyprès		
Ouled Rahmoune	Pin d'Alep	337	1,60%
	Cyprès		
Ain Smara	Pin d'Alep	2637	16,89%
	Chêne vert		
Messaoud Boudjeriou	Pin d'Alep	325	3,04%
	Cyprès		
Ibn Ziad	Pin d'Alep	1265	8,39%
	Cyprès		

Source : conservation des forets, Déc. 2009.

Tableau N°7 : Identification du Périmètre Forestier.

b- Les gorges du Rhumel :

Source : Auteur, 2009.

Photo N°1 : Les Gorges du Rhumel.

Les gorges du rhumel résultent du long travail d'érosion effectué par le Rhumel durant des millénaires et divisant la table calcaire de Constantine en deux, et créant un précipice profond atteignant par endroit plus de 100 mètres.

Malgré que ce site est classé patrimoine protégé depuis 1928 (direction de la culture, 2010), il est à noter qu'il n'existe aucune protection physique réelle, les gorges actuellement servent de dépotoir a ciel ouvert, elles sont victime de l'incivilité des habitants, et de la passivité des pouvoirs publics.

Ce magnifique exemple d'architecture naturelle (présence d'arche naturelle) offrait autrefois la possibilité de magnifique promenade par le chemin des touristes, et peut être dans le future le théâtre de plusieurs activités de plein aire tels que le canoë, le rafting, l'escalade et même peut être le saut en élastique.

5.1.2. Les réseaux de transport.

On peut accéder à Constantine en empruntant trois modes de transport différents et qui sont le transport aérien, ferroviaire et le transport routier. Une fois arrivé, Constantine dispose d'un réseau de transport urbain constitué de taxis, de bus, et d'une ligne de téléphérique, ce réseau va bientôt être enrichi par deux nouvelles lignes de téléphériques plus le tramway dont les travaux de réalisation sont en cours.

Il est aussi à noter la réalisation d'une gare inter nodale à Zouaghi qui est en cours, ainsi qu'un nouveau hall d'aérogare dont les travaux de réalisation sont presque achevés.

a. Le transport Aérien :

Le réseau de transport aérien à Constantine dessert 12 lignes nationales (Alger, Oran, Ghardaïa, Tamanrasset, Hessi Messaoud, Hessi Ramel). Et 06 étrangères (Paris, Marseille, Lyon, Mulhouse, Metz, Nice et Djeddah), ce qui reste très peu par rapport au Métropoles occidentale, ou bien les autres villes touristique du Maghreb. L'action de construire un deuxième hall d'aérogare est certainement positive ; dans la mesure où elle accroît la capacité d'accueil dans l'espoir de faire de Constantine une destination touristique de choix, pour les touristes étrangers.



Source : Auteur, 2011.

Photo N°2 : L'aéroport Mohamed Boudiaf de Constantine.



Source : Auteur, 2011.

Photo N°3 : L'aérogare Mohamed Boudiaf de Constantine.

Mais le principal grief des usagers porte sur le manque de concurrence qui est due au monopole de la société étatique (Air Algérie), ce qui lui laisse le champ libre pour établir les tarifs, ainsi qu'une totale impunité qui lui permet d'afficher des retards de plusieurs heures, ou de supprimer des voles sans que les usagers n'aient leurs mot a dire ou ne soient dédommager.

Une qualité de services donc déplorable de l'unique compagnie disponible.

Réseau	Nombre total de passagers (en 2009)	Nombre de lignes desservies
National	882547	06
Inter National	640468	07
Total	1523015	13

Source : Aéroport Mohamed Boudiaf, 2010.

Tableau N°8 : Le Transport Aérien.

b. Le transport ferroviaire :

Le rail demeure toujours un des moyens de transport les plus économique et les plus écologique, car il peut transporter un grand nombre de voyageurs et de marchandises simultanément et sans grande consommation d'énergie, malheureusement le transport ferroviaire en Algérie reste limité et peut développer par rapport aux pays européens comme la France, qui exploite d'une façon optimale les capacité de ce mode de transport.

Pour ce qui est de Constantine et notamment pour le transport des voyageurs, d'après la Direction de transport de la Wilaya il y a eu 65456 usagés qui ont utilisés le train comme moyen de transport en l'Année 2009 et cela sur trois types de lignes : une ligne National vers Alger, quatre lignes régionale vers Tébessa, Msila, Jijel et Skikda, ainsi que deux trains de banlieue qui desserve Ain bouziane et Ouled Rahmoune, ce qui reste très insuffisant et appel a une extension de l'exploitation contenu de la large demande existante et qui permettra d'absorber une partie de la charge exercer sur le réseau routier.



Source : Auteur, 2010.

Photo N°4 : La gare ferroviaire de Constantine.

En plus du manque de structures ferroviaires, nous notons la cherté des billets, l'in ponctualité des trains, et leurs lenteurs (ex : Jijel, en Trains 4H et 350 DA, contre 2H et 250 DA en Taxi).

	Lignes	Nombre de trains	Navettes	
			Départs	Arrivées
Banlieue	Constantine –A.	02	05h15/14h00	06h30/15h15
	Bouziane	02	06h50/15h20	07h15/15h50
	Constantine – O.Rahmoun			
Régional	Constantine – Tebessa	01	14h05	18h35
	Constantine – Messila	01	15h40	18h40
	Constantine – Jijel	01	14h55	17h55
	Constantine – Skikda	02	09h00/16h30	10h15/17h45
National	Constantine – Alger	02	05h41/22h08	13h12/06h40

Source : Direction des Transports, 2010.

Tableau N°9 : Le transport ferroviaire.

c. Le Transport routier de voyageurs.

- Le réseau routier.

La wilaya de Constantine dispose d'un important réseau routier ; 1259.82 Km, constitué d'autoroute, de routes nationale, chemins de wilaya et chemins communaux. (Voir Tableau N°10).

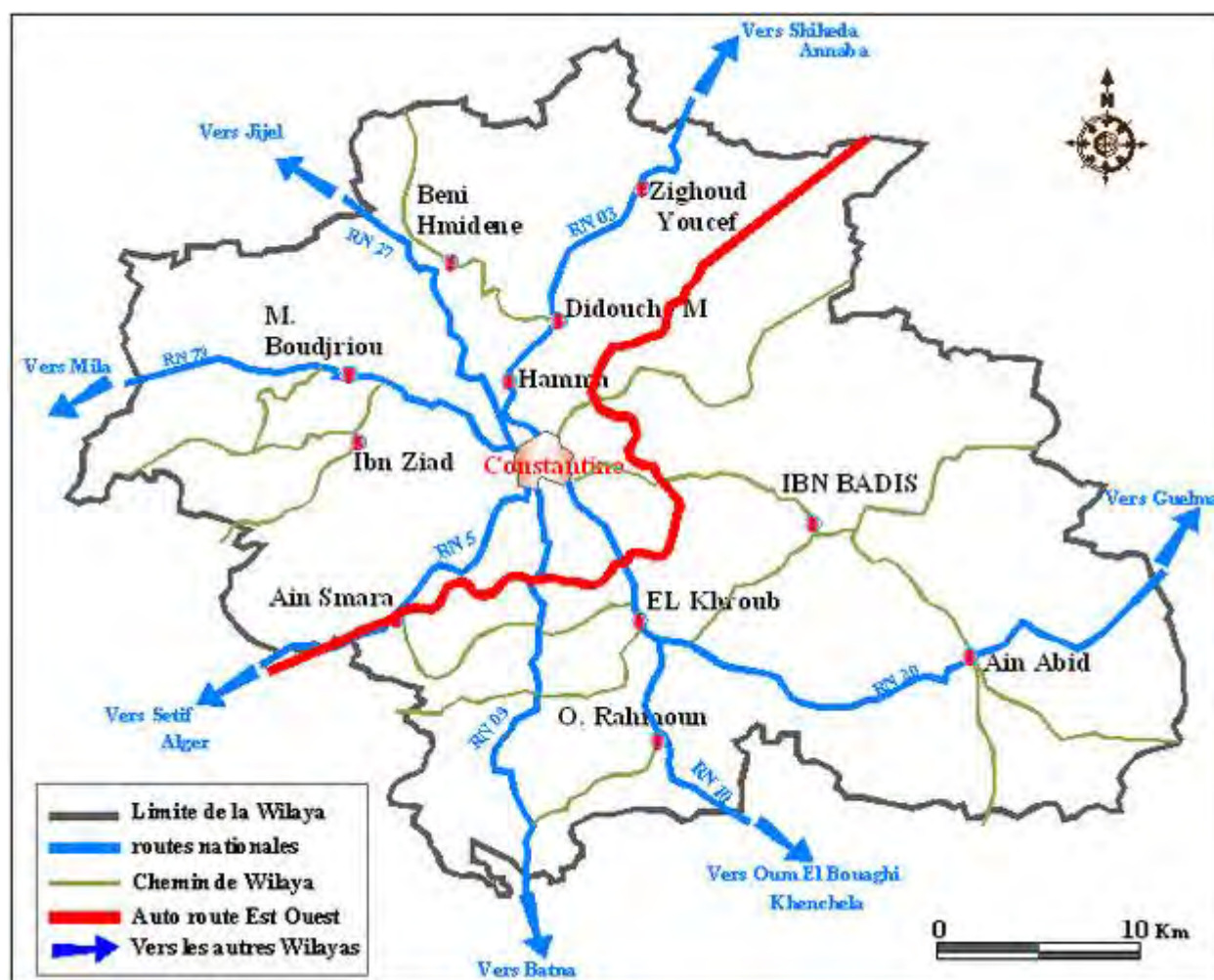
L'unique autoroute est celle qui relie l'Est du pays (El Taref) à l'Ouest (Tlemcen) et qui est toujours en cours de construction. Elle traverse toute la Wilaya de Constantine et participe au développement des échanges avec la capitale (Alger) d'une part, et les autres villes de l'Est Algériens, renforçant son rôle de plaque tournante dans la région.



Source : Auteur, 2011.

Photo N°5 : La gare routière de Constantine.

Constantine est reliée aux wilayas avoisinantes par des routes nationales et qui sont la RN3, la RN5, la RN10, la RN20, la RN27 et la RN79 menant vers Annaba et Batna, Sétif et Alger, Oum el Bouaghi, Guelma, Jijel, Mila (Voir carte N°11).



Source : PDAU, 2010. (Traitement : auteur).

Carte N°11 : Les principaux axes routiers de la Wilaya de Constantine.

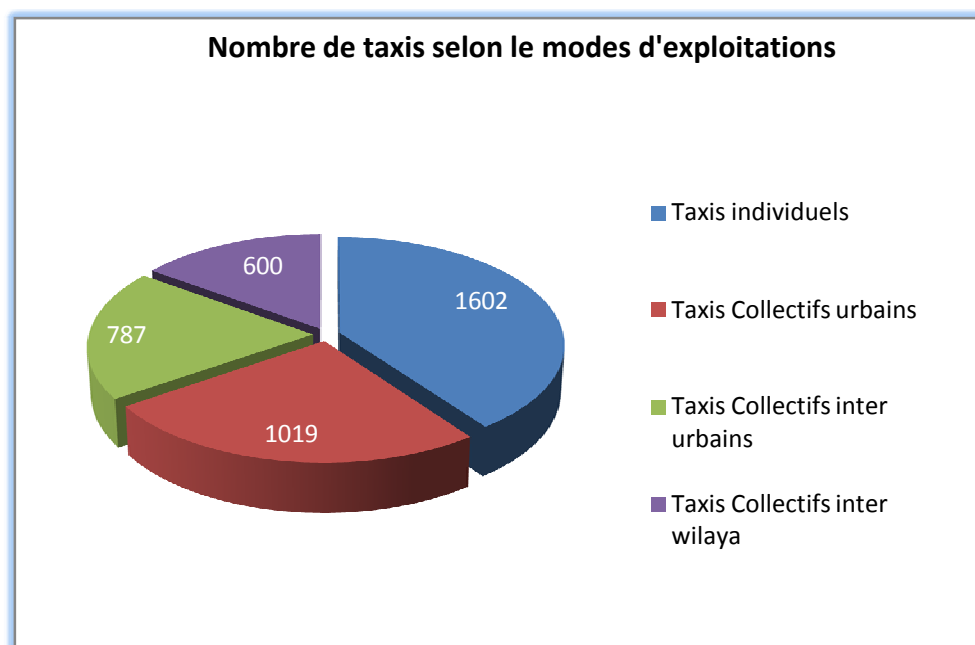
	AUTOROUTE A	ROUTES NATIONALE RN	CHEMINS De Wilayas CW	CHEMINS Communaux CC	TOTAL
LONGUEUR (Km)	89	245.42	373.7	551.7	1259.82

Source : Direction des Transports, 2010.

Tableau N°10 : Le Réseau Routier de la Wilaya de Constantine.

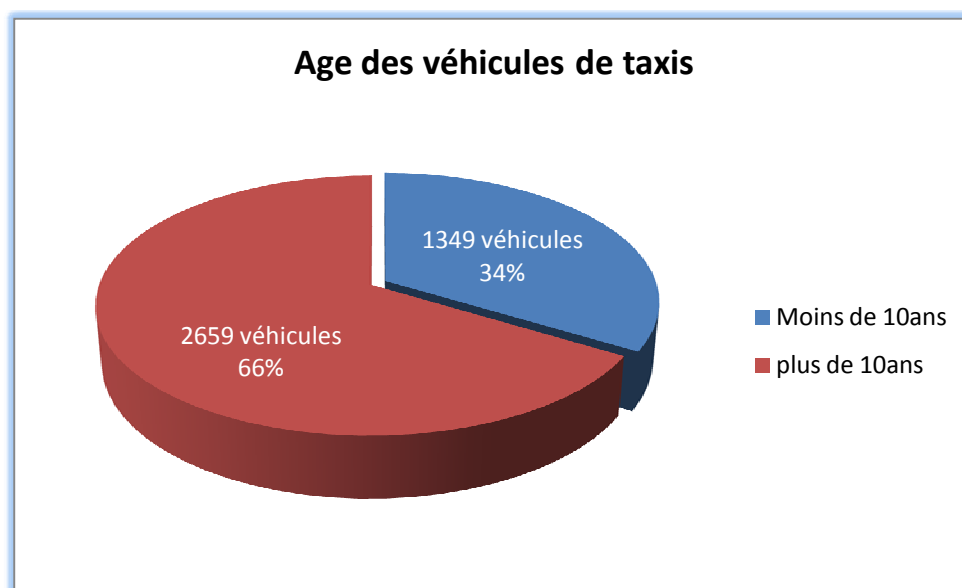
- **Le transport routier de voyageurs par taxis :**

Il existe à Constantine 4008 taxis en activité répartis en quatre modes d'exploitations ; des taxis individuels, des taxis collectifs urbains, des taxis collectifs inter urbains et des taxis collectifs inter wilayas. Mais ce mode de transport souffre du manque de stations réservées, des nombreux bouchons et ralentissements, et surtout de la vétusté du parc automobile ; car 66% des taxis ont plus de 10 ans d'âge (Voir graphique N°2).



Source : Direction des Transports, 2009

Graphique N°2 : les taxis en activité selon le mode d'exploitation dans la Wilaya de Constantine.



Source : Direction des Transports, 2009.

Graphique N°3 : les Taxis en Activité selon l'âge dans la Wilaya de Constantine.

- Le transport routier de voyageurs par bus et autocars :

Selon le mode d'exploitation il ya trois catégories de transport ; l'urbain et suburbain, l'inter wilaya et le rural. La capacité totale de places est de 68618, pour 1347 véhicules (tableau N°11). En plus du fait de la vétusté du parc et la forte pollution générée, ce nombre reste insuffisant en attendant la mise en service du tramway qui doit absorber une partie de la pression.

Désignation	Nombre de lignes	Nombre opérateur	Nombre de véhicules	Capacité totale de places
Urbain et suburbains	94	702	865	50642
Inter wilaya	38	145	246	11408
Rural	54	235	236	6568
Total	186	1082	1347	68618

Source : Direction des Transports, 2009.

Tableau N°11 : les Transports en Commun Selon le mode d'Exploitation dans la Wilaya de Constantine.

d. Les nouveaux modes de transport urbain durable:

- **Le tramway :** Pour le transport urbain, le tramway offre la meilleure alternative face au transport routier par autobus et taxis, il possède un meilleur confort, et participe activement à la protection de l'environnement grâce à l'utilisation de l'énergie électrique (peut de rejet de CO₂), et le désencombrement de la ville en attirant les usagers qui d'habitude utilisent leurs voitures ou les autres transports en commun plus polluant.

C'est dans cette perspective que dans le plan de modernisation de Constantine a été décidé de réaliser une ligne de tramway reliant le centre ville à la gare inter nodale de Zouaghi Slimane (en cours de réalisation) en un premier temps avant de l'étendre à la ville universitaire de la nouvelle ville Ali Mendjeli dans le futur. Les travaux de réalisation de cette ligne sont menés par une entreprise Italienne (PIZZAROTI), et le tramway sera opérationnel avant la fin 2012, sur une longueur de 8 Km Et avec une capacité de transport de 160 000 usagers/jour. (PDAU. 2010).



Source : www.elwatan.com.2006.

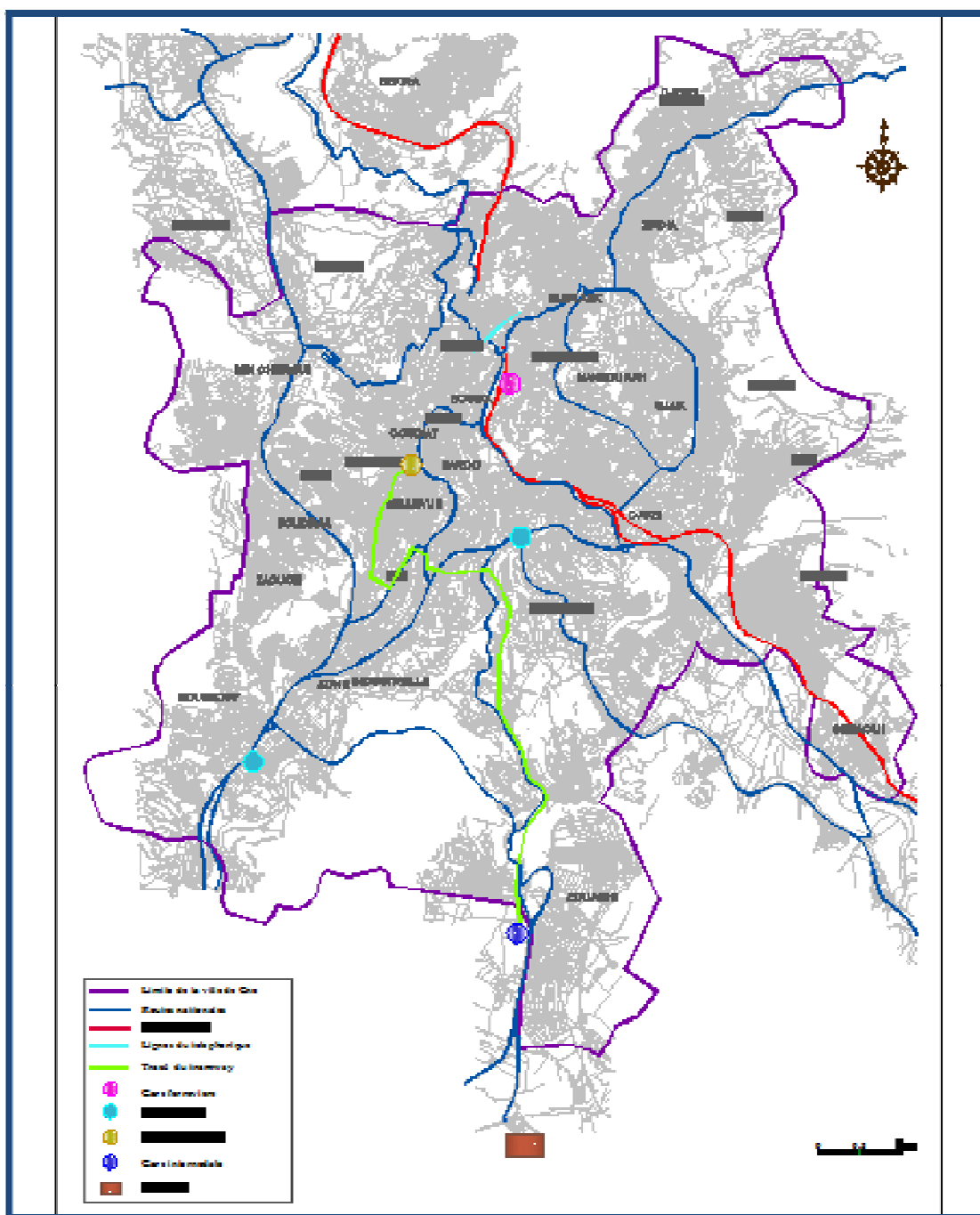
Photo n°6 : Le Futur Tramway.

-Le téléphérique : En plus de son aspect attractif, il va régler les problèmes de transport de la population entre le Rocher et toute la partie Est de la ville (le Faubourg Lamy – Ziadia, et une partie de Djebel Ouahch.) sur une longueur de 2,3 Kilomètres, sur trois stations, et permet depuis Juin 2008 à plus de 100.000 usagers par jour d’emprunter un moyen de transport commode, des conditions idéales, rapides et non polluantes. (PDAU, 2010)



Source : www.constantine-hier-aujourd'hui.fr.2009.

Photo n°7 : Le Téléphérique de Constantine.



Source : PDAU, 2010. (Traitement auteur).

Carte N°12 : Les différentes stations de transport de la Wilaya de Constantine.

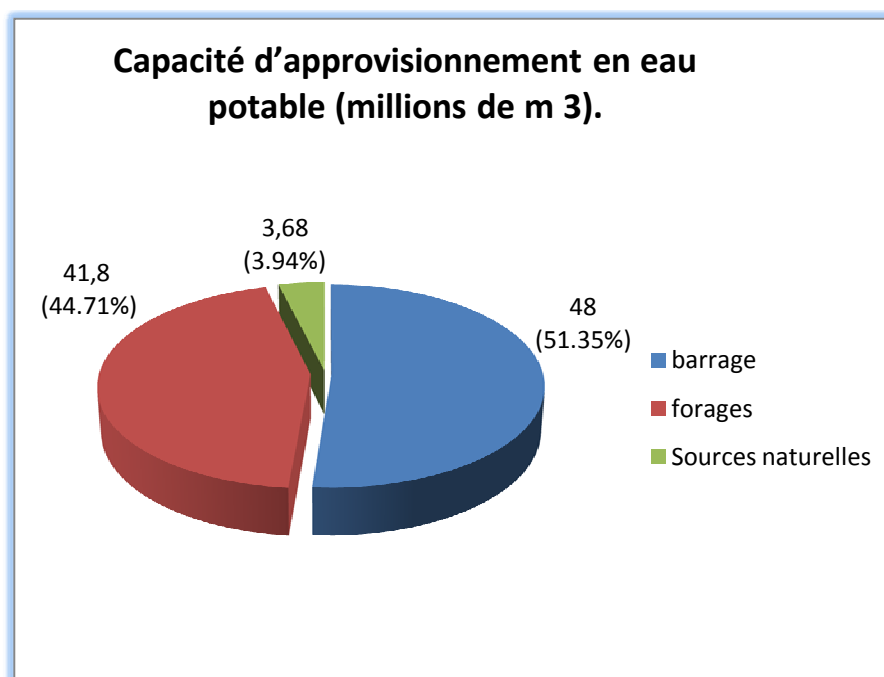
5.1.3. L'Approvisionnement en Eau Potable.

L'eau est une ressource précieuse et indispensable à la vie, ainsi qu'au développement des activités humaines, le tourisme est une activité consommatrice d'eau car elle a comme conséquence direct l'augmentation de la population donc une croissance de la demande en eau potable, notamment quand il s'agit de tourisme balnéaire ou les besoins journalier des touristes peuvent atteindre 450 litres/jour (Tunisie) a cause des piscines, de l'arrosage des greens de golf, et des nombreux jardins et même des douches répétées créant de réels problèmes d'approvisionnement et qui se passe généralement au dépend des populations locales. D'où l'importance de vérifier les capacités hydrique et le type de tourisme a promouvoir pour garantir la pérennité de cette ressource.

a. Les points d'approvisionnements.

Il existe à Constantine trois types de points d'approvisionnement en eau potable et qui consiste en un barrage, celui d'oued el athmania avec une capacité de 48 millions de M³/an, alimenté par le barrage de béni Haroun (Mila), 28 forages principalement a Hamma Bouziane et Boumerzoug avec une capacité de 41.8 millions de M³/ans, et 59 sources naturelles qui produisent 3.68 millions de M³/ans, ce qui représente une capacité totale de 93.48 millions de m³ par ans (voir graphique n°4).

En France la consommation moyenne est de 150 L/J/Habitant (agence de l'eau française), si l'on considère la population de la wilaya de Constantine qui est de 938475 personnes, les besoins annuels se montent à 51.38 millions de m³. Cela démontre qu'en termes d'eau potable la ressource en théorie suffira pour alimenter une population de 1.7 millions de personnes soit une augmentation de 155%.



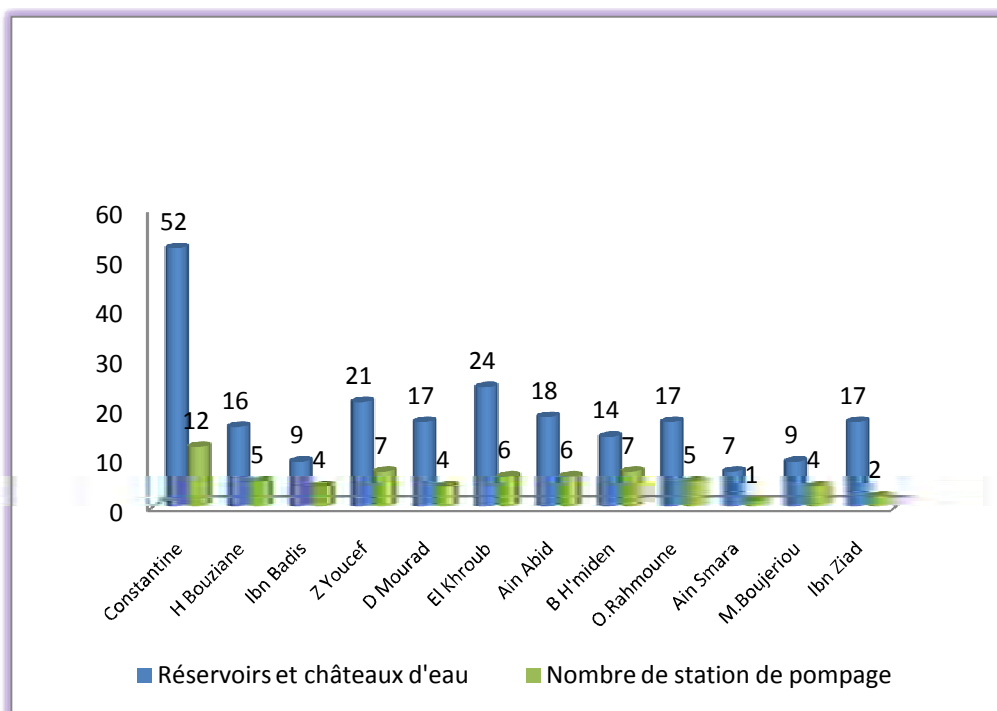
Source : Direction de l'hydraulique, 2009 (traitement auteur).

Graphique N°4 : Types et Capacité d'Approvisionnement en Eau Potable dans la Wilaya de Constantine.

b. Les infrastructures de stockage.

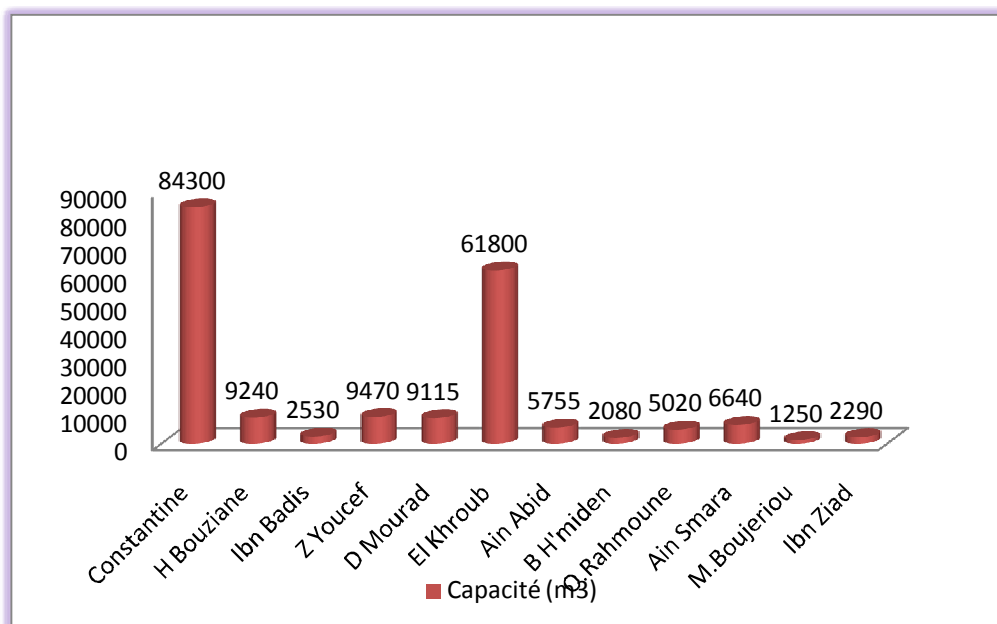
Avoir les réserves nécessaires n'est pas suffisant en soit, encore faut il avoir les infrastructures permettant le stockage et la gestion de la distribution de l'eau potable.

A Constantine nous disposons de 221 réservoirs et châteaux d'eau répartis sur les 12 communes avec une capacité totale de stockage de 199490 m³, ce qui représente la consommation de seulement un peu plus d'un jour par rapport a la population, le deuxième problème est les stations de pompages qui sont seulement au nombre de 63 et dont les pannes sont souvent la source de coupures d'eau. (Direction de l'hydraulique. 2009).



Source : Direction de l'hydraulique. 2009 (traitement auteur).

Graphique N°5 : Nombre de Château d'Eau et de Station de Pompage dans la Wilaya de Constantine.

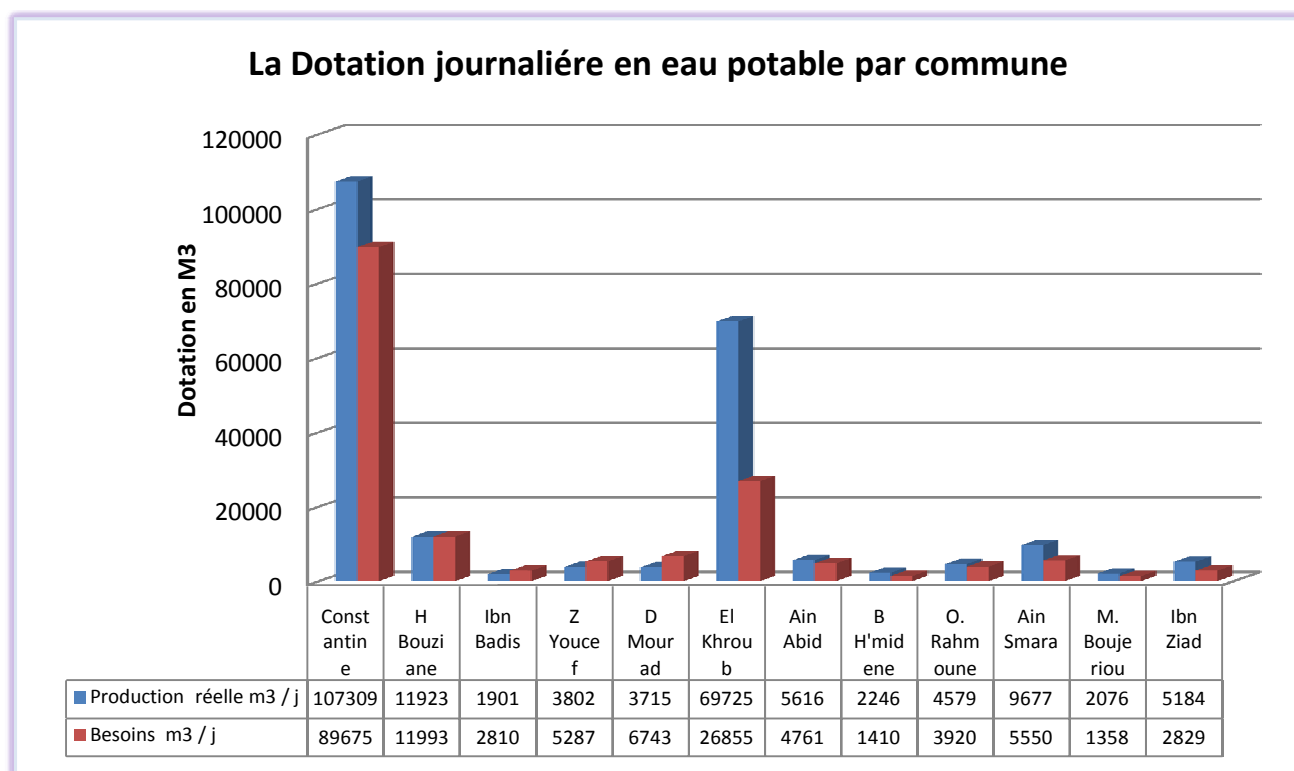


Source : Direction de l'hydraulique. 2009 (traitement auteur).

Graphique N°6 : Capacité de Stockage d'Eau Potable dans la Wilaya de Constantine.

c. La dotation et le taux de raccordement.

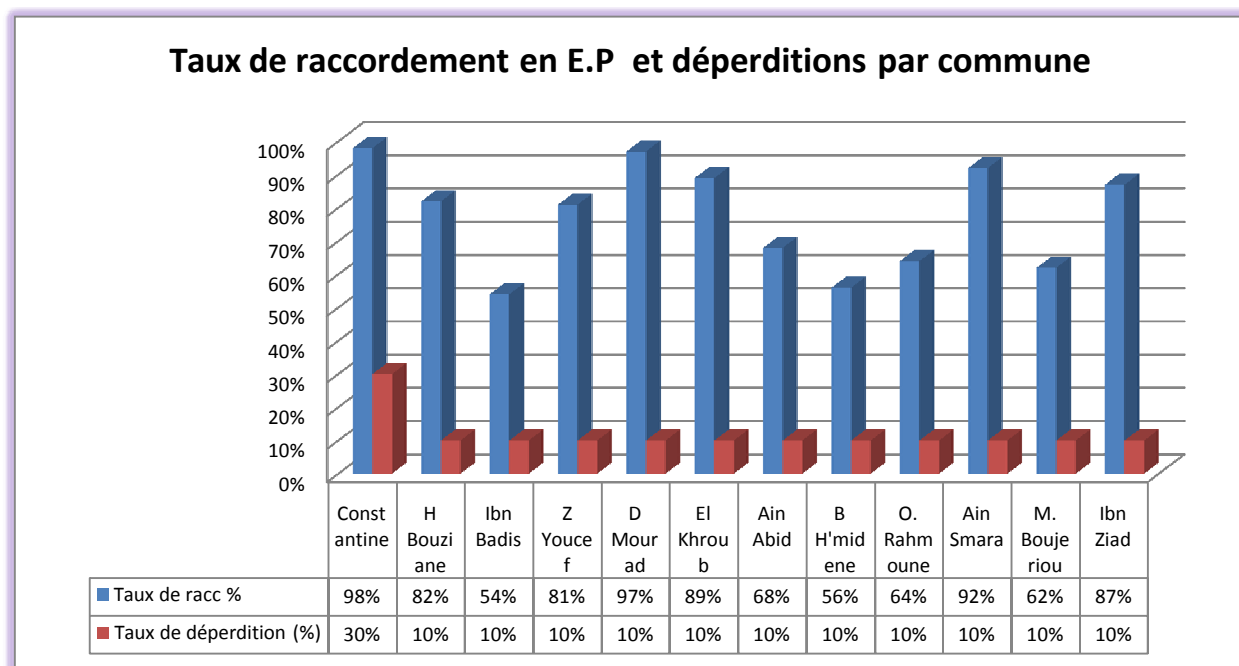
La dotation moyenne en eau potable pour la wilaya de Constantine est de 173 litres par jour et par habitants, ce qui équivaut à 227753m³/J alors que les besoins estimés par la direction de l'hydraulique ne sont que de 163191m³/J, mais si on examine les chiffres relatifs aux communes nous remarquons une disparité entre ces dernières, pour exemple les communes de Hamma Bouziane, Ibn Badis, Zighoud Yousef et Didouche Mourad dont les besoins en eau dépasse les dotations, ce qui démontre un disfonctionnement dans la distribution (voir graphique N°7).



Source : Direction de l'hydraulique. 2009 (traitement auteur).

Graphique N°7 : La Dotation journalière en eau potable par commune dans la wilaya de Constantine.

Le taux de raccordement moyen de la Wilaya de Constantine est de 93%, variant d'une commune à l'autre de 54 à 98%, mais le principal problème reste les nombreuses déperditions qui atteignent dans la commune de Constantine 30% du débit, soit plus de 32 000 m³/Jour (voir graphique n°8).



Source : Direction de l'hydraulique. 2009 (traitement auteur).

Graphique n°8 : Taux de Raccordement en E.P et Déperditions par Commune dans la Wilaya de Constantine.

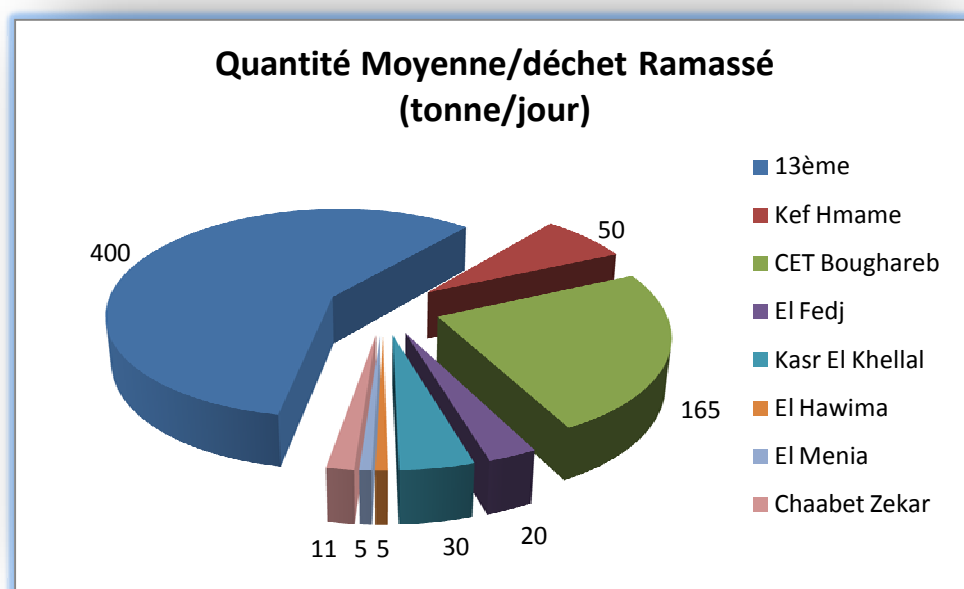
En conclusion nous notons que même si les réserves d'eau et les ressources sont suffisantes, la capacité de stockage dont dispose Constantine n'est que de 199490 m³ répartis sur 221 réservoirs et châteaux d'eau dans les 12 communes et qui représente la consommation de seulement un peu plus d'un jour par rapport à la population. Le deuxième problème est les stations de pompes qui sont seulement au nombre de 63 et dont les pannes sont souvent la source de fréquentes coupures d'eau. Le troisième problème reste les nombreuses déperditions qui atteignent dans la commune de Constantine 30% du débit, soit plus de 32 000 m³/Jour. Et en fin et malgré un taux de raccordement général de 93%, et une dotation moyenne de 173 litres/Jour/Habitants, nous remarquons une disparité entre les différentes communes en matière de dotation, ce qui met à jour des problèmes de gestion de la distribution et de la ressource.

5.1.4. Le traitements des déchets.

Le mode de vie actuel de la société basé sur une consommation croissante de produits industrialisés riche en emballages provoque une augmentation fulgurante des déchets rejetés, aujourd'hui à Constantine chaque habitant rejette 155 Kg de débris solides ménager par année, ce qui nuit considérablement à notre environnement.

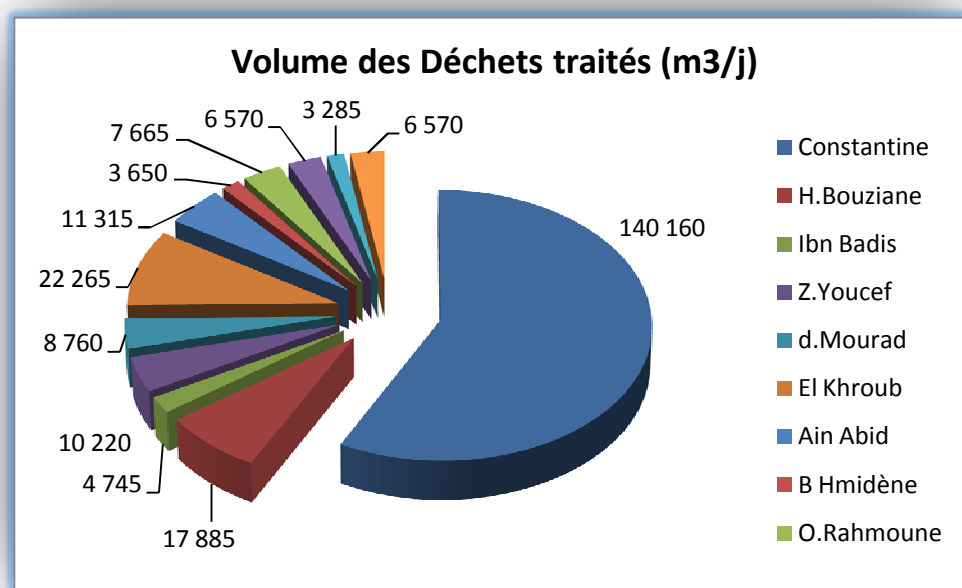
a- Le traitement des déchets solides.

Il existe à Constantine actuellement six décharges et deux centres d'enfouissement technique (voir carte n°12), et qui tournent à plein régime et reçoivent en moyenne chaque jour plus de 686 tonnes de déchets ramassés (voir graphique n°9). Et d'après la direction de l'environnement 243090 m³ de déchets sont traités par jour. (Voir graphique n°10).



Source : Direction de l'Environnement., 2009 (traitement auteur).

Graphique n°9 : Les Quantités Quotidiennes de Déchets Rejetés par Décharge dans la Wilaya de Constantine.



Source : Direction de l'Environnement. 2009 (traitement auteur).

Graphique n°10 : Les Quantités Quotidiennes de Déchets Traités par Commune dans la Wilaya de Constantine.

Afin de palier au manque de structure, les autorités locales ont lancé les travaux de réalisation de trois déchetteries pour la ville de Constantine, et un grand centre d'enfouissement technique « Doghra » situé a Zighoud Yousef pour les communes de Zighoud, Didouche Mourad, Hamma Bouziane et Bni Hmidène, les travaux sont toujours en cours.

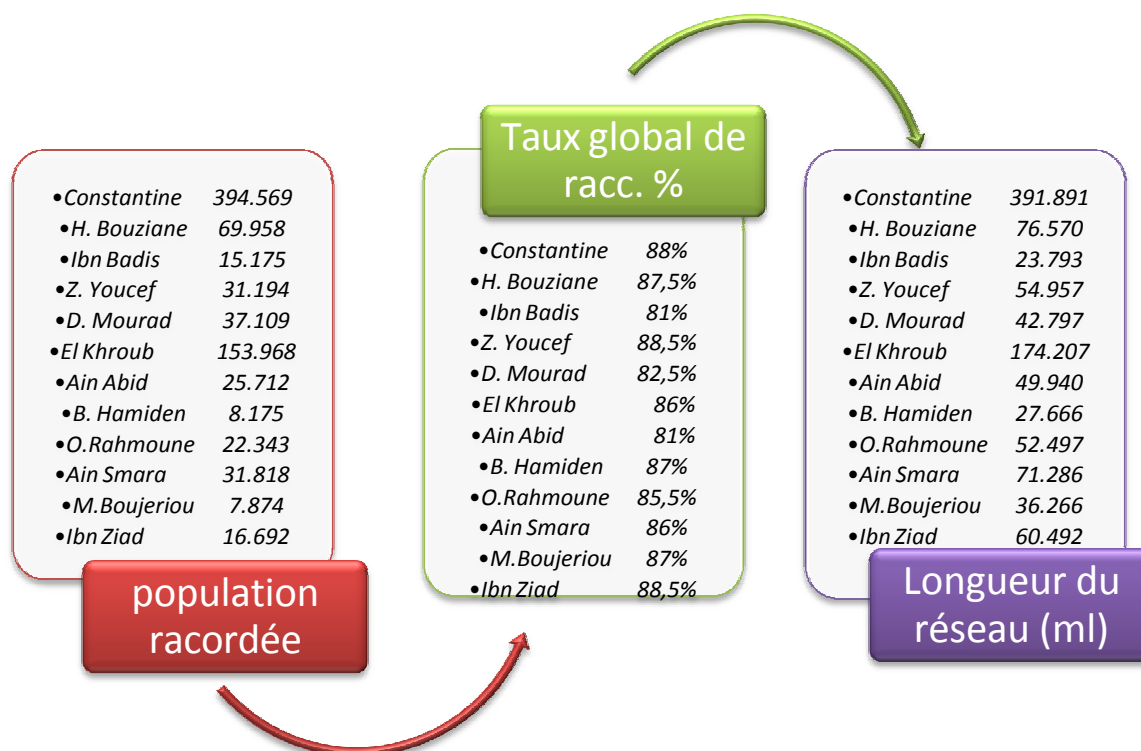


Source : DPAT, Déc. 2009. (Traitement auteur).

Carte N°13 : Les Stations d'Épuration et les Décharges Publiques à Constantine.

b- Le traitement des eaux usées.

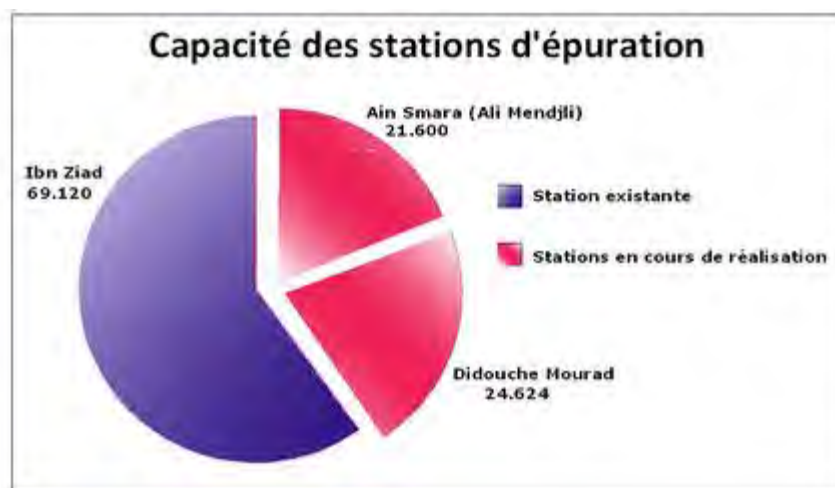
Du point de vue de l'assainissement, 814587 personnes sont raccordées au tout à l'égout dans la wilaya de Constantine, ce qui représente plus de 1062Km de canalisation et un taux de raccordement global de 85,7% (voir graphique n°11). Cela implique qu'il reste toujours plus de 134000 personnes non raccordés, ce qui est énorme et représente un chantier important dans notre marche vers l'écologie et le développement durable mais surtout et en premier lieu pour la santé publique.



Source : Direction de l'Hydraulique, Déc. 2009 (traitement auteur).

Graphique n°11 : L'Assainissement par Commune dans la Wilaya de Constantine.

Concernant le traitement des eaux usées Constantine pour le moment ne dispose que d'une seul station d'épuration située a Ibn Ziad, ce qui est très peut car elle ne retraits que 66.764 m³/j. la construction actuel de deux autres stations situées a Didouche Mourad et Ali Mendjeli (voir carte n°13) sont un point positif mais malgré les 46224 m³/j d'eau usées traitées, nous restons loin des standards modernes en qualité de retraitement. (Voir graphique n°12)



Source : Direction de l'Hydraulique, Déc. 2009 (traitement auteur).

Graphique n°12 : La Capacité des Stations d'Épuration dans la Wilaya de Constantine.

L'agrandissement des capacités de traitement des déchets solides est sans nul doute une avancé, mais l'inexistence de centre de recyclage des déchets, ainsi que l'absence de la notion de tri chez les citoyens de Constantine qui rejettent 155 Kg de détritrus solides ménager par année et par personne, sont des points à améliorer.

Concernant le retraitement des eaux usées, nous attendant avec impatience la réalisation des deux nouvelles stations ce qui portera la capacité de retraitement à 115344 M3/Jour, ce qui équivaut à 50.64% des eaux utilisées.

Mais il reste encore beaucoup à faire pour atteindre un seuil acceptable qui garantira la durabilité de l'environnement local.

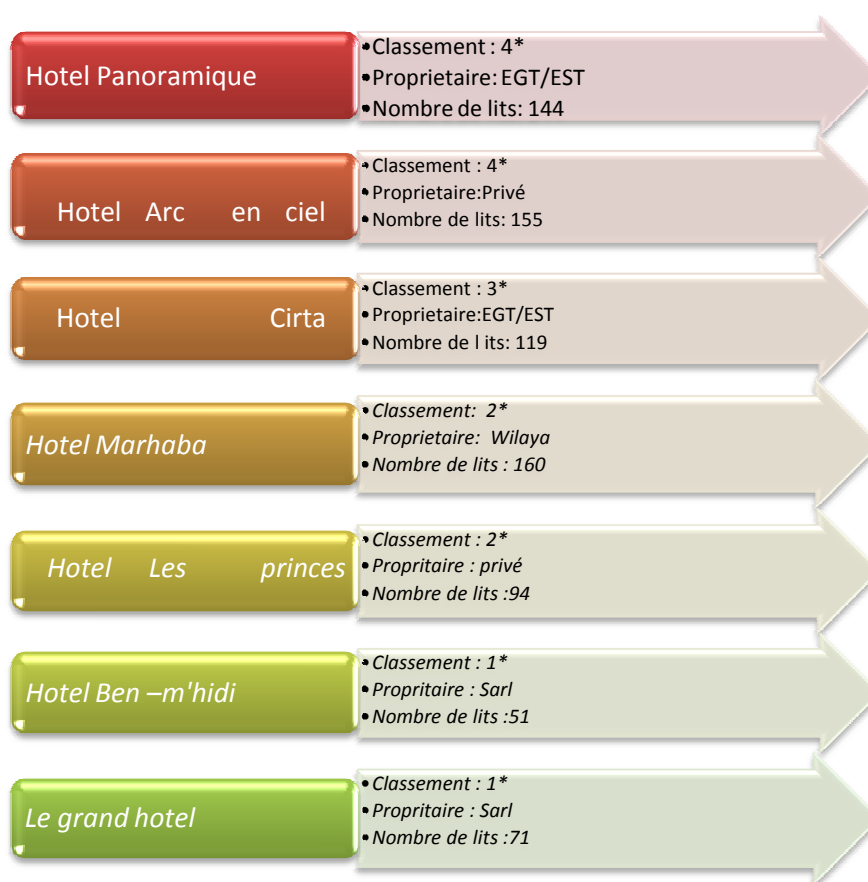
5.1.5. Les structures d'accueil touristiques (l'hébergement).

a- Les Hôtels existants :

Le Ministre du tourisme et de l'Artisanat, Mr Smail Mimoune a déclaré le jeudi 25 Novembre 2010 lors d'une session plénière de l'APN, que sur les 1200 hôtels que compte le parc hôtelier national, d'une capacité d'accueil de 93.000 lits, 10%, soit 9300 seulement répondent au standard international.

Les hôtels a Constantine n'échappent pas a cette réalité, sur les 23 hôtels enregistrés seulement 7 sont classés, dont un qui est fermé (hôtel Marhaba). (Voir Figure n°1)

En matière de capacité; sur les 1412 lits disponible ; seulement 794 sont classés (voir graphique n°13).

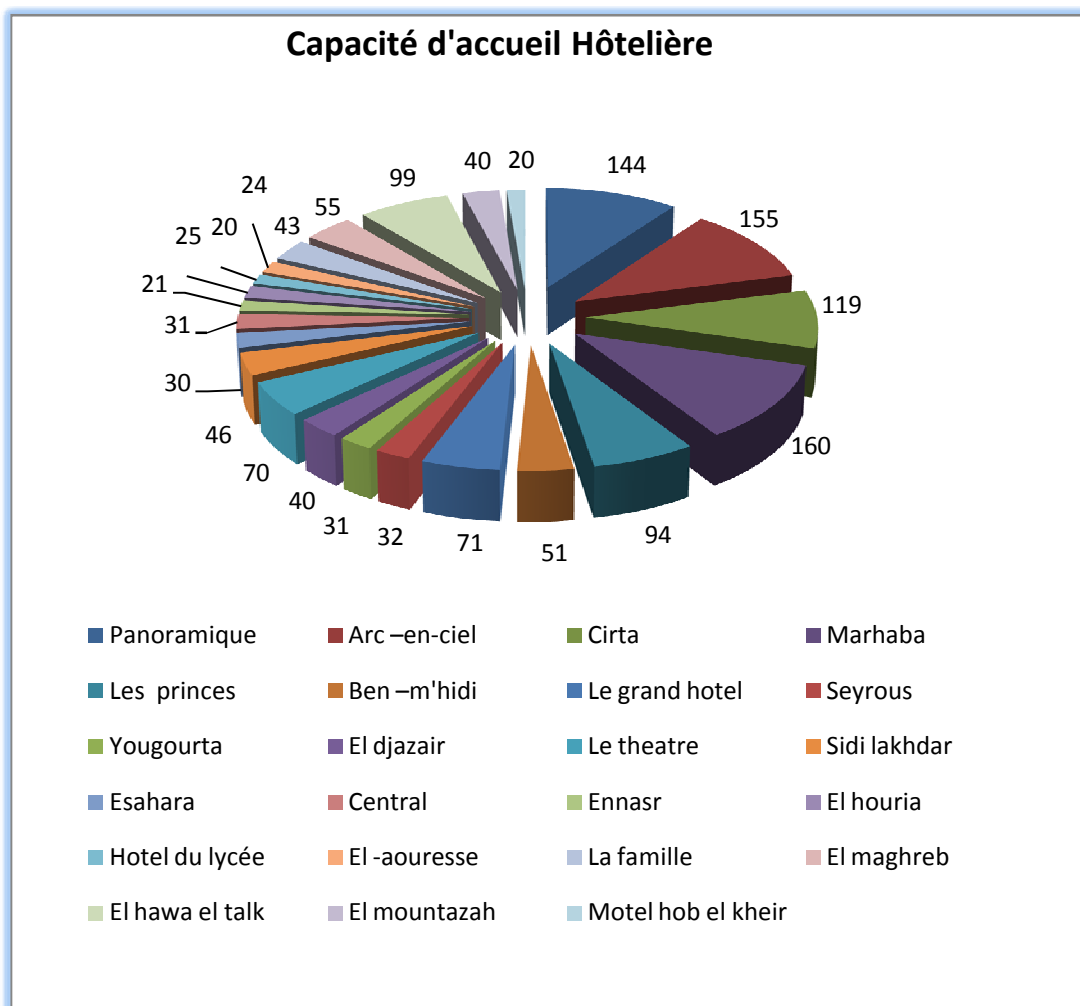


Source : Direction du Tourisme, Déc. 2009(traitement auteur).

Figure n°01 : Les Hôtels classés dans la wilaya de Constantine.

Même s'ils sont classés, les hôtels de Constantine souffrent de la vétusté des installations et du mobilier datant pour leur plupart de l'époque de leurs inaugurations. En plus de ces faits ; d'autres problèmes secouent l'hôtellerie ; une sous-qualification des employés et des tarifs onéreux des prestations hôtelières qui poussent le citoyen a opter plutôt pour des vacances à

l'étranger, ce qui a contraint l'Etat a réfléchir sur une révision de la TVA de ce secteur qui devrait passer de 17 a 7%, avec une sous-qualification des employés.



Source : Direction du Tourisme, Déc. 2009 (traitement auteur).

Graphique n°13 : La Capacité d'Accueil Hôtelière dans la Wilaya de Constantine.

Les trois hôtels les plus connus sont : Le Panoramique, L'Arc en Ciel et Cirta (voir photos 8, 9, 10 et 11).



Source auteur (2009).

Photo N° 8 : L'Hôtel Cirta.

L'Hôtel Cirta : Le Grand hôtel CIRTA date de 1912, il se situe au cœur de la ville de Constantine à l'Avenue Rahmani Achour ; à 20 minutes de l'aéroport. D'une architecture d'inspiration arabo-mauresque. Cet établissement offre une vue splendide sur la vieille ville. L'hôtel est d'une capacité de 87 chambres, dont 7 suites haut standing et un appartement présidentiel.

L'Hôtel Panoramique : se situe sur l'avenue Aouati Mostapha à quelques kilomètres du centre ville. C'est un hôtel de quatre étoiles, il offre plusieurs prestations a ces clients comme l'organisation des conférences et les cérémonies divers et leurs fait profiter surtout des vues panoramiques donnant sur le centre ville de Constantine et le fameux pont de Sidi Rached.



Source : www.algeriantourism.com (2009).

Photo n° 9 : L'Hôtel Panoramique.



Source : www.arcencielhotels.com, 2010.

Photo n° 10 : L'Hôtel Arc En Ciel I.

L'Hôtel Arc en ciel II : est construit a proximité de l'hôtel Arc en ciel I ; il offre des services d'hôtel de haut de gamme. L'hôtel se caractérise par son design, élégant et discret à l'intérieur comme à l'extérieur. Les intérieurs de l'hôtel sont mis en valeur par des notes de couleurs variées de l'arc en ciel.

L'Hôtel Arc En Ciel I : classé dans la catégorie des hôtels de quatre étoiles ; l'hôtel l'Arc En Ciel se situe sur la route nationale n°20 d'El Khroub, ville distante de Constantine de 30 minutes, et 30 minutes de son l'aéroport. C'est un hôtel qui offre des services d'hôtellerie de qualité, avec une capacité d'accueil de 70 chambres (136 Lits), les chambres sont équipées avec toutes les commodités. Il est doté aussi d'un restaurant gastronomique au RDC de 120 couverts "IYED".



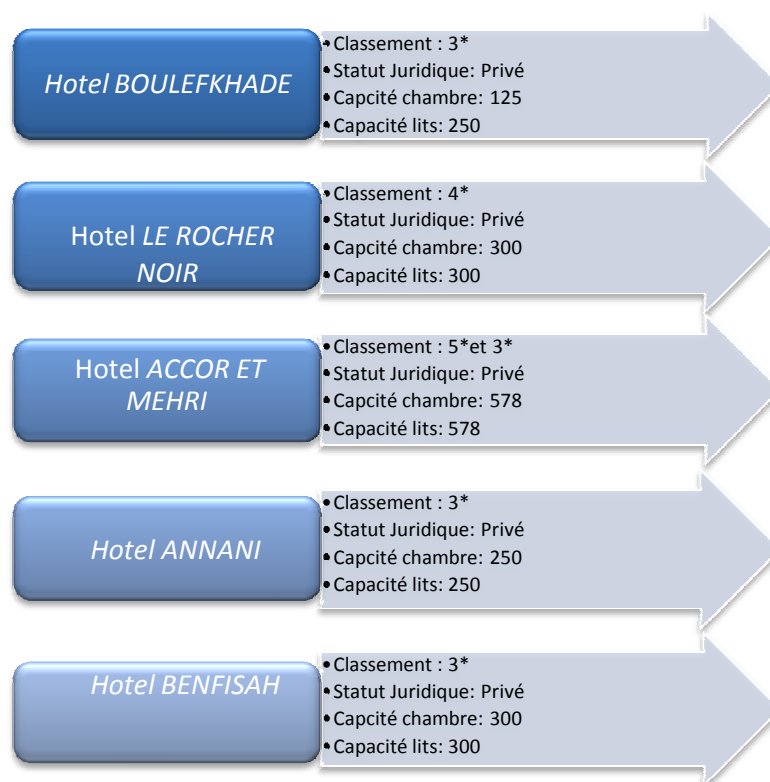
Source : www.arcencielhotels.com, 2010.

Photo n° 11 : L'Hôtel Arc En Ciel II.

b- Les Hôtels en constructions :

Pour palier au problème de manque des infrastructures d'accueil touristique, six hôtels classés entre 3 et 5 étoiles sont en cours de réalisation avec une capacité total de 1678 lits, ce qui va tripler la capacité d'accueil touristique de la ville (voir figure n°2).

Il est à noter que ces projets ont pour propriétaire des investisseurs privé.



Source : Direction du Tourisme, Déc.2009 (traitement auteur).

Figure n°2 : Les Hôtels en construction dans la wilaya de Constantine.



Source : auteur, (2011).

Photo n° 12 : Les Hôtel Accor et Mehri.

Les Hôtels Mehri : au cœur de la ville de Constantine ; les deux hôtels de luxe ; l'un de la catégorie cinq étoiles et le second quatre étoiles ; d'une valeur estimée respectivement à 14 et 23 millions d'euros supportés à concurrence de 40% par le groupe Mehri, 40% par le groupe Accor et 20% par les banques investies dans ce projet.



Source : Direction du tourisme, Constantine. (2010).

Photo n° 13 : Les Hôtel Accor et Mehri.

Les travaux étaient lancés en 2006, et sont toujours en cours.

L'hôtel Samara est situé sur la route de Ain Smara, au 7eme Km UTMA, c'est un hôtel cinq étoiles ; prévu pour être livré en 2009 (pour un délai de 24 mois), il est toujours en cours de réalisation.



Source : Direction du tourisme, Constantine.(2010).

Photo n° 14 : Samara hôtel.



Source : Direction du tourisme, Constantine.(2010).

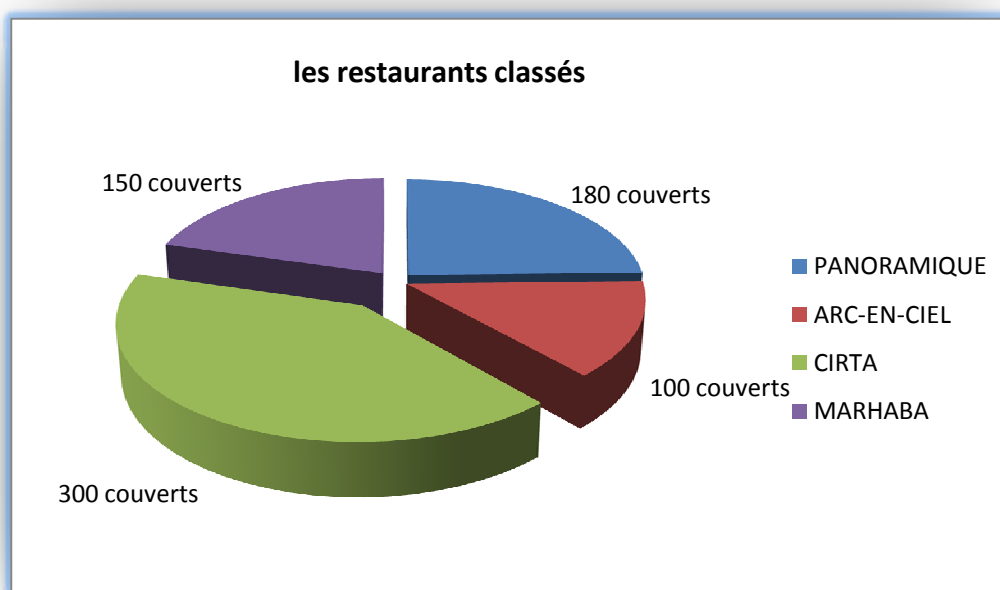
Photo n° 15: l'hôtel de la ville Ali Mendjli.

L'hôtel de la nouvelle ville « Ali Mendjli » est un hôtel quatre étoiles, est toujours en cours de réalisation (par un promoteur privé), le délai de livraison prévu pour 32 mois a partir de l'année 2007.

c- Les Restaurants Classés :

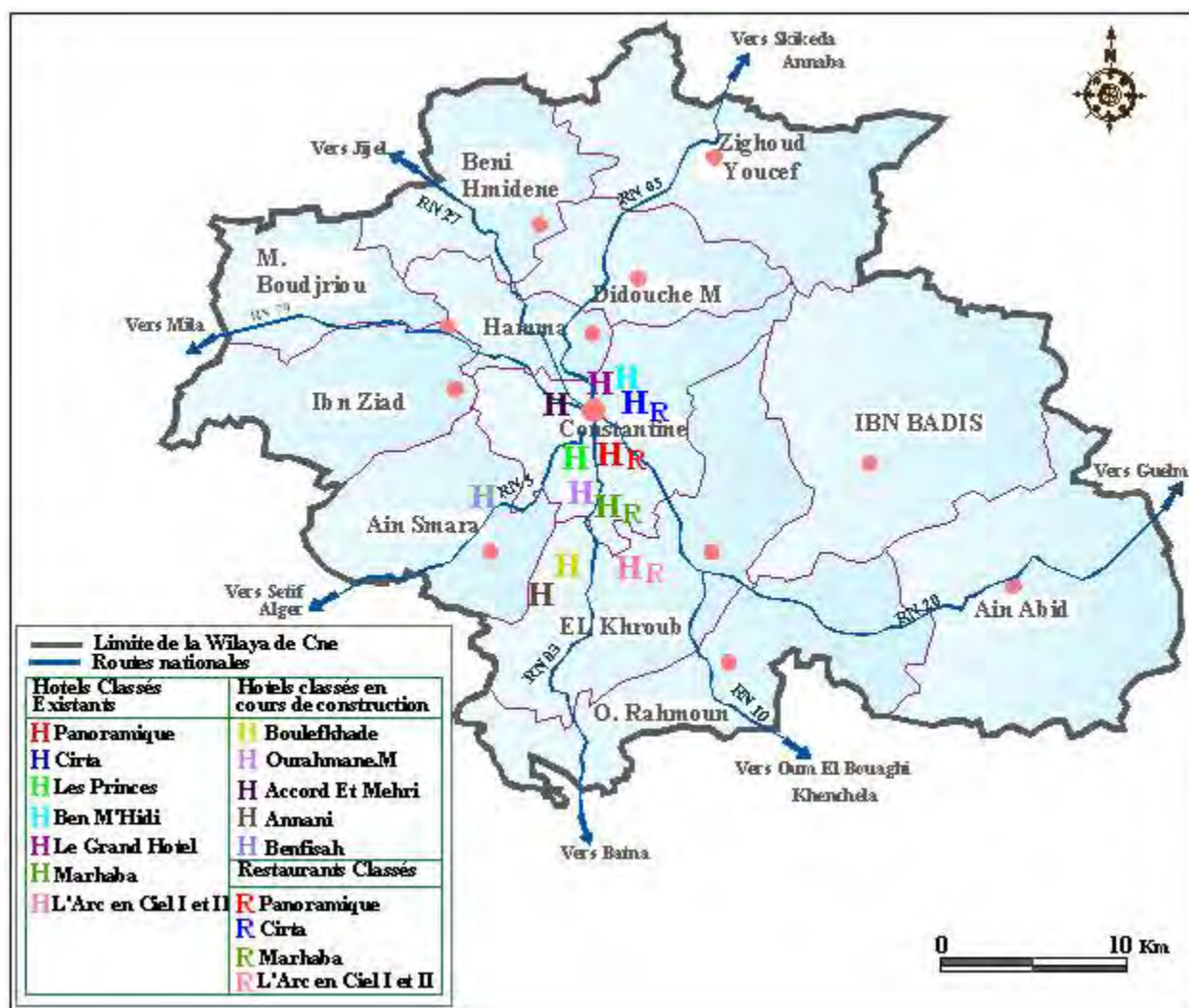
Nous dénombrons seulement quatre restaurants classés à Constantine, et qui sont les restaurants des hôtels cités au par avant : Cirta, Panoramique, Arc en ciel et Marhaba (voir carte n°14). Ils ont une capacité de service de 730 couverts/jour, mais les prix restent assez élevés et découragent les usagers (voir graphique n°14).

Toutefois nous remarquons l'émergence d'un certain nombre de restaurants, qui offrent une bonne qualité de prestation culinaire, mais qui ne bénéficient pas de classement. Nous citerons à titre d'exemple le restaurant El Mizania à Boussouf, les platanes à Djnen El Zitoune, restaurant El Bey à Sidi Mabrouk, et l'auberge Chouder sur la route d'Ain Smara ainsi que la Pineraie aux quatre chemins.



Source : Direction du Tourisme, Déc.2009 (Traitement Auteur)

Graphique n°14 : Les Restaurants Classés et le Nombre de Couverts dans la Wilaya de Constantine.



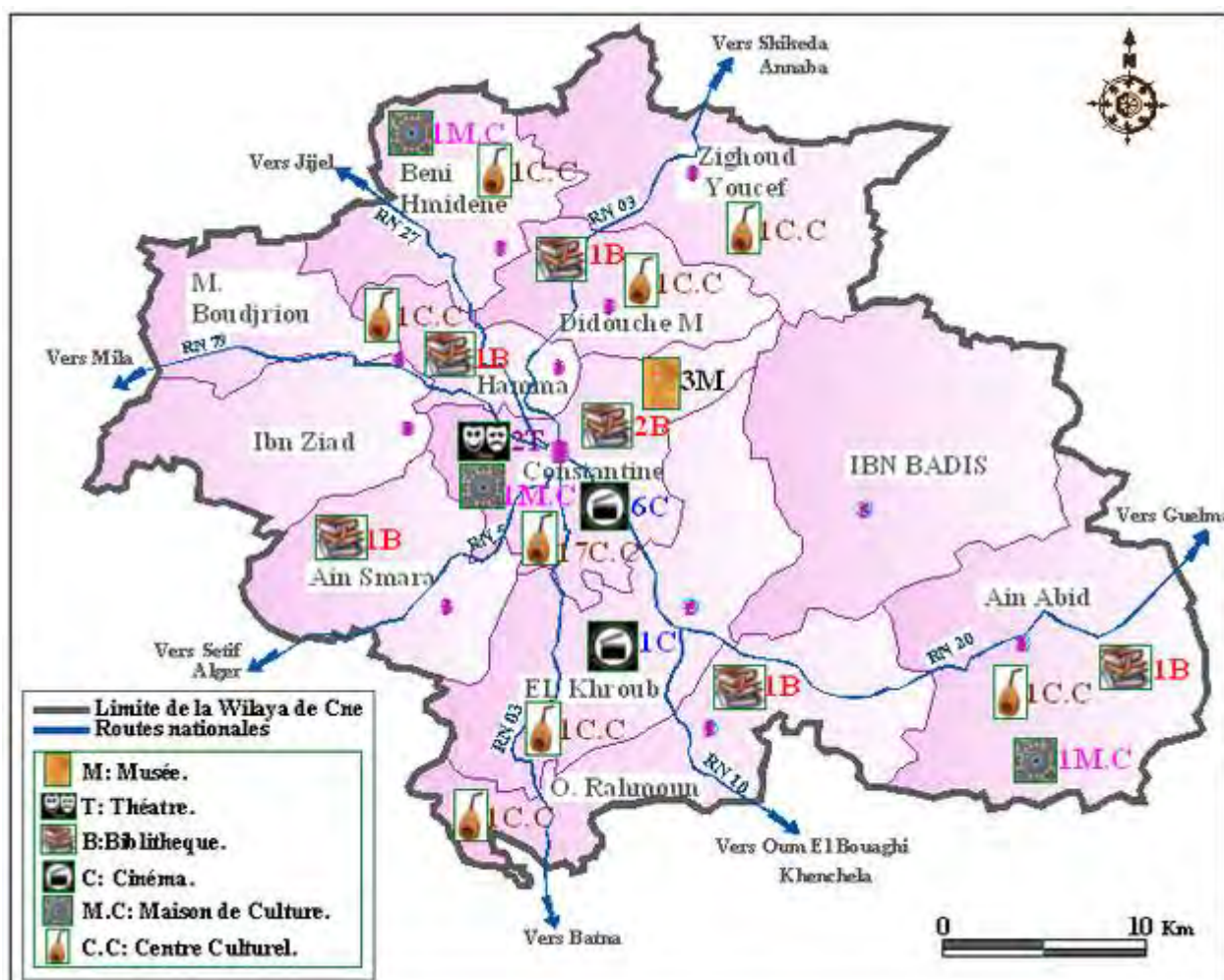
Source : Direction du Tourisme, Déc. 2009. (Traitement Auteur)

Carte N°14 : les Hôtels et les Restaurants classés à Constantine.

5.1.6. Les structures culturelles.

Les structures et équipements culturels revêtent une grande importance dans la promotion de l'activité touristique, les manifestations et événements qui s'y déroulent constituent un attrait importants pour les visiteurs, et ces équipements sont une vitrine où est exposée la culture locale de Constantine, réputée très riche, car marquée par le passage de nombreuses civilisations tout au long de son Histoire.

A travers le territoire de la Wilaya de Constantine, on dénombre 06 musées, 27 centres culturels, 07 bibliothèques et 07 salles de cinéma, ainsi que 03 théâtres (source direction de la culture de la wilaya de Constantine, 2010), (voir carte N°15).



Source : Direction de la Culture, 2010. (Traitement Auteur)

Carte N°15 : les Equipements culturels à Constantine.

- Les Maisons de cultures :

On en dénombre six sur le territoire de la wilaya, une dans chaque une des communes de Ain Abid, Béni Hmidène, Ain Smara, Ain Kerma et Ibn Ziad, et la sixième et plus importante se trouve a Constantine ville, c'est la maison de culture Malek Haddad (voir photo N°16).



Source auteur (2011).

Photo n°16 : Le Palais de la culture Malek Haddad.

- Les Centres culturels :

Au nombre de 26 a travers la Wilaya (voir carte N°15), dont 17 a Constantine, ils sont le principal théâtre de l'activité culturel, ils rassemblent les associations culturels et abritent les expositions artistique périodiquement, ils constituent un lieu de ralliement pour les jeunes et le mouvement associatif.



Source auteur (2009).

Photo n° 17 : Le Centre Culturel Français.



Source auteur (2011).

Photo n°18 : Le Centre Culturel Arabe Mohamed El Aïd Al Khalifa.

- Les Bibliothèques :

Avec sept bibliothèques dont seulement deux à Constantine (voir tableau n°12), le manque est flagrant pour une ville dite de culture, seulement 1586 places disponibles c'est très insuffisant, et la plupart des 95458 ouvrages disponibles sont vieux, dépassés et très mal conservés.

Commune	Nombre	Capacité accueil	nombre de volumes
Constantine	2	850p	65280
H Bouziane	1	100p	4170
D Mourad	1	160p	7506
Ain Abid	1	200p	10302
O Rahmoun	1	100p	/
Ain Smara	1	176p	8200
TOTAL	7	1586	95458

Source Direction de la Culture, 2009.

Tableau n°12 : les Bibliothèques dans la wilaya de Constantine.

- Les salles de Cinéma :

Les salles de cinéma sont au nombre de sept dans la wilaya, six à Constantine ville et qui sont le cinéma Rhumel (ex Royal) (voir photo n°19), cinéma el Anouar (ex ABC) (voir photo n°20), cinéma el Nasr, l'Olympia, le Versailles, et la cinémathèque de Cirta, et une à El Khroub, mais ce qui est déplorable c'est qu'aucune d'entre elles n'est opérationnelle, elles sont délabrées, et abandonnées et les 4401 places disponibles restent vides.

Des travaux de rénovation de la salle el Nasr sont en cours, ainsi qu'une étude pour réhabiliter la cinémathèque de Cirta.



Source : www.constantine-hier-aujourd'hui.fr.(2010).

Photo n°19 : Le Cinéma Rhumel.

Le cinéma L'ABC (El Anouar) : Le cinéma ABC situé à Bellevue, a été inauguré en 1948. La salle était alors de 700 places. En 1959 la salle est rénovée et agrandie pouvant alors accueillir 1100 spectateurs et permettait la projection des films en Cinémascope. Cette salle a la particularité d'avoir deux plafonds roulants donnant une aération idéale.



Source : www.constantine-hier-aujourd'hui.fr.(2010).

Photo n°20: Le Cinéma L'ABC.

- Les Musées :

Compte tenu de la richesse historique de Constantine et sa diversité, les musées devraient avoir une importance capitale et un très grand rôle à jouer comme attraits touristique.

Les musées sont la vitrine et le reflet de l'histoire, mais malheureusement, toutes ses richesses ne disposent que de trois musées, dont un seul élevé au rang de musée national, c'est le musée Cirta (voir photo n°21) ; situé en plein centre ville, au Kouodia, et qui a ouvert ses portes au public en 1931, sous le nom de Musée Gustave Mercier. En 1975 ; il fut débaptisé en « Musée Cirta » et en

1986 il fut élevé au rang des Musées Nationaux et devient « Musée National Cirta ». Le musée a la forme d'une villa gréco-romaine dont le plan avait été conçu par l'architecte Castelet. Il s'étend sur une surface de 2.100 m² dont 1.200 m² de bâti et 900 m² pour le jardin.

Les collections archéologiques furent acquises grâce à des dons des fouilles ou des découvertes fortuites dans la région de l'Est. Ces collections furent réparties en trois sections : Section archéologique; Section des Beaux-arts et Section Ethnographique. Mais ce musée souffre du manque de place et de son exigüité, ce qui fait que beaucoup de pièces ne sont pas exposées. (museecirta@gmail.com).



Source : auteur. (2009).

Photo n°21 : Le Musée de Cirta.

Le deuxième musée et celui du moudjahid (voire photo n°22), situé en face de la gare routière de l'Est, surplombant une petite butte, ce musée thématique traite de la période coloniale et de la guerre de libération, son inauguration s'est faite en 1990 et abrite une riche collection d'objets datant de cette erre.



Source : www.skyscrapercity.com. (2010).

Photo n°22: Le Musée d'El Moudjahid.

Le troisième musée de Constantine a comme cadre le somptueux palais Ahmed bey (voir photo n°23), dont la construction fut entreprise en 1826 et inauguré en 1835. En 1837, le palais occupé par l'armée française, subira des transformations pour accueillir les bureaux de l'état major, la direction du génie et les logements des généraux commandant la province de Constantine.

Il se situe en plein centre ville, il a été récemment restauré et il n'a ouvert ses portes qu'au mois de Novembre 2010, il abrite une exposition permanente sur la civilisation arabo musulmane.



Source : auteur 2009.

Photo n°23 : Le Palais du Bey.

- Les théâtres :

Deux théâtres dans une métropole telle que Constantine, cela reflètent la place qu'y occupe cet Art. Le théâtre régional de Constantine (voir photo n°24) a été construit entre 1877 et 1883, en plein centre ville, sur la place de la brèche, sur l'emplacement de l'ancienne caserne des janissaires, suivant le modèle dit à « l'italienne », d'un style néo classique, ce bâtiment est un joyau de l'architecture du 19ème siècle.

Le musée à une capacité totale de 450 places. Le théâtre régional de Constantine est l'œuvre d'un architecte français Paul Gion, lauréat du concours organisé en 1869. (Source : Direction de la culture, 2010.).

Le deuxième est le théâtre en plein air de Zouaghi (voir photo n°25), situé sur la route de Zouaghi à la hauteur de Zarzara, il a été inauguré en 2006, et a une capacité de 700 places, mais malheureusement ce théâtre ne peut être exploité qu'en saison estivale.



Source : auteur (2011).

Photo n°24 : le Théâtre régionale de Constantine.



Source : auteur (2011).

Photo n°25 : le Théâtre en plein air de Constantine.

Redonner au Théâtre son importance et sa place dans la vie culturelle Constantinoise est un impératif pour booster le tourisme, et cela passe aussi par la création de structures adaptées.

5.1.7. Les infrastructures de télécommunication.

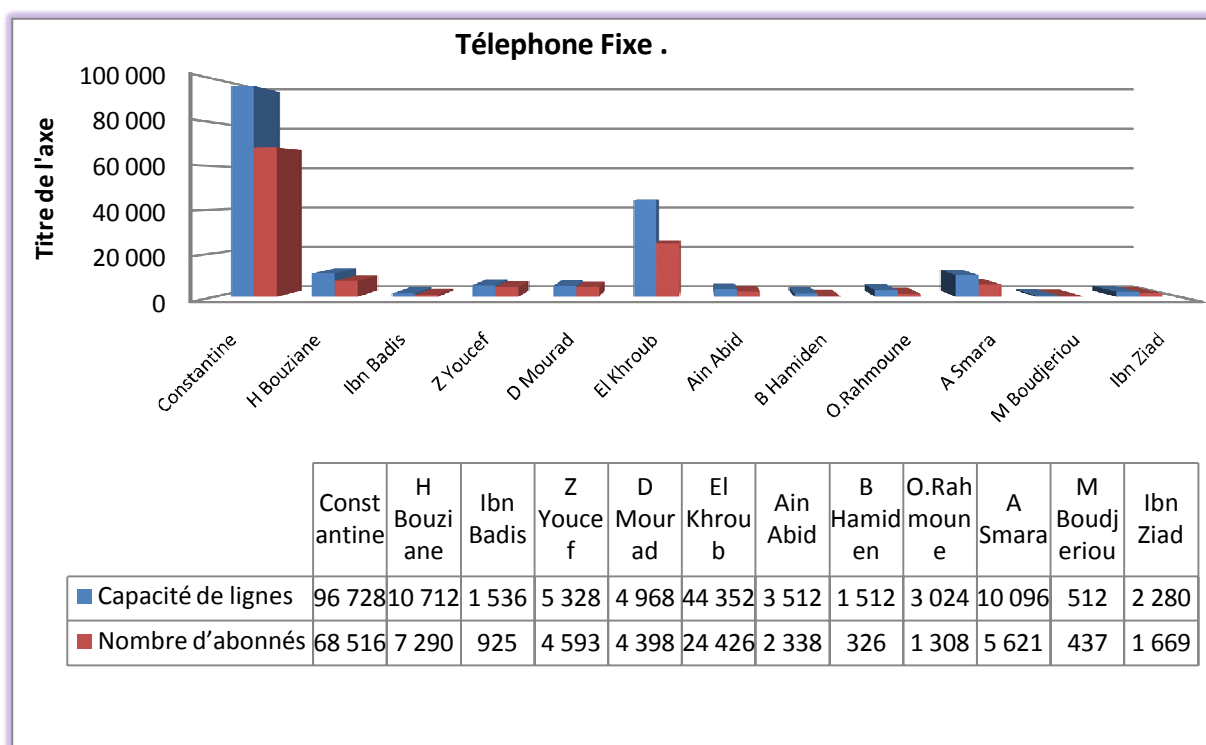
Les réseaux d'informations et de télécommunications de nos jours constituent des outils que les populations occidentales et développées utilisent quotidiennement et de façon optimale.

Le niveau d'accessibilité à cet outil est un moyen de jauger le niveau de développement et de modernisation d'une société. Et si Constantine veut se mettre au diapason des villes modernes, et être une destination touristique de choix, elle se doit d'offrir à ses hôtes un certain nombre de services d'information et de télécommunications dont la téléphonie et l'accès à internet.

a- Le téléphone fixe :

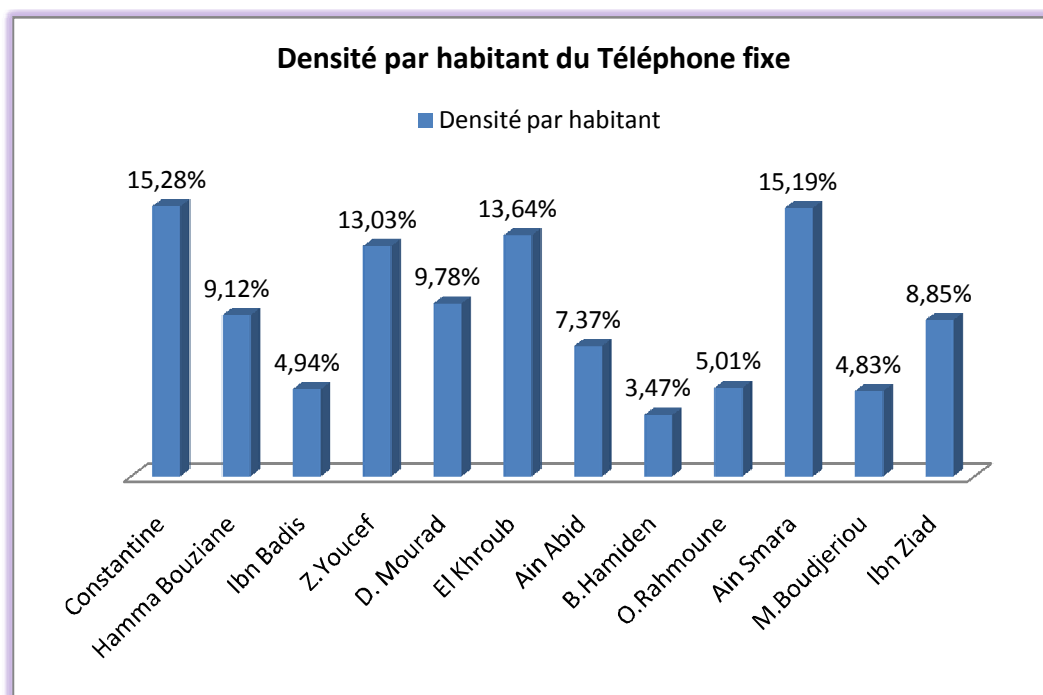
Constantine dispose d'un réseau de téléphone fixe par câble très développé, avec une capacité de 184 560 lignes dont seulement 121847 sont exploitées (voir graphique n°15).

Par rapport au nombre de la population cela donne une densité moyenne de 12.98% (voir graphique n°16), mais par rapport au nombre de ménages recensé au cours du dernier RGPH et qui est de 138 874 ; nous obtenons un pourcentage supérieur a 87%. Ce qui est très suffisant contenu de la disponibilité de l'offre des opérateurs de téléphonie mobile.



Source : DPTIC, Déc.2009. (Traitement Auteur)

Graphique n°15 : Capacité de lignes et nombre d'abonnés au téléphone fixe dans la wilaya de Constantine.



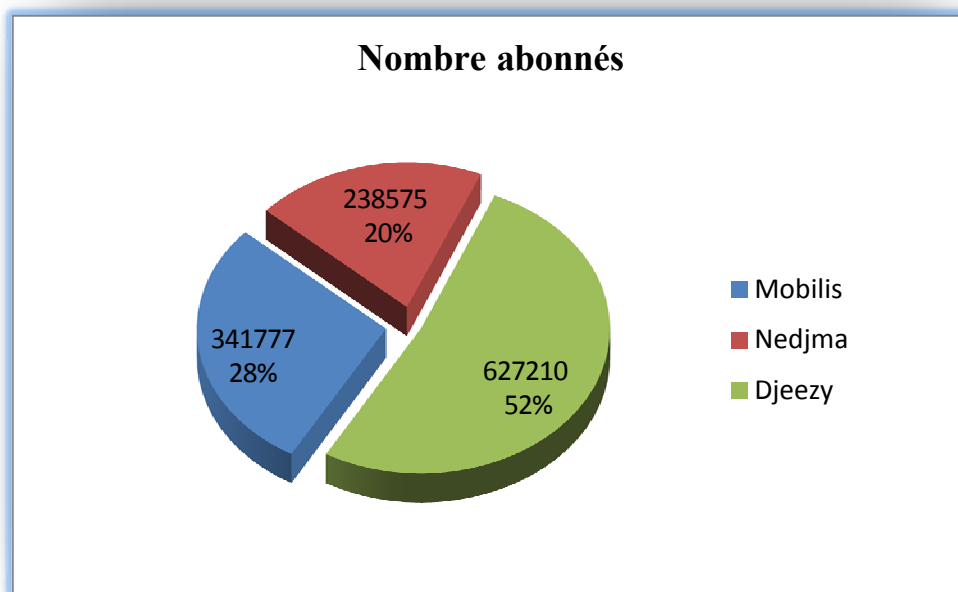
Source : DPTIC, Déc. 2009. (Traitement Auteur)

Graphique n°16 : Densité par habitant du Téléphone fixe dans la wilaya de Constantine.

b- Le téléphone Mobile :

Trois opérateurs de téléphonie mobile sont disponibles et se partagent le marché du GSM en Algérie, et en ce qui nous concerne à Constantine, il s'agit d'un opérateur public ; Mobilis et deux opérateurs privés ; Jezza (Orascom) et Nedjma (Wataniya).

Les trois opérateurs offrent une couverture réseau satisfaisante atteignant 98%, et offrent des accès internet quoiqu'il en soit le débit est très modeste en raison du type de licence attribué par l'Etat (réseau 2G). Les trois opérateurs ont soumissionné pour avoir le droit d'exploiter la 3ème génération de téléphonie, mais aucun d'entre eux n'a eu l'autorisation des pouvoirs publics. Ils ont à eux trois 1 207 562 d'abonnés qu'ils se partagent comme suit (voir graphique n°17).

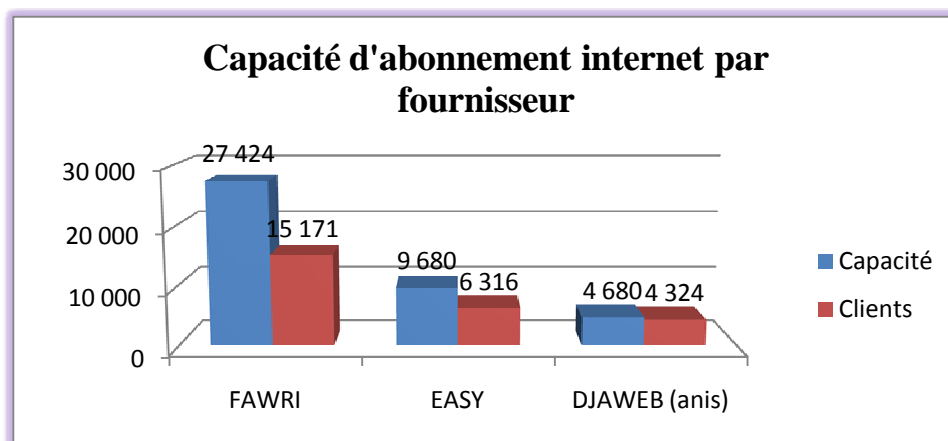


Source : ARPT, Déc. 2009. (Traitement Auteur)

Graphique n°17 : Nombre d'abonnés par opérateur GSM dans la wilaya de Constantine.

c- L'Internet :

L'Internet de nos jours constitue le premier réseau mondial de communication et d'information, le niveau d'accessibilité à cet outil est un moyen de jauger le niveau de développement et de modernisation d'une société, et si Constantine veut se mettre au diapason des villes modernes et être une destination touristique de choix, elle se doit d'offrir à ses hôtes un certain nombre de services d'information et de télécommunications dont l'accès à internet.



Source : ARPT, Déc.2009. (Traitement Auteur)

Graphique n°18 : les différents fournisseurs d'Internet et leurs capacités d'abonnement.

<i>Communes</i>	<i>Nombre d'abonnées à internet</i>	<i>Nombre de cybercafés</i>	<i>Densité de raccordement pour 1000 habitant</i>
<i>Constantine</i>	<i>15 879</i>	<i>162</i>	<i>35</i>
<i>Hamma Bouziane</i>	<i>730</i>	<i>4</i>	<i>9</i>
<i>Ibn Badis</i>	<i>63</i>	<i>1</i>	<i>3</i>
<i>Z.Youcef</i>	<i>628</i>	<i>5</i>	<i>18</i>
<i>D. Mourad</i>	<i>806</i>	<i>8</i>	<i>18</i>
<i>El Khroub</i>	<i>5 328</i>	<i>23</i>	<i>30</i>
<i>Ain Abid</i>	<i>222</i>	<i>3</i>	<i>7</i>
<i>B.Hamiden</i>	<i>21</i>	<i>0</i>	<i>2</i>
<i>O.Rahmoune</i>	<i>111</i>	<i>0</i>	<i>4</i>
<i>Ain Smara</i>	<i>1 785</i>	<i>14</i>	<i>48</i>
<i>M.Boudjeriou</i>	<i>63</i>	<i>1</i>	<i>7</i>
<i>Ibn Ziad</i>	<i>175</i>	<i>5</i>	<i>9</i>
<i>Total</i>	<i>25 811</i>	<i>226</i>	<i>28</i>

Source : DPTIC. 2009

Tableau n° 13: Situation de l'internet par commune (au 31/12/2009).

Concernant la téléphonie mobile, nous déplorons le retards par rapport a d'autres pays qui en sont à la 4ème générations alors que nous stagnons toujours au stade du GSM et qui reste très limité.

L'absence de fibre optique est regrettable, puisque actuellement dans le monde c'est le meilleur vecteur de télécommunications.

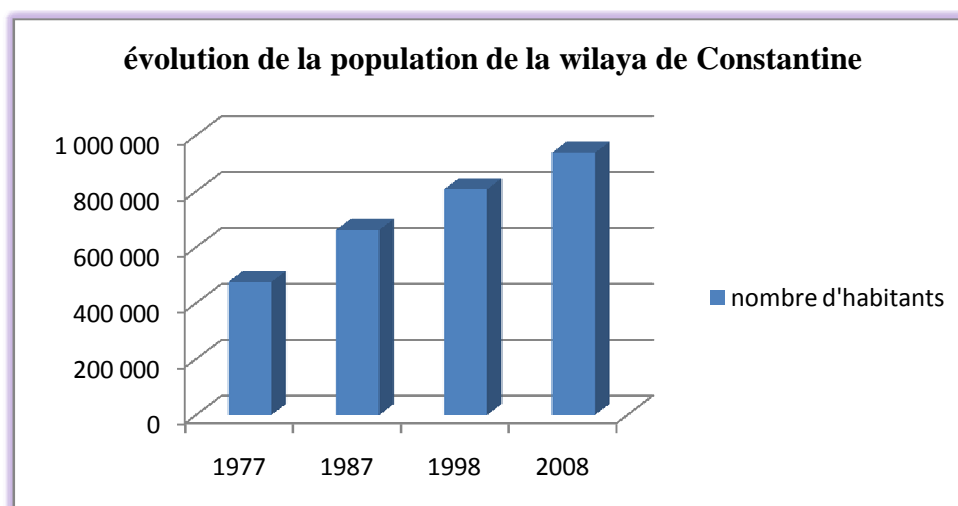
5.2. Analyse des caractéristiques sociodémographiques.

5.2.1. Etude de la population.

Le dernier recensement général de la population et de l'habitat a été effectué à Constantine en 2008. Il en ressort que la wilaya compte 938 475 habitants, dont 470262 hommes et 468213 femmes, répartis sur une superficie totale de 2 297,2 km², avec une densité qui passera à plus de 400 habitants/km², contre 362 /km² en 1998.

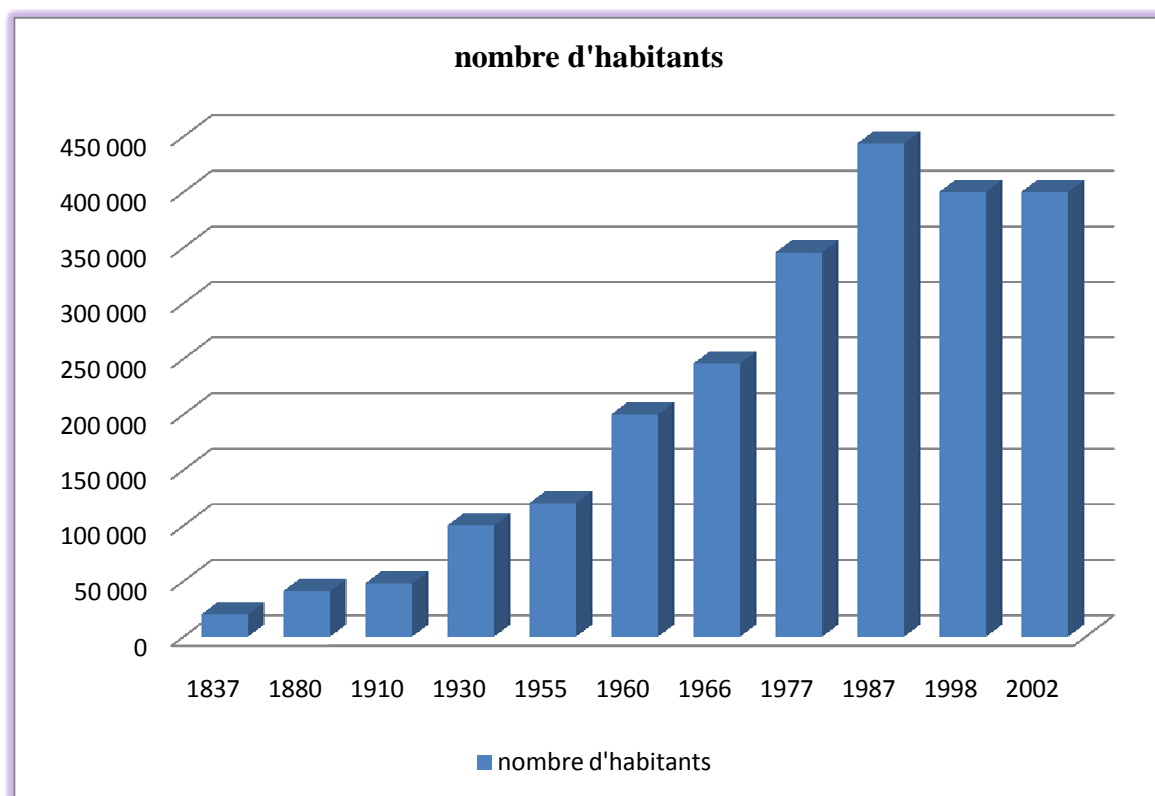
Le premier constat demeure sans doute le recul du taux de croissance de la population, qui descendra à 1,5 % contre 1,83 % en 1998, alors qu'il était de 3,34 % en 1987. La population de la wilaya est passée ainsi de 476 511 habitants en 1977 à 662 647 en 1987 pour atteindre 807 647 en 1998 (voir graphique n°19, 20), alors que le très faible écart entre la population masculine et féminine est toujours maintenu.

Pour preuve, en 1998, l'on a noté une répartition par sexe de 403 723 hommes pour 403 924 femmes (voir graphique n°21). Côté logements, le parc de la wilaya est estimé à 200 672 unités, contre 121 260 en 1998, et 99 637 en 1987. En conséquence, le taux d'occupation de logement est passé de 6,6 à 6. Taux qui reste légèrement supérieur à la moyenne nationale évaluée à 5,9 (voir tableau n°14).



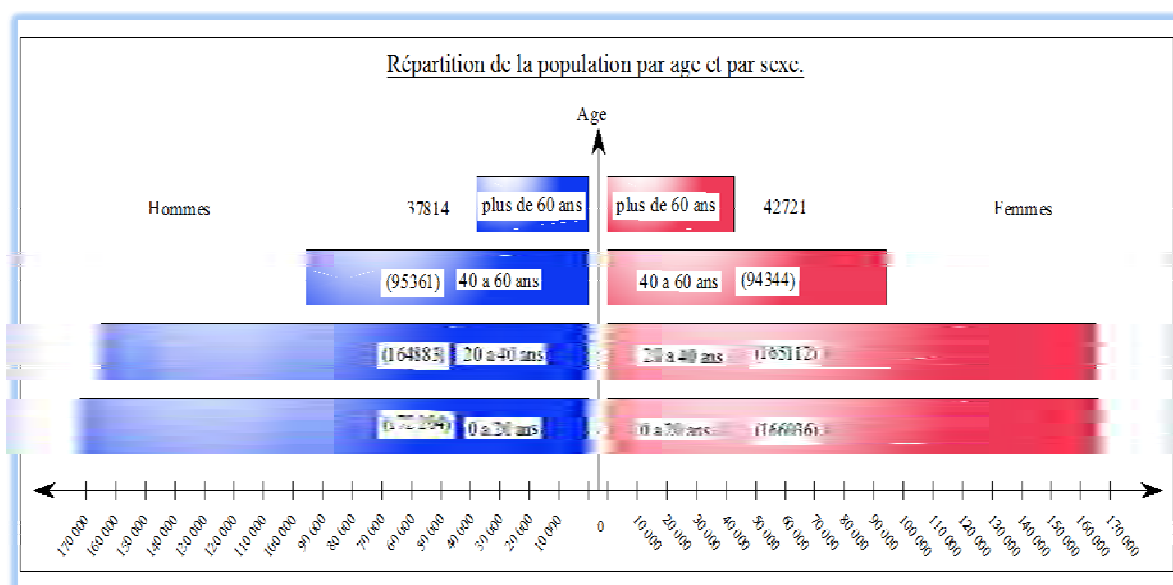
Source : DPAT, Déc. 2009. (Traitement Auteur)

Graphique n°19 : Evolution de la population dans la wilaya de Constantine entre 1977 et 2008.



Source : R- BOUSSOUF.2008.

Graphique n°20 : évolution de la population de la ville de Constantine.



Source : DPAT, Déc. 2009. (Traitement Auteur)

Graphique n°21 : Répartition de la population par sexe et par groupe d'âge dans la wilaya de Constantine.

COMMUNE	Parc logement	TOL
Constantine	90 690	5,7
Hamma Bouziane	14 787	6,3
Ibn Badis	4 125	5,9
Zighoud Yousef	6 067	7,2
Didouche Mourad	9 704	6
El Khroub	45 972	5,6
Ain Abid	7 196	5,9
Beni Hamiden	1 742	6,8
Ouled Rahmoune	5 279	6
Ain Smara	8 519	5,6
Messaoud Boudjeriou	1 739	6,4
Ibn Ziad	3 781	6
TOTAL	199 631	5,8

Source : ONS, Déc.2009.

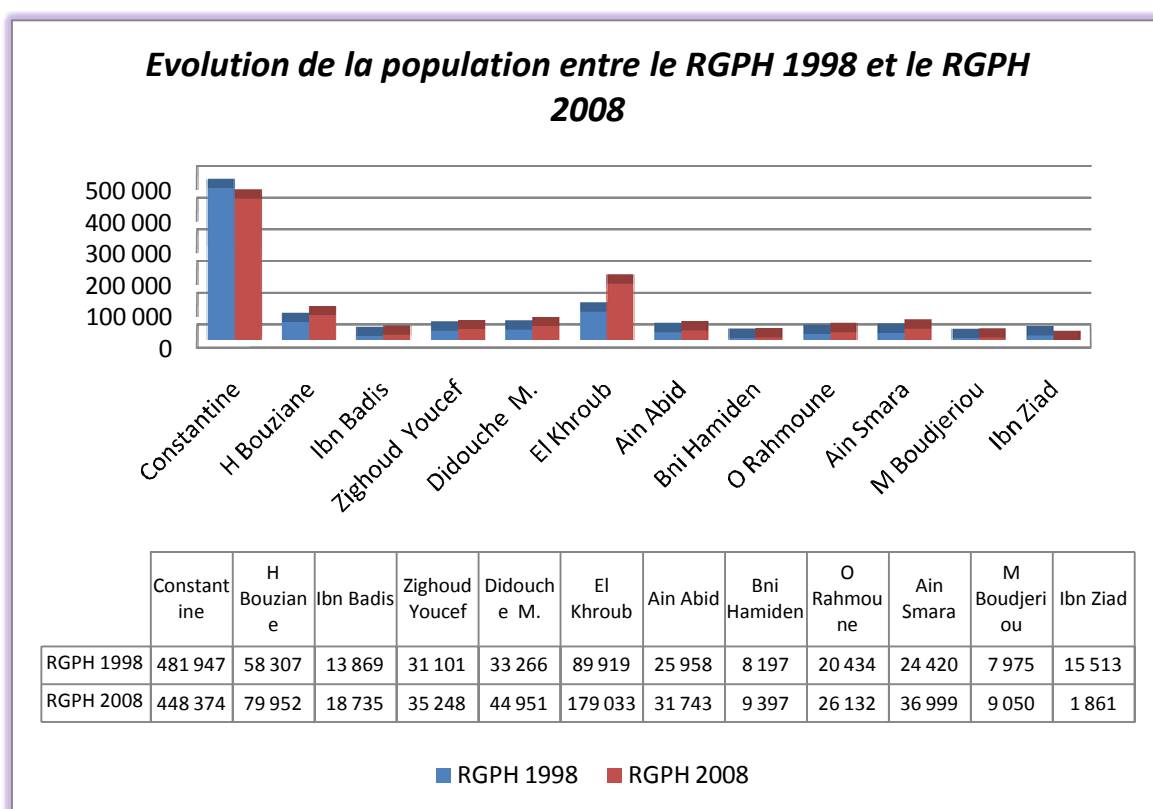
Tableau n°14: le Taux d'Occupation de Logement dans la wilaya de Constantine.

D'après le graphe précédent il est évident que la population incluse dans la tranche d'âge de 0 a 40 ans est fortement dominante (+71%), ce qui traduit l'abondance de mains d'œuvre et qui pourrait très bien être employé dans le secteur du tourisme, il est a noter aussi que cette jeune génération est plus ouverte au monde et s'accommodera facilement au flux de visiteurs étrangers ainsi qu'a leurs meurs et mode de vie

L'on notera tout de même que pour 158 407 logements habités, 42 265 ont été déclarés non habités pour diverses raisons, soit un taux de 21 %. A l'issue de ce 5e recensement de la population et de l'habitat, la wilaya de Constantine compte désormais 3 communes de plus de 30 000 habitants : Zighoud Yousef, Ain Abid et Ain Smara, alors que les communes de Hamma Bouziane et d'El Khroub ont dépassé les seuils respectifs de 70 000 et 120 000 habitants (voir graphique n°22).

Parmi les 33 agglomérations secondaires, recensées en 1998, certaines ont connu une extension spectaculaire, à l'image de Bekira et Djebli Ahmed, dans la commune de Hamma Bouziane, Oued El Hdjar à Didouche Mourad, ainsi que les nouvelles villes Massinissa et Ali Mendjeli, dans la commune d'El Khroub.

Le cas d'Ali Mendjeli demeure le plus illustratif. Créée en 1998 dans le cadre du plan directeur du groupement d'urbanisme de Constantine, elle deviendra, en quelques années, le nouveau pôle urbain de la wilaya. Composée de 20 unités de voisinage (UV) sur une superficie de 1 500 ha, elle devrait accueillir 54 201 logements prévus pour une population de 335 782 habitants.



Source : DPAT, Déc.2009. (Traitement Auteur)

Graphique n°22 : Evolution de la population dans la wilaya de Constantine entre le RGPH 1998 et le RGPH 2008.

5.2.2. La formation professionnelle dans les métiers du tourisme.

La formation et l'enseignement professionnels constituent un secteur stratégique important dans le développement économique et social de l'Algérie, ils assurent la formation d'une main d'œuvre qualifiée, répondant aux exigences et aux besoins du marché du travail, à travers notamment la formation résidentielle et la formation par apprentissage ; mais aussi la reconversion, le perfectionnement et le recyclage des travailleurs par le biais de la formation continue.

La formation professionnelle en Algérie est assurée grâce à un réseau d'établissements et de structures de formation répartis à travers le territoire national, dispensant des formations qualifiantes couvrant une large gamme de spécialités, dans divers modes et niveaux de qualifications.

A Constantine, pour assurer l'enseignement et la formation professionnelle, la wilaya s'est dotée de quinze centres de formation professionnelle CFPA (Centre de Formation Professionnelle & Apprentissage), trois INSFP (l'Institut Nationale Spécialisé de la formation professionnelle), et deux annexes (voir tableau n°15), mais ce nombre reste insuffisant car malgré le fait qu'il y avait 10730 stagiaires en formation dans ces différents centres en décembre 2009 seulement 64,7% des candidatures a des formations résidentielle en septembre 2009 ont été retenues. (Direction de la formation professionnelle a Constantine, Déc. 2009)

De plus malgré que ces différents centres offrent un nombre très varié de formations dans les domaines de l'informatique, le bâtiment, l'industrie, l'automobile, la restauration ...etc. mais il n'existe aucune formation spécifique aux métiers du tourisme mise a part quelques formations en artisanat (Voir tableau n°16).

Il existe aussi des organismes privés dont le nombre est de douze centres en activité ; qui assurent à leur tour, des formations intéressantes mais qui sont généralement orientées vers des spécialités très demandées tels que le marketing, l'informatique ou la gestion. Un seul centre privé propose une formation dans les métiers du tourisme, c'est l'EPFP hôtellerie avec une capacité limitée à 75 stagiaires,

mais qui n'a en ce moment en formation que 34 personne ce qui reste très en dessous des besoins si on veut développer réellement une activité touristique a Constantine.

Etablissement	Effectifs en formation			Nombre	
	résidentielle	apprentissage	Cours du soir	Demandes de formation	Candidats retenus
				Résidentielle (septembre 2009)	
CFPA polyvalent	443	419	36	396	241
INSFP SMK	650	511	57	362	120
CFPA belle vue	356	407	52	230	163
INSFP Khroub	492	87		113	85
CFPA Ain Abid	200	181		112	99
INSFP Zarzara	207	548	37	295	160
CFPA Hamma Bouziane	252	668		198	156
CFPA Daksi	340	347		458	296
CFPA Ain El Bey	194	420	56	159	153
CFPA Ain Smara	253	319		155	127
CFPA Zighoud	161	213		169	152
CFPA Palma	290	776	21	313	168
CFPA Ouled Rahmoune	104	105			
CFPA EL Khroub	178	697	30	210	105
CFPA Didouche Mourad	71	141		34	29
CFPA Ibn Ziad	67	26		18	18
ANNEXE Bekira	126			8	8
ANNEXE Messaoud Boudjeriou	34			15	
ANNEXE Ben Badis	147			77	72
ANNEXE Béni Hmidéne		11		15	9
TOTAL	4 565	5 876	289	3 337	2 161

Source : DFP, Déc. 2009.

Tableau n°15 : Etablissements de formation professionnelle dans la wilaya de Constantine.

	broderie	céramique / option poterie	dinanderie	Habit traditionnel	Peinture lettre et déco	Déco sur verre	Peinture vitrerie	hôtellerie
CFPA Ain Abid					*		*	
CFPA Didouche							*	
CFPA Ain El Bey	*			*	*	*		
CFPA Ain Smara	*							
CFPA Ouled Rahmoun				*				
CFPEA Plyvalent							*	
CFPEA Messaoud Boudjriou				*				
CFPEA Zighoud Youcef				*				
CFPEA Daksi		*	*		*			
CFPEA Bekira	*							
CFPEA Belle-vue				*				
EPFP en hôtellerie								*

Source : DFP, Déc.2009.

Tableau n°16 : les formations professionnelles ayant trait au tourisme dans la wilaya de Constantine.

En outre un nouveau programme de construction de cinq centres de formation professionnelle a l'horizon 2014 a été annoncé par Mme Touil, S du service d'investissement de la direction de la formation professionnelle, dont un spécialisé dans l'hôtellerie et les métiers du tourisme, et qui sera construit dans la ville de Zighoud Yousef, avec une autorisation de dépense de 23 milliards de centimes.

5.2.3. Le patrimoine socio culturel.

En 2500 ans d'existence, Constantine, vieux site d'implantation humaine, s'est dotée d'une histoire fabuleuse dont les richesses archéologiques, ethno-anthropologiques et socioculturelles font d'elle une œuvre humaine exceptionnelle.

Les différentes étapes de son histoire furent marquées par de nombreuses civilisations et occupations, a commencé par la Numidie dont elle fut la capitale pendant 157 ans, puis la conquête romaine par Jules César en 46 av/JC, en suite elle succomba aux invasions des vandales (V^e siècle) puis des byzantins (VI^e siècle). La conquête musulmane en 674, dirigée par Abou Mouhadjar Dinar; lia l'histoire de Constantine à celles des dynasties gouvernantes : Aghlabides, Fatimides, Zirides, Hammadides, Hafsides. Elle devint, avec la présence turque en 1522 (Empire ottoman) la capitale du Beylik de l'Est jusqu'à l'occupation française en 1837 et qui dura jusqu'en 1962 date de l'indépendance de l'Algérie.

Lors de Chacune de ces phases de l'histoire, la population de Constantine s'est imprégnée des spécificités culturelles de ses occupants, et qui ont en plus laissés leurs cachés architecturaux, la multitude et la diversité de ces influences et de ces traces créent sa richesse socio culturelle.

Mais les trois civilisations qui ont laissés une plus importante empreinte, sont sans conteste les trois dernières et principalement la civilisation Musulmane, car en plus de la langue arabe et de la religion musulmane qu'on leur doit, ils nous ont aussi légué leur patrimoine artistique très riche qu'il soit architectural (mosquée, médina...etc.), ornemental (céramique, calligraphie...etc.) ou bien même musical (el malouf).

Les ottomans ont apportés avec eux leur art de vivre ; leurs sens festifs et leurs tenues de fêtes fastueuses ainsi que leur gastronomie très raffinées. Quand aux français, en plus de l'architecture colonialiste, ils ont laissés aux constantinois la langue française qui est la deuxième langue la plus parlée après l'arabe, et une manière de vivre à l'europpéenne.

L'islam ; principal trait identitaire des constantinois, d'après l'érudit Abdel hamid Ibn Badis : « *Le peuple d'Algérie est Musulman et à l'Arabité il est affilié* », et ce paramètre doit être pris en compte, même si l'on considère que les échanges culturelles dues au tourisme sont enrichissants en générale, il serait judicieux d'éviter un choc culturel, car la population locale reste très conservatrice.

5.2.4. La santé publique.

Par ressources de la santé, on entend la disponibilité des compétences médicales et para médicales dans les différentes spécialités autant que celle des structures médicalisées, établissements, installations techniques et type de services dans la wilaya et leurs proximité.

Il s'agit donc essentiellement des ressources qui rendent possible la prestation des services de santé.

a- le personnel de la Santé.

Le personnel de la santé n'inclus pas que les médecins, mais il inclut l'ensemble des acteurs de la santé public, c'est-à-dire les médecins qu'ils soient spécialiste ou généraliste, les dentistes, les pharmaciens, ainsi que le personnel paramédical et le personnel administratifs, et cela dans les deux secteurs ; public et privé. D'après les chiffres de la Direction de la Santé en décembre 2009 ; il y avait a Constantine pas moins de 2471 médecins, 441 Dentistes et 345 pharmaciens, ainsi que 4164 personnes paramédicale (voir tableau n°17).

	Médecins Spécialistes		Médecins Généralistes		Chirurgiens dentistes		Pharmaciens		Personnel	
	Total	Dont privés	Total	Dont privés	Total	Dont privés	Total	Dont privés	Total	Dont privés
Constantine	922	274	1549	162	441	181	345	313	4164	816

Source: DDS Cne, Déc.2009.

Tableau n°17 : le personnel de la Santé dans la wilaya de Constantine.

Les chiffres présents dans le tableau précédant nous permettent de calculer des ratios, qui sont des indicateurs pour les ressources de santé utilisé dans les pays développés, calculés par rapport au nombre de population par praticiens, donc la densité du personnel de santé par rapport a la population. Nous procéderons en suite à une comparaison avec les ratios de l'état de Québec (Canada, Sources : Statistiques annuelles de la Régie de l'assurance maladie du Québec, 2009), (voir tableau n°18).

	Médecins		Chirurgiens dentistes		Pharmaciens		Personnel paramédical	
	Constantine	Québec	Constantine	Québec	Constantine	Québec	Constantine	Québec
Ratios	379	472	2128	2174	2720	4231	225	134

Source: Atlas Canadien de la santé/Direction de la santé de Constantine.2009. (Traitement Auteur)

Tableau n°18 : comparaison des ratios des personnels de la Santé entre la wilaya de Constantine et l'Etat Canadien de Québec.

Il est à noter que selon les chiffres du tableau précédant, la Wilaya de Constantine comporte plus de médecins, de chirurgiens dentistes et de pharmaciens que l'état de Québec (par rapport au nombre de population), mais pas concernant le personnel paramédical ou il ya un infirmier pour 134 personne au Québec au lieu de 225 personne pour la Wilaya de Constantine.

b- les infrastructures de santé.

De par sa position et son importance historique Constantine a toujours bénéficié des meilleurs structures hospitalière et qui prenaient en charge les populations de toute la région, aujourd'hui encore le Centre Hospitalier Universitaire Ibn Badis (voir photo n°26) qui s'étend sur une superficie de 13 Hectares, situé à 650 mètre d'altitudes, jouxtant la rive droite du Rhumel, et qui est un Hôpital pavillonnaire de 15 blocs regroupés en trois structures, outre sa vocation de formation et de recherche, couvre en matière de soins les besoins des populations de quinze wilayas de l'Est du pays (www.sante.dz/dsp-25).

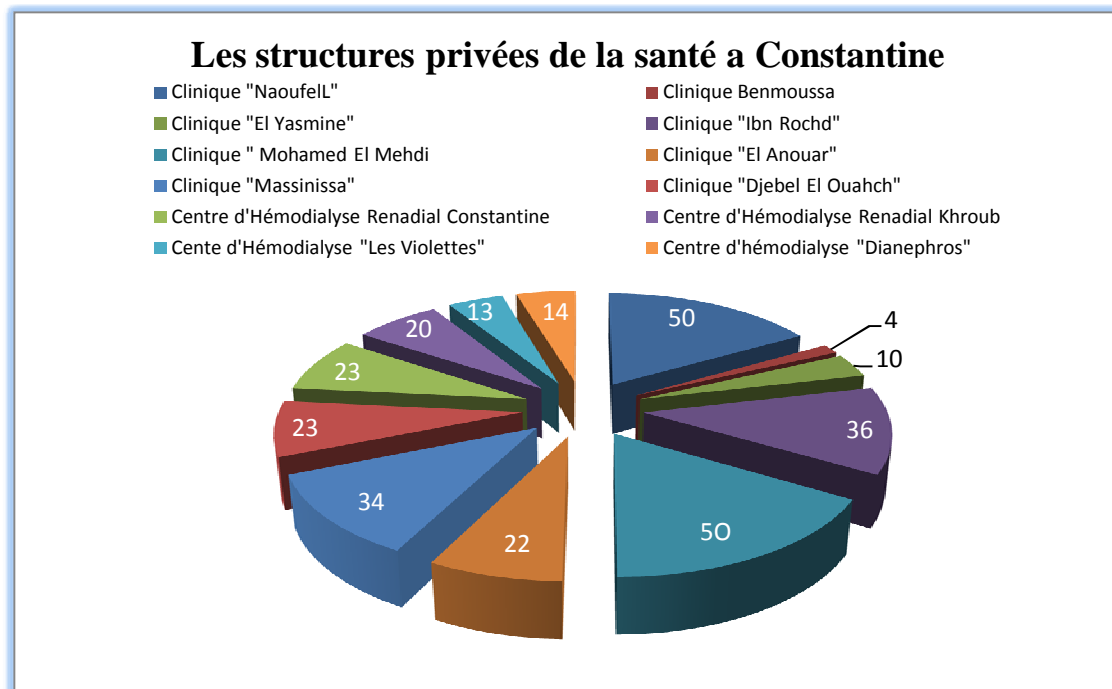
En plus de l'hôpital Ibn Badis, la wilaya de Constantine dispose d'autres hôpitaux, généraux et spécialisés ainsi que des polycliniques, maternités et autres structures (voir tableau N°19). Ainsi que de nombreux établissements privés avec une capacité de 299 lits (voir graphique n°23).

Constantine dispose également d'un Hôpital Militaire Régional Universitaire ultra moderne (voir photo n°27), et d'une capacité de 450 lits, et qui sera ouvert au civil en cas de catastrophe.

commune	Hôpital général	Hôpital spécialisé	polyclinique	centre de santé	salle de soins	centre de PMI	Labo Publics	Maternité
Constantine	9	5	34	14	49	3	1	9

Source: Direction de la Santé, Déc2009.

Tableau N°19 : les infrastructures de la Santé dans la wilaya de Constantine.



Source: Direction de la Santé, Déc2009. (Traitement auteur)

Graphique n°23 : Les structures privées de la santé dans la wilaya de Constantine.



Source : Constantine vue du ciel, y, a, Bertrand(2009).

Photo n° 26 : Centre Hospitalier Universitaire Ibn Badis.



Source : Auteur, (2010).

Photo n° 27 : Hôpital Militaire Régional Universitaire de Constantine.

5.2.5. La sécurité.

La guerre civile algérienne « décennie noire », « décennie du terrorisme », opposa le gouvernement algérien, disposant de l'armée nationale populaire et divers groupes islamistes à partir de 1991. On estime qu'elle coûta la vie à plus de 60 000 personnes (http://www.statistiques-mondiales.com/afrique_guerres.html).

Le conflit armé se termina par la victoire du gouvernement. En 1999, l'élection d'un nouveau président, Abdelaziz Bouteflika fut suivie d'une nouvelle loi amnistiant la plupart des combattants, qui motiva un retour à la vie normale. La violence diminua sensiblement, avec la victoire du gouvernement. Les restes du GIA proprement dit avaient pratiquement disparu en 2002.

Cependant, un groupe dissident du GIA, le Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC), basé principalement à la périphérie de la Kabylie, fut constitué en 1998, se dissociant des massacres. Visant l'armée et la police pour la plupart, il rejeta l'amnistie et poursuivit son combat. À l'heure actuelle, ses activités comparativement clairsemées sont les seuls combats persistant en Algérie. Cependant, une fin complète des violences n'est pas encore en vue surtout depuis que ce dernier a fait allégeance à Al-Qaida en 2006.

Pendant cette période les services de sécurité se sont attelés à faire face au terrorisme, en négligeant les autres visages du crime, d'après le ministre d'état, ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Nouredine Yazid Zerhouni "La prise en charge des crimes relevant du droit commun a commencé de façon sérieuse, en application des orientations du président de la République, et de façon extraordinaire en 2005, en focalisant sur l'action de la Gendarmerie nationale et de la Sûreté nationale".

D'après Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, M. Tayeb Belaiz a précisé lors d'une séance plénière de l'Assemblée populaire nationale (APN) consacrée aux questions orales que 53 formes de criminalité ont enregistré une baisse de 31,74 pc alors que les crimes économiques et ceux liés à la circulation routière ont augmenté de 19,9 pc entre 2006 et 2009 (portail du premier ministre, 2010).

Pour mieux conforter la thèse du recul de la criminalité, le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales a indiqué que 4 crimes étaient commis pour 1000 habitants en 2005. La proportion est passée à 3,7/1 000 en 2006 et 3,5/1 000 en 2007. "Ces statistiques varient d'une ville à une autre", a-t-il précisé, classant Annaba en tête du peloton avec 9,5 délits pour 1 000 habitants, elle est suivie d'Alger avec 7,4/1 000, de Constantine avec 6,3/1 000 et Oran avec 5/1 000.

M. Zerhouni a souligné que la réalité algérienne n'est pas aussi inquiétante, comparativement avec ce qui se passe dans d'autres pays. Citant des chiffres d'Interpol, il a informé que le taux de criminalité en Algérie oscille entre 3 et 4/1 000. La proportion est de 13/1 000 en Tunisie et de 21/1 000 en Espagne. La Mauritanie mérite la palme de la sûreté avec uniquement 0,95 crime pour 1 000 habitants. (S. Hammadi, Liberté, 12 avril 2008.)

En somme nous pouvons considérer que la destination Constantine reste très sûre, en dépit des idées reçues et des craintes des étrangers et des visiteurs potentiels.

5.3. Analyse des caractéristiques politico-économique.

5.3.1. Le Tourisme a Constantine a travers les instruments.

Suite a la loi n° 03-01 du 17 février 2003 relative au développement du tourisme durable : et qui définit les choix futurs de développement du secteur du tourisme a long terme ainsi que les instruments de mise en œuvre tant au plan organisationnel que technique et financier, l'Etat se désengage de l'investissement et de la prestation et reprend le rôle qui lui est dévolu dans le domaine de la législation, de la réglementation, de l'encadrement, et du contrôle. Et il laisse le champ ouvert aux différents investisseurs qu'ils soient nationaux ou bien étrangers.

Mais la promotion de l'activité touristique (à Constantine ou en Algérie), ne pourra se faire correctement et durablement que si elle est accompagnée d'une volonté politique forte, pour lui donner l'impulsion nécessaire, et garantir par les différents instruments de planification (SNAT, SRAT, SDAT, PAW, PPMCC, PDAU), un cadre légal et institutionnel pour les investisseurs potentiels qui confortera leurs démarches.

C'est par une lecture des différents instruments de planification précédemment cités que l'on pourra déterminer si le développement touristique (à l'échelle nationale et locale) constitue réellement un but à atteindre, et entre dans les objectifs des pouvoirs publics et leurs politiques.

a. Le Schéma National d'Aménagement du Territoire 2025 (SNAT).

C'est le principal outil de planification et le plus global, il est élaboré à l'échelle nationale, pour planifier le développement des différents secteurs d'activités, et prévoir les aménagements nécessaires. Il est la source dont découle tous les autres plans et schémas directeurs. Le SNAT a cinq lignes directrices et qui sont :

- Vers un territoire durable.
- Créer les dynamiques du rééquilibrage territorial.
- Assurer l'attractivité et la compétitivité des territoires.
- Mettre en œuvre l'équité territoriale.
- La gouvernance.

Pour ce qui est du tourisme le SNAT voit cette activité comme l'un des facteurs essentiels de développement économique et social du pays, et dans le cadre de la mondialisation, la nouvelle stratégie de développement du secteur, vise à faire du produit touristique national, un facteur de création de richesses et d'emplois, tout en valorisant le patrimoine naturel, culturel et touristique.

En redéfinissant les produits touristiques capables de relancer le secteur, cette nouvelle stratégie accorde une place de choix au tourisme balnéaire et au tourisme culturel qui doivent constituer le fer de lance d'une véritable industrie touristique en raison de la demande interne.

Le tourisme saharien peut constituer, grâce à son originalité, un produit à promouvoir dans l'immédiat car ne nécessitant pas de gros investissements. Sa particularité réside dans son aspect d'aventure et de découverte.

L'action promotionnelle à l'étranger doit être privilégiée à l'étape actuelle, les régions touristiques du grand sud qui peuvent être transformées en véritables pôles d'attraction pour le tourisme international tout en veillant à la protection de certains sites.

Sur le plan de l'aménagement du territoire le tourisme est un facteur de développement régional et national, il contribue de manière appréciable au développement des régions économiquement pauvres.

Faisant partie intégrante de l'aménagement du territoire, l'activité touristique assure le développement du réseau de transport et les voies de communications par la mise en place d'infrastructures et d'équipements au profit des régions enclavées.

Correctement structuré, le tourisme contribue à la préservation du patrimoine naturel et culturel (ressource de base du tourisme), il est source de prospérité économique, de richesses, pour les communes, les régions, tout en permettant les rapprochements, les échanges dans les milieux ruraux mais aussi urbains.

Ainsi, le développement futur de l'activité touristique, dans le cadre d'une vision globale d'aménagement du territoire, peut être perçu comme une variable indispensable quant à la valorisation des ressources touristiques, ainsi que pour la notion d'équilibre régional.

Par ailleurs le projet de l'aménagement touristique intègre les enjeux du développement durable par :

- la mise en valeur de nos ressources, de notre patrimoine naturel et culturel et de nos paysages pour développer l'attractivité de nos régions.
- Préservation du capital naturel.
- Protection de manière plus efficace et valorisation de façon appropriée des milieux les plus fragiles et les plus menacés.

Les objectifs attendus de cette stratégie sont l'augmentation des capacités d'accueil qui passeraient de 72000 lits à 187000 lits, et la création de 230000 emplois. Les recettes avoisineront quant à elles, les 1,3 milliards USD (SNAT 2025. juillet 2004).

b. Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire Nord Est 2025 (SRAT).

C'est un outil de planification et d'aménagement du territoire à l'échelle de la Région Nord Est, comprenant 8 Wilaya et qui sont ; Constantine, Annaba, Jijel, Skikda, Mila, Guelma, El Taref, et Souk Ahras.

Le SRAT découle directement du SNAT, et suit ces directives et ses axes.

Dans le SRAT 2025, Le tourisme est associé au patrimoine culturel, aussi, préserver ce patrimoine, ne serait-ce que pour la sauvegarde de l'environnement, de l'histoire et de la mémoire de la région, s'avère un impératif. Le développement des activités touristiques autour de ce riche potentiel pourrait s'avérer un moyen pour réaliser cet impératif et contribuer au développement socioéconomique des zones concernées (création d'emplois directs et indirects, réalisation des infrastructures d'accès et d'hébergement, etc.).

Mais du point de vue des directives concernant le tourisme, le SRAT propose :

- La Promotion des boucles et circuits touristiques intégrant l'ensemble des composantes patrimoniales.
- Diffusion et vulgarisation des connaissances sur la région à travers des ouvrages et brochures destinés à un large public national et aux organes étrangers spécialisés dans le tourisme.
- Développement des structures d'accueil (hôtels, restaurants,...).
- Formation de guides et animateurs. (SRAT 2025, programme d'actions territoriales. Avril 2009).

c. Le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique 2025 (SDAT).

Le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique « SDAT 2025 » est une composante du Schéma National d'Aménagement du Territoire « SNAT 2025 », il vise à doter l'état d'un cadre stratégique de référence, et d'une vision claire à l'horizon 2025, s'appuyant sur des objectifs chiffrés et précis.

Le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique dont l'élaboration a été prévue et définie par la loi 02-01, du 12 décembre 2001 relative à l'Aménagement du Territoire et au Développement Durable, considère que le tourisme n'est plus un choix, mais un impératif national, en ce sens qu'il constitue un moteur de développement, de valorisation du patrimoine culturel et historique national et un accélérateur de la croissance.

- Les objectifs du SDAT :

Le SDAT a cinq principaux objectifs (SDAT 2025. Janvier 2008) :

1- Faire du tourisme l'un des moteurs de la croissance économique, et cela par l'encouragement d'une économie alternative et de substitution aux hydrocarbures, en donnant à l'Algérie une envergure touristique internationale et en faisant une destination d'excellence-phare du bassin méditerranéen appuyée sur ces atouts.

2- Encourager les autres secteurs économiques (Agriculture, Industrie, Artisanat, Services...). Egalement intégrer les autres facteurs tels que le transport, l'urbanisme, l'environnement, l'organisation locale, la formation...) et cela en adoptant la contribution de tous les acteurs concernés qu'ils soient publics, privés, nationaux ou internationaux.

3- Combiner Tourisme et Environnement en intégrant la notion de durabilité dans toute la chaîne du développement touristique (le social, l'économie et l'environnement).

4- Valoriser le patrimoine historique, culturel et naturel, qui sont les éléments constitutifs du patrimoine territorial et fondent son image, et son attractivité.

5- Améliorer durablement l'image de l'Algérie.

- Les Pôles Touristiques D'excellence (POT).

La dynamique de la mise en tourisme de l'Algérie vise la structuration de puissants Pôles Touristiques d'Excellence reconnus comme modèle par le marché touristique international. Ces pôles doivent permettre de structurer le territoire algérien et doivent contribuer de façon active à façonner l'image touristique de l'Algérie et l'émergence de la destination Algérie.

Il répond à la demande d'un **marché** et doit **avoir une autonomie** suffisante pour pouvoir rayonner à l'échelle nationale et/ou internationale

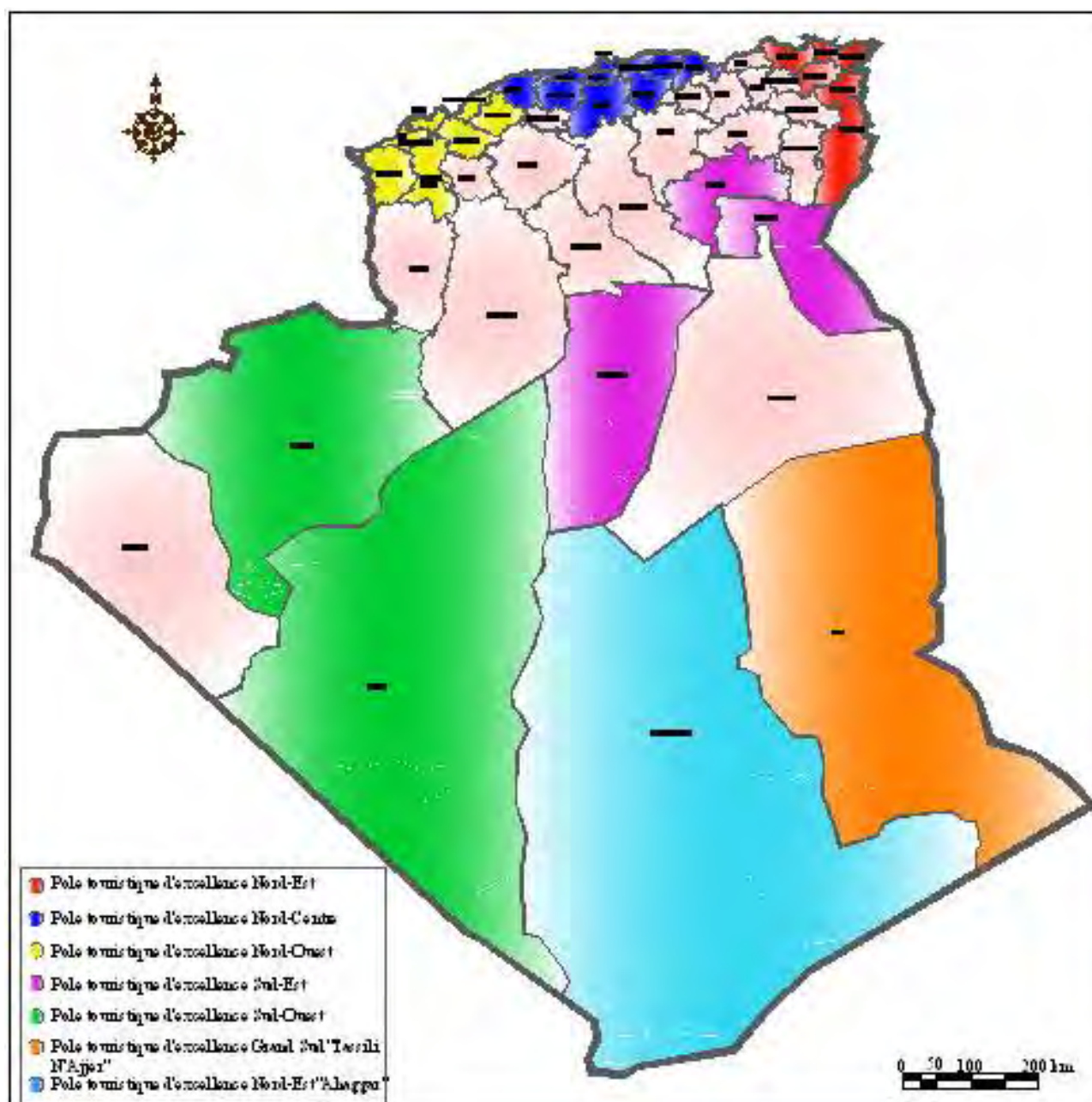
Les pôles sont appelés à **devenir de véritables « VITRINES SYMBOLES »** de la nouvelle Destination Algérie ; une destination touristique durable, compétitive, innovante, originale, et de qualité...

Chaque POT est constitué de plusieurs composantes en fonction de ses potentialités, de son attractivité territoriale ; ce qui a permis de l'identifier par une thématique principale et dominante qui sera son image de marque principale

Les pôles touristiques définis dans le SDAT sont au nombre de sept (voir carte N°16), et qui sont comme suit :

- 1) Le Pôle Touristique d'Excellence Nord-est (POT N.E) : Qui comprend les wilayas de : Annaba, El Taref, Skikda, Guelma, Souk Ahras, Tébessa.
- 2) Le Pôle Touristique d'Excellence Nord-Centre (POT N.C) : Avec les wilayas de : Alger, Tipasa, Boumerdes, Blida, Chlef, Ain Defla, Médéa, Bouira, Tizi Ouzou, Bejaïa.
- 3) Le Pôle Touristique d'Excellence Nord-Ouest (POT N.O) : Mostaganem, Oran, Ain Temouchent, Tlemcen, Mascara, Sidi Bel Abbés et Relizane.
- 4) Le Pôle Touristique d'Excellence Sud Est (POT S.E) "Oasien" : Ghardaïa, Biskra, El Oued, Menéa.
- 5) Le Pôle Touristique d'Excellence Sud Ouest (POT S.O) "Touat-Gourara" : les Routes des Ksour : Adrar, Timimoune et Bechar.
- 6) Le Pôle Touristique d'Excellence Grand Sud (POT G.S) – Tassili N'Ajjer : Illizi, Djanet.
- 7) Le Pôle Touristique d'Excellence Grand Sud (POT G.S) – Ahaggar : Tamanrasset.

Il est très important de noter l'absence de certaine Wilaya aux capacités et potentialités avérées, tels que Jijel malgré son littoral, ses forêts vierges et son parc naturel de Taza, l'un des plus importants en Algérie. Ainsi que la mise à l'écart de ce programme de Constantine, principale métropole de l'est algérien, et ville plus que deux fois millénaire, et avec un patrimoine culturel riche et reconnu.



Source : SDAAT, 2008. Traitement Auteur

Carte n°16 : les pôles touristiques d'excellence.

d. Le Plan d'Aménagement de la Wilaya de Constantine (PAW).

Le plan d'aménagement de la wilaya de Constantine actuellement en vigueur date de la fin des années 90, soit il est antérieur au SNAT, et au SRAT, dont il devrait découler.

Le PAW Constantine a une politique de développement touristique qui a deux objectifs :

- La protection et la valorisation des ressources touristiques : notamment trois sites qui sont djebel El Ouahch, le chemin des touristes et les ruines romaines de l'oued rhumel.
- La contribution dans la prise en charge des problèmes socio-économiques : par la création d'emplois et l'absorption du chômage.

Afin de parvenir a ces objectifs, des actions de développement sont prévues sur l'espace touristique que le PAW divise en deux ;

- L'espace touristique périphérique (zones naturelles extérieurs à la ville) ; l'aménagement de ZET permettrait l'optimisation de l'activité touristique, en facilitant l'aménagement des espaces forestier, et propose djebel el Ouahch et chettaba, comme assiette pour ces ZET.
- L'espace touristique central (la ville) ; en plus de deux projets de ZET, en l'occurrence le chemin des touristes, et les ruines romaines, le PAW envisage également la conservation de la structure de la Médina arabo-musulmane et colonial, ainsi que des actions de restauration de bâtiments destinés a des activités pédagogique et culturelles.

e. Le Plan Présidentiel de Modernisation de la Métropole de Constantine (PPMMC):

C'est une opération de mise a niveau de la ville de Constantine, afin de la rehisser a son rang de métropole régionale, et lui permettre d'accéder a de nouveaux horizons.

Cette volonté politique s'est traduite par une multitude de programmes de développement mis en œuvre au profit des citoyens.

La stratégie employée s'articule autour de trois axes :

- **La mise à niveau des différents secteurs** : permettant aux citoyens l'accès aux différents services et commodités, par la multiplication d'équipements de proximité, et la requalification des anciens quartiers et cités.
- **La résorption du déficit en logement** : avec un programme de 27000 logements.
- **La modernisation de la métropole** : par le traitement de l'ancien tissu urbain, et la réalisation de projets modernes, tels que le tramway, le téléphérique, le trans rhumel, et aussi la ville universitaire.

f. Le Plan Directeur de l'Aménagement et de l'Urbanisme de Constantine 2010 (PDAU):

Le PDAU 2010 évoque le développement touristique de Constantine, mais précise que tout aménagement touristique devra découler du Schéma Directeur d'Aménagement Touristique « S.D.A.T », afin de garantir les meilleures chances de réussite aux investisseurs potentiels.

Les orientations du PDAU concernant le tourisme s'articule autour de trois principaux axes :

- La Contribution au renforcement des liens entre le secteur du tourisme et les autres secteurs :

Envisager le tourisme dans le cadre d'une problématique transversale qui intègre différents facteurs (transports, urbanisme, environnement, organisation locale, formation) et qui prenne en compte les logiques de tous les acteurs opérateurs privés (algériens mais aussi étrangers) et opérateurs publics afin d'être en cohérence avec les stratégies des autres secteurs et d'initier une dynamique globale à l'échelle du territoire national.

- Intégrer la notion de «DURABILITE» dans le développement touristique :

Le devenir de ce secteur, doit s'insérer dans une optique de politique socio-économique globale, qui évolue dans le respect de la réalité sociologique et culturelle de la population d'accueil, dans le respect et la valorisation des atouts historiques et archéologiques et enfin dans le respect de l'environnement.

-Et enfin la mise en œuvre d'une stratégie axée sur la modernisation du patrimoine hôtelier existant et la construction de nouvelles capacités d'accueil.

Quand a l'aménagement touristique, selon le PDAU, il doit reprendre à deux principales fonctions.

- La première étant une fonction sociale conforme, au souci de l'aménagement du territoire, vise le maintien de la population locale, en lui créant et en lui assurant un meilleur cadre de vie (sociale et culturel).
- La deuxième, quant à elle est économique, et vise la création d'une véritable industrie touristique, avec une rentabilité financière immédiate des investissements consentis, une création importante d'emplois directs et indirects, un développement du secteur tertiaire en qualités et en quantité et une dynamisation de la fonction commerciale, et enfin par des rentrées de devises à court terme.

Suite a la lecture des principaux outils de planification et les schémas d'aménagement, sur le plan national, il est tout a fait clair que les pouvoirs publique ont changé leur regard vis-à-vis du tourisme, et le considèrent désormais comme une sérieuse option de développement, qu'il soit économique ou social. Le deuxième point important c'est la prise de conscience de l'importance de la durabilité des ressources et leurs conservations, ce qui implique l'existence d'une base politique et législative solide pour soutenir un tourisme durable en Algérie.

Quand au niveau de Constantine, nous notons surtout son absence dommageable des pôles d'excellence prévu par le SDAT, mais ceci ne veut en aucun cas dire, qu'il n'ya pas de place pour développer le tourisme a Constantine, les projets de développement instiguer par le PPMCC sont des atouts supplémentaire pour l'activité touristique même si ce n'est pas son objectif premier, le PAW quand a lui reste en retard par rapport a la politique national du fait qu'il lui est antérieur, et doit être révisé. Quand au PDAU, il manque de décision concrète et claire, que nous espérons retrouver dans le SDAAM.

5.3.2. Etude de l'emploi.

Il est très difficile de parler d'emploi en terme de chiffres a Constantine, comme dans le reste du pays, et cela est due principalement a une économie parallèle et informelle qui s'est installées et qui génère des revenus et engendre des emplois considérables et sans qu'on puisse l'estimer ou avoir des données statistiques d'une part, et le peu de crédit que l'on accorde aux chiffres officiel avancé par les autorités sont jugés trop optimiste servant surtout d'alibi aux politiciens.

On note par exemple que le taux d'occupation de la population entre 15 et 60 ans est de 45.9%, alors que le taux de chômage n'est que de 10% (ONS, décembre 2010), de tels disparité peuvent aussi être imputés au fait que la population ne s'inscrit pas automatiquement au chômage, ou aux agences pour l'emploi, questions de mentalité et de culture qu'on se doit d'améliorer.

Pour le quatrième trimestre 2010, l'Office National des Statistique annonce un taux de chômage de 10.0%, on assiste à des disparités assez significatives selon l'âge, le sexe et le niveau d'instruction ; le taux de chômage s'établit à 8.1% chez les hommes et atteint 19.1 % chez les femmes. Le chômage touche principalement les jeunes ; le taux de chômage des jeunes (16-24 ans) atteint 21.5% ; soit près d'un jeune actif sur cinq, alors que celui des adultes (25 ans et plus) s'établit à 7.1 %.

Par ailleurs, on relève un chômage qui touche davantage les universitaires et plus particulièrement les diplômés : Alors que le taux de chômage parmi la population n'ayant aucun diplôme est estimé à 7.3 %, celui des diplômés de l'enseignement supérieur atteint 21.4%(11.1 % chez les hommes et 33.6 % chez les femmes).

- Les agences pour l'emploi :

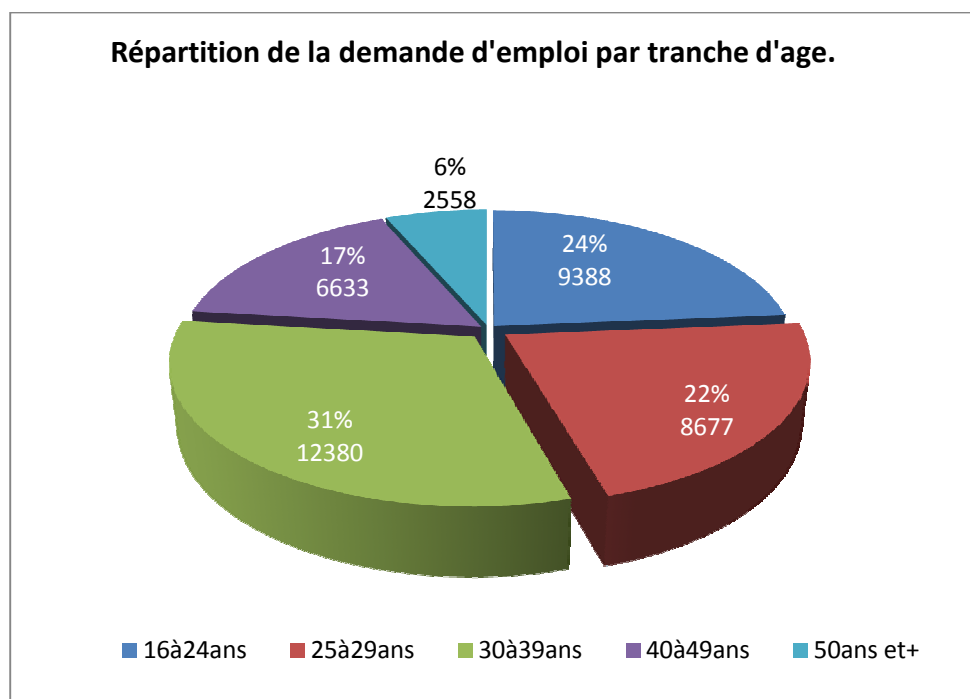
Il existe dans toute la wilaya de Constantine seulement quatre agences pour l'emploi ; l'agence de Constantine, de Sidi Mabrouk, d'El Khroub et de Hamma Bouziane (voir tableau n°20). Ces agences s'occupent d'enregistrer les demandes d'emploi en premier lieu, puis de leurs placements dans les entreprises qui les recrutent.

AGENCES	Constantine	SMK	El Khroub	H Bouziane
COMMUNES	Constantine Ain Smara	Constantine	El Khroub Ain Abid O. Rahmoune Ben Badis	H. Bouziane D. Mourad Z. Youcef Béni Hmidéne M. Boudjeriou Ibn Ziad

Source: AWEM Cne, Déc2009.

Tableau n°20 : Répartition des communes par agence d'emploi dans la wilaya de Constantine.

En 2009, l'Agence Wilayale de l'Emploi de Constantine a enregistré 39636 demandes d'emploi réparti sur les quatre agences, dont 30445 demandes de personnes âgé de moins de 40 ans (voir graphique n°24).



Source: AWEM Cne, Déc2009. (Traitement auteur)

Graphique n°24 : Répartition de la demande d'emploi par tranche d'âge dans la wilaya de Constantine.

En revanche pour ce qui est des placements, seulement 7491 postes de travail ont été pourvus dans différents secteurs d'activité (voir tableau N°21) sur les 39636 demandes enregistrées. Il est à noter que les secteurs qui embauchent le plus sont les secteurs les mieux développer, et qui sont l'industrie, et les finance, contrairement à l'hôtellerie et la restauration qui n'ont offert aucun poste d'emploi pour l'année 2009.

	Constantine	El Khroub	H.Bouziane	SMK	TOTAL
Bâtiment et travaux publics	03	10	0	0	13
Industrie agroalimentaire	01	17	0	0	18
Services fournis /entreprises	62	08	03	0	73
Transport et communication	339	140	26	03	508
Chimie, plastique	0	01	01	0	01
industrie du bois et papier	437	107	101	23	668
ISMME	02	05	06	0	13
Hôtellerie et restauration	0	0	0	0	0
Matériaux de construction	0	0	01	0	01
Agriculture et pêche	04	0	0	0	04
Industrie du textile	09	14	02	0	25
Services pour collectivités	219	109	24	0	352
industrie du cuir	37	28	32	0	97
Commerce	61	11	05	0	77
hMines et carrières	81	48	30	02	161
industrie divers	751	864	492	07	2 114
Etablissements financiers	1 182	940	602	0	2 724
Eau et énergie	17	02	04	0	23
Services marchands fournis aux ménages	150	107	11	0	268
Affaires immobilières	0	01	0	0	01
Hydrocarbures	87	30	43	0	160
Services et TP pétroliers	92	29	69	0	190
TOTAL	3 534	2 471	1 451	35	7 491

Source: AWEM Cne, Déc2009.

Tableau n°21 : Répartition des placements par branche D'activité économique /agence durant l'année 2009 dans la wilaya de Constantine.

5.3.3. Les revenus du secteur touristique.

En ce qui concerne les revenus touristiques, nous ne disposons que de ceux des hôtels et de leurs restaurants, les sommes ci-dessous (voir tableau n°22) n'incluent ni les revenus dus aux transports, ni les revenus indirects tels ceux des commerces, artisanat ou même les autres services, ce qui nous permet pas de connaître toutes les retombées économique de l'activité touristique à Constantine.

statistiques annuel des hôtels	Nombre de Clients		Nombre de repas	Chiffre d'affaire en D.A		
	nationaux	étrangers		hébergement	restauration	total
2007	80514	6905	71800	124 434 774,00	91 000 000,00	215 434 774,00
2008	58000	6341	69500	120 147 354,00	78 500 000,00	198 647 354,00
2009	64200	8028	71200	121 256 195,00	82 800 000,00	204 056 195,00

Source: Direction du Tourisme de Constantine, 2010. (traitement : Auteur).

Tableau n°22 : Les revenus du secteur touristique dans la wilaya de Constantine.

D'après les données de la direction du Tourisme de Constantine concernant la fréquentation et les revenus des hôtels, on distingue une progression dans le nombre de clientèle étrangère entre 2007 et 2009 de l'ordre de 16.26% (1123 personnes), contre un recul de la clientèle algérienne de l'ordre de 20.26% (16314 personnes), ce qui implique une diminution totale de la fréquentation de 17.37% soit 15191 touristes en moins. Concernant les revenus, la tendance reste la même, avec une baisse de l'ordre de 5.28%, ce qui correspond à 11 378 579,00 DA.

Malgré le manque de structure et le manque de valorisation du patrimoine touristique Constantinois constaté lors de cette étude, nous notons que le secteur a un chiffre d'affaire d'au moins 204 millions de dinars par ans, ce qui nous laisse optimiste quand aux revenus que l'on pourra atteindre, une fois que l'activité touristique sera en plein essor.

5.3.4. Les investissements dans le secteur touristique.

Comme nous l'avons précédemment précisé, depuis la loi n° 03-01 du 17 février 2003 relative au développement du tourisme durable : l'Etat se désengage de l'investissement et de la prestation et reprend le rôle qui lui est dévolu dans le domaine de la législation, de la réglementation, de l'encadrement, et du contrôle. Et il laisse le champ ouvert aux différents investisseurs qu'ils soient nationaux ou bien étrangers.

Les investissements étrangers en Algérie ont connus une baisse sensible ces dernières années, et d'après P. Martin, cadre associé dans le cabinet conseil Deloitte Algérie, la loi de finance complémentaire 2009 a créé des soucis, notamment par le contrôle des changes, ainsi que le droit de préemption et l'adoption de la règle du 51/49%, les investisseurs ont mis un certain temps à comprendre les changements intervenus en Algérie, puis à les intégrer (A. Zahar, le quotidien d'Oran, 26 Avril 2011), mais la principale raison du recul des IDE en Algérie reste conjoncturelle, car les fondamentaux qui font que l'économie du pays reste attractif sont toujours là.

Les principaux investissements privés à Constantine dans le domaine du tourisme (voir tableau n°23) sont la construction de nouveaux hôtels et d'un complexe touristique, pour une valeur globale de 10.515.000.000 de dinars, ces projets devraient générer 722 emplois directs.

Il existe aussi d'autres projets touristiques d'envergure moindre que les précédents, et qui sont financés par les aides de l'ANSEJ (l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes) et de l'ANGEM (l'agence nationale de gestion des micro-crédits), mais avec un total de 722 emplois créés pour 432 projets (voir tableau n°24), cela reste très insuffisant et loin des objectifs qu'on doit se fixer pour aboutir au développement du tourisme.

Nom de l'investisseur	Type de projet	Lieu d'affectation	investissement En Millions de dinars	Nbr/ emplois	Date de démarrage	Date de fin des travaux	Taux d'avancement
SARL RAMDANI	Hôtel urbain 4 à 5*	El Khroub	460	44	02/03/2007	Avril 2010	95% Taux général
SNC BOULEFKHADE FRERES	Hôtel urbain 4*	Nouvelle ville Ali Mendjeli	705	100	Janvier 2006	Fin 2010	82% taux général
SIEHA / ACCOR	2 hôtels urbains 3* Et 4*	Jardin PANIS Constantine	2700	118	05/08/2006	Fin 2010	70 % taux général
SARL ANANI Med Salah	Hôtel urbain 4*	Nouvelle ville Ali Mendjeli à	1250	120	10/04/2007	Fin 2010	80% taux général
BENFISAH Kamel	Hôtel urbain 5*	7eme KM Ain Smara	3000	200	Avril 2007	Fin 2011	5% taux général
Semroune Slimane Et djettaoui Ahmed ghoulem Allah	Hôtel urbain	Constantine Ain el bey lot 02 n ° 593	100	10	Avril 2009	Fin 2011	5% taux général
Ourahmane Mustapha	Complexe touristique	Constantine	2300	130	Juin 2005		60 % (terrassment) Travaux a l'arrêt

Source: Direction du Tourisme de Constantine, Jan2010.

Tableau n°23 : les principaux investissements dans le secteur du tourisme à Constantine.

secteurs	Projets Financés par ANSEJ		Projets Financés par ANGEM		Total	
	Nombre de projets	Emplois prévus	Nombre de projets	Emplois prévus	Nombre de projets	Emplois prévus
Tourisme et artisanat	107	307	325	415	432	722

Source: Annuaire Statistique, Déc 09, (Traitement Auteur).

Tableau n°24 : les projets financés par l'ANSEJ et l'ANGEM dans le secteur du tourisme à Constantine.

Conclusion.

L'objet de ce chapitre est la première phase du diagnostic suivant la méthodologie de la capacité de charge touristique du périmètre d'étude passe par un état des lieux des différents secteurs, et comme préconiser nous avons procédé à l'analyse des caractéristiques des trois dimensions à travers leurs différents indicateurs: physique écologique, socio culturel et politico économique.

Cet état des lieux a mis en évidence des problèmes de manque de certaines structures (hôtellerie, culture, gestion des déchets, aménagements des zones naturelles), de mauvaises gestions (les moyens de transport, l'alimentation en eau potable, les hôtels), la quasi absence de formations dans les métiers du tourisme, ainsi que l'absence de planification spécifique au tourisme à Constantine dans les instruments d'urbanisme (SDAAT, PAW, PDAU).

Il est également à noter la présence d'important points positifs notamment les ressources naturelles (disponibilité de ressources en eau potable, présence de forêts et zones naturelles, rivières...), les structures de base de transport moderne (routes et autoroute, aéroport internationale, chemin de fer, tramway, téléphérique...), la disponibilité de divers moyens de télécommunications (téléphone, GSM, internet).

Socialement on note une stabilisation de la démographie, un patrimoine socio culturel riche, un secteur de la santé développé ainsi qu'un niveau de sécurité acceptable.

Viens s'ajouter à cela une réelle volonté politique de développement touristique en Algérie, même si il n'ya pas encore de répercutions sur les instruments d'urbanisme et de planification locaux, chose qui évoluera sûrement avec leurs renouvellements prochain.

L'analyse du développement touristique sera l'objet du prochain chapitre et viendra compléter notre diagnostic.

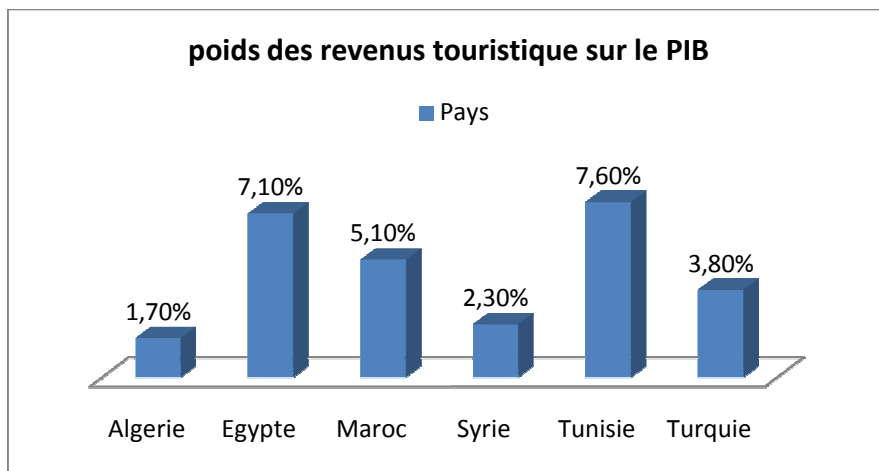
Chapitre n° 6: ANALYSE DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE.

Introduction

Notre diagnostic ne peut être complet s'il ne s'intéresse pas à l'état actuel du tourisme. Il doit définir son niveau de développement, identifier les attraits et atouts touristiques, les classifiés pour pouvoir définir le profil touristique de l'aire d'étude (la wilaya de Constantine). Tous ces éléments nous permettrons de déterminer objectivement quel type de tourisme il sera souhaitable de développer.

6.1. Le niveau de développement du secteur touristique et son poids dans l'économie locale.

Il est très important de faire une évaluation correcte du poids du secteur touristique afin de connaître son niveau de développement et la place qu'il occupe dans l'économie actuellement. A l'échelle national, les entrées d'argents liées au tourisme représente 1.7% du PIB en 2007 (SDAT 2025), cela reste très en dessous des niveaux atteints par les autres pays riverains de la méditerranée tels que la Tunisie avec 7.6% ou l'Egypte 7.1% (voir graphique n°25), ou même du niveau mondiale puisque l'activité touristique dans le monde représente 12% du PIB mondial (SDAT 2025).



Source: SDAT 2025, Jan2008, (traitement auteur).

Graphique n°25 : poids des revenus touristique par rapport au PIB de certain pays méditerranéens en 2007.

Sur le plan local, ne disposons pas de statistique complète sur le tourisme ainsi que les revenus qu'il génère, et nous avons dû chercher d'autres indicateurs, ne sera ce que pour avoir une idée générale sur le secteur.

Nous avons opté pour deux autres indicateurs ; le nombre de PME du secteur touristique par rapport au nombre total des PME, et le nombre d'emplois généré par ces PME (voir tableau n°25).

Branche	Nombre de PME	Nombre d'emplois
Bâtiment et travaux publics	2013	12614
Industrie agroalimentaire	468	2984
Services fournis /entreprises	653	2291
Transport et communication	771	2269
Chimie, plastique	85	1323
industrie du bois et papier	295	912
ISMME	158	1414
Hôtellerie et restauration	481	1370
Matériaux de construction	342	1565
Agriculture et pêche	73	241
Industrie du textile	113	353
Services pour collectivités	71	388
industrie du cuir	6	74
Commerce	1802	6080
Mines et carrières	42	571
industrie divers	25	415
Etablissements financiers	36	376
Eau et énergie	2	196
Services marchands fournis aux ménages	969	2440
Affaires immobilières	32	107
Total	8437	37983

Source: Annuaire statistique de Constantine, Déc2009.

Tableau n°25 : Nombre de PME et d'emplois par secteur dans la wilaya de Constantine.

Comme nous pouvons le voir dans ce tableau, l'hôtellerie et la restauration ne représente que 481 PME sur les 8437 existante soit 5.7% seulement, et cela surtout grâce à la restauration et la prolifération des fast-foods et pizzeria à la mode, et très populaires chez les jeunes étudiants.

Pour ce qui est de la main d'œuvre ; 1370 emplois sont générés par les PME d'hôtellerie et restaurations sur un ensemble de 37983, soit 3.6%, loin des 33% des emplois générés par le bâtiment.





En tenant compte de ces indications, il est clair que le tourisme n'occupe pas une place importante dans l'économie locale et nationale, et le développement de cette activité a encore beaucoup de marge avant d'arriver à saturation, et donc peut encore espérer un développement important, qui sera source de revenus et d'emplois.



6.2. Identification des attractions touristiques.

6.2.1. Le Patrimoine Historique classé.

Riche de son passé tumultueux, Constantine abrite un grand nombre de vestiges datant de la préhistoire jusqu'à l'époque coloniale, et dix neuf d'entre eux furent classés patrimoine culturel protégé (voir tableau n°26), pour la plupart le classement date de l'époque coloniale, et seulement trois d'entre eux ont été classés après l'indépendance (la prison d'el Koudiat, Tidis et la vieille ville de Constantine).

Désignation du bien culturel	Epoque du bien culturel	Lieu du bien culturel	Date de classement	Observations
Dolmens de Salluste	Monument Funéraire	Constantine	1911	 <p>les dolmens de <i>Salluste</i> près des anciens jardins et de Sidi M'cid.</p>
Aqueduc Romain	Monument Antique	Constantine	1900	
Pont Romain	Monument Antique	Constantine	1950	

Tombeau de Lollius	Monument Antique		1900	
Mosquée Souk Ghezal	Monument Turque	Constantine	1903	
Mosquée Sidi Lakhdar	Monument Turque	Constantine	1905	
Tombeau Salah Bey et sa famille	Monument Turque	Constantine	1950	
Palais Ahmed	Monument Turque	Constantine	1913	
Fragments Antiques et Inscription dans le Square	Vestige Epigraphe. Antique	Constantine	1900	
Inscription des Martyrs Saint Jacques et Saint Marien	Epigraphe. antique	Constantine	1900	Elle fut gravée sur le " <i>Rocher des Martyrs</i> », au bord du Rhummel, à une centaine de mètres en amont des gorges, c'est une inscription chrétienne célèbre. Elle est d'époque byzantine. Cette inscription placée en cet endroit pour commémorer la mémoire des martyrs Saint Jacques et Saint Marien.
Mosaïque de Penthésilée découverte aux Ouled Agla et déposée à la Préfecture de Constantine	Œuvre d'art. antique	Constantine	1954	
Gorges du Rhummel	Site naturel	Constantine	1928	
Dolmens de Ras El Ain, Boumerzoug ; Ouled Rahmoune	Monument Funéraire Pré. Historique	Ouled Rahmoune	1928	Dolmen à chambre ovoïde recouverte d'une dalle de 4,20m sur 2,50m ; dolmen à chambre circulaire de 2,80m de diamètre intérieur, grand dolmen entouré de 3 petits s'inscrivant dans une enceinte circulaire.

Site de Tiddis	Site antique	Hamma Bouziane	1995	
Prison d'El Koudiat	Monument moderne	Constantine	1992	
Dolmens Djebel Ksaibi ;Ouled Rahmoune	Mon. Pré His	Ouled Rahmoune	1900	
Mausolée Massinissa	Site Punique	El Khroub	1900	 Ce monument funéraire est implanté à 16 km au Sud Est de Constantine à 4km d'El Khroub. Il est attribué au vaillant roi Numide de Massinissa qui fit de Cirta capitale Numide.
Dolmens Djebel Mazala ; Bounouara	Mon. Fun/ Pré. His	Ouled Rahmoune	1900	une importante nécropole mégalithique sur le versant du Djebel Mezala. C'est l'ensemble le plus vaste du Maghreb. Il couvre 400ha. Il comprenait essentiellement 3000 à 4000 dolmens (Mais beaucoup ont fait l'objet de dégradation au cours des âges). Des socles circulaires impressionnants.
Vieille ville de Constantine	Toutes les périodes historiques	Constantine	2005	 La ville n'a rien perdu de son aspect arabe. Elle a conservé ses ruelles étroites et tortueuses et ses minarets penchés.

Source : direction de la culture de Constantine ; 2010, (traitement auteur).

Tableau n°26 : Les Biens Culturels Protégés de la Wilaya de Constantine



Source : direction de la culture de Constantine ; 2010, (traitement auteur).

Carte n° 17 : les biens culturels protégés dans la wilaya de Constantine.

6.2.2. Les monuments et édifices historiques.

- **La Vieille Ville de Constantine:**

Comme toutes les villes arabes anciennes, elle se caractérise par des rues étroites, tortueuses, bordées de maisons familiales collées les unes à cotés des autres. Constituées de deux à trois étages avec patio au milieu ; qui témoigne d'une architecture raffinée. Cette Médina représente le cœur et l'âme de la ville de Constantine, actuellement ; beaucoup de projets de restauration et de travaux de réhabilitation de ses maisons ; de ses lieux de cultes et des équipements divers existants afin de sauvegarder son patrimoine architectural et culturel tellement précieux, elle est classé comme patrimoine protégé depuis 2005.



Source Y.A. Bertrand, (2009).

Photo n°28 : La vieille ville de Constantine.

- **Le mausolée de Massinissa :**

Le mausolée de Massinissa implanté à 16 Km de la ville, dans le croisement de deux voies importantes du territoire numidien à savoir, le parcours Cirta- Theveste (Tébessa) et celui reliant Calama (Guelma)- Sétifis (Sétif). Et contrairement au reste des monuments funéraires du pays, le mausolée de Massinissa a cette particularité d'être en forme carrée qui s'élève à une hauteur dégradée et se compose de cinq

assises de pierres de taille formant gradins. Ce mausolée est attribué à Massinissa, ce roi vaillant qui fit de Cirta, la riche cité, la capitale de la Numidie en l'an 202 avant J.C. Le Mausolée est classé depuis 1900 patrimoine Historique protégé.



Source auteur (2009).

Photo n° 29 : Le Mausolée de Massinissa.

- **Tiddis :**

À 30 km de Constantine sur la RN27, ce merveilleux site étagé implanté sur un amas de rochers durs à une très grande hauteur, Cette ville qui a connu la conquête romaine a existé bien avant leur avènement : son nom berbère, Tiddis, en atteste. Elle reçut les empreintes des civilisations hybride, punique, romaine, chrétienne et musulmane et demeure jusqu'à ce jour, un lieu grandiose. Elle est classé patrimoine Historique protégé depuis 1995.



Source : www.jameltourisme.com. (2008).

Photo n° 30 : La ville antique de Tiddis.

- **Les bains de César :**

Passée la passerelle Perrégaux en bas du Rhumel; se trouvent les bains de César dominant le gouffre. Ils sont alimentés par une cascade et des eaux thermales.



Source www.wilaya-constantine.dz (2009).

Photo n° 31: Les bains de César.

- **Le Palais du Bey :**

Il occupe tout un côté de la place "Si L'houas", ce vaste édifice de **5100m²** fut construit sur l'ordre du dernier bey **Ahmed Bey** entre **1825/1828** à l'emplacement de vieilles maisons accolées les unes au autres par *Gaïd Eddar Ben El Bedjaoui* et terminé en **1835** peu de temps avant la prise de Constantine par les Français.

Le Génois "*Schiaffinol*" fut chargé d'acheter en Italie et à Carthage, les faïences et les marbres. Le maçon Constantinois El Hadj el Djabri et El Khettabi dirigèrent la construction.

La façade du palais est quelconque. En revanche, l'intérieur forme une fraîche oasis au milieu de la ville avec ses trois jardins entourés de galeries. Le pavillon du Bey se dressait au milieu du palais et recevait la lumière toute la journée, grâce aux **13** fenêtres qui donnaient sur les jardins, les cours et les galeries. Non loin du pavillon,

existait un bassin dans lequel plongeaient de beaux escaliers en marbre; les murs du palais portaient les peintures de Hadj Youcef, grand voyageur Algérien.

Le tracé délicat des arcades, les jardins fleuris, le murmure des jets d'eau et le charme des fresques, font l'émerveillement de tous les visiteurs. (Le guide de Constantine, 2010.)

Il est désormais classé comme monument protégé depuis 1913.



Source : *Le guide de Constantine, 2010.*

Photos n°32, 33, 34 : Le Palais du Bey.

- **Les Mosquées :**

Constantine a toujours été renommée par ses mosquées, et la qualité de l'enseignement théologique qui y est dispensé. Il existe encore sur le rocher deux mosquées antérieures à l'arrivée des turcs, ainsi que les trois mosquées érigées par les beys ottomans :

- **La Grande Mosquée: (à l'avenue Laarbi Ben M'hidi)**

Érigée sur l'emplacement d'un ancien temple païen en 1136 de notre ère par les Ziride, *Djamaa el BET 'ha*, est très célèbre par le décor de son *mihrab*, de ses claustras et de ses portes ainsi que par la structure particulière de son *minaret*.

- **La mosquée Sidi Affène:**

Elle se trouve au cœur de la vieille ville. Antérieure à l'arrivée des Turcs à Constantine, elle serait l'œuvre du gouverneur arabe *Ibn El Ouazzir* vers **1260**.

- **La mosquée Souk El Ghezal:**

Nommé ainsi a cause de la proximité du marché de la laine, La mosquée Souk El Ghezal a été construite à partir de 1703 par un Marocain, Abbas ben Alloul Djelloul, au service du bey de Constantine Hussein bou Koumia, et achevée en 1730. Transformée et agrandie par l'architecte Meurs, elle est affectée au culte catholique en 1838 sous le nom de Notre-Dame des Sept-Douleurs (première paroisse de Constantine).

La coupole est imitée du dôme de Florence. En 1839, l'abbé Suchet devient le premier curé et les arabes lui offrent la chaire, magnifique travail artisanal. Ce bâtiment a retrouvé aujourd'hui son affectation originelle. Classé patrimoine protégé depuis 1903.



Source auteur (2009).

Photo n° 35 : La mosquée Souk El Ghezal

- **La mosquée Sidi Lakhdar:**

Construite en **1156H /1743Ch** par *Hacène Ben Houcine (1149-1163H /1736-1754Ch)*. Remarquable par ses colonnes de marbre galbées, ses chapiteaux admirablement sculptés, son mihrab en forme de porche en avant-corps. Son minbar de bois sculpté, sa *dekka* et son élégant minaret à base octogonale. Elle est rendue célèbre à l'époque par le *Cheikh Abdelhamid Ben Badis*, qui y installe son séminaire. Elle fut aussi le centre de ralliement des membres de l'**Association des Oulémas d'Algérie**. (Guide touristique de Constantine, 2010). Elle est classée comme monuments historique protégées depuis 1905.

- **La mosquée Sidi El Kettani:**

Bâtie durant le règne de **Salah Bey** en **1776** en bordure du "*Souk El Asser*, <<Elle se distingue par son porche en avant corps, ses colonnes de très beau marbre blanc, l'élégance de ses chapiteaux et de ses arcs, les fines sculptures de son mihrab, son minbar importé d'Italie, ses coupoles et ses plafonds si joliment décorés. Les carreaux de céramique aux tous délicats qui revêtent ses murs, et son minaret cylindrique>> (R, Bourouiba, 1978).

- **La mosquée El Istiqlal: (Coudiat-Atty)**

A l'origine elle fut « L'église du Sacré-Cœur », sa construction débuta en 1922, et fut inauguré le **13** décembre **1925** par Mgr Thiénard, le nouvel évêque de Constantine. Elle s'élève à la pointe Sud du plateau du Coudiat Atty, (voir la photo n°36). Et elle a un style particulier qui résulte d'un mélange entre architecture byzantine et arabe (Douvreleur, 1931). Aujourd'hui, elle est affectée au culte musulman pour devenir la mosquée: "**El Istiqlal**" (L'Indépendance).



Source auteur (2009).

Photo n° 36 : La mosquée El Istiqlal (ex Eglise Sacré Cœur).

- La mosquée el Amir Abdelkader :

La Mosquée et l'Université des Sciences Islamiques (Emir Abdelkader) monument grandiose de style arabo-musulman inauguré en 1994, cette institution à vocation théologique scientifique a été inaugurée en Septembre 1984, son objectif est l'enseignement des sciences religieuses.



Source Y.A. Bertrand, (2009).

Photo n° 37 : la mosquée El Amir Abdelkader.

Constantine recèle encore beaucoup d'autres mosquées telles que la mosquée Sidi Rached a la pointe sud du rocher, *Djamaa Sidi M'Hamed Benmimounne* qui se trouve aux quartiers des *Nadjarines*, et aussi de belles mosquées contemporaine comme celle de *Okba ibn nafie* a El Khroub, et *El Amir Abdelkader* a Constantine.



Source auteur (2011).

Photo n° 38 : La mosquée de Sidi Rached.

- **les Ponts et Passerelles :**

Quels édifices symbolisent le mieux Constantine que ses nombreux ponts, ils sont au nombre de 14 ponts et passerelles, qui enjambent le Rhumel ou Boumerzougien qu'au niveau de la ville, en plus d'un projet de viaduc géant, mais nous nous contenterons de vous présenter seulement huit de ces ponts, ceux qui représente un véritable attrait touristique, que ce soit par leurs Architecture, leurs Histoires ou le panorama qu'ils offrent :

- **Le pont des chutes :** Presque à la verticale du pont de Sidi M'Cid, et datant de 1925, était le " Pont des Chutes " ou des " Cascades ", ou des " Moulins Lavie " (moulins à blé et usine de pâtes alimentaires), construit comme son nom l'indiquait au-dessus des chutes abruptes de 80 m appelées aussi " Chutes Lavie ", marquant la fin des gorges,(voir la photo n°39).



Source auteur (2009).

Photo n° 39 : Le Pont des chutes

- **Le pont de Sidi M'Cid** : a été construit par l'ingénieur Arnaudin vers 1912, au saillant Nord du " Rocher ". Ce pont donnait à la Ville un caractère touristique célèbre dans toute l'Algérie, il reliait la Kasbah (forteresse ancienne et quartier militaire à l'époque des Français), au nouvel Hôpital et au vertigineux Monument aux Morts. Tout de fer et de fonte, d'une longueur de 168 m, il dominait le Rhumel de 175 m au dessus de son tablier, Une merveille d'architecture, et la fierté des Constantinois. (Source auteur).



Source auteur (2011).

Photo n° 40 : Le Pont de Sidi M'Cid.

- **Le Pont d'El Kentra** : Ce pont avait été construit par Salah Bey en **1792** sur les ruines du pont romain. Effondré en **1857**, il fut reconstruit sous Napoléon III par les Français en **1864**, et en **1865** fut ouvert à la circulation pour relier le " Vieux Rocher " et sa " Rue Nationale" au chemin du Mansourah, puis aux nouveaux quartiers européens, sur la rive droite du Rhumel, à l'endroit où s'est ensuite construit la gare. Il est haut de **65m**, long de **60m** et d'une largeur de **7,5m**.



Source auteur (2011).

Photo n° 41 : Le Pont d'El Kentra.

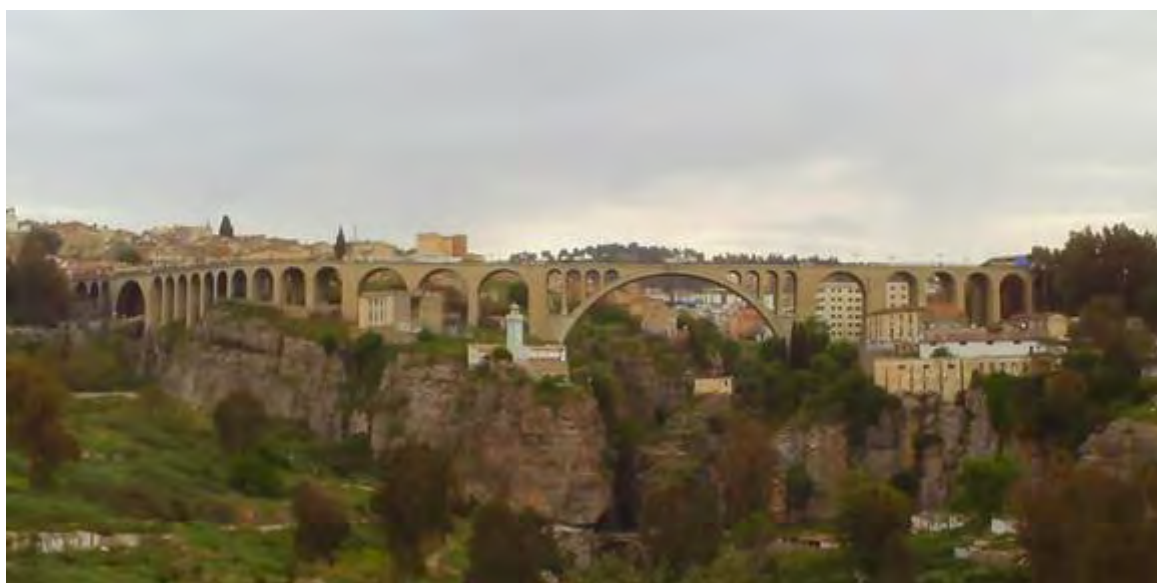
- **La passerelle Mellah Slimane** : ou la passerelle Perrégaux ou pont de l'ascenseur est une passerelle piétonne, entre El Kantara et Sidi-Rached, Longue de 125 m et large de 2,40 m, elle a été la petite dernière construite entre 1917 et 1925, et ouverte en Avril 1925. Elle relie à pied le Centre Ville à la gare, et aux quartiers avoisinants. Elle se situe à mi-chemin du pont de Sidi Rached et de celui d'El Kantara. (Source auteur).



Source auteur (2011).

Photo n° 42 : La Passerelle Mellah Slimane (Perrégaux).

- **Le Pont de Sidi Rached** : a été construit par Paul Séjourné entre 1908 et 1912 pour relier le centre-ville à la gare. Il était le plus haut pont en maçonnerie du monde lors de sa construction. Cet immense viaduc de pierre est d'une longueur totale est de **447m**. Il comprend vingt sept (**27**) arches dont treize (**13**) de **8m80** d'ouverture, huit (**08**) de **9m80**, quatre (**04**) de **16m**, une (**01**) de **30m** et une (**01**) enfin de **70m** qui franchi le ravin. La largeur totale du plancher est de **12m**, et il existe de chaque côté un trottoir de **2m**. (Source auteur, 2011).



Source auteur (2011).

Photo n° 43 : Le Pont de Sidi Rached.

- **Le pont du Diable** : Le pont du Diable marque l'entrée des gorges hautes à cet endroit de 66 mètres. Ce pont est réservé aux piétons uniquement. Construit au départ par les turcs au pied du "Rocher des Martyrs", ce pont de pierre a été plusieurs fois abimé par les eaux du Rhumel et du Boumerzoug réunies. Il semble que son nom vienne du bruit infernal des eaux tumultueuses qui pénètrent dans les gorges à cet endroit. Le pont du Diable se situe presque à l'aplomb du pont Sidi Rached. Source : Site de « Constantine d'hier et d'aujourd'hui ».



Source auteur (2009).

Photo n° 44 : Le Pont du Diable.

- **Le pont d'Arcole (M'jez El Gh'nem):** Pont métallique en amont de Constantine, faisant communiquer l'avenue Rahmani Achour (ex Bardo) avec la route de la Pépinière.



Source auteur, (2011).

Photo n° 45 : Le Pont de M'jez El Gh'nem.

- **Le pont de Boumerzoug :** il enjambe la rivière de Boumerzoug (affluent du rhumel) et relie les deux quartiers de chaab ersas et Boumerzoug, ouvert a la circulation mécanique en alternance car d'une largeur de 3mètres il ne peut accueillir que les véhicules venant d'un seul sens a chaque fois.



Source auteur (2011).

Photo n° 46 : Le Pont de Bumerzoug.

- **Le Viaduc Trans-Rhumel :** Ce futur pont aura une longueur appréciable de 1150 m, et une largeur avoisine les vingt mètres et qui lui permettra alors de faire la jonction entre le vieux rocher et les hauteurs du Mansourah qui desservent pratiquement toute la partie Sud de la ville. Il participerait considérablement à la modernisation de la ville de Constantine pour lui rendre sa vocation de Capitale régionale tant souhaitée par les autorités suprêmes du pays. (A. REMITA ; El Acil – 2006).



Source www.constantine-hier-aujourd'hui.fr (2010).

Photo n° 47 : Le Viaduc Trans-Rhumel.

- **Le chemin des touristes :**

Une des curiosités de la ville de Constantine est bien le "chemin des touristes". Il se situe sur le flan de la rive des gorges du Rhummel, sa longueur est de **2800m** environ. Une partie de ce chemin existait au temps des romains, leur permettant d'accéder aux *Bains de César*.

Au début de ce siècle, vers **1906**. La France reprend ce chemin avec l'idée d'un circuit touristique qui permettra aux gens de découvrir et d'apprécier un site particulièrement saisissant, et les monuments d'une grande valeur touristique. C'est ainsi que "*M. Remes*" a complété ce chemin tout en le protégeant ou sécurisant par un fort grillage (aujourd'hui inaccessible depuis la **2^o Guerre Mondiale**), jusqu'au Pont du Diable et en aval jusqu'au Pont des Chutes. Il longe des sources pétrifiantes qui ont formé au fil des années de curieuses concrétions en forme d'alvéoles (voûtes).



Source www.constantine-hier-aujourd'hui.fr (2010).

Photo n° 48 : Le chemin des touristes.

- **Le monument aux morts :**

Perché sur le rocher de Sidi M'Cid, dominant la plaine du Hamma de plus de 200 mètres, se dresse le Monument aux Morts en hommage aux victimes de la guerre 14-18. Il est inauguré le 7 mai 1930. Cet arc de triomphe est inspiré de celui de Trajan qui se situe dans les ruines de Timgad. Il est surmonté d'une statue de la Victoire réalisée par Ebstein. Cette statue reproduit une statuette romaine en bronze, nommée "La Victoire de Constantine, trouvée par des militaires lors de fouilles dans la cour de la Casbah. Cette statuette est actuellement visible au musée Cirta. (Source : site web Constantine d'hier et d'aujourd'hui).



Source auteur (2011).

Photo n° 49 : Le Monument aux Morts.

- **La statue de Notre Dame de la Paix :**

Domine la plaine du Hamma. Toute proche du Monument aux Morts, elle est aujourd'hui plus difficilement accessible car située dans une zone militaire.



Source www.constantine-hier-aujourd'hui.fr (2010).

Photo n°50 : La statue notre Dame de la Paix

- **Le Musée National Cirta :**

Situé en plein centre ville, au Koudia, et qui a ouvert ses portes au public en 1931, sous le nom de Musée Gustave Mercier. En 1975 ; il fut débaptisé en « Musée Cirta » et en 1986 il fut élevé au rang des Musées Nationaux et devient « Musée National Cirta ». Le musée a la forme d'une villa gréco-romaine dont le plan avait été conçu par l'architecte Castelet. Il s'étend sur une surface de 2.100 m² dont 1.200 m² de bâti et 900 m² pour le jardin.

Les collections archéologiques furent acquises grâce à des dons des fouilles ou des découvertes fortuites dans la région de l'Est. Ces collections furent réparties en trois sections : Section archéologique; Section des Beaux-arts et Section Ethnographique. Mais ce musée souffre du manque de place et de son exigüité, ce qui fait que beaucoup de pièces ne sont pas exposées. (museecirta@gmail.com)



Source auteur (2009).

Photo n°51 : Le Musée de Cirta.

- **Le théâtre régional de Constantine :**

Construit entre 1877 et 1883, en plein centre ville, sur la place de la brèche, sur l'emplacement de l'ancienne caserne des janissaires, suivant le modèle dit à « l'italienne », d'un style néo classique, ce bâtiment est un joyau de l'architecture du 19^{ème} siècle. Il a une capacité totale de 450 places. Le théâtre régional de Constantine est l'œuvre d'un architecte français Paul Gion, lauréat du concours organisé en 1869. (Direction de la culture, 2010.).



Source auteur (2009).

Photo n°52 : le Théâtre régionale de Constantine.

En plus de tous les exemples que nous venons de cité, il existe aussi de nombreux bâtiments publics datant de la période coloniale, et qui constituent de par leurs architecture un réel intérêt et attrait touristique, tels que l'hôtel de ville, l'hôtel Cirta, la grande poste et le palais de justice.



Source auteur (2009).

Photo n° 53 : L'Hôtel Cirta.



Source auteur (2009).

Photo n° 54 : L'Assemblée nationale populaire « APC ».



Source auteur (2009).

Photo n°55 : La Grande Poste.



Source auteur (2009).

Photo n° 56 : Le Palais de Justice.

6.2.3. Sites et Attraites naturels.

- **Les Forêts.**

Dans la wilaya de Constantine les forets occupent près de 12% de la surface totale, soit 27566 ha répartie sur les 12 communes. Mais les forets les plus visitées et les plus étendues sont djebel Ouahch (Commune de Constantine), El Meridj (commune Ibn Badis) et la forêt de Chettaba (Communes de Ain Smara et Ibn Ziad). (Direction des forets, Déc. 2009).

- La forêt de Djebel Ouahch :

C'est un gros massif gréseux d'une surface forestière de **5380 ha** dominant Constantine à l'Est, à **1200 m** d'altitude. Le point le plus élevé atteint **1228 m** (Kef Lekhel). C'est une foret de pin d'Alep et de pin pignon en majorité, cette foret contient de nombreux espaces de détente ainsi qu'un arborétum d'une surface de 100 Ha, et quatre lacs artificiels.

La forêt de djebel Ouahch est un réel poumon pour la ville de Constantine et un réel refuge et échappatoire pour la population urbaine.



Source auteur (2009).

Photo n° 57 : La Forêt de Djebel Ouahch.

- La forêt de chettaba:

A l'Ouest de Constantine, accès par Ain S'mara ou par la route passant par Benchergui, C'est une belle forêt de *pins d'Alep* et de *chênes verts*. Presque aux portes de la ville, elle s'étend sur une superficie de **5380 ha**. C'est une région un peu ignorée par les touristes, bien qu'à **6km** d'Ain Smara (débouché Ouest de la forêt). Cette forêt est très riche en espèces animales, elle est une sorte de grand "arboretum" d'essences variées avec plusieurs sources hydrauliques.

- La forêt d'el Meridj (Belle Pinède):

A l'Est de Constantine. Accès par la cité el Gammas, venant du centre ville ou par la zone de Djebel el Ouahch et aussi accessible par la route menant du Khroub.

Cette forêt est aussi importante que celle de Djebel el Ouahch et de Chettaba. Elle s'étend sur une superficie de **202 ha** (forêt très dense). Elle est très riche en végétation, et possède des espaces verts très importants. Le terrain du site se présente en légères pentes, ce qui facilite la circulation à l'intérieur de la zone, l'existante d'un barrage et d'une source qui alimente la région en eau.

- **Les Sources thermales.**

Il existe à Constantine trois sources thermales réputées localement :

- La source Sidi M'cid: (Constantine)

Avec un débit de **6 L/s** et d'une température de **17°C à 28°C** à l'émergence. Son eau est riche en *bicarbonate calcique* (incrustante), préconisée en: Neurologie, voie urinaire, veineuse, rénales, pneumologiques de la peau et des muqueuses.

- La source Salah Bey: (Constantine)

D'un débit de **12 L/s à 30 L/s** et d'une température de **17°C à 28°C** à l'émergence, cette eau est très riche en *bicarbonate calcique* (agressive) et peut donc être recommandée pour les traitements des voies urinaires, artérielles, digestives gastriques et pneumo logiques.

Cette source est très visitée, car tout près se trouve la vieille "*Koubba*", lieu de pèlerinage (nechra des femmes) qui viennent visiter le "*saint*" bienfaiteur Salah Bey.

- La source "Dar el Oued": (Beni H'midène -Zighoud Youcef)

Cette source naturelle sur la berge de l'Oued Rhumel, est d'un débit de **30 L/s** et d'une température de **12°C** à **30°C** à l'émergence. Son eau est très riche en *sulfate sodique* (incrustante), peut être préconisée dans les traitements en : Rhumatologie, dermatologie...

- **Les jardins publics.**

Plusieurs jardins existaient à Constantine, mais la plupart ont disparu. Parmi ceux qui existent encore, on peut citer:

-Le jardin "*Ben Nacer*" (ou Djenane el Morkantia = jardins des riches) à Bab el Oued - centre ville.

-Le jardin "*Beyrouth*" (square) Sidi Mabrouk.

-Le jardin "Guerfi A.Hamid", près de Belle Vue.

-Le jardin "Bab el Kantara", situé sous le pont de Bab el Kantara.

-Le jardin "Guessoum Mohamed" (ou Square Gambetta), à Saint Jean est le seul encore à abriter une statue signée l'Hoest.

Il faut noter qu'ils existent plusieurs jardins à travers l'ensemble des communes.



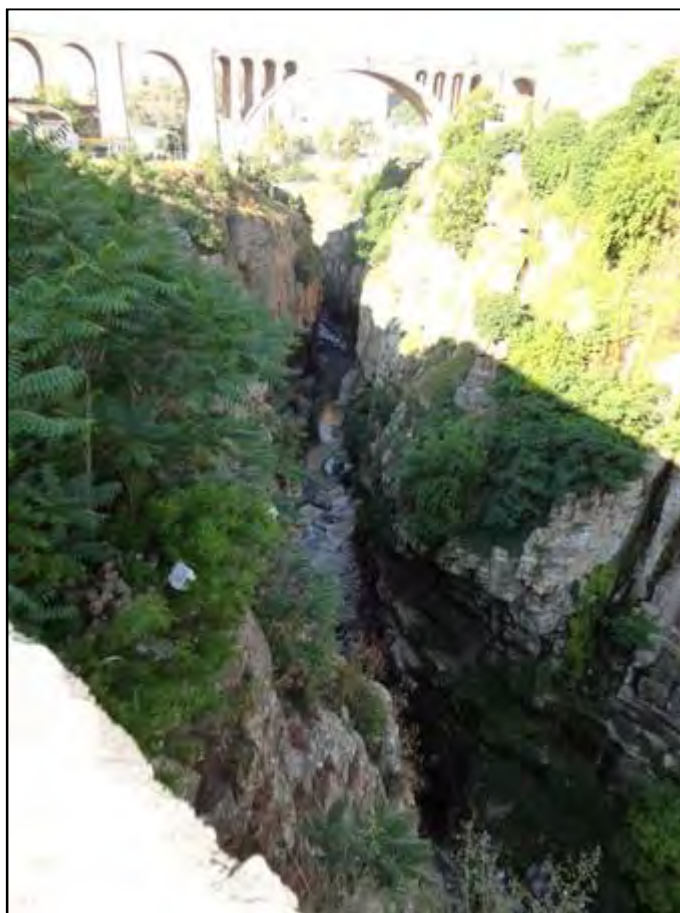
Source auteur (2009).

Photo n° 58 : Le jardin Ben Nacer.

- **Les Gorges du Rhumel :**

Les gorges du rhumel résultent du long travail d'érosion effectué par le Rhumel durant des millénaires et divisant la table calcaire de Constantine en deux, et créant un précipice profond atteignant par endroit plus de 100 mètres.

Ce magnifique exemple d'architecture naturelle (présence d'arche naturelle) offrait autrefois la possibilité de magnifique promenade par le chemin des touristes, et peut être dans le future le théâtre de plusieurs activités de plein aire tels que le canoë, le rafting, l'escalade et même peut être le saut en élastique.



Source auteur (2011).

Photo n° 59 : Les Gorges du Rhumel.

6.2.4. L'Université de Constantine.

L'enseignement supérieur à Constantine a débuté en 1958 avec l'ouverture d'une annexe de faculté de droit de l'université d'Alger, installée à l'Université Populaire (actuellement Abdelhamid BENBADIS situé derrière la Grande Poste au centre ville), ou les étudiants constantinois inscrits auprès de l'université suivaient leurs cours théoriques pendant les deux premières années de leurs licences en droit. Ce n'est qu'en 1961, que le centre universitaire de Constantine fut institué par le décret signé par le Président de la République Française et portant création en Algérie de deux centres universitaires : l'un à Oran et l'autre à Constantine. Le centre universitaire de l'époque comporte quatre unités pédagogiques :

- L'Ecole de Médecine et de Pharmacie au sein de l'hôpital.
- Le Collège Littéraire installé à la Médersa.
- Le Collège Scientifique, implanté au centre de formation professionnel à Bellvue.
- L'Institut d'Etudes Juridiques situé à l'université populaire

C'est le 29 mars 1968 que fut posée, par le Président Houari BOUMEDIENE, la première pierre de l'université de Constantine dont « l'acte de naissance » officiel fut l'ordonnance n°69.56 du 17 juin 1969.



Source : Y A Bertrand, (2008).

Photo n° 60 : L'Université de Constantine.

Depuis cette date, L'université de Constantine n'a pas cessé de s'agrandir et d'évoluer, on ne dénombre pas moins de 78782 étudiants inscrits, encadrés par 2467 enseignants (www.umc.edu.dz, 2011), elle compte a présent dix facultés :

- **La faculté des Droits** se situe au niveau du campus Tidjani Haddam, elle a été créée en décembre 1998 par décret ministériel.
L'effectif global de la faculté : la faculté compte 8331 étudiants répartis sur 03 départements et encadrés par 178 enseignants.
- **La faculté de médecine** se situe au niveau du campus chalet des pins et le faubourg Emir Abdelkader à Constantine, elle a été créée en décembre 1998 par décret ministériel.
L'effectif global de la faculté : La faculté compte 7550 étudiants répartis sur 03 départements et encadrés par 337 enseignants.
- **la Faculté des Sciences Exactes** est située au niveau du campus Chaab Erssas, a été créée en Mars 2006 par Décret Ministériel. Elle dispense des enseignements de graduation et assure des formations en Post-graduation dans différentes filières relatives aux sciences exactes.
L'effectif global de la faculté : Pour l'année universitaire 2006/2007, la faculté des Sciences Exactes totalise 1224 étudiants en graduation et 712 en Post-graduation (1ère P.G. – 2ème P.G.).
Elle dispose de 154 enseignants de rang magistral, 162 Maître- Assistants et 6 Assistants pour les besoins d'encadrements et de formations.
- **La faculté des Lettres et Langues** se situe au niveau du campus central, elle a été créée en décembre 1998 par décret ministériel.
L'effectif global de la faculté : La faculté compte 9578 étudiants répartis sur 04 départements et encadrés par 172 enseignants.
- **La faculté des sciences économiques** se situe au niveau du nouveau campus Ali Mendjeli et au campus central (cycle court sc. commerciales), elle a été créée en décembre 1998 par décret ministériel.

L'effectif global de la faculté : la faculté compte 9046 étudiants répartis sur 04 départements et encadrés par 116 enseignants.

- **La faculté des Sciences Sociales et Humaines** est implantée au niveau du nouveau campus situé à la nouvelle ville Ali Mendjeli; elle a été créée en décembre 1998 par décret ministériel.

L'effectif global de la faculté : la faculté compte 8288 étudiants répartis sur 07 départements et encadrés par 196 enseignants.

- **La Faculté des Sciences de l'ingénieur** a été créée en 1998, elle regroupe 7 Départements, répartis essentiellement sur 3 campus, compte actuellement plus de 4680 étudiants en Graduation et 564 inscrits en Post-Graduation, encadrés par plus de 356 enseignants, dont plus de 30% sont de rang magistral (Professeurs et Maîtres de conférences). Elle compte une quinzaine de Laboratoires de Recherche.

- **La faculté des Sciences de la nature et de la vie** se situe au niveau du campus central, elle a été créée en décembre 1998 par décret ministériel. L'effectif global de la faculté : La faculté compte 6662 étudiants répartis sur **05** départements et encadrés par 63 enseignants.

- **La faculté des sciences de la Terre et Aménagement du Territoire** se situe au niveau du campus Ahmed Zouaghi et au campus Ahmed Hamani, elle a été créée en décembre 1998 par décret ministériel.

L'effectif global de la faculté : la faculté compte 4096 étudiants répartis sur 05 départements et encadrés par 268 enseignants.

- **Institut de la Nutrition, de l'Alimentation et des Technologies Agro-alimentaires** se situe sur la route de Ain Smara, il a vu le jour au début des années 80.

6.2.5. La Culture Constantinoise.

- **La Musique :**

Constantine est l'un des berceaux de la musique "Andalouse" communément appelée ici le "Malouf", c'est un héritage qui date de plusieurs siècles, et que les grands maîtres de la musique essayent de préserver et transmettre de génération en génération. Cet art était pratiqué par la population locale : hommes ou femmes, et autant par les juifs que par les musulmans, Constantine a eu le privilège de compter plusieurs maîtres de la musique andalouse, et notamment : cheikh Raymond, cheikh Hassouna, Simone tamar, Mohamed Tahar Fergani, Seguni Mohamed ...etc.

La ville de Constantine renouée avec cet important patrimoine culturel, lorsqu'elle organisée le Festival National du Malouf, jusqu'à ce que le Ministère de tutelle ne décide de le délocalisé.

Un autre genre musicale a beaucoup d'amateurs a Constantine, c'est *El Aissaoua*, ses adeptes organisent des séances "soufiques" ou des chants religieux pour célébrer des fêtes religieuses et surtout durant le mois de "Ramadhan". D'autres adeptes célèbrent même les cérémonies de circoncisions ou mariages.

On compte aussi d'autres genres musicaux tels que: El Wasfanés, F'kirat (femmes).

- **L'artisanat: "Arts et métiers"**

L'artisanat a une importance capitale dans la culture des Constantinois, et il peut être considéré comme un des principaux attraits touristiques de la ville, car en plus d'être la preuve d'un savoir faire séculaire, il est aussi le reflet de la culture locale.

On compte aujourd'hui **90** activités et près de **3103** artisans inscrits. La dinanderie, la broderie traditionnelle sur velours, bijouterie orfèvrerie, la lutherie (et instruments de musique), la céramique d'art sont les plus importantes activités au niveau de Constantine.

Constantine dispose de trois (03) centres d'artisanat qui regroupent un nombre considérable d'artisans, en différentes spécialités.

- Le premier se trouve à "Bardo", Cité Rahmani Achour, où on peut admirer les artisans à l'œuvre.
- Un deuxième près de la Gare Routière Ouest (Polygones), regroupant des artisans qualifiés dans la broderie, sculpture sur bois et cuivre, couture... ; issues des centres de formation spécialisés.
- Le troisième à la même vocation se situant à la cité "Sidi Meskine", à proximité de la Cité Ziadia.

- La dinanderie:

La dinanderie à Constantine est l'artisanat qui a le mieux résister à l'industrialisation, c'est un savoir faire à inspiration turc et qui a traversé les siècles grâce aux artisans qui l'ont toujours transmis fidèlement à leurs enfants.

La dinanderie c'est le travail de la feuille de cuivre pour réaliser différents ustencils et objets de décoration, il ya plusieurs étapes tels que : Le ciselage, le sablage, la cuisson, le nettoyage et enfin le ponçage. Les objets réalisés en cuivre sont incontournable dans la décoration des maisons Constantinoise, Parmi les produits les plus répandus, on trouve: "*Les plateaux*", "*la kirouana*", "*la cafatira*", "*le mahbes*", "*le m'rach*", "*la soukria*", et "*el kettara*"...etc

Cet artisanat continue de se pratiquer surtout à Bardo et Suika.

- La broderie sur velours :

Le type de broderie le plus réputé à Constantine c'est la broderie sur velour, réalisée avec du fil ou avec un cordonnet doré ou argenté (el mejboud et el fetla), sur des velours aux couleurs foncé, noir, bordeau, vert, bleu ...etc.

La *guandoura* de Constantine fait toujours partie des Trousseau des jeunes femmes de la région. Constantine compte aujourd'hui 204 artisans inscrits dans la broderie traditionnelle parmi eux de grandes maisons et ateliers tel que: La maison bendjelloul, Fergani, Azzi. Et qui se singularisent par l'esprit imaginaire et créatif dans les motifs, couleurs et techniques.

- La lutherie et instruments de musique:

"La lutherie est l'art de donner au bois la magie de la sonorité". C'est un héritage qui s'est transmis et préservé pendant plusieurs siècles, par les "maîtres" qui l'on conservé en gardiens scrupuleux. C'est le luth constantinois, "l'oud», "le quanoun", "le raleb" arabo-andalou, la flûte... qui font la renommée de la musique constantinoise "le malouf" (le guide de Constantine, 2010).



Source : le guide de Constantine, (2010).

Photo n° 61 : Les instruments de musique.

- Bijouterie orfèvrerie:

Les orfèvres travaillent en petites boutiques ou échoppes, ils fabriquent des bijoux différents tels que: La "m'hazma" (ceinture en louis d'or), les bracelets "maquies" ou "khelkhal", "R'dif", "M'khebbel" boucles d'oreilles, les diadèmes, pendentifs, colliers, chaînes, fermoirs, anneaux, bagues, louis d'or (pour les ceintures), pour une clientèle très large, citadine ou rurale, riche ou pauvre.



Source : le guide de Constantine, (2010).

Photos n° 62, 63 : Les bijoux traditionnels.

- La tannerie:

Quelques cuves de tanneurs "debbaghines", subsistes toujours dans la vieille ville, c'est le travail des peaux de bêtes par les artisans spécialiste afin d'avoir des cuire fin prêt a l'usage des selliers, maroquiniers et cordonniers.



Source : le guide de Constantine, (2010).

Photo n° 64 : la tannerie.

- **Les Traditions.**

Constantine est riche en traditions diverses et variées, qu'elle soit orale tels que les contes et récits, ou des pratiques sociales comme la distillation de fleurs de rose et d'oranger, les cérémonies nuptiales avec ses rites (hammam, henné...etc.), ainsi que sa cuisine typique et ses pâtisseries orientales.

Toutes ces traditions et ces Arts ne demandent qu'à être reconnu et sauvegardé, et cela peut très bien se faire grâce aux touristes, qui offriront un marché à tous nos artisans, et qui emporteront avec eux dans leurs pays d'origine, des échantillons de notre artisanat, et donc de notre culture.



Source : le guide de Constantine, (2010).

Photos n° 65, 66, 67 : les traditions des constantinoises.

6.3. Définition du profil de l'aire d'étude.

Définir Le profil d'une région signifie identifier et faire ressortir ses principales caractéristiques, qu'elle soit géographique, Historique, Culturel, Naturel ou bien même politique et fonctionnelle.

Ces caractéristiques peuvent constituer un vecteur de développement de l'activité touristique, ou du moins, nous aider à établir une thématique, c'est un moyen pour définir objectivement quel type de tourisme devons nous promouvoir.

La wilaya de Constantine (aire d'étude) a un profil unique, riche et varié, de par ses nombreuses caractéristiques dont nous citerons les plus importantes :

- **Sa position géographique :** Constantine fait office de ville carrefour (centre de l'Est algérien), elle relie les villes des hautes plaines aux villes côtières, et de par sa position, elle peut jouer le rôle d'arrière base pour le tourisme dans la région, avec la proximité de plusieurs types de destinations touristiques, notamment grâce à de bonnes infrastructures de transports.
- **Sa position politique :** Constantine est la troisième métropole du pays, ce qui lui confère des budgets de développement importants, et avoir occupé ce rang depuis longtemps lui a permis d'avoir plus d'équipements et de structures que les wilayas avoisinantes.
- **Son Histoire :** avec plus de 2200 ans d'existence, Constantine a acquis une Histoire riche, jalonnée d'événements importants, de guerres, de conquêtes et de conquérants, d'abord Capitale de la Numidie sous la dynastie des Massyles durant 157 ans sous le nom de Cirta, puis elle fut conquise par Jules César en 46 av/JC, elle portera le nom de Constantin Le Grand, lors de sa reconstruction en 311 après JC, et s'appela Constantine. Elle succomba aux invasions des vandales (V^e siècle) puis des byzantins (VI^e siècle). La conquête musulmane en 674, dirigée par Abou Mouhadjar Dinar, elle devint, avec la présence turque en 1522 (Empire ottoman) la capitale du Beylek de l'Est, avant de choir sous la domination française en 1837, pendant 125 ans. Libre depuis 1962, Constantine continue d'être la capitale de l'Est Algérien.
- **La Culture :** la culture d'une population dépend de la richesse de son Histoire, et celle de Constantine est longue de plus de 22 siècles, et a connue plusieurs civilisations, qui lui ont laissé un grand héritage culturel très varié, et très riche, c'est d'ailleurs le premier qualificatif de Constantine, ou sa première caractéristique : une ville culturelle.

- **Les attraits touristiques :** Constantine à de multiples attraits touristiques, un patrimoine classé protégé (19 sites), ses monuments et édifices historique, son patrimoine socio culturel, son secteur tertiaire supérieur ainsi que ses sites naturel, forêts, gorges, panorama exceptionnel et des sources thermales...etc. mais malgré cette diversité, nous constatons tous de même la large prédominance du thème culturel.
- **Le secteur tertiaire supérieur :** Constantine est connue pour être une ville à caractère universitaire, elle fut la deuxième ville du pays à avoir une annexe universitaire en 1958 après Alger, puis un centre universitaire en 1961, avant la naissance de l'université de Constantine en 1969 par l'ordonnance n°69.56 du 17 juin 1969. Aujourd'hui elle comporte dix facultés, elle a un effectif étudiant de 78782, et 2467 enseignants (www.umc.edu.dz, 2011), ce qui fait d'elle la deuxième université du pays. En plus de cela s'ajoute la ville universitaire qui est en construction, Ce nouveau pôle universitaire abritera pas moins de 10 facultés d'une capacité de 4000 places pédagogiques chacune, 19 résidences d'une capacité de 38000 lits, un restaurant de 4000 places, 04 salles de conférence, un parc scientifique, un pôle sportif, une bibliothèque de 3000 places, un auditorium de 1000 places, et 1500 logements qui seront éventuellement attribués en tant que logements de fonction.
- **Le caractère urbain :** il est incontestable que la wilaya de Constantine est caractérisée par le fait qu'elle soit plus urbaine que rurale, cela est du fait de la surface totale de la wilaya qui n'est que de 2 297,20 Km², ce qui la place parmi les plus petite wilayas en terme de surface, contre une population de 938 475 habitants. le besoin de loger ce nombre d'habitants et de leurs fournir tous les équipements et services nécessaires, consomme énormément de terrains.

En conclusion, le profil de l'aire d'étude qui se dégage est celui d'une région central (géographiquement et politiquement) dans sa région, à fort caractère culturel et universitaire, et a prédominance urbaine.

6.4. Définition du type de développement touristique souhaitable.

Il est nécessaire de développer un tourisme qui réponde aux attentes économiques et aux exigences de la protection de l'environnement et qui respecte non seulement la structure sociale et les caractères physiques de la destination, mais aussi la population locale, un tourisme plus responsable vis-à-vis de notre patrimoine.

La notion donc de durabilité est indissociable de tous projets de développement touristique quel qu'il soit, et quel qu'en soit la thématique.

Le choix de la thématique quand a lui doit directement découlé du profil de la région concernée (l'aire d'étude), afin de garantir l'existence de supports pour l'activité.

Etant donné le profil précédemment définis comme celui d'une région central (géographiquement et politiquement) dans sa région, à fort caractère culturel et universitaire, et à prédominance urbaine, il est naturel de considérer que les thématiques culturel et urbaine sont les plus adaptés à l'activité touristique que nous souhaitons développer.

Conclusion.

L'activité touristique en Algérie de façon générale reste très peu développer surtout en comparaison avec d'autres pays du bassin méditerranéen, car si en Tunisie le tourisme représente 7,6% du produit intérieur brut en 2007, en Algérie il ne représente que 1.7% la même année (SDAAT, 2008).

Localement a Constantine l'absence de chiffres précis sur le poids du tourisme par rapport aux autres secteurs économique en dit long sur son importance, mais toute fois un autre indicateur est révélateur, le nombre d'emploi généré par le secteur représente seulement 3.6% du nombre total d'emploi dans les PME de la wilaya.

Cela nous indique le faible niveau de l'activité touristique, et l'existence d'une marge importante pour réaliser son développement.

Le développement de l'activité doit être précédé par un choix judicieux du &² type de tourisme à promouvoir, qui doit directement découler du profil de la région.

La position géo politique de Constantine, sa culture locale très riche, son secteur tertiaire supérieur, les nombreux monuments et édifices historique et son patrimoine classé, sont les principaux facteurs qui déterminent son profil, et qui font que les thématiques urbaines, historiques et culturelles soient les plus adaptés pour supporter un développement touristique viable et durable.

Dans le chapitre suivant, nous effectuerons un classement et une énumération des problèmes établis par le diagnostic ; afin de pouvoir donner des orientations et des recommandations pour la réussite du projet urbain pour un tourisme durable à Constantine.

Chapitre n° 7: **DEFINITION DES PROBLEMES**

ET ETABLISSEMENT DES DIRECTIVES.

Introduction

A travers ce chapitre, nous allons procéder à l'énumération ainsi que le classement des problèmes recensés précédemment suivant leurs nature, ces problèmes peuvent être considérés :

- soit comme des contraintes : c'est-à-dire des facteurs limitant le développement qui ne peut être géré facilement. Ces facteurs ne sont pas flexibles, en ce sens que l'application des approches en matière d'organisation, de planification et de gestion, ou le développement de l'infrastructure appropriée ne peut agir dessus.

- soit des Bouchons: des facteurs que les gestionnaires peuvent manipuler, et sur lesquels nous pouvons agir par des programmes de développements voire des projets urbains adaptés.

La délimitation de contraintes et bouchons, permet d'asseoir le sous-bassement nécessaire au développement touristique durable et conduit à cibler les différents points sur lesquels nous devons intervenir pour y parvenir.

7.1. Définition des problèmes.

7.1.1. Les bouchons.

Nous procéderons au classement des bouchons suivant les dimensions de la capacité de charge touristique.

a- physique écologique.

- Les forêts : les forêts dans la wilaya de Constantine sont toujours dans leur état primaire, sans aménagements ni mobilier, et même si ça devrait faire le bonheur des écologistes, ce n'est pas le cas.

L'exploitation anarchique de ces espaces est néfaste. On retrouve des tas de débris éparpillés un peu partout, ainsi que des actes de vandalisme sur les arbres. Un aménagement permettra de les protéger et de cantonner les visiteurs dans des zones préparées à les accueillir, et avec toutes les commodités requises (poubelles, sanitaires...). Le deuxième problème des zones naturelles, est l'insécurité, compte tenu de leurs surfaces. C'est pourquoi l'aménagement de certaines parties permettrait de rassembler les visiteurs et de mieux pouvoir garantir leur sécurité.

- Les gorges du Rhumel sont classées patrimoine protégé depuis 1928 (direction de la culture, 2010). Malgré cela, il n'existe aucune protection physique réelle. Actuellement les gorges servent de dépôt à ciel ouvert. Elles sont victime de l'incivilité des habitants, et de la passivité des pouvoirs publics.
- Le transport aérien semble être le principal grief des usagers porte sur le manque de concurrence qui est due au monopole de la société étatique (Air Algérie). Ce qui lui laisse le champ libre pour établir les tarifs, avec un service qui affiche des retards interminables, et des suppressions de vols. Une qualité de services donc en deçà des normes internationales.
- Le transport ferroviaire : En plus du manque de structures ferroviaires, nous notons la cherté des billets, l'impunctualité des trains, et leurs lenteurs (à titre d'exemple : Jijel, en Trains 4H et 350 DA, contre 2H et 250 DA en Taxi).
- Le transport urbain : il souffre du manque de stations réservées aux taxis, des nombreux bouchons et ralentissements, et surtout de la vétusté du parc automobile ; car 66% des taxis ont plus de 10 ans d'âge. Nous espérons une amélioration grâce au tramway toujours en cours de réalisation, ainsi que le nouveau plan de circulation surtout après la réalisation du viaduc transe Rhumel et le téléphérique.

- L'approvisionnement en eau potable : nous notons que même si les réserves d'eau et les ressources sont suffisantes, la capacité de stockage dont dispose Constantine n'est que de 199490 M3 répartis sur 221 réservoirs et châteaux d'eau dans les 12 communes (direction de l'hydraulique, 2009) et qui représente la consommation de seulement un peu plus d'un jour par rapport à la population. Le deuxième problème est les stations de pompes qui sont seulement au nombre de 63 et dont les pannes sont souvent la source de fréquentes coupures d'eau. Le troisième problème reste les nombreuses déperditions qui atteignent dans la commune de Constantine 30% du débit, soit plus de 32 000 m³/Jour. Et en fin et malgré un taux de raccordement général de 93%, et une dotation moyenne de 173 litres/Jour/Habitants (direction de l'hydraulique, 2009), nous remarquons une disparité entre les différentes communes en matière de dotation, ce qui pose les problèmes de gestion de la distribution et de la ressource.
- L'agrandissement des capacités de traitement des déchets solides est sans nul doute une avancée, mais l'inexistence de centre de recyclage des déchets, ainsi que l'absence de la notion de tri chez les citoyens de Constantine qui rejettent 155 Kg de débris solides ménagers par année et par personne, sont des points à améliorer. Concernant le traitement des eaux usées, nous attendons avec impatience la réalisation des deux nouvelles stations ce qui portera la capacité de traitement à 115344 M³/Jour, ce qui équivaut à 50.64% des eaux utilisées. Mais il reste encore beaucoup à faire pour atteindre un seuil acceptable qui garantira la durabilité de l'environnement local.
- Les structures d'accueil touristique : Même s'ils sont classés, les hôtels de Constantine souffrent de la vétusté des installations et du mobilier datant pour leur plupart de l'époque de leurs inaugurations. En plus de ces faits ; d'autres problèmes secouent l'hôtellerie ; une sous-qualification des employés et des tarifs onéreux des prestations hôtelières qui poussent le citoyen à opter plutôt pour des vacances à l'étranger, ce qui a contraint

l'Etat a réfléchi sur une révision de la TVA de ce secteur qui devrait passer de 17 a 7%, avec une requalification des employés.

- Les équipements culturels : Le manque est flagrant pour une ville dite de culture : seulement sept bibliothèques disponible et 95458 ouvrages (direction de la culture, 2009), les sept salles de cinéma sont dans un état déplorable et aucune d'entre elles n'est opérationnelle, elles sont en état délabrée, et abandonnées et les 4401 places disponibles reste vides, le musée national Cirta souffre du manque de place et de son exigüité, ce qui fait que beaucoup de pièces ne sont pas exposées, ainsi qu'un seul théâtre et qui reste insuffisant pour redonner a cet art son importance et sa place dans la vie culturelle Constantinoise.
- La télécommunication : L'absence de fibre optique est regrettable, puisque actuellement dans le monde c'est le meilleur vecteur de télécommunications. Concernant la téléphonie mobile, on enregistre un retard par rapport à d'autres pays qui en sont à la 4ème générations alors que nous stagnons toujours au stade du GSM et qui reste très limité.

b- Socio culturel.

- La formation professionnel en matière de tourisme : Un seul centre privé propose une formation dans les métiers du tourisme, c'est l'EPFP hôtellerie avec une capacité limitée à 75 stagiaires, mais qui n'a en ce moment en formation que 34 personne ce qui reste très en dessous des besoins si on veut développer réellement une activité touristique a Constantine. En outre un nouveau programme de construction de cinq centres de formation professionnelle a l'horizon 2014 a été annoncé par Mme Touil, du service d'investissement de la direction de la formation professionnelle, dont un spécialisé dans l'hôtellerie et les métiers du tourisme.

- L'esprit conservateur de la population de Constantine peut être un frein au développement touristique malgré la tradition d'hospitalité qui est la sienne, il ya tout un travail de sensibilisation a effectuer pour garantir l'assimilation d'un flux d'étrangers aux mœurs différents.
- Le sentiment d'insécurité qui résulte des événements de la décennie noire, qui bien que révolu, reste toujours présents dans l'esprit des touristes potentiels. Vient s'ajouter a cela les récents événements du printemps arabe.

c- Politico économique.

- Les instruments de planifications : nous notons surtout l'absence dommageable de Constantine comme pôles d'excellence prévue par le SDAT. Ceci ne veut en aucun cas dire, qu'il n'ya pas de place pour développer le tourisme a Constantine. Les projets de développement instigués par le PPMCM sont des atouts supplémentaires pour l'activité touristique même si ce n'est pas son objectif premier. Le PAW quand a lui reste en retard par rapport a la politique nationale du fait qu'il lui est antérieur, et doit être révisé. Quand au PDAU, il manque de décision concrète et claire, que nous espérons retrouver dans le SDAAM.
- Les investissements étrangers en Algérie ont connus une baisse sensible ces dernières années, avec l'adoption de nouvelles règles et notamment la loi de finance complémentaire 2009 et celle du 51/49%, les investisseurs demandent qu'il y est une pérennité des règles d'investissements en Algérie.
- L'économie informelle et le manque de chiffres précis et fiable pour quantifier les revenus du tourisme, pose un réel problème de suivi si on veut promouvoir l'activité touristique.

7.1.2. Les contraintes.

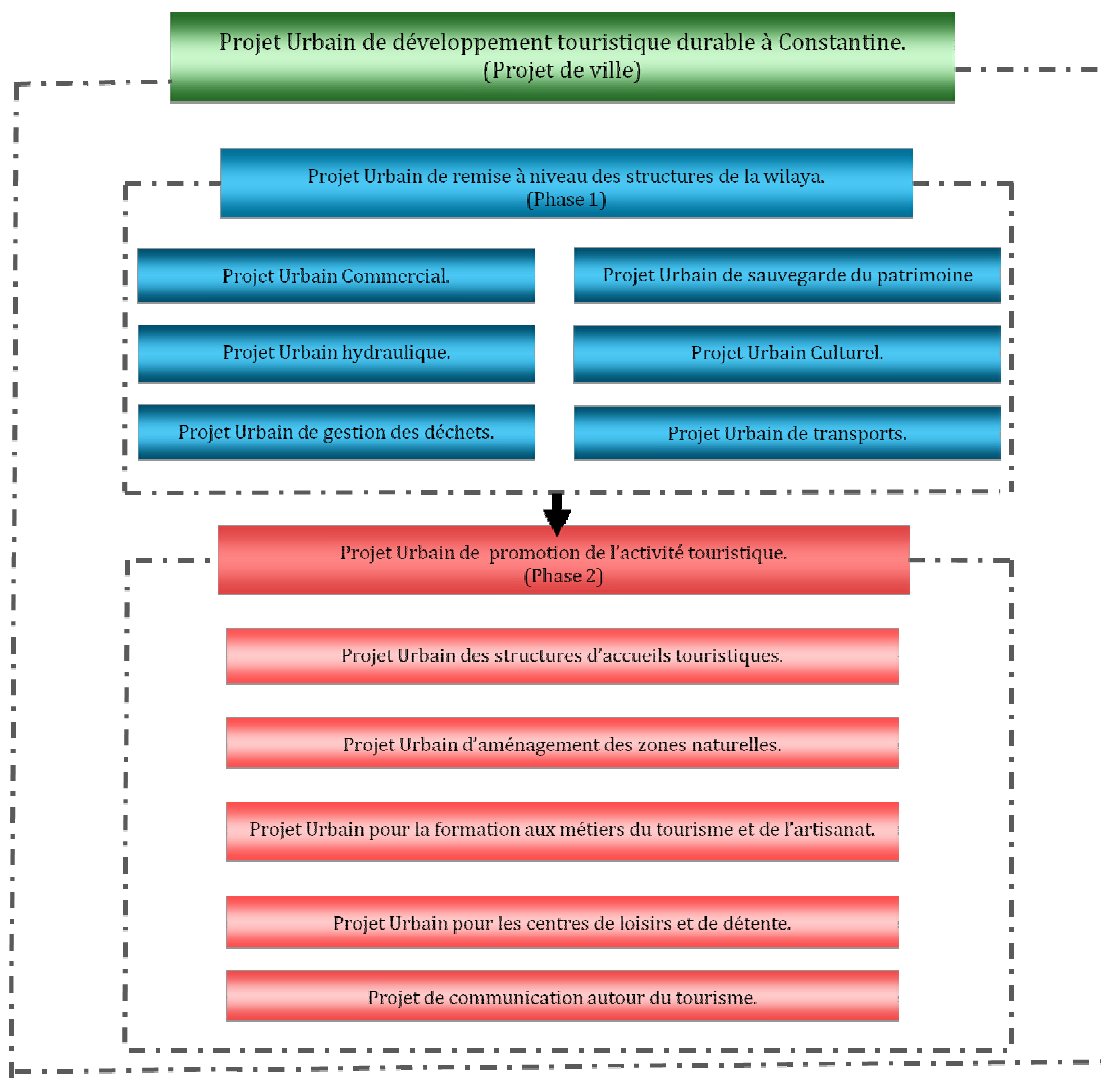
Lors de cette étude, nous n'avons relevé aucun problème qui ne peut être réglé par des mesures adéquates ou des aménagements. Cela est principalement dues au cadre géographique et environnementale de Constantine, qui n'étant pas insulaire, n'a pas de limites physiques, et en plus on ne dénombre aucuns habitats spécifique ou espèces endémique dans la région dont la sauvegarde et la survie soit en danger, et qui pourrait représenter une contrainte.

7.2. Recommandations et orientations.

Le développement touristique durable est le principal objectif de notre projet urbain de ville, et afin d'y parvenir nous devons prendre en compte les résultats du diagnostic établi grace a la méthodologie de la capacité de charge touristique employée, et qui a mis en évidence un certain nombre de bouchons et de disfonctionnement.

La prise en charge des différents problèmes peut être effectuée par des projets urbains opérationnels ou architecturaux, et sera réaliser en deux étapes, d'abord la remise a niveau des différents secteurs et structures de la wilaya (l'aire d'étude) pour être au diapason des villes modernes et des destinations touristique internationale, puis la promotion de l'activité touristique en elle-même, par des projet urbains opérationnel et architecturaux thématique, visant a développer le tourisme.

L'organigramme n° 2 illustre les trois échelles de projets urbains et le processus de leurs mises en œuvre tel que expliqué ci-dessus.



Source : Auteur, 2011.

Organigramme n°02 : les trois échelles de projets urbains et le processus de leurs mises en œuvre.

7.2.1. Etape 1 : la remise à niveau.

Cette opération consiste en une remise a niveau de Constantine par des projets structurants, et les réhabilitations des structure déjà existantes, comme précédemment préciser, bon nombre de projets sont déjà mis en œuvre par le Projet Présidentiel de Modernisation de la Métropole de Constantine (téléphérique, tramway, transe rhumel, la gare intermodale, la ville universitaire ...etc.), mais en plus des retards enregistrés dans les travaux de réalisation, il reste plusieurs autres secteurs a moderniser.

Voici quelques exemples de projets urbains de remise à niveau :

- **Projet urbain hydraulique** : ce projet doit régler tous les problèmes liées a l'hydraulique, depuis la multiplication des infrastructures de stockage, la remise a niveau du système de distribution d'eau potable (canalisations, pompes...etc.), jusqu'au retraitement des eaux usées (assainissement), avec notamment l'accélération et l'achèvement des travaux de réalisation des stations d'épuration, l'assainissement des eaux du Rhumel, ainsi que toute la gestion de la ressource.

- **Projet urbain de gestion des déchets** : cela commence d'abord par un travail de sensibilisation de la population, pour lui inculquer de nouvelles habitudes seine tel que l'utilisation machinale des poubelles et le tri des déchets, cela peut être pris en charge au niveau des écoles, ou par le biais des médias (radios, journaux). En deuxième lieu une meilleur gestion du ramassage et de la collecte évitera l'entassement des poubelles et la prolifération des maladies et des nuisibles. Enfin l'encouragement des investissements dans des usines de recyclage, et des déchèteries participerons a la sauvegarde de l'environnement en plus de la création de nombreux emplois.

-
- **Projet urbain de sauvegarde et de restauration des monuments et édifices historique, ainsi que du patrimoine classé :** des opérations de restaurations qui nous permettrons de garder en bon état les nombreux joyaux de Constantine, pas seulement pour les visiteurs potentiels mais surtout pour l'importance qu'ils ont aux yeux de la population locale, et pour les générations futures, ces monuments sont les témoins de l'histoire Constantinoise, et il convient d'en prendre soin.

 - **Projet urbain culturel :** ce projet vise à redonner à la culture la place qui lui est due dans une ville au fort patrimoine comme Constantine, ce projet passe par la réhabilitation des structures existantes (cinémas, théâtre, bibliothèques ...etc.), la construction d'un musée plus grand et capable d'exposer les trésors de l'histoire de Constantine, et aussi par un grand équipement culturel (échelle international) a la hauteur de la métropole, dédié aux arts et qui offrira une vitrine pour la culture régionale et nationale.

 - **Projet urbain commerciale :** la prolifération des marchés et commerces informels sont un réel fléau pour l'économie locale, en plus du manque a gagner en impôts, du risque sanitaire réel sur la population, cette économie parallèle fausse toute les données statistique nécessaire a la gestion et a la bonne gouvernance. La création d'espaces commerciaux adaptés constitue une solution avec une multiplication des contrôles.

 - **Projet urbain des transports :** en plus de prendre en charge les problèmes rencontrés par les projets en cours et instigués par le Projet Présidentiel de Modernisation de la Métropole de Constantine et qui ont pour objet le transport urbain, il établira un nouveau plan de circulation, dégageant plus de zones piétonnes et désengorgeant la ville. ce projet devra également s'intéresser au développement et l'amélioration de tous les moyens de transports qui relient Constantine aux autres villes nationales (routiers, ferroviaire et aérien) et internationale (aérien).

7.2.2. Etape 2 : la promotion de l'activité touristique.

Elle se fera grâce à des projets urbains thématiques et qui auront des répercussions directes sur l'activité, en agissant sur les structures d'accueil, les centres de loisirs, les zones et parcs naturels, ainsi qu'avec le biais de la communication, la formation, l'information et la sensibilisation. Parmi les projets de promotion du tourisme nous citerons :

- **Projet urbain des structures d'accueils touristiques** : c'est un projet qui aura comme objectif la restauration et la réfection du parc hôtelier existant, faciliter l'investissement dans la construction de nouveaux hôtels (notamment les grandes enseignes internationales), ainsi qu'un contrôle de la qualité de prestations (ex : attribution de prix ou étoiles aux meilleurs hôtels).
- **Projet urbain d'aménagement des zones naturelles** : cet aménagement permettra de rendre les zones naturelles exploitables en matière de tourisme en les mettant en valeur et en y apportant toutes les commodités nécessaires aux visiteurs. Il participera aussi à leurs sauvegardes en y limitant la fréquentation aux parties aménagées, cette opération mettra fin à l'exploitation sauvage actuelle, et offrira une alternative à l'urbain pour les populations locales autant que pour les touristes.
- **Projet urbain pour les centres de loisirs et de détente** : le manque de centres de loisirs, de parcs d'attractions ou de lieux de détente est flagrant, ce projet urbain déterminera les emplacements adéquats pour ces activités, et palliera à ce manque en construisant des structures adaptées et modernes, des lieux d'évasion pour la population locale et pour les visiteurs (touristes).
- **Projet urbain pour la formation aux métiers du tourisme et de l'artisanat** : créer les structures nécessaires à ces formations, ainsi que leurs promotions par des opérations de communications et des espaces d'expositions qui leur seront dédiés.

- **Projet de communications autour du tourisme :** la communication doit se faire a deux niveaux : localement, elle œuvrera a sensibiliser la population vis-à-vis de l'accueil d'étranger et de touriste, la promotion du tourisme en vantant ses bénéfices et son aspect enrichissant pour la population. a l'échelle nationale et international en vendant l'image de Constantine comme destination touristique de choix auprès des acteurs du tourisme internationales tels que les tours opérateur, et les touristes, cela peut se faire en participant aux foires et salons internationaux, ou par des campagnes de communications et de publicité. L'association des agences de voyages locale sera très importante, en les encourageant à se tourner vers l'importation touristique contrairement a ce qu'ils font actuellement en exploitant presque exclusivement l'exportation.

Conclusion :

Dans ce chapitre, nous avons procéder a une récapitulation et un classement des différents problèmes recensées au cours de l'état des lieux des différents composants de la capacité de charge, et il s'est avéré l'absence de contraintes (problèmes ou limite sur lequel on ne peut agir), et l'existence de nombreux bouchons (obstacles au développement touristique sur lequel on peut intervenir) notamment dans les structures de bases, l'environnement et les structures touristiques.

Le développement d'un tourisme durable à Constantine ne peut se faire qu'après la résolution des problèmes existants, c'est pourquoi nous recommandons une action en deux étapes : en premier lieu une remise a niveau des structures de la wilaya (aire d'étude) pour qu'elle soit au niveau des destinations touristiques internationales, avant d'œuvrer en second lieu a la promotion de l'activité touristique en elle même.

Toutes ces actions seront effectuées par différents projets urbains opérationnel ou architecturaux, agissants à différentes échelles comme le montre l'organigramme n°2.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

La deuxième partie de cette étude a été consacrée à la mise en application du diagnostic du projet urbain touristique durable suivant la méthodologie d'analyse de la capacité de charge touristique, nous avons commencé par déterminer l'aire d'étude la plus pertinente en faisant un croisement entre des périmètres proposés par rapport à des thématiques du tourisme et sa gestion, il on est ressorti que l'aire d'étude la plus pertinente est celle de la wilaya de Constantine.

La deuxième phase fut l'établissement d'un état des lieux détaillé des trois composantes de la capacité de charge touristique et du développement durable, physique écologique, social culturel et politique économique, l'analyse de leurs caractéristique s'est effectuée à travers leurs différents indicateurs.

Dans la troisième phase nous avons étudié l'état de développement du tourisme, fait un inventaire des attraits touristique pour établir le profil de l'aire d'étude et choisir quel type de tourisme il serai judicieux de développer, nos conclusions ont été que le développement actuel de l'activité touristique reste très faible, et grace aux nombreux attraits touristique recensés et dont la majorité revêt un caractère Historique et culturelle, nous avons établi le profil de la région ce qui nous a permis d'affirmer que le type de tourisme à développer est un tourisme urbain culturel et historique, toute fois d'autres formes de tourisms peuvent exister en complément, et offrir une alternative.

La quatrième et dernière phase a énumérée et classée les problèmes découverts dans l'état des lieux, pour identifier les points sur lequel on peut agir (bouchons), et c'est suivant toutes les données qu'on a rassemblé que nous avons suggéré la résolution des problèmes rencontrés en deux phases :

- une remise a niveau des structures de la wilaya par des projets urbains qui concerneront les secteurs défaillants (hydraulique, la gestion des déchets, sauvegarde du patrimoine, le transport, la culture et le commerce).
- la deuxième phase sera la promotion de l'activité touristique par des projets urbains qui agiront directement sur le secteur (hôtellerie, les zones naturelles, les loisirs, la formation dans les métiers du tourisme et l'artisanat ainsi que la communication autour du thème de tourisme).

CONCLUSION

CONCLUSION GENERALE

Au terme de cette réflexion, il est possible d'apporter quelques éléments de réponse aux principales interrogations de ce travail: Constantine peut elle être une destination touristique ? Si oui quels sont les freins qui l'empêchent de le devenir ? Quel serait le type de tourisme à développer ? Et comment garantir un développement économique à Constantine en amont d'une activité touristique durable et diminuer par là, les menaces qui peuvent peser sur l'environnement naturel et culturel de manière générale ? Par quelle méthode ? Et dans quelle démarche ?

La réponse a ce questionnement a conduit a tester l'hypothèse suivante : Constantine dispose de grandes potentialités touristiques qui lui permettent d'enclencher un développement durable en amant de l'activité touristique, cela étant possible a travers l'évaluation des capacités de charge touristique et dans une démarche de projet urbain dont l'articulation conduit a esquisser le profil touristique a développer et situer par la les contraintes qui empêche nt l'évolution de l'activité touristique

Le tourisme peut jouer un rôle déterminant en tant que secteur moteur du développement économique et social d'une métropole comme Constantine. Ce secteur est la principale source de créations d'emplois dans un grand nombre de pays. Non seulement dans l'industrie touristique elle-même mais aussi, par effets d'entraînement, dans d'autres secteurs, il est à l' origine de la croissance de l'investissement en infrastructures et constitue une source de devises d'une grande importance.

Les effets économiquement positifs du tourisme sont accompagnés par d'autres effets qui peuvent être néfastes notamment sur l'environnement. La prise de conscience de l'opinion vis avis de l'écologie ainsi que le changement d'intérêt des touristes qui se tourne de plus en plus vers les zones relativement vierges et aux écosystèmes particulièrement fragiles, ont donnés au tourisme une nouvelle tournure poussant les dirigeants et décideurs a envisager une nouvelle approche plus durable de l'activité, d'où le concept du tourisme durable.

Le développement touristique durable doit répondre aux besoins présents des touristes tout en préservant les ressources dont on aura besoin dans le futur. Afin d'y parvenir; le tourisme comme secteur économique doit faire l'objet d'une gestion durable. En effet ; un environnement pollué ou contaminé n'attire pas les visiteurs, seul un paysage préservé et les valeurs culturelles de la population locale sauvegardés peuvent être attrayants. D'où l'importance d'une planification et une gestion basés sur les préceptes du développement durable, et qui garantirons la pérennité de l'activité et des ressources.

Le projet urbain est une démarche nouvelle pour agir sur la ville et capable de mettre en application une politique de développement touristique par un projet de ville, c'est une démarche qui implique tous les acteurs (politiciens, administrateurs, investisseurs, société civile et usagers...), et rassemble toutes les disciplines et compétences requises (géographes, aménageurs, urbanistes, architectes, sociologues, économistes...) autour et pour la réussite du projet urbain de développement d'un tourisme durable a Constantine.

Le Projet Urbain se dresse comme une démarche alternative aux modes de planification traditionnels et fonctionnalistes qui ont montrés leurs limites.

Le concept de la capacité de charge touristique est né dans le nord de l'Amérique, en réponse a un besoin des gestionnaires d'établir une limite d'exploitation touristique de certaines zones, qui commencent à souffrir de la pression exercée par le tourisme sur son environnement et ses populations et culture locale.

La CCT* ; sa définition évaluation et son application doivent être considérées comme une procédure faisant partie d'un processus de planification pour le développement touristique durable, elle peut fournir un cadre général capable d'orienter les planificateurs et les décideurs, ce cadre consiste en objectifs, buts et mesures concernant le développement touristique dans la région sur la base de ses caractéristiques et particularités tout en respectant les capacités locales a le soutenir.

*la capacité de charge touristique

La capacité de charge touristique peut servir notre projet urbain de développement d'un tourisme durable, dans la mesure où elle offre une méthodologie d'analyse adapté et spécifique basé sur les fondements du développement durable et qui permet d'établir le diagnostic (phase essentielle du projet urbain), ainsi que donner des limites d'exploitation utile a la gestion du tourisme et garantissant la durabilité des ressources.

Le choix d'une aire d'étude pertinente est une étape qui précède la mise en application de la méthodologie de la CCT, elle précise le périmètre à l'intérieur duquel s'applique le projet urbain et donc le diagnostic. Ce choix est issu d'un croisement entre des périmètres proposés par rapport a des thématiques du tourisme et sa gestion, et a aboutit sur celui de la wilaya de Constantine.

La mise en pratique du diagnostic commence par un état des lieux et une analyse des caractéristiques des trois composantes de la CCT et qui sont aussi ceux du développement durable, a savoir physique-environnement, social-culturel et politique-économique, et cela a travers de leurs différents indicateurs : physique écologique (zones naturelles, transport, approvisionnement en eau, traitement des déchets, structures d'accueil touristique, structure culturelles, infrastructures technique et de télécommunications) socio culturel (population, santé, patrimoine socio culturel et la formation touristique) et politico économique (le tourisme a travers les instruments, l'emploi, les revenus du secteur touristique, les investissements).

L'analyse du développement touristique est la deuxième phase du diagnostic, elle doit définir son niveau de développement, identifier les attraits et atouts touristique, les classifiés pour pouvoir définir le profil touristique de l'aire d'étude, tous ces éléments nous permettent de déterminer objectivement quel type de tourisme il est souhaitable de développer.

Le recensement des problèmes découverts lors des deux phases précédentes ainsi que leurs classifications en bouchons ou contraintes est la dernière phase du diagnostic.

L'étude que nous avons menée comme décrit précédemment a permis de mettre en évidence le fort potentiel touristique de Constantine, et qui consiste non seulement en ses nombreux attraits et atouts touristiques diverses (son site majestueux, ces monuments et édifices historiques, un patrimoine protégé, des zones naturelles vierges, un patrimoine socio culturel riche...), mais aussi en sa position géopolitique (position géographique central dans la région Est du pays, son statut de métropole et de capital historique de l'Est Algérien). Le diagnostic a aussi mis en évidence des défaillances et des manques dans les structures de base de la wilaya ainsi que dans divers autres secteurs liés au tourisme et à l'environnement (hôtellerie, assainissement et gestion des déchets, patrimoine, structures culturelle...), ainsi que le faible développement de l'activité touristique actuelle.

L'étude a également permis d'établir un profil touristique de l'aire d'étude (la wilaya de Constantine) grâce au type d'attraits recensés et à ses caractéristiques et prédispositions, nous permettant de désigner le type de tourisme adéquat que l'on doit développer et qui est un tourisme culturel et historique urbain.

La réussite du projet urbain pour un tourisme durable dépend d'une prise en charge efficace des problèmes diagnostiqués, et qui doit se faire par le biais d'autres projets urbains opérationnels ou architecturaux mis en œuvre en deux étapes complémentaires :

- une remise à niveau des structures de la wilaya par des projets urbains qui concerneront les secteurs défaillants (hydraulique, la gestion des déchets, sauvegarde du patrimoine, le transport, la culture et le commerce).
- la deuxième phase sera la promotion de l'activité touristique par des projets urbains qui agiront directement sur le secteur (hôtellerie, les zones naturelles, les loisirs, la formation dans les métiers du tourisme et l'artisanat ainsi que la communication autour du thème de tourisme).

En conclusion cette étude démontre que Constantine possède les potentialités requises qui lui permettent de prétendre a un développement touristique durable, par la méthode de la capacité de charge touristique, qui veille a la limitation des menaces qui peuvent peser sur l'environnement naturel et culturel de manière générale, inscrite au seins de la démarche du Projet Urbain garant d'une planification adaptées et de bonne gouvernance.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE.**Les Livres et les Revues.**

- **ALCOUFFE. A, FERRARI. S, GRIMAL. L, (2002)** « *Autour du développement durable* », *Sciences de la société*, n°57-.
- **ALLAMAN. M, (2003)** « *Du développement durable avant la lettre* », revue des équipes d'urbanisme «diagonal», n°159.
- **LEMONIER. M, (2007)** « *le tourisme aménageur* », revue des équipes d'urbanisme «diagonal», n°175.
- **ALZIEU. T, (2001)** « *Constantine ; mémoire en image* », Edition : Alan Sutton, 128 p.
- **AMALOU. P, BARIOULET. H. et VELLAS. F (2001)** « *Tourisme, éthique et développement* », Paris, Edition : l'Harmattan.
- **AMPE, F. DELARUE, F. PAQUOT, T. MASBOUNGI, A. GREETHER, F. FAURE, G. RENARD, V. FREBAULT, J. EDELMANN, F. DE GRAVELAINE, F. (2002)** « *Projets urbains en France* ». Édition : Le Moniteur, 207p.
- **APOSTEL. L, (2001)** « *Population, développement, environnement : pour des regards interdisciplinaires* », Edition : l'Harmattan. 249p.
- **AUDRERIE. D, (2000)** « *La protection du patrimoine culturel dans les pays francophones* », Paris, Edition : ESTEM. 112p.
- **AVITABILE, A. (2005)** « *La mise en scène du projet urbain* ». Édition : L'Harmattan, 329p.
- **BARRE. J, (1995)** « *Vendre le tourisme culturel* », Economica, I.E.S.A.
- **BAYLE. D, HUMEAU. M.-S (1992)** « *Valoriser le patrimoine de sa commune par le tourisme culturel* », Paris, Edition : Moniteur. 197p.
- **BERTRAND. L, (2003)** « *Tourisme, développement durable et mondialisation* », *Géoéconomie*, n°25.
- **BOISVERT. M & A NEGRON POBLETE. P, (2004)** « *L'urbain, un Enjeu Environnemental* » Edition : PUQ, 228 p.

- **BLANGY, S. (1993).** " *Ecotourisme et Développement, L'Exemple de l'Amérique Latine*", p.228 235 in *Tourisme et Environnement*, numéro hors série d'ESPACES, www.aboriginal-ecotourism.org/
- **BRANTHOMME, H. CHELINI, J. (1982)** « *Les chemins de Dieu, histoire des pèlerinages chrétiens des origines à nos jours, Paris* », édition : Hachette, p. 429.
- **BRETON. J.M. (2004)** « *Tourisme, environnement et aires protégées: Antilles-Guyane, Haïti, Québec* », Edition : KARTHALA ,524 p.
- **CAZES. G, LANQUART. R, RAYNOUARDY, (2001)** « *L'aménagement touristique et le développement durable* », Paris, PUF. Collection : que sais-je. 127p.
- **CHESNEL. M, (2001)** « *Le tourisme culturel de type urbain: aménagement et stratégies de mise en valeur* », Edition : L'Harmattan, 137 p.
- **COTE, M. (1993)** « *L'Algérie, ou l'espace retourné* ». Edition : Media Plus/Algérie, 339p.
- **DARRAULT. N, (2002)** « *Projet urbain en France* ».Edition : Moniteur, 207p.
- **DERYKE. P H, HURIOT. J M & PUMAIN. D, (1996)** « *penser la ville, théories et modèles* » Edition : ECONOMICA, 335p.
- **DEPERNE, H, (2007)** « *le tourisme durable* », édition l'Harmattan, 132 p.
- **GHORRA-GOBIN. C, (1994)** « *Penser La Ville de Demain: Qu'est-Ce Qui Institue La Ville?* », Edition : L'Harmattan, 266 p.
- **GUECHI. F.Z, (2004)** «*Constantine ; une ville, des héritages* », Edition : Media Plus, 231 p.
- **LAMIC. J.P, (2008)** « *Tourisme durable: utopie ou réalité : Comment identifier les voyageurs et voyageurs éco-responsables ?*», Edition : L'Harmattan, 219 p.
- **LYNCH. K, (1985)** « *l'image de la cité* ».Edition : Dunod, 214 p.
- **MASBOUNGI. A, (2001)** « *Fabriquer la ville: outils et méthodes : les aménageurs proposent* », Edition : Documentation française, 230 p.
- **MATHIEU. N & GUERMOND. Y, (2005)** « *La ville durable, du politique au scientifique* » Edition : Quae, 286 p.
- **PY. P, (2007)** « *Le tourisme: un phénomène économique* », Edition : Documentation Française, 182 p.
- **ROGERS. R, (2000)** « *des villes pour une petite planète* ». Edition : le Moniteur, 213 p.

- **SHELBY et HEBERLEIN (1986).** « *Carrying capacity in recreation settings* », Edition : Oregon State University Press, 164 p.
- **TETARD. J.P, (2002)** « *La nécessaire reconquête du projet urbain* » Edition : L'Harmattan, 223 p.
- **THUROT. J.M, (1980)** « *Capacité de charge et production touristique* », Edition : Centre des hautes études touristiques, 92 p.
- **TOUSSAINT. J.Y & ZIMMERMANN. M, (1997)** « *projet urbain, ménager les gens, aménager les villes* ». Edition : Mardaga, 197p.
- **VALLET. E,** « *Constantine, son passé, son contemporaine (1837-1937)* », Edition : Brahem, 490 p.
- **VOURC'H, A. (1999).** "*Vaut le détour ! Les Grands Sites*", Edition ATEN, p 75.

Les Thèses de Doctorats et les Mémoires de Magistères.

- **BESTANDJI, S. (2009)** « *Rites thérapeutiques et bien être spirituel, ancrages et résurgences pour un projet urbain de tourisme pèlerin* », thèse de doctorat en science, option Urbanisme, université Mentouri de Constantine, 293p.
- **BOUCHERIT, S. (2005)** « *L'utilisation du projet urbain dans la requalification des grands ensembles* », Université Mentouri, Constantine,
- **GOURIJA. S, (2007)** « *Tourisme et développement durable : quelles conjugaisons ? Cas du Maroc* »
- **GRIMES, S. (2006)** « *le tourisme environnemental et l'aménagement urbain du littoral, cas de la ville de Jijel* » mémoire de magistère, option Urbanisme, université Mentouri de Constantine, 205p.
- **MILOUS, I. (2006)** « *la ville et le développement durable, identification et définition des indicateurs de la durabilité d'une ville -cas de constantine-* », mémoire de magistère, option Urbanisme, université Mentouri de Constantine, 358 p.
- **ZERTAL, N-B. (2001)** « *Etat de l'environnement urbain et prémisses de développement urbain durable en Algérie* », mémoire de magistère en architecture. Option : urbanisme, Université de Constantine.

Les Rapports, Colloques, Séminaires, Conférences et Autres.

- **AFIT, (2001)** « *Guide de savoir faire : piloter le tourisme durable* ».
- **ANNUAIRE STATISTIQUES DE LA WILAYA DE CONSTANTINE, (2009).**
- **BEAUVAIS. J.-P. (2002)** « *Tourisme et Tiers monde* *Tourisme et tiers-monde, l'exemple de l'Amérique centrale et de la Caraïbe* », in <http://panillac.inria.fr/maranget/volcans/juin/dossier/tourisme.html>.
- **BENSAHE. L et DONSIMONI. L, (2001)** « *Le tourisme facteur de développement local* », Grenoble, PUG.
- **BOUJROUF. S, (2004)** « *Tourisme durable, réalités et perspectives marocaines et internationales* », Publication du Centre de Recherche pour les Cultures Maghrébines, Ecole Doctorale Internationale du Tourisme, Faculté des Lettres de l'Université Cadi Ayyad, Marrakech.
- **CAR/PAP, (2003)** « guide des bonnes pratiques pour l'évaluation de la capacité d'accueil en matière de tourisme ».
- **CHARLOT-VALDIEU, C. (2003)** « *le développement durable à l'échelle de la ville et du quartier, les six principes du développement durable* »
- **COCCOSSIS. H, (2001)** « définir, mesurer et évaluer la capacité de charge dans les destinations touristiques européennes », rapport final fait par l'équipe du Laboratoire de Planification Environnementale, Université de l'Égée, Grèce.
- **COLLOQUE ORGANISE PAR LE CONSEIL DE L'EUROPE, (12-14 sept 1996)** « *Développement touristique durable : conciliation des intérêts économiques, culturels, sociaux, scientifiques et environnementaux* », Maribor (slovénie).
- **COURCIER, S. (2005)** « *Le journal canadien de la recherche urbaine* ».
- **DEPERNE. H, (2007)** « *Le tourisme durable: Actes du colloque national, 19-20 octobre 2006, Le Touquet-Paris-Plage* » Ed : L'Harmattan, 131 p.
- **GODIER, P. et TAPIE, G. (1996)** « *Projets urbains, acteurs et processus : tendances européennes* » in Michel Bonnet (dir.), *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe*. PUCA Collections Recherches. Paris 1996.

- **INGALLINA, P. (2001)** « *Le projet urbain : une modalité de politique publique* », Université de Tours, Laboratoire, Théories et terrains comparés, BADUEL P.R dir.) Urbama Séminaire Politiques publiques et gouvernabilités locales.
- **LAUMIERE. F, (2007)** « trois projets urbains : Lyon, Bilbao et Tunis ».
- **LOGOSSAH. K, (2006)** « *Tourisme et développement durable: Actes du colloque du Ceregmia, Schoelcher, 25-26 septembre 2003* », Ed Publibook, 422 p.
- **PANERAI. M, (1983)** « *Le Projet urbain et la construction de la cité: actes du colloque des 12 et 13 novembre 1981, Strasbourg* », Ed: Council of Europe, 96 p.
- **SCHEMA DE COHERENCE URBAINE DE CONSTANTINE. (2006).**

Les Instruments de Planification et d'Urbanisme.

- Le Schéma National d'Aménagement du Territoire 2025 (SNAT).
- Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire 2025 (SRAT).
- Le Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire 2025 (SDAT).
- Le Plan d'Aménagement de la Wilaya de Constantine (PAW).
- Le Plan Présidentiel de Modernisation de la Métropole de Constantine (PPMMC).
- Le Plan Directeur de l'Aménagement et de l'Urbanisme de Constantine (PDAU).

Les textes de lois.

- la loi 02-01, du 12 décembre 2001 relative à l'Aménagement du Territoire et au Développement Durable.
- loi n° 03-01 du 17 février 2003 relative au développement du tourisme durable.
- Décret exécutif n° 07-86 du 11 Mars 2007 Fixant les modalités d'établissement du plan d'aménagement touristique des zones d'expansion et sites touristiques.
- Décret exécutif n° 05-457 du 24 Novembre 2005 Modifiant le décret exécutif n° 2000-130 du 8 Rabie El Aouel 1421 correspondant au 11 juin 2000 fixant

les normes et les conditions de classement en catégorie des établissements hôteliers.

- Arrêté du 26 Février 2001 Définissant les caractéristiques ainsi que la forme de l'autorisation d'exploitation de l'établissement hôtelier.

Les journaux nationaux.

- **ARTICLE : le quotidien d'Oran, EL ABCI, A. (27.02.2011).** « *projet d'un institut d'hôtellerie à Zighoud Youcef* ». page n°8.
- **ARTICLE : le quotidien d'Oran, MALLEM, A. (20.02.2011).** « *Le parc de Djebel Ouahch ouvrira cet été* ». page n°8.
- **ARTICLE : le quotidien d'Oran. (16.03.2011).** « *Le tramway entre contraintes et assurances* ». page n°8.
- **ARTICLE : le quotidien d'Oran, (05.01.2011).** « *un guide touristique de Constantine* ». page n°8.

Les sites internet.

- www.WIKIPEDIA.fr.
- www.tourismeculturel.net.
- www.matet.dz
- www.jameltourisme.com.
- www.wilaya-constantine.dz
- www.constantine-hier-aujourd'hui.fr
- www.umc.edu.dz
- www.atlas.nrcan.gc.ca
- www.algeria-watch.org
- www.projet-destinations.org

ANNEXES

Annexes :

1. Les textes de lois :

1.1. la loi 02-01, du 12 décembre 2001 relative à l'Aménagement du Territoire et au Développement Durable.

30 Ramadhan 1422 15 décembre 2001	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 77	15
TITRE IX DISPOSITIONS TRANSITOIRES		
<p>Art. 68. — Les communes de plus de 100.000 habitants disposent d'un délai de deux (2) ans, à compter de la date de publication de la présente loi au <i>Journal officiel</i> de la République algérienne démocratique et populaire, pour se conformer aux dispositions de l'article 29 de la présente loi.</p>	<p>Vu la loi n° 90-09 du 7 avril 1990 relative à la wilaya ;</p>	
<p>Art. 69. — Les exploitants des installations existantes de traitement des déchets spéciaux et des déchets ménagers et assimilés disposent d'un délai de cinq (5) ans, à compter de la date de publication de la présente loi, pour se conformer aux dispositions de la présente loi.</p>	<p>Vu la loi n° 90-25 du 18 novembre 1990, modifiée et complétée, portant orientation foncière ;</p>	
<p>Art. 70. — Les exploitants des sites des déchets inertes, disposent d'un délai de trois (3) ans, à compter de la date de publication de la présente loi, pour se conformer aux dispositions de la présente loi.</p>	<p>Vu la loi n° 90-29 du 1er décembre 1990, modifiée, relative à l'aménagement et à l'urbanisme ;</p>	
<p>Art. 71. — Les détenteurs de stocks existants de déchets spéciaux et de déchets spéciaux dangereux disposent d'un délai de deux (2) ans, à compter de la date de publication de la présente loi, pour se conformer aux dispositions de la présente loi.</p>	<p>Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990 portant loi domaniale ;</p>	
<p>Art. 72. — La présente loi sera publiée au <i>Journal officiel</i> de la République algérienne démocratique et populaire.</p>	<p>Vu la loi n° 91-11 du 27 avril 1991 fixant les règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique ;</p>	
<p>Fait à Alger, le 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001.</p>	<p>Vu la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel ;</p>	
<p>Abdelaziz BOUTEFLIKA. ★</p>	<p>Vu la loi n° 99-09 du 15 Rabie Ethani 1420 correspondant au 28 juillet 1999 relative à la maîtrise de l'énergie ;</p>	
<p>Loi n° 01-20 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.</p>	<p>Vu la loi n° 2000-03 du 5 Joumada El Oula 1421 correspondant au 5 août 2000 fixant les règles générales relatives aux postes et télécommunications ;</p>	
<p>Le Président de la République,</p>	<p>Vu la loi n° 01-13 du 17 Joumada El Oula 1422 correspondant au 7 août 2001 portant orientation et organisation des transports terrestres ;</p>	
<p>Vu la Constitution, notamment ses articles 119 (alinéa 3) 120, 122 et 126 ;</p>	<p>Vu l'ordonnance n° 01-03 du Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001 relative au développement des investissements ;</p>	
<p>Vu la loi n° 83-03 du 5 février 1983 relative à la protection de l'environnement ;</p>	<p>Vu l'ordonnance n° 01-04 du Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001 relative à l'organisation, au fonctionnement et à la privatisation des entreprises publiques économiques ;</p>	
<p>Vu la loi n° 83-17 du 16 juillet 1983, modifiée et complétée, portant code des eaux ;</p>	<p>Vu la loi n° 01-18 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à la loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise ;</p>	
<p>Vu la loi n° 84-12 du 23 juin 1984, modifiée et complétée, portant régime général des forêts ;</p>	<p>Vu la loi n° 01-19 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets ;</p>	
<p>Vu la loi n° 87-03 du 27 janvier 1987 relative à l'aménagement du territoire ;</p>	<p>Après adoption par le Parlement ;</p>	
<p>Vu la loi n° 88-02 du 12 janvier 1988 relative à la planification ;</p>	<p>Promulgue la loi dont la teneur suit :</p>	
<p>Vu la loi n° 90-08 du 7 avril 1990 relative à la commune ;</p>	<p>Article 1er. — Les dispositions de la présente loi définissent les orientations et les instruments d'aménagement du territoire de nature à garantir un développement harmonieux et durable de l'espace national, fondé sur :</p>	
	<p>— les choix stratégiques que requiert un développement de cette nature ;</p>	
	<p>— les politiques qui concourent à la réalisation de ces choix ;</p>	
	<p>— la hiérarchisation des instruments de mise en oeuvre de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire.</p>	

CHAPITRE I

**DES PRINCIPES ET FONDEMENTS DE LA
POLITIQUE NATIONALE D'AMENAGEMENT
ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE
DU TERRITOIRE**

Art. 2. — La politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire est initiée et conduite par l'Etat.

Elle est conduite en relation avec les collectivités territoriales, dans le cadre de leurs compétences respectives, ainsi qu'en concertation avec les agents économiques et sociaux du développement.

Les citoyens sont associés à son élaboration et à sa mise en oeuvre, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Art. 3. — Au sens de la présente loi, il est entendu par :

— **"région programme d'aménagement et de développement"** : le territoire constitué par plusieurs wilayas limitrophes et présentant des caractéristiques physiques et des vocations de développement similaires ou complémentaires ;

— **"métropole"** : une agglomération urbaine dont la population totalise au moins trois cent mille (300.000) habitants et qui a vocation, outre ses fonctions régionales et nationales, à développer des fonctions internationales ;

— **"aire métropolitaine"** : le territoire qu'il faut prendre en considération afin de maîtriser et organiser le développement d'une métropole ;

— **"grande ville"** : une agglomération urbaine dont la population totalise au moins cent mille (100.000) habitants ;

— **"ville nouvelle"** : une agglomération urbaine programmée dans sa totalité, sur un site vierge ou à partir d'un ou de plusieurs noyaux d'habitat existants ;

— **"zone sensible"** : un espace écologiquement fragile où des actions de développement ne peuvent être menées sans tenir compte de sa spécificité.

Art. 4. — La politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire vise un développement harmonieux de l'ensemble du territoire national, selon les spécificités et les atouts de chaque espace régional.

Elle retient comme finalités :

— la création de conditions favorables au développement de la richesse nationale et de l'emploi ;

— l'égalité des chances de promotion et d'épanouissement entre tous les citoyens ;

— l'incitation à la répartition appropriée, entre les régions et les territoires, des bases et moyens de développement en visant l'allègement des pressions sur le littoral, les métropoles et grandes villes et la promotion des zones de montagne, des régions des Hauts Plateaux et du Sud ;

— le soutien et la dynamisation des milieux ruraux, des territoires, des régions et zones en difficulté, pour la stabilisation de leurs populations ;

— le rééquilibrage de l'armature urbaine et la promotion des fonctions régionales, nationales et internationales, des métropoles et des grandes villes ;

— la protection et la valorisation des espaces et des ensembles écologiquement et économiquement sensibles ;

— la protection des territoires et des populations contre les risques liés aux aléas naturels ;

— la protection, la mise en valeur et l'utilisation rationnelle des ressources patrimoniales, naturelles et culturelles et leur préservation pour les générations futures.

Art. 5. — La politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire concourt à l'unité nationale et intègre, outre les objectifs de développement économique, social et culturel, les impératifs de souveraineté nationale et de défense du territoire.

Art. 6. — Dans le cadre de la politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire, l'Etat assure :

— la compensation des handicaps naturels et géographiques des régions et des territoires, pour garantir la mise en valeur, le développement et le peuplement équilibrés du territoire national ;

— la correction des inégalités des conditions de vie, à travers la diffusion des services publics et la lutte contre toutes les causes de la marginalisation et de l'exclusion sociales tant dans les campagnes que dans les villes ;

— le soutien aux activités économiques, selon leur localisation en garantissant leur répartition, leur diffusion ainsi que leur renforcement, sur l'ensemble du territoire national ;

— la maîtrise et l'organisation de la croissance des villes.

CHAPITRE II

**DES ORIENTATIONS ET DES INSTRUMENTS
DE LA POLITIQUE NATIONALE
D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT
DURABLE DU TERRITOIRE**

Section I

Du schéma national d'aménagement du territoire

Art. 7. — Sont instruments d'aménagement et de développement durable du territoire :

— le schéma national d'aménagement du territoire qui traduit, pour l'ensemble du territoire national, les orientations et prescriptions stratégiques fondamentales de la politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire ;

— le schéma directeur d'aménagement du littoral qui, en conformité avec le schéma national d'aménagement du territoire, traduit, pour les zones littorales et côtières du pays, les prescriptions spécifiques de conservation et de valorisation de ces espaces fragiles et convoités ;

— le schéma directeur de protection des terres et de lutte contre la désertification ;

— les schémas régionaux d'aménagement du territoire qui précisent en conformité avec le schéma national d'aménagement du territoire, les orientations et prescriptions spécifiques à chaque région-programme; les schémas régionaux concernés par les zones littorales et côtières prennent également en charge les prescriptions du schéma directeur d'aménagement du littoral ;

— les plans d'aménagement du territoire de wilaya qui précisent et valorisent, en conformité avec le schéma régional d'aménagement du territoire concerné, les prescriptions spécifiques à chaque territoire de wilaya, en matière notamment :

- * d'organisation des services publics ;
- * d'aires inter-communales de développement ;
- * d'environnement ;
- * de hiérarchie et seuils relatifs à l'armature urbaine ;

— les schémas directeurs d'aménagement d'aires métropolitaines qui se substituent aux plans d'aménagement des territoires de wilaya, pour les aires métropolitaines définies par le schéma national d'aménagement du territoire.

Art. 8. — Le schéma national d'aménagement du territoire, dénommé ci-après "schéma national", traduit et développe les orientations stratégiques fondamentales d'aménagement et de développement durable du territoire national. Il constitue le cadre de référence pour l'action des pouvoirs publics.

Le schéma national détermine les espaces et territoires régis par les dispositions prévues aux articles 57 et 58 ci-dessous.

Art. 9. — Les orientations fondamentales arrêtées par le schéma national visent à assurer, outre les finalités définies à l'article 4 ci-dessus :

- l'exploitation rationnelle de l'espace national et notamment la répartition de la population et des activités économiques sur l'ensemble du territoire national ;
- la valorisation et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles ;

— la répartition spatiale appropriée des villes et établissements humains, à travers la maîtrise de la croissance des agglomérations et une armature urbaine équilibrée ;

— le soutien aux activités économiques modulé selon les territoires ;

— la protection et le développement du patrimoine écologique national ;

— la protection, la restauration et la valorisation du patrimoine historique et culturel ;

— la cohérence des choix nationaux avec les projets d'intégration régionaux.

Art. 10. — Le schéma national établit les principes régissant la localisation des grandes infrastructures de transport, des grands équipements et des services collectifs d'intérêt national.

Il intègre les différentes politiques de développement économique et social qui concourent à la mise en oeuvre de la politique nationale d'aménagement du territoire.

Il définit les aires métropolitaines devant faire l'objet d'un schéma directeur d'aménagement, prévu à l'article 50 ci-dessous.

Art. 11. — Le schéma national détermine les principes et les actions d'organisation spatiale relatifs :

— aux espaces naturels, aires protégées et zones de patrimoine historique et culturel ;

— à la mobilisation, à la répartition et au transfert des ressources en eau ;

— aux programmes de mise en valeur de l'agriculture et de l'hydraulique ;

— aux grandes infrastructures de communication, de télécommunication, de distribution d'énergie et de transport d'hydrocarbures ;

— aux infrastructures d'éducation, de formation et de recherche ;

— au déploiement des services publics de la santé, de la culture et du sport ;

— aux infrastructures touristiques ;

— aux zones industrielles et d'activités.

Art. 12. — Le schéma national tient compte des situations spécifiques qui caractérisent le territoire.

A ce titre, il :

- fixe pour certaines parties du territoire une stratégie adaptée, visant à rétablir les équilibres nécessaires à la durabilité du développement ou à créer et promouvoir les conditions de ce développement ;

18	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 77	30 Ramadhan 1422 15 décembre 2001
<p>— fixe les actions intégrées nécessaires à la protection et à la valorisation des espaces sensibles que sont le littoral, les zones de montagne, la steppe, le sud et les zones frontalières.</p> <p>Art. 13. — Le schéma national d'aménagement du territoire fixe les modalités de conservation, de sauvegarde et de valorisation des zones littorales et du plateau continental liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> — au respect des conditions d'urbanisation et d'occupation des zones littorales ; — au développement des activités de pêche et des autres activités ; — à la protection des zones littorales, du plateau continental et des eaux marines, contre les risques de pollution ; — à la protection des zones humides ; — à la protection du patrimoine archéologique aquatique. <p>Art. 14. — Le schéma national d'aménagement du territoire prescrit, pour les zones de montagne, le développement d'une économie intégrée, liée :</p> <ul style="list-style-type: none"> — à la mobilisation des ressources hydriques par des techniques adaptées ; — au développement de l'agriculture et de l'élevage de montagne, ainsi que la création d'aires irriguées adaptées et leur amélioration ; — à la reforestation, la préservation et l'exploitation rationnelle du patrimoine sylvicole ; — à la protection de la diversité biologique ; — à l'exploitation optimale des ressources locales, en développant l'artisanat, le tourisme et les activités de loisirs adaptées à l'économie de montagne ; — à la promotion de la petite et moyenne industrie compatible avec l'économie de montagne ; — au désenclavement, en améliorant les réseaux de communication et de télécommunication ; — à la promotion de centres de vie et à l'installation des équipements et services nécessaires à la vie dans ces régions ; — à la protection, la sauvegarde et la valorisation des biens culturels, historiques et archéologiques. <p>Art. 15. — Le schéma national d'aménagement du territoire fixe les prescriptions relatives à la promotion des régions des Hauts Plateaux et à l'aménagement de la steppe, qui reposent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> — l'adaptation du régime d'exploitation rurale aux réalités steppiques ; 	<ul style="list-style-type: none"> — l'exploitation rationnelle de toutes les ressources hydriques superficielles et souterraines locales et les transferts nécessaires, en provenance des régions du Nord et du Sud ; — la lutte contre la désertification et l'exploitation anarchique des terres ; — la protection et l'équipement des surfaces pastorales ; — la mobilisation et l'implication des populations des zones steppiques dans les actions de développement ; — la promotion de centres de vie ; — la promotion d'un tissu industriel articulé autour d'activités structurantes, de sous-traitance et de PME peu consommatrices d'eau ; — le développement et la modernisation des infrastructures de transport routier, ferroviaire et aérien. — le développement des services et infrastructures de formation et de recherche ; — le développement des infrastructures de la communication, des télécommunications et de l'information ; — la promotion sociale par des actions en matière d'éducation et de santé ; — le développement et la conservation du patrimoine culturel ; — l'observation et le suivi permanent de l'évolution du domaine steppique. <p>Art. 16. — Le schéma national d'aménagement du territoire prend en compte les caractéristiques et les particularités physiques et économiques des régions du Sud et définit les prescriptions spécifiques par grandes zones homogènes pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> — la promotion des ressources naturelles et notamment des ressources hydrauliques souterraines fossiles et superficielles ; — la protection des écosystèmes oasiens et sahariens ; — la promotion de l'agriculture saharienne et oasienne ; — la valorisation du potentiel agricole et la mise en valeur de nouvelles terres par l'établissement et la mise en œuvre d'un programme rationnel d'exploitation à long terme des ressources en eaux souterraines ; — la protection et l'équipement des zones pastorales ; — le développement, l'extension et la modernisation des infrastructures de transport routier, ferroviaire et aérien ; — la promotion sociale par des actions en matière de santé et d'éducation ; — le développement d'activités économiques adaptées aux conditions de ces régions et notamment d'industries liées aux besoins des populations et à la valorisation des hydrocarbures et des ressources minières ; 	

— le développement des services et équipements de formation et de recherche ;

— la création de centres de vie conformes aux spécificités et aux activités de ces régions ;

— le développement des infrastructures de la communication, des télécommunications et de l'information ;

— la lutte contre la désertification, l'ensablement et la remontée des eaux ;

— la préservation du patrimoine naturel, culturel et historique de ces régions et la valorisation du patrimoine touristique saharien ;

— l'observation et le suivi permanent de l'état des ressources des nappes hydrauliques souterraines.

Art. 17. — Le schéma national d'aménagement du territoire définit les prescriptions de développement des zones frontalières, relatives notamment à la prise en charge :

— de la promotion de centres de vie et de la résorption des déséquilibres en matière d'équipements, liés au cadre de vie des populations concernées et la préservation de leurs richesses naturelles et animales ;

— du désenclavement et du développement des réseaux de communication et de télécommunication ;

— de la valorisation des ressources locales et du développement d'activités complémentaires, dans le cadre de l'intégration maghrébine et dans une perspective d'échanges, de coopération transfrontières et de co-développement avec les régions et pays voisins.

Art. 18. — Le schéma national d'aménagement du territoire fixe des dispositions et prescriptions pour le développement renforcé et différencié des zones à promouvoir.

Ces zones à promouvoir comprennent :

— les territoires caractérisés par leur faible niveau de développement économique et par l'insuffisance du tissu industriel et tertiaire.

— les territoires ruraux défavorisés, caractérisés par leur faible niveau de développement économique et confrontés à des difficultés particulières,

— les zones urbaines sensibles, caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi,

— et tout autre territoire nécessitant des actions de promotion particulières de l'Etat.

La détermination des zones à promouvoir, leur classification et les mesures spécifiques à leur consacrer sont fixées par voie réglementaire.

Section 2

De l'élaboration et de l'approbation du schéma national d'aménagement du territoire

Art. 19. Le schéma national d'aménagement du territoire est élaboré par l'Etat.

Art. 20. — Le schéma national d'aménagement du territoire est approuvé par voie législative pour une période de vingt (20) ans.

Il fait l'objet d'évaluations périodiques et d'une actualisation tous les cinq (5) ans, selon les mêmes formes.

Section 3

Du conseil national de l'aménagement et du développement durable du territoire

Art. 21. — Il est créé un Conseil national de l'aménagement et du développement durable du territoire.

Il a pour mission, notamment de :

— proposer l'évaluation et l'actualisation périodique du schéma national d'aménagement du territoire ;

— contribuer à l'élaboration des schémas directeurs nationaux et régionaux ;

— présenter devant les deux chambres du Parlement un rapport annuel sur la mise en oeuvre du schéma national d'aménagement du territoire.

La composition, les missions et les modalités de fonctionnement du Conseil national de l'aménagement et du développement durable du territoire sont précisées par voie réglementaire.

CHAPITRE III

DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA NATIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Section 1

Des schémas directeurs des grandes infrastructures et des services collectifs d'intérêt national

Art. 22. — Sans préjudice des dispositions légales en la matière, il est institué des schémas directeurs des grandes infrastructures et des services collectifs d'intérêt national.

Les schémas directeurs des grandes infrastructures et services collectifs d'intérêt national sont les instruments privilégiés du développement harmonieux du territoire national et de ses régions.

Ils comprennent :

— le schéma directeur des espaces naturels des aires protégées ;

— le schéma directeur de l'eau ;

— le schéma directeur du transport ;

* les routes et autoroutes ;

* le chemin de fer ;

* les aéroports ;

* les ports ;

20	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 77	30 Ramadhan 1422 15 décembre 2001
<p>— le schéma directeur de développement agricole ;</p> <p>— le schéma directeur de développement de la pêche et des produits halieutiques ;</p> <p>— le schéma directeur des réseaux d'énergie ;</p> <p>— le schéma directeur des services et infrastructures de communication, de télécommunication et d'information ;</p> <p>— le schéma directeur des établissements universitaires et des structures de recherche ;</p> <p>— le schéma directeur de la formation ;</p> <p>— le schéma directeur de la santé ;</p> <p>— le schéma directeur d'aménagement touristique ;</p> <p>— le schéma directeur des biens et des services et grands équipements culturels ;</p> <p>— le schéma directeur des sports et grands équipements sportifs ;</p> <p>— le schéma directeur des zones industrielles et d'activités ;</p> <p>— le schéma directeur des zones archéologiques et historiques.</p> <p>Art. 23. — Les schémas directeurs mentionnés à l'article 22 ci-dessus sont établis selon les orientations et les priorités fixées aux articles 24 à 39 ci-dessous.</p> <p>L'élaboration et la révision des schémas directeurs sectoriels des grandes infrastructures et services collectifs d'intérêt national font l'objet d'une coordination intersectorielle au titre de l'aménagement du territoire.</p> <p>Les modalités de cette coordination, le champ d'application et le contenu de chaque schéma directeur ainsi que les règles de procédure qui leur sont applicables sont précisés par voie réglementaire.</p> <p>Les schémas directeurs sont approuvés par voie réglementaire.</p> <p>Art. 24. — Le schéma directeur des espaces naturels et aires protégées fixe les orientations permettant le développement durable de ces espaces en prenant en compte leurs fonctions économiques, environnementales et sociales.</p> <p>Il décrit les mesures propres à assurer la qualité de l'environnement et des paysages, la préservation des ressources naturelles et de la diversité biologique, la protection des ressources non renouvelables.</p> <p>Il détermine les conditions de mise en oeuvre des actions de prévention des risques de toute nature afin d'assurer leur application adaptée sur l'ensemble de ces espaces.</p> <p>Il identifie les territoires selon les mesures spécifiques de protection et de gestion que certains lieux exigent, ainsi que les réseaux écologiques, les continuités et les extensions des espaces protégés qu'il convient d'organiser.</p>	<p>Il met en place des indicateurs et systèmes d'observation et de suivi du développement durable retraçant l'état de conservation du patrimoine naturel, l'impact des différentes activités et l'efficacité des mesures de protection et de gestion dont ils font, le cas échéant, l'objet.</p> <p>Il met en place un système de conservation et de recherche sur la biodiversité.</p> <p>Un rapport sur l'état du patrimoine naturel et la diversité biologique et les perspectives de leur conservation et de leur mise en valeur est annexé au schéma.</p> <p>Art. 25. — Le schéma directeur de l'eau prévoit le développement des infrastructures de mobilisation des eaux superficielles et souterraines, ainsi que la répartition de cette ressource entre les régions, conformément aux options nationales d'occupation et de développement du territoire.</p> <p>Le schéma directeur de l'eau favorise la valorisation, l'économie et l'utilisation rationnelle de l'eau et le développement et l'utilisation des ressources non conventionnelles en eau, produites à partir du recyclage des eaux usées et du dessalement de l'eau de mer.</p> <p>Art. 26. — Les schémas directeurs visés aux articles 27 à 30 ci-dessous prennent en compte les orientations nationales d'aménagement et de développement durable du territoire et doivent ainsi de manière concertée :</p> <ul style="list-style-type: none"> — déterminer les conditions de renforcement, de modernisation et de développement des infrastructures de transport ; — favoriser les actions de désenclavement à l'échelle du territoire national ; — prévoir les modes de transport adaptés pour les zones sensibles ; — favoriser des approches multimodales permettant d'améliorer les complémentarités, les performances et la rentabilité des systèmes de transport. <p>Art. 27. — Le schéma directeur routier et autoroutier projette les grands axes du réseau national d'autoroutes et de routes, selon l'objectif de desserte et de désenclavement de tout le territoire.</p> <p>Il prend en charge les demandes de transport routier et les liaisons terrestres internationales, en favorisant le remodelage de l'occupation du territoire conformément aux dispositions législatives en la matière.</p> <p>Il prévoit la modernisation du réseau de transport routier et autoroutier, ainsi que les programmes spécifiques de désenclavement des territoires, dont en particulier le Sud.</p> <p>Art. 28. — Le schéma directeur ferroviaire prévoit le développement et l'extension du réseau ferré national de manière à assurer, à terme, la continuité et la complémentarité des réseaux pour le transport des personnes et des marchandises.</p>	

Il prend en compte le renforcement et la modernisation des infrastructures existantes et le développement de nouvelles lignes liées au renforcement du maillage des réseaux, à la desserte des aires métropolitaines et au désenclavement des Hauts plateaux et des régions du Sud.

Art. 29. — Le schéma directeur aéroportuaire prévoit le renforcement, le développement et l'adaptation des infrastructures et superstructures aéroportuaires, aux besoins de l'évolution du trafic aérien, ainsi que la promotion des aéroports de type international.

Il propose, le cas échéant, les dessertes aériennes intérieures à promouvoir, dans le cadre des besoins de l'aménagement et du développement durable du territoire.

Art. 30. — Le schéma directeur portuaire fixe les perspectives de renforcement, de modernisation et de développement des infrastructures portuaires.

Il précise les moyens de renforcer les vocations des divers types de ports et leur adaptation à l'évolution du trafic et des activités portuaires, compte tenu des territoires desservis.

Art. 31. — Le schéma directeur de développement agricole prescrit les modalités de conservation, d'extension, de protection et d'utilisation des espaces agricoles, ruraux et pastoraux.

Il précise les conditions de répartition des activités agricoles, en veillant au respect des potentialités du milieu et à l'exploitation rationnelle des ressources limitées que sont l'eau et le sol.

Il constitue le cadre privilégié de programmation, d'exécution et de suivi des opérations et programmes de développement du secteur agricole.

Art. 32. — Le schéma directeur de développement de la pêche et de l'aquaculture vise la promotion et le développement des activités de pêche et d'aquaculture en favorisant notamment, la création des ports et abris de pêche et de toutes autres installations et industries destinées à la pêche et à l'aquaculture.

Il précise également les modalités de préservation des écosystèmes aquatiques et des ressources halieutiques.

Art. 33. — Le schéma directeur de l'énergie définit les objectifs d'exploitation rationnelle des ressources d'énergie et de développement des énergies renouvelables et favorise la lutte contre les pollutions environnementales et l'effet de serre que génère cette exploitation.

A cette fin, il évalue les besoins énergétiques et d'économie d'énergie et les besoins en matière de transport d'énergie.

Il détermine les conditions dans lesquelles l'Etat et les collectivités territoriales doivent favoriser des actions de maîtrise d'énergie ainsi que la production et l'utilisation des énergies renouvelables.

Le schéma détermine une programmation des perspectives d'évolution des réseaux de transport de l'électricité, du gaz et des produits pétroliers.

Art. 34. — Le schéma directeur des services et infrastructures de communication, télécommunication et information, a pour but d'assurer l'accès à ces services, sur l'ensemble du territoire.

Il favorise le développement économique du territoire et l'accès pour tous à l'information, à la culture et à la technologie et définit également les conditions optimales pour l'utilisation de ces services.

Il fixe les objectifs de l'accès à distance à ces services et définit les conditions dans lesquelles l'Etat peut favoriser la promotion de nouveaux services, à travers notamment la réalisation de projets d'expérimentation et le développement de centres de ressources multimédias.

Il détermine les voies et moyens pour promouvoir l'usage des technologies de l'information et de la communication, au sein des établissements d'enseignement et de formation professionnelle.

Art. 35. — Dans le cadre des options nationales d'aménagement et de développement durable du territoire, le schéma directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche organise le développement et la répartition équilibrée des services d'enseignement supérieur et de recherche sur le territoire national.

Il intègre les technologies de l'information et de la communication pour favoriser la constitution de réseaux de centres de recherche et d'enseignement supérieur.

Il favorise l'émergence de pôles d'enseignement supérieur et de recherche scientifique à vocation nationale et internationale.

Il favorise les liaisons entre les formations technologiques et professionnelles et le monde économique.

Art. 36. — Dans le cadre des options nationales d'aménagement et de développement durable du territoire, le schéma directeur de la formation définit le développement et la répartition appropriée des établissements de formation, compte tenu des vocations respectives des territoires.

Il favorise également la complémentarité entre la formation et le monde économique et s'appuie sur les technologies de l'information et de la communication, notamment pour promouvoir l'articulation nécessaire avec les sous-systèmes de l'éducation et de la formation supérieure.

Art. 37. — Dans le cadre des options nationales d'aménagement et de développement durable du territoire, le schéma directeur de la santé a pour objectif d'assurer l'accès aux soins en tout point du territoire et d'améliorer l'offre de soins.

Il définit l'organisation d'un système de soins performant et précise les conditions de mise en réseau des établissements de santé.

22	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 77	30 Ramadhan 1422 15 décembre 2001
<p>Art. 38. — Le schéma directeur d'aménagement touristique définit les modalités de développement des activités et des infrastructures touristiques, compte tenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> — des spécificités et potentialités des régions, — des besoins économiques et socio-culturels, — des obligations d'exploitation rationnelle et cohérente des zones et espaces touristiques. <p>A ce titre, il fixe les règles et conditions de préservation des sites et zones d'expansion touristique.</p> <p>Il détermine également les conditions et les modalités d'implantation des projets touristiques, la typologie et les caractéristiques des équipements, ainsi que le mode d'exploitation des sites, à travers la définition des cahiers des charges.</p> <p>Art. 39. — Dans le cadre des options nationales d'aménagement et de développement durable du territoire, le schéma directeur des biens et des services et grands équipements culturels définit les objectifs et les moyens susceptibles d'être mis en oeuvre pour favoriser la création et développer l'accès aux biens, aux services et aux pratiques de la culture, sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Il encourage le développement des pôles artistiques et culturels et la promotion des patrimoines artistiques et culturels sur tout le territoire.</p> <p>Il s'appuie sur l'usage des technologies de l'information et de la communication pour l'accès aux oeuvres et aux pratiques culturelles.</p> <p>Il définit les modalités de valorisation et de préservation des biens culturels.</p> <p>Art. 40. — Dans le cadre des options nationales d'aménagement et de développement durable du territoire, le schéma directeur des sports et des grands équipements sportifs définit les objectifs de l'Etat pour encourager l'accès des citoyens aux services, aux équipements, aux espaces et sites relatifs aux pratiques sportives sur l'ensemble du territoire en prenant en compte les moyens et les besoins en formation et l'évolution des pratiques sportives.</p> <p>Il projette l'implantation des pôles sportifs et guide la mise en place des services et équipements structurants y afférents.</p> <p>Art. 41. — Dans le cadre des options nationales d'aménagement et de développement durable du territoire, le schéma directeur des zones industrielles et d'activités projette le développement et la localisation des zones industrielles et d'activités.</p> <p>A ce titre, il prend en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> — les nécessités de reconversion et d'adaptation des industries nationales, aux technologies et créneaux compétitifs porteurs, — l'organisation de la délocalisation des activités industrielles vers les régions intérieures du pays, 	<ul style="list-style-type: none"> — le renforcement des potentiels industriels régionaux et locaux, à travers la valorisation des ressources locales et le développement de la PME-PMI, — la protection de l'environnement, la gestion des déchets industriels et l'économie de l'eau et de l'énergie. <p style="text-align: center;">Section 2</p> <p style="text-align: center;">Des dispositions et prescriptions qui concourent à la réalisation des objectifs de l'aménagement et du développement durable du territoire</p> <p>Art. 42. — Les investissements, équipements ou implantations non prévus par les instruments d'aménagement du territoire font l'objet d'une étude d'impact d'aménagement du territoire, portant sur les aspects économiques, sociaux et culturels de chaque projet.</p> <p>Le contenu et la procédure de l'étude d'impact d'aménagement du territoire sont déterminés par voie réglementaire.</p> <p>Art. 43. — La réalisation des objectifs d'aménagement et de développement durable du territoire implique des dispositions et prescriptions qui visent :</p> <ul style="list-style-type: none"> — la protection et la valorisation des espaces sensibles que sont le littoral, les zones de montagne, la steppe et les régions sahariennes, — la revitalisation des espaces ruraux, — l'organisation d'une politique de la ville. <p>Ces dispositions et prescriptions en matière de littoral, de zones de montagne et de steppe et de politique de la ville sont définies en tant que de besoin par des dispositions législatives particulières.</p> <p style="text-align: center;">Section 3</p> <p style="text-align: center;">Des instruments de l'aménagement du territoire</p> <p>Art. 44. — Les espaces littoraux font l'objet d'un schéma directeur, sur la base des orientations fixées par le schéma national d'aménagement du territoire.</p> <p>Le contenu et les modalités d'élaboration du schéma directeur d'aménagement du territoire sont précisés par voie réglementaire.</p> <p>Art. 45. — Il est institué un schéma directeur de protection des sols et de lutte contre la désertification.</p> <p>Le contenu et les modalités d'élaboration du schéma directeur sont précisés par voie réglementaire.</p> <p>Art. 46. — Il est institué des régions-programme d'aménagement et de développement durable du territoire, telles que définies à l'article 3 ci-dessus.</p> <p>Art. 47. — La région-programme d'aménagement et de développement durable du territoire constitue :</p> <ul style="list-style-type: none"> — un espace de coordination pour le développement et l'aménagement du territoire ; — un espace de programmation pour les politiques nationales qui concernent l'aménagement du territoire ; 	

— un cadre de concertation et de coordination intra-régional pour l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi du schéma régional d'aménagement du territoire, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Art. 48. — Sont instituées comme régions-programme d'aménagement et de développement durable du territoire :

- l'espace régional d'aménagement et de développement du territoire Nord-Centre ;
- l'espace régional d'aménagement et de développement du territoire Nord-Est ;
- l'espace régional d'aménagement et de développement du territoire Nord-Ouest ;
- l'espace régional d'aménagement et de développement du territoire Hauts Plateaux- Centre ;
- l'espace régional d'aménagement et de développement du territoire Hauts -Plateaux- Est ;
- l'espace régional d'aménagement et de développement du territoire Hauts Plateaux-Ouest ;
- l'espace régional d'aménagement et de développement du territoire Sud-Est ;
- l'espace régional d'aménagement et de développement du territoire Sud-Ouest ;
- l'espace régional d'aménagement et de développement du territoire Grand-Sud.

Les wilayas constituant chaque espace régional d'aménagement et de développement durable du territoire sont précisées par voie réglementaire.

Art. 49. — Le schéma régional d'aménagement du territoire fixe les orientations fondamentales du développement durable des régions-programme.

Il comprend :

- un état des lieux ;
- un document d'analyse prospective ;
- un plan assorti de documents cartographiques qui exprime le projet d'aménagement et de développement durable du territoire de chaque région-programme ;
- le recueil de prescriptions relatif au projet d'aménagement et de développement durable du territoire.

Le schéma régional d'aménagement du territoire établit pour la région-programme d'aménagement et de développement durable :

- les atouts, vocations principales et vulnérabilités spécifiques de l'espace considéré ;
- la localisation des grandes infrastructures et services collectifs d'intérêt national ;
- les dispositions relatives à la préservation et à l'utilisation rationnelle des ressources et notamment de l'eau ;

— l'organisation d'agglomérations favorisant le développement économique, la solidarité et l'intégration des populations, la répartition des activités et des services et la gestion maîtrisée de l'espace ;

— la promotion des activités agricoles et la revitalisation des espaces ruraux en tenant compte de leur diversité et en assurant l'amélioration du cadre de vie des populations qui y vivent et la diversification des activités économiques, notamment non agricoles ;

— les actions de dynamisation de l'économie régionale, par le soutien au développement des activités et de l'emploi et par le renouvellement et la revitalisation des espaces menacés ;

— les projets économiques porteurs d'industrialisation et d'emploi ;

— les prescriptions d'organisation de l'armature urbaine et le développement harmonieux des villes ;

— les actions et traitements spécifiques que nécessitent les espaces écologiquement ou économiquement fragiles ;

— la programmation de la réalisation des grandes infrastructures et des services collectifs d'intérêt national ;

— les actions de préservation et de valorisation des patrimoines culturel, historique et archéologique, à travers la promotion de pôles de développement culturel et des activités liées à la création artistique et à l'exploitation adaptée des richesses culturelles.

Le schéma régional d'aménagement du territoire détermine les actions par séquences temporelles. Il peut recommander la mise en place d'instruments d'aménagement et de planification urbaine ou environnementale, pour tout espace relevant de dispositions et procédures particulières.

Art. 50. — Les schémas régionaux sont élaborés par l'Etat pour une période identique à celle du schéma national prévu à l'article 20 ci-dessus. Ils sont approuvés par voie réglementaire.

Art. 51. — Il est institué une conférence régionale d'aménagement du territoire pour chaque région-programme d'aménagement et de développement durable du territoire.

La composition, les missions et les modalités de fonctionnement de la conférence régionale d'aménagement du territoire sont précisées par voie réglementaire.

Art. 52. — Conformément aux dispositions du schéma national et aux prescriptions du schéma régional d'aménagement du territoire concerné, le schéma directeur d'aménagement de l'aire métropolitaine détermine notamment :

- les orientations générales d'utilisation du sol ;

24	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 77	30 Ramadhan 1422 15 décembre 2001
<p>— la délimitation des zones agricoles, forestières et pastorales steppiques ainsi que les zones à protéger et les aires de loisirs ;</p> <p>— la localisation des grandes infrastructures de transport et des grands équipements structurants ;</p> <p>— les orientations générales de protection et de valorisation de l'environnement ;</p> <p>— les orientations générales de protection du patrimoine naturel, culturel, historique et archéologique ;</p> <p>— la localisation des extensions urbaines, des activités industrielles et touristiques, ainsi que les sites des agglomérations nouvelles.</p> <p>Les conditions et modalités d'élaboration du schéma directeur d'aménagement de l'aire métropolitaine et de son approbation sont déterminées par voie réglementaire .</p> <p>Art. 53. — Les plans d'aménagement du territoire de wilaya précisent pour leurs territoires respectifs :</p> <p>— les schémas d'organisation des services locaux d'utilité publique ;</p> <p>— les aires inter- communales d'aménagement et de développement ;</p> <p>— la hiérarchie générale et les seuils d'urbanisation des agglomérations urbaines et rurales.</p> <p>Art. 54. — Le plan d'aménagement du territoire de wilaya est initié par le wali.</p> <p>Les modalités d'élaboration du plan d'aménagement du territoire de wilaya sont précisées par voie réglementaire.</p> <p>Art. 55. — Le plan d'aménagement du territoire de wilaya est élaboré pour la période couverte par le schéma régional d'aménagement du territoire.</p> <p>Il est soumis à l'approbation du conseil populaire de wilaya.</p> <p>Le plan d'aménagement du territoire de wilaya est adopté par voie réglementaire.</p>	<p>Art. 57. — En vue d'assurer le développement des espaces, territoires et milieux à promouvoir, en conformité avec les instruments d'aménagement du territoire approuvés, des mesures incitatives sont définies dans le cadre des lois de finances.</p> <p>En outre, dans le cadre des dispositions légales en vigueur, des aides et subventions financières peuvent être accordées :</p> <p>— au soutien des programmes intégrés de développement ;</p> <p>— à la promotion des initiatives publiques et privées de développement ;</p> <p>— à la création, l'extension et la reconversion d'activités ;</p> <p>— à l'accueil d'activités délocalisées ;</p> <p>— à la promotion de l'ingénierie du développement.</p> <p>Art. 58. — Outre les mesures incitatives mentionnées à l'article 57 ci-dessus, des mesures dissuasives, d'ordre économique et fiscal, sont prises dans le cadre des lois de finances pour éviter la concentration d'activités ou l'implantation d'activités non conformes aux instruments d'aménagement du territoire approuvés en certaines zones.</p>	
<p style="text-align: center;">Section 4</p> <p style="text-align: center;">Des instruments financiers et économiques de la politique d'aménagement du territoire</p> <p>Art. 56. — Les financements relevant de l'Etat pour la réalisation des grandes infrastructures et services collectifs d'intérêt national prévus aux articles 22 à 41 ci dessus, font l'objet de lois de programmation pluriannuelles.</p>	<p style="text-align: center;">Section 5</p> <p style="text-align: center;">Des instruments de partenariat de l'aménagement du territoire</p> <p>Art. 59. — La mise en oeuvre des schémas, schémas directeurs et plans d'aménagement peut donner lieu, et notamment dans les zones à promouvoir, à des contrats de développement liant l'Etat, et/ou les collectivités territoriales et les agents et partenaires économiques.</p> <p>Le contrat de développement est une convention associant l'Etat et une ou plusieurs collectivités territoriales, et un ou plusieurs agents et partenaires économiques, dans des actions et programmes définis à partir des schémas directeurs et des plans d'aménagement, pour des périodes déterminées.</p> <p>Art. 60. — Les conditions d'élaboration des différents types de contrats de développement visés à l'article 59 ci-dessus sont précisées par voie réglementaire.</p> <p>Art. 61. — Sont abrogées les dispositions de la loi n° 87-03 du 27 janvier 1987 relative à l'aménagement du territoire.</p> <p>Les textes pris en application de la loi susvisée demeurent en vigueur jusqu'à la publication des textes réglementaires prévus par la présente loi.</p> <p>Art. 62. — La présente loi sera publiée au <i>Journal officiel</i> de la République algérienne démocratique et populaire.</p> <p>Fait à Alger le 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001.</p> <p style="text-align: right;">Abdelaziz BOUTEFLIKA</p>	

1.2. loi n° 03-01 du 17 février 2003 relative au développement du tourisme durable.

18 Dhou El Hidja 1423 19 février 2003	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 11	3
LOIS		
<p>Loi n° 03-01 du 16 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 17 février 2003 relative au développement durable du tourisme.</p> <p>Le Président de la République:</p> <p>Vu la Constitution, notamment ses articles 119, 120, 122-19, et 126 ;</p> <p>Vu l'ordonnance n° 66-62 du 26 mars 1966, relative aux zones et sites touristiques ;</p> <p>Vu l'ordonnance n° 66-154 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code de procédure civile ;</p> <p>Vu l'ordonnance n° 66-155 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code de procédure pénale ;</p> <p>Vu l'ordonnance n° 75-58 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant code civil ;</p> <p>Vu la loi n° 83-03 du 5 février 1983 relative à la protection de l'environnement ;</p> <p>Vu la loi n° 83-17 du 16 juillet 1983, modifiée et complétée, portant code des eaux ;</p> <p>Vu la loi n° 84-12 du 23 juin 1984, modifiée et complétée, portant régime général des forêts ;</p> <p>Vu la loi n° 90-08 du 7 avril 1990 relative à la commune ;</p> <p>Vu la loi n° 90-09 du 7 avril 1990 relative à la wilaya ;</p> <p>Vu la loi n° 90-25 du 18 novembre 1990, modifiée et complétée, portant orientation foncière ;</p> <p>Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990 portant loi domaniale ;</p> <p>Vu la loi n° 90-31 du 4 décembre 1990 relative aux associations ;</p> <p>Vu la loi n° 91-11 du 27 avril 1991 fixant les règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique ;</p> <p>Vu la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel ;</p> <p>Vu la loi n° 99-01 du 19 Ramadhan 1419 correspondant au 6 janvier 1999 fixant les règles relatives à l'hôtellerie ;</p> <p>Vu la loi n° 99-06 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999 fixant les règles régissant l'activité des agences de tourisme et de voyages ;</p>	<p>Vu l'ordonnance n° 01-03 du Aouel Joumada Ethania correspondant au 20 août 2001 relative au développement de l'investissement, approuvée par la loi n° 01-16 du 21 octobre 2001 ;</p> <p>Vu la loi n° 01-19 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets ;</p> <p>Vu la loi n° 01-20 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire ;</p> <p>Vu la loi n° 02-02 du 22 Dhou El Kasda 1422 correspondant au 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral ;</p> <p>Après adoption par le Parlement.</p> <p>Promulgue la loi dont la teneur suit :</p> <p style="text-align: center;">DISPOSITION PRELIMINAIRE</p> <p>Article 1er. — La présente loi a pour objet de définir les conditions de développement durable des activités touristiques ainsi que les mesures et instruments de leur mise en œuvre.</p> <p style="text-align: center;">CHAPITRE I DES DISPOSITIONS GENERALES</p> <p style="text-align: center;">Section I Des objectifs</p> <p>Art. 2. — La présente loi a pour objet la création d'un environnement favorable et incitatif pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> — la promotion de l'investissement et le développement du partenariat dans le tourisme ; — l'insertion de la destination "Algérie" dans le marché international du tourisme par la promotion de l'image touristique ; — la réhabilitation des établissements hôteliers et touristiques afin d'augmenter les capacités d'hébergement et d'accueil ; — la diversification de l'offre touristique et le développement de nouvelles formes d'activités touristiques ; — la satisfaction des besoins et des aspirations des citoyens en matière de tourisme, de détente et de loisirs ; — la contribution à la préservation de l'environnement, l'amélioration du cadre de vie et la valorisation du potentiel naturel, culturel et historique ; 	

4	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 11	18 Dhou El Hidja 1423 19 février 2003
<ul style="list-style-type: none"> — l'amélioration de la qualité des prestations touristiques ; — la promotion et le développement de l'emploi dans le tourisme ; — le développement harmonieux et équilibré des activités du tourisme ; — la mise en valeur du patrimoine touristique national. 	<p>Tourisme thermal et thalassothérapie : Tout déplacement en vue de subir un traitement naturel à base d'eau de sources thermales de haute valeur thérapeutique ou d'eau de mer.</p> <p>Ils couvrent une clientèle qui nécessite un traitement dans un environnement équipé d'installations de soins, de détente et de loisirs.</p> <p>Tourisme saharien : Tout séjour touristique en milieu saharien reposant sur l'exploitation des différentes potentialités naturelles, historiques et culturelles, accompagnées d'activités de loisirs, de détente et de découverte spécifique à ce milieu.</p> <p>Tourisme balnéaire : Tout séjour touristique en bord de mer où les touristes disposent, en plus des loisirs de la mer, d'autres activités liées à l'animation en milieu marin.</p> <p>Tourisme de loisirs et de détente : Toute activité de détente pratiquée par les touristes pendant leur séjour dans les sites touristiques ou établissements touristiques tels que les parcs de loisirs et d'attractions, les sites montagneux et les édifices culturels et sportifs.</p>	
<p style="text-align: center;">Section II Des définitions</p>		
<p>Art. 3. — Au sens de la présente loi, il est entendu par :</p>		
<p>Activité touristique : Toute prestation de commercialisation de voyages ou d'utilisation d'infrastructures touristiques fournies à titre onéreux avec ou sans hébergement.</p>		
<p>Zone d'expansion touristique : Toute région ou étendue de territoire jouissant de qualités ou de particularités naturelles, culturelles, humaines et créatives propices au tourisme, se prêtant à l'implantation ou au développement d'une infrastructure touristique et pouvant être exploitée pour le développement d'une ou de plusieurs formes rentables de tourisme.</p>		
<p>Site touristique : Tout paysage ou lieu présentant un attrait touristique par son aspect pittoresque, ses curiosités, ses particularités naturelles ou les constructions y édifiées, auquel est reconnu un intérêt historique, artistique, légendaire ou culturel, et qui doit être valorisé dans son originalité et préservé tant de l'érosion que des dégradations du fait de la nature ou de l'homme.</p>		
<p>Développement durable : Modèle de développement dans lequel les options et les opportunités de développement doivent assurer la préservation de l'environnement, des ressources naturelles et du patrimoine culturel aux générations futures.</p>		
<p>Aménagement touristique : Ensemble des travaux de réalisation des infrastructures de base pour les espaces et les étendues destinées à accueillir des investissements touristiques. Il est matérialisé par des études qui fixent la nature des aménagements et la typologie des activités des infrastructures projetées.</p>		
<p>Tourisme culturel : Toute activité de détente dont la motivation principale est la recherche des connaissances et des émotions à travers la découverte d'un patrimoine architectural tels que les villes, villages, sites archéologiques, jardins, édifices religieux ou immatériels telles que les fêtes traditionnelles et les coutumes nationales ou locales.</p>		
<p>Tourisme d'affaires et de conférences : Tout séjour temporaire des personnes hors de leur domicile, effectué essentiellement au cours de la semaine et motivé par des raisons professionnelles.</p>	<p style="text-align: center;">Section 3 Des principes généraux</p> <p>Art. 4. — Le développement et la promotion des activités touristiques sont d'intérêt général.</p> <p>Elles bénéficient, à ce titre, du soutien de l'Etat et des collectivités territoriales.</p> <p>Art. 5. — Le développement des activités touristiques obéit aux règles et principes de protection des ressources naturelles et des potentialités culturelles et historiques, et ce à l'effet de sauvegarder leur originalité et de garantir la compétitivité et la durabilité de l'offre touristique.</p> <p>Art. 6. — Le développement des activités touristiques repose sur les principes et les modalités tels que définis par le schéma directeur d'aménagement touristique, conformément aux dispositions des articles 22 et 38 de la loi n° 01-20 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.</p> <p>Afin d'améliorer et de diversifier l'offre touristique, les programmes de développement des activités touristiques doivent s'appuyer sur une exploitation rationnelle et équilibrée de toutes les ressources que recèle le pays.</p> <p>Art. 7. — L'Etat crée les conditions nécessaires à la promotion de l'investissement touristique.</p> <p>Les programmes de développement des activités touristiques doivent être mis en œuvre en priorité dans les zones d'expansion touristique.</p> <p>L'Etat prend en charge les frais inhérents à l'élaboration des études et des travaux d'aménagement et à la réalisation d'infrastructures de ces zones.</p>	

Art. 8. — Les administrations publiques de l'Etat, les collectivités territoriales ainsi que les organismes publics doivent, dans le cadre de leurs compétences respectives, intégrer la promotion touristique dans leurs politiques sectorielles.

CHAPITRE II DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Art. 9. — Le développement touristique vise l'augmentation des capacités de production touristique par la valorisation du patrimoine touristique national à travers notamment l'investissement touristique.

Art. 10. — Le développement touristique s'inscrit, dans ses objectifs et ses finalités, dans la politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire conformément à la loi n° 01-20 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001, relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.

Art. 11. — Afin de promouvoir l'investissement touristique et de rendre le produit touristique national plus compétitif, des mesures d'encouragement sont accordées par l'Etat notamment dans le domaine de l'aménagement et de la gestion des zones d'expansion et sites touristiques.

Section I

De l'aménagement touristique

Art. 12. — L'aménagement et la réalisation des infrastructures touristiques doivent être menés en conformité avec les prescriptions du schéma directeur d'aménagement touristique prévu aux articles 22 et 38 de la loi n° 01-20 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.

Art. 13. — L'aménagement touristique concourt :

- au développement harmonieux des infrastructures et des installations touristiques, à l'exploitation rationnelle et à la protection des zones d'expansion et sites touristiques.

- à l'intégration des activités touristiques dans les instruments d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

L'aménagement touristique s'opère dans le respect des dispositions légales et réglementaires relatives à la protection du patrimoine culturel et à l'urbanisme.

Art. 14. — L'identification, la reconnaissance et la valorisation des eaux thermales sont d'utilité publique et incombent à l'Etat.

Art. 15. — L'Etat veille à l'élaboration d'un bilan thermal et à son actualisation permanente.

Le bilan thermal est approuvé par voie réglementaire.

Art. 16. — L'utilisation et l'exploitation des eaux thermales sont soumises au régime de la concession et conformément à un cahier des charges.

Les conditions et les modalités d'octroi de la concession sont définies par voie réglementaire.

Art. 17. — Les zones d'expansion touristique et les gîtes thermaux bénéficient du régime dérogatoire prévu par les dispositions des articles 20 à 24 de l'ordonnance n° 01-03 du Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001 relative au développement de l'investissement.

Section 2

Du soutien au développement touristique

Art. 18. — En vue de favoriser le développement rapide et durable du tourisme et de créer des effets d'entraînement positif sur l'économie nationale, l'Etat édicte des mesures et des actions de soutien et d'appui et des avantages financiers et fiscaux spécifiques à l'investissement touristique.

Il œuvre, en outre, dans ce cadre, à la création d'autres instruments de soutien au développement touristique.

Art. 19. — Les mesures d'aide et de soutien à l'activité touristique ont pour objectifs :

- d'impulser la croissance économique ;

- d'inscrire le développement du tourisme dans une dynamique d'évolution et d'adaptation technologique ;

- d'encourager la création de nouvelles entreprises et d'élargir leur domaine d'activité ;

- de promouvoir la diffusion de l'information à caractère commercial, économique et professionnel, relative au secteur du tourisme ;

- d'encourager toute action tendant à augmenter le nombre de sites et d'infrastructures d'accueil destinés au tourisme ;

- d'encourager la compétitivité dans le secteur ;

- de promouvoir un environnement propice à l'encouragement de l'esprit d'entreprise et au développement du tourisme ;

- d'adopter une politique de formation et de gestion des ressources humaines et d'encourager le professionnalisme, la créativité et l'innovation ;

- de faciliter l'accès des investisseurs aux instruments et services financiers adaptés à leurs besoins ;

- d'améliorer les prestations bancaires dans le traitement des dossiers de financement des projets touristiques ;

- d'encourager l'émergence d'un environnement économique et juridique assurant aux activités touristiques le soutien nécessaire à leur promotion et à leur valorisation dans un cadre harmonieux.

5	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 11	18 Dhou El Hidja 1423 19 février 2003
<p style="text-align: center;">Section 3</p> <p style="text-align: center;">Des organes de mise en œuvre</p> <p>Art. 20. — Il est créé un organisme public dénommé "Agence nationale de développement du tourisme" chargé de la mise en œuvre et du suivi du développement touristique.</p> <p>Il est chargé, dans ce cadre, notamment d'acquérir, d'aménager, de promouvoir, de rétrocéder ou de louer des terrains aux investisseurs dans les zones d'expansion et les sites touristiques aménagés, afin d'y réaliser des installations touristiques.</p> <p>L'organisation et le fonctionnement de cet organisme sont déterminés par voie réglementaire.</p>	<p style="text-align: center;">Section 2</p> <p style="text-align: center;">De la promotion et de l'information touristique</p> <p>Art. 24. — Est considérée comme promotion touristique toute action d'information et de communication destinée à mettre en valeur le potentiel touristique en vue de son exploitation commerciale.</p> <p>Art. 25. — La promotion touristique constitue l'instrument privilégié de valorisation du patrimoine et des potentialités et atouts touristiques.</p> <p>Elle porte, notamment, sur les études de marché, les programmes de communication et fait appel aux différentes formes de marketing telles que les foires, les publications et les médias spécialisés et aux techniques modernes de conception, de réalisation et de diffusion.</p> <p>Art. 26. — La promotion touristique est d'utilité publique et incombe à l'Etat.</p> <p>A ce titre, elle bénéficie de toute forme d'aide et de soutien de l'Etat et des collectivités territoriales.</p> <p>Il est créé un établissement public dénommé "Office national de tourisme", chargé d'encadrer la promotion touristique dont le statut, l'organisation et les missions sont définis par voie réglementaire.</p>	
<p style="text-align: center;">CHAPITRE III</p> <p style="text-align: center;">DE LA VALORISATION DES PRESTATIONS ET DE LA PROMOTION TOURISTIQUE</p> <p>Art. 21. — Au titre de la valorisation des prestations et de la promotion touristique, les pouvoirs publics encouragent le développement de la formation spécialisée et appropriée aux métiers du tourisme et aux activités touristiques et veillent à l'élargissement du champ de la promotion et de l'information touristiques.</p> <p style="text-align: center;">Section 1</p> <p style="text-align: center;">De la valorisation des prestations touristiques</p> <p>Art. 22. — La valorisation des ressources humaines liées aux métiers du tourisme et aux activités touristiques constitue un axe de développement du tourisme.</p> <p>A ce titre, l'Etat encourage :</p> <ul style="list-style-type: none"> — l'intégration soutenue des métiers du tourisme dans le système national de formation professionnelle, — la création de nouveaux établissements de formation dans les différentes filières du tourisme, — la création d'établissements privés de formation dans le tourisme, — l'institution d'un baccalauréat professionnel dans le tourisme, — l'ouverture de filières d'économie du tourisme au niveau de l'enseignement supérieur. <p>Art. 23. — Les prestations de services et les activités touristiques doivent répondre aux normes de qualité, de classement et d'exploitation prévues par la législation et la réglementation en vigueur.</p> <p>A ce titre, l'administration chargée du tourisme, en coordination avec les institutions concernées, doit œuvrer à la réhabilitation de la fonction de contrôle des activités touristiques et des conditions de son exercice.</p>	<p>La promotion peut être également assurée par les offices locaux du tourisme et les associations liées à l'activité touristique, ainsi que les représentations diplomatiques, consulaires et commerciales algériennes à l'étranger.</p> <p>A ce titre, ces offices et associations peuvent bénéficier de mesures d'encouragement édictées par l'Etat, les collectivités territoriales ou les organismes concernés.</p> <p>Art. 27. — Il est institué une banque de données du secteur du tourisme.</p> <p>Les modalités d'application du présent article sont déterminées par voie réglementaire.</p> <p>Art. 28. — L'action informative dans le tourisme doit être axée sur la promotion des potentialités touristiques, culturelles et naturelles que recèle le pays ainsi que sur le renforcement des opportunités d'investissement et de partenariat.</p> <p>Art. 29. — La présente loi sera publiée au <i>Journal officiel</i> de la République algérienne démocratique et populaire.</p> <p>Fait à Alger le 16 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 17 février 2003,</p> <p style="text-align: right;">Abdelaziz BOUTEFLIKA</p>	

2. Les Articles de presse :

Le quotidien d'Oran, 27 Février 2011, page 8

El Watan, 19 Septembre 2011.



08 **Le Quotidien d'Oran**
Mercredi 05 janvier 2011

Un guide touristique de Constantine

Un guide thématique détaillé, qui mettra en valeur tous les sites touristiques de la wilaya, sera prochainement achevé, apprend-on auprès du président de l'association «Les amis du musée Cirta». Ce document donnera le maximum d'informations aux touristes en visite à Constantine, qui auront ainsi tout le loisir pour connaître les sites archéologiques, préhistoriques et tout autre patrimoine propre à la région. Cet ouvrage élaboré avec la participation de la direction de la culture sera un véritable guide touristique et comportera en outre plusieurs données sur les vestiges antiques des époques numides et romaines de la région.

08 **Le Quotidien d'Oran**
Dimanche 20 février 2011

La parc de Djebel Ouahch ouvrira cet été

A. Haillem

Le parc d'attraction de Djebel Ouahch rouvrira ses portes en été prochain, annonce la cellule de communication de la wilaya, qui indique que cet objectif constitue la priorité du programme d'aménagement d'espaces de distraction et de loisirs, qui sera lancé au milieu de la saison.

Le site de la forêt d'El-Meridi, objet du montage aux mois ainsi que le terrain situé face à l'annexe «Piscine» de la cité Loucif seront également aménagés et dotés de commerces pour accueillir les familles constantinoises durant la prochaine période estivale.

En effet, indique la cellule de communication de la wilaya, la réhabilitation et l'aménagement de ces espaces de distraction et de loisirs font partie d'un programme de réhabilitation d'aires de loisirs comportant, dans une première phase, l'ouverture de ces quatre espaces de loisir durant l'année 2011.

Après et en ce qui concerne le parc d'attraction de Djebel Ouahch, fermé depuis longtemps, il a été annoncé que cette importante infrastructure de distraction et de loisirs sera rendue à la population après la réalisation de travaux de réhabilitation portant sur le nivellement du sol, la réflexion des façades, des différents éléments

ainsi que l'installation des équipements de jeux. En ce qui concerne l'aménagement de la forêt d'El-Meridi, il faut d'abord amener l'énergie électrique, mettre en place le dispositif de sécurisation des lieux, prévoir l'aménagement d'un parking, d'une piste cyclable, d'un parcours de santé et d'espaces pour enfants, des sanitaires, la pose de tables et de chaises et la réservation d'un espace de vente des produits de l'artisanat, pour favoriser la fréquentation de ce lieu magnifique par les familles constantinoises. Les autres réalisations le concernant aux mois et le terrain de la cité Loucif, indiquent, ne nécessitent que de légers aménagements (tables, escaliers, espaces pour enfants, pose de chaises et tables et sanitaires) et la servir ouvert au public durant l'année en cours. Dans une seconde phase, des études seront lancées pour l'aménagement d'autres sites comme le terrain de l'ex-poudrière, sur la route de Sidi-Mouïal, et la forêt de Chertaba.

Ce programme est conçu pour mettre à la disposition des citoyens constantinois, tous âges confondus, des espaces de détente au milieu naturel qui permettent aux familles de s'occuper et débarrasser aux problèmes en milieu urbain, surtout la chaleur estivale durant les jours chauds de l'été.

Les cadres de Deloitte Algérie au **Le Quotidien** 
«Les investisseurs sont demandeurs de règles précises et claires...»

L'économie algérienne reste attractive. Le recul sensible des IDE en Algérie n'est pas dû aux dispositions de la loi de finances complémentaire 2009, mais plutôt aux retards pris dans l'adoption des lois et des directives qui réglementent ces décisions. C'est ce que nous expliquent, dans cet entretien, Rémy Le Moigne et Pierre-Marie Martin, associés chez Deloitte Algérie, et leur partenaire d'AMS Audit, Saïd Kéyem.

Deloitte

PROPOS RECUEILLIS
PAR ABDELKADER ZAHAN

* Depuis quand êtes-vous en Algérie et comment a évolué votre activité ici ?

Rémy Le Moigne : Deloitte Algérie a été créée en 2007, avec un partenaire algérien qui est AMS Audit. Celui-ci a la charge des activités d'expertise comptable et de commissariat aux comptes tandis que Deloitte Algérie intervient sur les missions de conseil (conseil juridique et fiscal, conseil en management...).

Au démarrage, nous avons beaucoup travaillé pour nos grands clients présents en Algérie, des groupes internationaux qui nous demandent de les accompagner ici, comme on le fait en Chine, au Canada, en Tunisie et ailleurs. Beaucoup d'entreprises étrangères envisagent aussi d'investir ici et nous demandent comment cela fonctionnerait et quelles étaient les contraintes réglementaires. Très rapidement, nous avons été amenés à travailler pour des entreprises algériennes, publiques, particulièrement le secteur bancaire, ou privées, avec qui nous travaillons dans le cadre de missions d'audit mais aussi de conseil, notamment de mise en œuvre de systèmes d'information par exemple.

Saïd Kéyem : Deloitte a eu à intervenir aussi dans le cadre de projets d'investissements et de rachat d'entreprises.

Saïd Kéyem : Deloitte a eu à intervenir aussi dans le cadre de projets d'investissements et de rachat d'entreprises.

* L'équipe Deloitte Algérie compte combien d'employés ?

Rémy Le Moigne : Nous sommes 40 employés, dont 3 expatriés. Et nous prévoyons de doubler les effectifs d'ici deux ans. Notre volonté est de développer rapidement une "firme" multidisciplinaire nationale dirigée par nos partenaires et associés algériens.

Saïd Kéyem : Une bonne partie des objectifs du partenariat sont atteints, en termes de transfert de savoir-faire, de formation, de méthodologie. D'ailleurs, le cursus de formation de nos collaborateurs algériens est calqué sur celui de Deloitte France.

Pierre-Marie Martin : Et ils bénéficient chaque année d'une période de formation en France. On veut intégrer les jeunes diplômés recrutés en Algérie avec leurs pairs de Deloitte France. Cela leur permet aussi d'avoir des contacts et de bénéficier de l'organisation mondiale de Deloitte.

* Des succès nous ont permis de recruter des algériens ?

Pierre-Marie Martin : Des universités et des écoles de commerce essentiellement. On a, par exemple, beaucoup recruté auprès de l'ENSA, du MDI et de l'ENSSA (ex-ENSI).

* Vous êtes parmi les "Big Four", et 1er au monde parmi vos concurrents. Quelle place occupez-vous en Algérie ?

Rémy Le Moigne : On est 1er mondiallement, en 2010, en terme de chiffre d'affaires et de nombre d'employés.

Saïd Kéyem : Il n'existe pas de tel classement en Algérie.

Pierre-Marie Martin : Il n'y a pas de données qui permettent ce type de classement. En Algérie KPMG a une taille supérieure aux autres sociétés du secteur en raison de sa présence de 10 ans. Il est peu constructif un cabinet plus important que le nôtre ici.



* Qu'est-ce qui vous caractérise par rapport aux autres cabinets ?

Rémy Le Moigne : C'est qui nous caractérise particulièrement, c'est notre pluridisciplinarité. Nous ne voulons pas nous développer sur un seul métier comme l'audit ou le conseil, mais proposer l'offre de service la plus complète et intégrée possible (audit, conseil, conseil fiscal, conseil financier, expertise comptable).

* Quels sont les besoins des entreprises algériennes ?

Rémy Le Moigne : La gestion de la chaîne logistique (supply chain), les achats, la finance ou encore la mise en place de systèmes d'information sont des domaines sur lesquels nous sommes régulièrement sollicités. Il y a aussi des demandes dans le domaine du management des ressources humaines mais c'est assez rare.

Saïd Kéyem : Il y a aussi une forte demande en matière d'externalisation de tout ce qui est comptabilité.

Pierre-Marie Martin : Sur l'aspect système d'information, il y a un vrai besoin aussi bien chez les entreprises publiques que privées. Il y a des groupes privés familiaux qui se structurent, qui se développent, et à un moment donné ils expriment le besoin de mettre en place leur système d'information.

* Combien d'entreprises comptent dans votre portefeuille clients ?

Rémy Le Moigne : Elles ne sont pas toutes d'une certaine et de tous les secteurs. Par exemple, nous avons beaucoup de demandes de groupes étrangers qui souhaitent investir en Algérie et veulent comprendre ce marché.

* De quels secteurs sont-elles ?

Rémy Le Moigne : De tous les secteurs. Mais dans certains secteurs, comme le pharmaceutique, on voit de plus en plus d'entreprises qui sont intriguées par le développement de leurs activités en Algérie.

* Quelles sont les questions les plus fréquemment posées par vos clients étrangers ?

Rémy Le Moigne : Des questions classiques : la taille du marché algérien, son potentiel, les concurrents.

Saïd Kéyem : Et aussi tous les aspects pratiques en relation avec la fiscalité, le droit social et le droit des sociétés.

* Expérimentez-vous, par exemple, des crises en matière de recrutement ?

Pierre-Marie Martin : Je ne dirai pas des

crises, mais elles veulent être sûres des règles à suivre (quelles soient pérennes), du processus de constitution du dossier de transfert et notamment des délais.

* Est-ce qu'elles n'ont pas peur que ces règles changent de jour au lendemain ?

Pierre-Marie Martin : Il y a eu la loi de finances complémentaire 2009 qui a créé des soucis, notamment avec le crédit documentaire, mais une fois que le processus a été intégré les choses reprennent leur cours, même s'il est plus contraignant, notamment pour PME. Le sous-jacent économique est clair. Comme tout pays, l'Algérie est soumise dans l'établissement de ses règles économiques. Pour ne parler que du 51/49%, il y a beaucoup de pays qui suivent ce principe. Par exemple, si un seul investisseur étranger, et même national, veut détenir plus de 50% d'une entreprise, soit des investisseurs potentiels, résident dans le pays, il faut que le texte législatif lui donne la possibilité de financer complètement, et les textes d'application. Les investisseurs étrangers, et même nationaux, sont demandeurs de règles précises, claires et dans des délais courts. On observe sur certains textes que les décrets d'application sont parfois publiés avec retard. C'est cette période là qui est difficile à gérer et contribue à créer un attentisme. Dans le cas de la LFC 2009, cela a notamment été le cas avec les conditions d'exercice du droit de préemption de l'Etat.

* Quelles difficultés rencontrez-vous en tant qu'expatriés ?

Pierre-Marie Martin : Le point clé, c'est de connaître les règles et les appliquer. Il est vrai que certaines règles et procédures sont difficiles de ce qu'on a l'habitude de voir en France, par exemple. Ainsi toute décision d'investissement en Algérie doit aussi être analysée au regard de la réglementation sur le contrôle des changes, étape aussi importante que la prise en compte des aspects juridiques et fiscaux.

* Le recul des investissements en Algérie n'est-il pas dû à ses règles ?

Saïd Kéyem : Les investisseurs ont mis un certain temps à comprendre dans un premier temps les changements intervenus en Algérie, puis à les intégrer dans un second temps.

Pierre-Marie Martin : La baisse des IDE est probablement conjoncturelle. Les nouvelles règles émises par l'Algérie ont certes ralenti les investissements, mais les fondamentaux qui font que l'économie de ce pays reste attractive sont toujours là. Parmi ces fondamentaux, il y a aussi la richesse des ressources humaines. Nous n'avons pas de problème de recrutement de jeunes diplômés en Algérie, compte tenu de la diversité

et de la qualité des écoles d'ingénieurs, écoles de commerce et universités.

* Vous dites-vous des problèmes de bureaucratie, ou autres ?

Saïd Kéyem : Quelques ralentissements subsistent encore, mais nous constatons des améliorations au fil de l'eau.

Rémy Le Moigne : L'un des problèmes que je voudrais analyser concerne le marché du conseil. Il est beaucoup moins développé en Algérie qu'il ne l'est dans d'autres pays comme le Maroc ou la Tunisie pour ne citer qu'eux. Il y a très peu de sociétés de conseil en management, et beaucoup d'autres sont de taille assez limitée. Ce qui est à mon sens un vrai problème. Il y a des entreprises en management, et beaucoup d'autres sont de taille assez limitée. Ce qui est à mon sens un vrai problème. Il y a des entreprises algériennes, publiques ou privées, qui ne peuvent pas s'appuyer sur des conseils pour leur développement. Il y a un vrai décalage entre la taille de l'économie algérienne et le marché des cabinets conseils. Pour développer le marché du conseil il faut recruter des jeunes diplômés puis les former aux méthodologies, aux outils. Il faut également organiser des transferts de compétence entre des consultants internationaux expérimentés. Ces transferts de compétence sont souvent réalisés en mettant en place des équipes mixtes, consultants algériens et internationaux, dans le cadre de grands projets.

Aujourd'hui, ce que l'on constate depuis un an ou deux, c'est qu'il y a beaucoup moins de gros projets et d'appels d'offres internationaux que par le passé. Et donc moins d'occasions d'organiser ces transferts de compétence. Ce qui constitue un obstacle pour le développement des cabinets conseils. Il y a, en Algérie, des cabinets algériens, la plupart sont de petites tailles, et très peu de cabinets internationaux. Il y a les "Big Four" (PricewaterhouseCoopers, Deloitte, Ernst & Young et KPMG, ndr), par contre les gros cabinets de conseil internationaux ne sont pas présents en Algérie.

* Pourquoi ?

Rémy Le Moigne : Tous regardent le marché algérien. Certains préfèrent cependant répondre ponctuellement à des appels d'offres internationaux plutôt que de s'installer ici.

* L'absence d'exercice et l'introduction du droit de préemption n'ont-ils pas créé de réticences chez les étrangers ?

Pierre-Marie Martin : Comme on l'expliquait plus tôt, il y a eu trop de temps entre l'adoption de la règle du 51/49% et la diffusion d'informations plus précises quant à son application, en particulier sur l'exercice du droit de préemption. Concernant Djazair, nous n'avons pas relevé le cas d'investisseurs potentiels qui présentent, exemple de cette situation pour évoquer des problèmes pour venir s'installer en Algérie.

RESUME

Le tourisme peut jouer un rôle déterminant en tant que secteur moteur du développement économique et social d'une métropole comme Constantine, mais il peut également avoir à terme des impacts négatifs sur l'environnement et les ressources touristiques, ainsi que sur la société locale, d'où l'importance d'une planification et une gestion basées sur les préceptes du développement durable, et qui garantirons la pérennité de l'activité et des ressources.

Le projet urbain est une démarche nouvelle pour agir sur la ville et capable de mettre en application une politique de développement touristique par un projet de ville, c'est une démarche qui implique tous les acteurs (politiciens, administrateurs, investisseurs, société civile et usagers...), et rassemble toutes les disciplines et compétences requises (géographes, aménageurs, urbanistes, architectes, sociologues, économistes...) autour et pour la réussite du projet.

L'évaluation de la Capacité de Charge Touristique est un outil de planification et de gestion de l'activité touristique, qui peut servir notre projet urbain dans la mesure où elle offre une méthodologie d'analyse adapté et spécifique basé sur les fondements du développement durable et qui permet d'établir le diagnostic (phase essentielle du projet urbain) et de donner des limites d'exploitation utile a la gestion du tourisme garantissant la durabilité des ressources.

Le diagnostic de l'aire d'étude suivant la méthodologie de la CCT a permis de mettre en évidence le faible développement de l'activité touristique actuelle, et d'établir un profil de la région basé sur ses nombreux attraits nous permettant de désigner le type de tourisme adéquat que l'on doit développer et qui est un tourisme culturel et historique urbain durable.

Le diagnostic a aussi mis en évidence des défaillances et des manques dans les structures de base de la wilaya ainsi que dans divers autres secteurs liés au tourisme et a l'environnement (hôtellerie, assainissement et gestion des déchets, patrimoine, structures culturelles...).

La réussite du projet urbain pour un développement touristique durable à Constantine dépend d'une prise en charge efficace des problèmes diagnostiqués, et qui doit se faire par le biais d'autres projets urbains opérationnels ou architecturaux mis en œuvre en deux étapes complémentaires :

- une remise a niveau des structures de la wilaya par des projets urbains qui concerneront les secteurs défaillants.
- la deuxième phase sera la promotion de l'activité touristique par des projets urbains qui agiront directement sur le secteur.

Les mots clés :

Le tourisme, développement économique, Constantine, impacts négatif, environnement, société locale, ressources touristiques, pérennité, développement durable, projet de ville, projet urbain, acteurs, planification, gestion, démarche, la capacité de charge touristique, méthodologie, diagnostic, tourisme culturel et historique urbain, durable.

الخلاصة:

للسياحة دور حاسم في دفع قطاع التنمية الاقتصادية و الاجتماعية في قسنطينة، إلا انه من الممكن ان يحدث أثرا سلبية على البيئة و الموارد السياحية، فضلا عن المجتمع المحلي. بالتالي فان للتخطيط و التسيير أهمية بالغة و يجب أن تستند على قواعد التنمية المستدامة لضمان ديمومة النشاط و الموارد.

المشروع العمراني منهج جديد للتدخل على المدينة، قادر على تطبيق سياسة تنموية للسياحة من خلال مشروع مدينة، هو منهج يشرك كل الأطراف المعنيين (السياسيين، الإداريين، المستثمرين، المجتمع المدني و المستخدمين...)، و يجمع كل النشاطات و الخبرات اللازمة (جغرافيين، مخططين، عمرانيين، مهندسين، اجتماعيين، و اقتصاديين...) حول المشروع و بهدف تحقيقه و نجاحه.

تقييم قدرة التحميل السياحية أداة من أدوات التخطيط و إدارة النشاط السياحي، و هي تخدم المشروع العمراني بتقديم منهجية تحليل خاصة بالسياحة و وفق أسس تقوم على التنمية المستدامة و تسمح لنا بإنشاء التشخيص (مرحلة أساسية في منهجية المشروع العمراني)، كما أنها تحدد ذروة الاستغلال اللازمة لضمان ديمومة السياحة.

عملية التشخيص المطبقة على ميدان الدراسة وفقا لمقاييس قدرة التحميل السياحية ألفت الضوء على الضعف الحالي للنشاط السياحي، و أتاحت لنا تحديد النوع المناسب للسياحة حسب العوامل الجذابة الموجودة و هي سياحة عمرانية ثقافية و تاريخية مستدامة.

كما وضحت عملية التشخيص عيوب و نقائص على مستوى الهياكل الأساسية و القاعدية لولاية قسنطينة و في مختلف القطاعات المتعلقة بالسياحة و البيئة (الفندقية، التطهير الصحي، تسيير النفايات، التراث، الهياكل الثقافية...).

نجاح المشروع العمراني لتنمية السياحة المستدامة بقسنطينة يعتمد على تغطية فعالة للمشاكل المشخصة، و التي يجب العمل على حلها بمشاريع عمرانية عملية و هندسية خلال مرحلتين متكاملتين:

- رفع مستوى الهياكل القاعدية للولاية بمشاريع عمرانية تخص القطاعات اللازمة.
- دفع النشاط السياحي عبر مشاريع عمرانية تخص القطاع.

الكلمات الرئيسية:

السياحة، التنمية الاقتصادية و الاجتماعية، أثرا سلبية، قسنطينة، البيئة، المجتمع المحلي، الموارد السياحية، ديمومة، التنمية المستدامة، مشروع مدينة، المشروع العمراني، التخطيط، التسيير، منهج، قدرة التحميل السياحية، منهجية، التشخيص، سياحة عمرانية ثقافية و تاريخية، مستدامة.